



ORDRE DU JOUR
SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
DU 12 JANVIER 2021 – 19 h

AGENDA
ORDINARY SITTING OF COUNCIL
JANUARY 12, 2021 – 7:00 P.M.

OUVERTURE / OPENING

- 1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION OF THE AGENDA**
- 2) **RAPPORT DU MAIRE / MAYOR'S REPORT**
- 3) **PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD**
- 4) **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 1 DÉCEMBRE 2020 ET DES PROCÈS-VERBAUX DES SESSIONS EXTRAORDINAIRES DU 15 DÉCEMBRE 2020 / ADOPTION OF THE MINUTES OF THE ORDINARY SITTING HELD DECEMBER 1 2020 AND OF THE EXTRAORDINARY SITTINGS HELD DECEMBER 15, 2020**
- 5) **DÉPÔT DE DOCUMENTS / TABLING OF DOCUMENTS**
 - a) Liste des comptes payés du 7 novembre au 7 décembre 2020 au montant de 961 296,80 \$ / List of accounts paid from November 7 to December 7, 2020, in the amount of \$961,296.80
 - b) États financiers – Octobre 2020 / October 2020 financial statements
 - c) Amendements budgétaires mensuels – Novembre 2020 / Novembre 2020 monthly budget amendments
 - d) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire du 29 octobre 2020 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.205 / Tabling of the October 29, 2020 minutes of the recreation, sports, culture and community life advisory committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.205
 - e) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme et du développement durable du 4 novembre 2020 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.204 / Tabling of the November 4, 2020 minutes of the planning and sustainable development advisory committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.204
 - f) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif des ressources naturelles du 26 octobre 2020 et celui du 16 novembre 2020 et que ces documents soient conservés aux archives municipales sous la cote de classification 114.212 / Tabling of the October 26, 2020 and November 16, 2020 minutes of the natural resources advisory committee meeting and that these documents be filed in the municipal archives under the classification code 114.212
 - g) Dépôt procès-verbal de la rencontre du comité consultatif sur les services de santé à Chelsea du 15 octobre 2020 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.221 / Tabling of the October 15, 2020 minutes of the advisory committee meeting on health services in Chelsea and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.221
 - h) Dépôt procès-verbal de la rencontre du comité consultatif des finances et suivi budgétaire du 10 novembre 2020 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.203 / Tabling of the November 10, 2020 minutes of the meeting of the advisory committee on finance and budget monitoring and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.203

- i) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif des travaux publics et des infrastructures du 23 octobre 2020 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.217 / Tabling of the October 23, 2020 minutes of the publics works and infrastructures advisory committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.217

6) SERVICES ADMINISTRATIFS / ADMINISTRATIVE SERVICES

6.1) RÈGLEMENTATION / LEGISLATION

- a) Adoption du règlement numéro 1172-20 – Règlement d’emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt nécessaire à la réalisation de travaux de voirie et d’infrastructures ainsi que l’acquisition d’un véhicule / Adoption of by-law number 1172-20 – Borrowing by-law establishing capital expenditures and a loan required for the completion of road and infrastructure work and the acquisition of a vehicle
- b) Adoption du règlement numéro 1175-20 – Règlement d’emprunt décrétant des dépenses et un emprunt pour financer les services professionnels pour 2021 / Adoption of by-law number 1175-20 – Borrowing by-law establishing expenditures and a loan required to finance the 2021 professional services
- c) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1173-20 et avis de motion – Règlement d’emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt nécessaire à la réalisation de travaux de réfection du chemin de la Rivière / Presentation and tabling of the draft by-law number 1173-20 and notice of motion – Borrowing by-law establishing expenditures and a loan required for the reconstruction of chemin de la Rivière
- d) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1176-21 et avis de motion – Règlement déléguant à des fonctionnaires de la Municipalité le pouvoir d’autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence / Presentation and tabling of the draft by-law number 1176-21 and notice of motion – By-law delegating to officers of the Municipality the power to authorize expenditures and to enter into contracts accordingly

6.2) CONTRATS / CONTRACTS

- a) Octroi du contrat pour l’achat d’une souffleuse à neige détachable / Awarding of the contract for the purchase of a loader mounted snow blower
- b) Octroi du contrat pour des services professionnels d’ingénierie pour le remplacement du ponceau sur la Route 105 au nord du chemin Engler / Awarding of professional engineering services contract for the replacement of the culvert on Route 105 north of chemin Engler
- c) Octroi du contrat pour des services professionnels d’ingénierie pour le remplacement du ponceau au 1290 Route 105 / Awarding of professional engineering services contract for the replacement of the culvert at 1290 Route 105
- d) Octroi du contrat pour le service téléphonique pour les cinq (5) prochaines années à Vidéotron Ltée / Awarding of the contract for telephone services for the next five (5) years to Videotron Ltd.

6.3) AUTORISATIONS, PAIEMENTS / AUTHORIZATIONS, PAYMENTS

- a) Paiement de la réclamation de la compagnie 3990591 Canada Inc. (Beaudoin Gestion Construction Management) pour le projet d’infrastructures pour le secteur centre-village – lot #4 / Payment of the claim of the Company 3990591 Canada Inc. (Beaudoin Gestion Construction Management) for the infrastructure project for the centre-village sector - lot #4

6.4) SUBVENTIONS / GRANTS

6.5) MANDATS / MANDATES

6.6) DIVERS / VARIOUS

6.7) RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES

- a) Départ de Madame Hélène Cyr / Departure of Mrs. Hélène Cyr
- b) Renouvellement du contrat de service en déclassé des archives / Renewal of the service contract for the declassification of archives

7) URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

7.1) DÉROGATIONS MINEURES / MINOR EXEMPTIONS

- a) Dérogation mineure – Construction d’une piscine, d’un patio, d’une clôture et d’une remise dans la bande de protection d’un milieu humide – 16, Terrasse du Domaine / Minor exemption – Construction of a pool, a patio, a fence and a shed inside the protective strip of a wetland – 16 Terrasse du Domaine
- b) Dérogation mineure – Marge latérale - Escaliers – 2 à 6, chemin de Montpellier / Minor Exemption – Side setback – Stairs - 2 à 6 chemin Montpellier
- c) Dérogation mineure – Superficie d’un logement additionnel – 49, chemin de la Solitude / Minor Exemption – Surface area of a granny flat – 49 chemin Solitude
- d) Dérogation mineure – Superficie totale des bâtiments secondaires et leur desserte en eau – 11, chemin Notch / Minor Exemption – Total surface area of secondary buildings and their water supply – 11 chemin Notch
- e) Dérogation mineure – Marges latérales et arrière et superficie totale des bâtiments secondaires – 16, chemin des Artisans / Minor Exemption – Side and rear setbacks and total surface area of secondary buildings – 16 chemin des Artisans
- f) Dérogation mineure – Superficie d’un lot – 24, chemin Olmstead / Minor exemption – Lot surface area – 24 chemin Olmstead
- g) Dérogation mineure – Superficie d’un lot – 43, chemin de Calais / Minor exemption – Lot surface area – 43 chemin de Calais
- h) Dérogation mineure – Superficie d’un lot – 47, chemin de Calais / Minor exemption – Lot surface area – 47 chemin de Calais

7.2) PLANS D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE / SITE PLANNING AND ARCHITECTURAL INTEGRATION PROGRAMS

- a) Plan d’implantation et d’intégration architecturale – Projet de la Ferme Hendrick – Modèle Reid / Site planning and architectural integration program – Hendrick Farm Development – Reid model

7.3) AVANT-PROJETS DE LOTISSEMENT / PRELIMINARY SUBDIVISION PROPOSALS

7.4) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

- a) Adoption du règlement numéro 1169-20 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement relatif aux permis et certificats numéro 639-05 – Dispositions relatives aux tarifs applicables aux demandes de modifications réglementaires, de permis et certificats, de PIIA et aux dépôts de garantie / Adoption of by-law number 1169-20 – By-law amending specific provisions of the permits and certificates by-law number 639-05 – Provisions respecting applicable fees for requests regarding by-law modifications, permits and certificates, SPAIP and security deposits

- b) Adoption du règlement numéro 1170-20 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement numéro 366-91 régissant les dérogations mineures – Dispositions visant la tarification d’une demande de dérogation mineure / Adoption of by-law number 1170-20– By-law amending specific provisions of the by-law governing minor exemption number 366-91 – Provisions respecting applicable fees for a minor exemption request
- c) Adoption du second projet de règlement numéro 1148-20 - Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 636-05 – Ajout des dispositions des projets commerciaux et résidentiels intégrés à la zone CA-216 / Adoption of the second draft by-law number 1148-20 – By-law amending specific provisions of the zoning by-law number 636-05 – Addition of provisions for residential and commercial integrated projects in zone CA-216
- d) Adoption du règlement numéro 1163-20 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 636-05 – Dispositions relatives à la compensation monétaire aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels / Adoption of by-law number 1163-20 – By-law amending specific provisions of the zoning by-law number 636-05 – Provisions respecting the monetary contribution for parks, playgrounds and green spaces
- e) Adoption règlement numéro 1164-20 modifiant certaines dispositions du règlement de lotissement numéro 637-05 – Dispositions relatives à la compensation monétaire aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels / Adoption of by-law number 1164-20 – By-law amending specific provisions of the subdivision by-law number 637-05 – Provisions respecting the monetary contribution for parks, playgrounds and green spaces
- f) Adoption du second projet de règlement numéro 1165-20 - Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 636-05 – Dispositions modifiant la grille des spécifications de la zone CB-233 afin de permettre une microdistillerie dans cette zone et modifiant la disposition particulière 43 / Adoption of the second draft by-law number 1165-20 – By-law amending specific provisions of the zoning by-law number 636-05 – Provisions amending the specifications grid of the CB-233 zone to allow a craft distillery in this zone and amending the special applicable provision 43

7.5) DIVERS / VARIOUS

- a) Renouvellement d’un mandat au comité consultatif d’urbanisme et de développement durable – Madame Nicole Desroches / Renewal of a mandate for the planning and sustainable development advisory committee – Mrs. Nicole Desroches

8) TRAVAUX PUBLICS / PUBLIC WORKS

- a) Autorisation de signature – Entente pour remise en état de la piste cyclable – Projet Domaine de la Montagne / Authorization to sign – Agreement to restore the bicycle path – Domaine de la Montagne project

9) LOISIRS, SPORT, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE / RECREATION, SPORT, CULTURE AND COMMUNITY LIFE

- a) Demande d’appui financier au Ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme d’aide aux initiatives de partenariat pour les municipalités qui ont une politique culturelle / Application for financial support from the Ministry of Culture and Communications as part of the assistance program for partnership initiatives for municipalities that have a cultural policy

10) SÉCURITÉ PUBLIQUE / PUBLIC SAFETY

11) LEVÉE DE LA SESSION / ADJOURNMENT OF THE SITTING

Session ordinaire du 12 janvier 2021 / January 12, 2021, ordinary sitting

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller _____ ,
appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que l'ordre du
jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

Session ordinaire du 12 janvier 2021 / January 12, 2021, ordinary sitting

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller _____ ,
appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le procès-
verbal de la session ordinaire du 1 décembre 2020 et les procès-verbaux des
sessions extraordinaires du 15 décembre 2020 soient et sont par la présente
adoptés.

SESSION ORDINAIRE – 1 DÉCEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 1 décembre 2020 à 19 h exceptionnellement et uniquement par vidéoconférence en raison de la pandémie de la COVID-19, et en vertu de l'arrêté numéro 2020-029 du 26 avril 2020 de la Ministre de la Santé et des services sociaux.

ÉTAIENT PRÉSENTS les conseillères Kay Kerman et Kimberly Chan et les conseillers Simon Joubarne, Greg McGuire et Jean-Paul Leduc sous la présidence de la Mairesse Caryl Green.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT Me John-David McFaul, Directeur général et Secrétaire-trésorier.

ÉTAIT ABSENT le conseiller Pierre Guénard.

Une période de questions fut tenue, laquelle a duré environ 40 minutes.

CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

La Mairesse ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, la Mairesse se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* ([LRQ, c C-27.1](#)) en s'abstenant de voter.

378-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté avec les modifications suivantes :

Retirer :

- 5 b) États financiers - 2020

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 1 DÉCEMBRE 2020

379-20

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que le procès-verbal de la session extraordinaire et celui de la session ordinaire du 3 novembre 2020 soient et sont par la présente adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS DU 8 OCTOBRE AU 6 NOVEMBRE 2020 AU MONTANT DE 1 779 988,60 \$

DÉPÔT DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES MENSUELS – OCTOBRE 2020

DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES RENCONTRES DU COMITÉ CONSULTATIF DES COMMUNICATIONS DU 1 SEPTEMBRE ET DU 16 OCTOBRE ET QUE CES DOCUMENTS SOIENT CONSERVÉS AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.220

DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES RENCONTRES DU COMITÉ DU SENTIER COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET ET DU 10 SEPTEMBRE 2020 ET QUE CES DOCUMENTS SOIENT CONSERVÉS AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.217

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF DES LOISIRS, DU SPORT, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE DU 1 OCTOBRE 2020 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.205

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LA GOUVERNANCE DU 14 SEPTEMBRE 2020 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.218

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF DES FINANCES ET SUIVI BUDGÉTAIRE DU 20 OCTOBRE 2020 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.203

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU 7 OCTOBRE 2020 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.204

DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES RENCONTRES DU COMITÉ CONSULTATIF DES RESSOURCES NATURELLES DU 21 ET DU 28 SEPTEMBRE 2020, ET QUE CES DOCUMENTS SOIENT CONSERVÉS AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.212

DÉPÔT DU PLAN D'ACTION « RUES PRINCIPALES » / TABLING OF THE ACTION PLAN « RUES PRINCIPALES »

SESSION ORDINAIRE – 1 DÉCEMBRE 2020

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1171-20 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXE FONCIÈRE ET LA
TARIFICATION DES DIVERS SERVICES POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2021**

Le conseiller Greg McGuire présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, le règlement portant le numéro 1171-20 intitulé « Règlement établissant les taux de taxe foncière et la tarification des divers services pour l'exercice financier 2021 » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est de fixer les modalités à l'égard des taux de taxe foncière et de la tarification de divers services pour 2021.

Greg McGuire

380-20

**OCTROI DU CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DES SYSTÈMES DE
SÉCURITÉ INTRUSION ET DE CONTRÔLE D'ACCÈS**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2020, le remplacement des systèmes de sécurité intrusion et de contrôle d'accès a été approuvé et un montant de 63 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour le remplacement des systèmes de sécurité intrusion et de contrôle d'accès;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO), une soumission a été reçue dans les délais prescrits, soit le 28 octobre 2020 :

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)
GMS Sécurité inc.	90 487,43 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse de la soumission;

ATTENDU QUE la soumission déposée par GMS Sécurité inc. est conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QU'À ce jour, il y a un dépassement du budget alloué pour le remplacement des systèmes de sécurité intrusion et de contrôle d'accès de 19 627,08 \$;

SESSION ORDINAIRE – 1 DÉCEMBRE 2020

380-20 (suite)

ATTENDU QU'UNE seule soumission ayant été reçue, la Municipalité a pu négocier avec le soumissionnaire à la baisse;

ATTENDU QUE GMS Sécurité inc. a soumis un prix révisé de 76 362,00 \$ plus taxes, pour un montant total de 87 797,21 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE le coût pour le remplacement des systèmes de sécurité intrusion et de contrôle d'accès ainsi que le dépassement du budget seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1154-20;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que le conseil octroie le contrat pour le remplacement des systèmes de sécurité intrusion et de contrôle d'accès au montant de 87 797,21 \$ incluant les taxes, à GMS Sécurité inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-020-00-725 (Machinerie, outillage & équipement – Administration), règlement d'emprunt numéro 1154-20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

381-20

AUTORISATION DE SERVICES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES À LA FIRME BRODEUR FRENETTE S.A. POUR LA RÉVISION RÉGLEMENTAIRE DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

ATTENDU QUE par la résolution numéro 67-20, le conseil a octroyé un contrat à la firme Brodeur Frenette S.A. au montant de 159 240,38 \$, incluant les taxes, pour des services professionnels pour la révision réglementaire du plan et des règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea est tenue de compléter la révision du plan et des règlements d'urbanisme dans un délai de deux (2) ans selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19 ont fait en sorte de modifier la méthode de consultation publique traditionnelle, prévue au mandat initial, en consultation publique en ligne;

ATTENDU QUE la méthode en ligne demande des rencontres additionnelles de préparation et génère des efforts d'analyse et de traitement de données supplémentaires pour identifier et traiter l'information pertinente;

ATTENDU QUE la situation liée au COVID-19 va se prolonger jusqu'en 2021 et donc, les prochaines consultations publiques liées à l'exercice de révision du plan d'urbanisme vont solliciter des efforts supplémentaires similaires;

SESSION ORDINAIRE – 1 DÉCEMBRE 2020

381-20 (suite)

ATTENDU QU'À ce jour, aucun montant n'a été autorisé pour des services professionnels supplémentaires pour ce projet;

ATTENDU QUE la firme Brodeur Frenette S.A. a soumis un prix de 16 096,50 \$, incluant les taxes, pour les honoraires professionnels supplémentaires;

ATTENDU QUE la Direction générale et le Service de l'urbanisme et du développement durable recommande ces honoraires professionnels supplémentaires;

ATTENDU QUE les honoraires professionnels supplémentaires pour la révision réglementaire du plan et des règlements d'urbanisme seront financés par le règlement d'emprunt numéro 817-12;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le conseil autorise les services professionnels supplémentaires pour la révision réglementaire du plan et des règlements d'urbanisme à la firme Brodeur Frenette S.A. pour un montant de 16 096,50 \$, incluant les taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-610-01-419 (Révision plan urbanisme / REG concordance), règlement d'emprunt numéro 817-12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

382-20

**MANDAT POUR LA SIGNATURE D'UNE QUITTANCE TOTALE,
GÉNÉRALE ET FINALE ET CONSENTEMENT À LA RADIATION DE
L'INSCRIPTION DE TOUS DROITS HYPOTHÉCAIRES POUR LE LOT
3 030 289 AU CADASTRE DU QUÉBEC - MATRICULE
5943-06-2636-0-000-0000**

ATTENDU QU'UNE hypothèque légale a été enregistrée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gatineau contre le lot 3 030 289 au cadastre du Québec, propriété également identifiée comme étant le 863 Route 105, pour des travaux effectués en vertu d'un jugement rendu le 24 juillet 2018 en vertu des articles 227 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* dans le dossier de la Cour supérieure, district de Gatineau, numéro 550-17-009168-160, publié le 24 octobre 2019 sous le numéro 24 986 807;

ATTENDU QU'UN préavis d'exercice d'un droit hypothécaire a été publié le 29 novembre 2019 sous le numéro 25 071 305;

ATTENDU QU'UN procès-verbal de saisie immobilière avait été publié au préalable le 12 octobre 2011 sous le numéro 18 545 044;

SESSION ORDINAIRE – 1 DÉCEMBRE 2020

382-20 (suite)

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a reçu le paiement des sommes dues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu d'accorder quittance totale générale et finale et consentir à la radiation de tous droits hypothécaires pour le lot 3 030 289 au cadastre du Québec, propriété également identifiée comme étant le 863 Route 105.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

383-20

VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN – CHEMIN BOISÉ (ABROGE ET REMPLACE LA RÉOLUTION NUMÉRO 423-16)

ATTENDU QU'UNE section du chemin Boisé est non-construite et que la topographie des lieux rend très difficile le prolongement du chemin;

ATTENDU QUE la résolution numéro 423-16 adoptée le 7 novembre 2016 prévoyait la vente d'une parcelle du lot numéro 3 265 111 d'une superficie de 1 656 m² à Monsieur Raymond Brunet pour un montant de 8 000,00 \$, plus taxes, aux conditions suivantes :

- relocalisation d'un poteau d'Hydro-Québec par la Municipalité;
- confirmation du droit de construire une entrée charretière à partir du chemin Summit;

ATTENDU QUE la politique de la compagnie Hydro-Québec permettant à la Municipalité d'avoir accès à une relocalisation gratuite du déplacement du poteau ne peut s'appliquer dans le cas soumis;

ATTENDU QU'Hydro-Québec évalue les frais de relocalisation du poteau à plus de 20 000,00 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité a informé Monsieur Raymond Brunet qu'elle ne peut donner suite au projet de vente du terrain en raison des coûts engendrés;

ATTENDU QUE Monsieur Raymond Brunet a accepté d'acheter la parcelle visée pour un montant de 3 000,00 \$, plus taxes, moyennant la prise en charge par ce dernier des coûts de relocation du poteau d'Hydro-Québec ainsi que le paiement des frais notariés découlant de cet achat;

ATTENDU QUE le conseil a convenu d'accepter la proposition de Monsieur Raymond Brunet le 14 juillet 2020 lors d'une rencontre du comité de travail du conseil;

SESSION ORDINAIRE – 1 DÉCEMBRE 2020

383-20 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le conseil autorise la vente d'une parcelle du lot numéro 3 265 111 d'une superficie de 1 656 m² à Monsieur Raymond Brunet au montant de 3 000,00 \$, plus taxes, aux conditions suivantes :

- Frais de relocalisation d'un poteau d'Hydro-Québec assumés par le requérant;
- Confirmation du droit de construire une entrée charretière à partir du chemin Summit;
- Frais notariés assumés par le requérant.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE Me Megan Throop, notaire, soit mandatée pour préparer tous les documents requis dans ce dossier.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'abroger et remplacer la résolution numéro 423-16 adoptée le 7 novembre 2016.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

384-20

AFFECTATION DES EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉS – SECTEURS MILL ET PATRICK, WRIGHT, VALLÉE

ATTENDU QUE des taxes de secteur sont perçues pour le service de la dette pour des travaux d'asphaltage des chemins Patrick, Wright et Vallée;

ATTENDU QUE des taxes de secteur sont perçues pour le service de la dette et pour les activités de fonctionnement pour le réseau d'égouts dans le secteur Mill;

ATTENDU QUE des taxes ont été perçues en trop dans le passé;

ATTENDU QUE ces trop-perçus ont été réservés dans des excédents de fonctionnement affectés pour ces deux secteurs;

ATTENDU QUE ces excédents de fonctionnement affectés doivent servir à réduire les taxes futures des contribuables de ces secteurs;

ATTENDU QUE le budget 2020 prévoyait l'utilisation de 4 510,00 \$ de l'excédent affecté pour le secteur Mill et de 8 751,00 \$ de l'excédent affecté pour le secteur Patrick, Wright, Vallée;

SESSION ORDINAIRE – 1 DÉCEMBRE 2020

384-20 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que le conseil autorise l'affectation de 4 510,00 \$ du poste budgétaire 59-131-03-000 (Excédent de fonctionnement affecté - Secteur Mill) au poste budgétaire 03-510-00-001 (Affectation - Excédent de fonctionnement affecté – Secteur Mill) et une l'affectation de 8 751,00 \$ du poste budgétaire 59-131-05-000 (Excédent de fonctionnement affecté - Secteur Patrick, Wright, Vallée) au poste budgétaire 03-510-00-003 (Affectation – Excédent de fonctionnement affecté – Secteurs Patrick, Wright, Vallée).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

385-20

AFFECTATION DU FONDS RÉSERVÉ – SOLDE DISPONIBLE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS

ATTENDU QUE certains règlements d'emprunts ont été trop financés;

ATTENDU QUE les soldes disponibles peuvent servir aux paiements du service de la dette;

ATTENDU QUE le budget 2020 prévoyait l'utilisation de 30 866,73 \$ du fonds réservé – solde disponible des règlements d'emprunt fermés, pour les règlements d'emprunt numéro 693-07;

ATTENDU QUE le budget 2020 prévoyait l'utilisation de 1 100,00 \$ du fonds réservé – solde disponible des règlements d'emprunt fermés, pour les règlements d'emprunt numéro 694-07;

ATTENDU QUE le budget 2020 prévoyait l'utilisation de 6 021,00 \$ du fonds réservé – solde disponible des règlements d'emprunt fermés, pour les règlements d'emprunt numéro 721-08;

ATTENDU QU'UN montant de 37 987,73 \$ sera utilisé pour le budget 2020 du fonds réservé – solde disponible des règlements d'emprunt fermés, pour les règlements d'emprunt numéro 693-07, 694-07 et 721-08;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que le conseil autorise l'affectation totale de 37 987,73 \$ du poste 59-154-00-00 (Fonds réservés – Solde disponible des règlements d'emprunt fermés) au poste budgétaire 03-610-00-030 (Affectation – Solde disponible des règlements d'emprunt fermés) pour les règlements d'emprunt numéro 693-07, 694-07 et 721-08.

SESSION ORDINAIRE – 1 DÉCEMBRE 2020

385-20 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

386-20

AFFECTATION D'UN MONTANT DE 160 000,00 \$ DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ À L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020

ATTENDU QUE l'excédent de fonctionnement affecté était de 456 804,00 \$ au 31 décembre 2019;

ATTENDU QUE le budget 2020 a prévu l'utilisation de 160 000,00 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le conseil autorise l'affectation de 160 000,00 \$ du poste 59-131-00-000 (Excédent fonctionnement affecté – Exercice suivant) au poste 03-510-00-000 (Affectation - Excédent fonctionnement affecté).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

387-20

ANNULATION DES AFFECTATIONS DE 2020

ATTENDU QUE le conseil a autorisé un surplus affecté au poste 59-131-00-000 (Excédent de fonctionnement affecté / Exercice suivant) pour des dépenses budgétées, mais non réalisées au cours d'un exercice;

ATTENDU QUE ces dépenses devaient être réalisées au cours d'un exercice subséquent;

ATTENDU QUE certaines de ces dépenses ne seront pas réalisées ou que partiellement réalisées et qu'elles doivent être annulées pour libérer l'excédent de fonctionnement affecté - exercice suivant;

ATTENDU QUE ces dépenses sont les suivantes :

DESCRIPTION	POSTE COMPTABLE	MONTANT
Médicaments	02-160-10-675	500,00 \$
Location tours communication – Service incendie	02-220-01-339	2 000,00 \$

SESSION ORDINAIRE – 1 DÉCEMBRE 2020

387-20 (suite)

DESCRIPTION	POSTE COMPTABLE	MONTANT
Nettoyage membranes – Eau potable c-v	02-412-30-522	7 656,21 \$
Formation OPA – Eau potable centre-village	02-413-30-454	2 063,00 \$
Programmation contrôle	02-460-00-414	1 494,00 \$
Révision règlements urbanisme	02-610-00-411	13 000,00 \$
Salaire CJS	02-701-20-141	1 700,00 \$
TOTAL		28 413,21 \$

ATTENDU QUE le montant total de ces dépenses est de 28 413,21 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que le conseil autorise l'annulation de ces affectations au montant de 28 413,21 \$ du poste 59-131-00-000 (Excédent de fonctionnement affecté / Exercice suivant) au poste 59-110-00-000 (Excédent de fonctionnement non affecté).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

388-20

PAIEMENT DES DÉPENSES 2020 À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ

ATTENDU QUE par les résolutions numéro 361-14, 440-15, 462-18 et 464-19, diverses dépenses n'ont pu être réalisées ou terminées au cours de l'exercice;

ATTENDU QUE ces dépenses ont été réservées dans l'excédent de fonctionnement affecté;

ATTENDU QUE les dépenses suivantes ont été réalisées ou partiellement réalisées au cours de l'année 2020 :

DESCRIPTION	POSTE COMPTABLE	MONTANT
Formation élus	02-110-00-454	1 750,00 \$
Formation - Administration	02-130-00-454	75,00 \$
Entretien bâtiments – Administration	02-130-00-522	8 000,00 \$
Publicité et information – Communication	02-141-00-341	2 000,00 \$
Cotisations Voilà – Communication	02-141-00-494	2 700,00 \$
Mutuelle de prévention	02-160-00-416	6 000,00 \$
Glissières sécurité – Voirie municipale	02-320-01-649	1 000,00 \$
Contrat déneigement	02-330-00-443	21 700,00 \$
Formation OPA – Eau potable centre-village	02-413-30-454	3 737,00 \$
Programmation contrôle	02-460-00-414	506,00 \$

SESSION ORDINAIRE – 1 DÉCEMBRE 2020

388-20 (suite)

DESCRIPTION	POSTE COMPTABLE	MONTANT
Services professionnels – Environnement	02-470-00-411	1 500,00 \$
Traduction – Urbanisme	02-610-01-459	600,00 \$
Salaire CJS	02-701-20-141	7 300,00 \$
Étude sentier autoroute 5 – Activités récréatives	02-701-50-411	15 000,00 \$
TOTAL		71 868,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que le conseil autorise l'affectation de 71 868,00 \$ du poste 59-131-00-000 (Excédent de fonctionnement affecté/Exercice suivant) au poste 03-510-00-000 (Affectation - Excédent de fonctionnement affecté) pour le paiement de ces dépenses.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

389-20

DÉROGATION MINEURE – EMPIÈTEMENT D'UNE ENTRÉE CHARRETIÈRE DANS UN MILIEU HUMIDE ET DANS SA BANDE DE PROTECTION – 31, CHEMIN DES HAUTS-BOIS

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 635 578 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 31, chemin des Hauts-Bois, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure visant la construction d'une entrée charretière passant au travers d'un milieu humide à l'aide de ponceaux et dans la bande de protection de 15 mètres, alors que le règlement de zonage numéro 636-05 ne le permet pas;

ATTENDU QUE le comité consultatif sur les ressources naturelles a effectué une recommandation lors de sa séance du 26 octobre 2020 et a recommandé d'approuver la demande en les greffant les conditions suivantes :

- aucune machinerie ne sera tolérée à l'intérieur de la zone humide ou dans la bande de protection lors de la construction de la résidence;
- l'entrée charretière devra respecter une largeur de 9 mètres maximum, tel qu'indiqué dans la demande;
- les conditions accompagnant la demande de dérogation mineure visant l'installation d'une clôture dans la bande de protection du milieu humide déposée lors de la rencontre du 19 août 2019 restent les mêmes;

SESSION ORDINAIRE – 1 DÉCEMBRE 2020

389-20 (suite)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 4 novembre 2020, tout en y greffant les mêmes conditions que le CCRN et en exigeant qu'une servitude de passage soit enregistrée sur le lot 2 635 578 en faveur du lot 2 635 577 avant l'émission du permis de construction;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 11 novembre 2020, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'une entrée charretière passant au travers d'un milieu humide à l'aide de ponceaux et dans la bande de protection de 15 mètres, alors que le règlement de zonage numéro 636-05 ne le permet pas, et ce, sur le lot 2 635 578 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 31, chemin des Hauts-Bois, tout en y greffant les conditions suivantes :

- aucune machinerie ne sera tolérée à l'intérieur de la zone humide ou dans la bande de protection lors de la construction de la résidence;
- l'entrée charretière devra respecter une largeur de 9 mètres maximum, tel qu'indiqué dans la demande;
- les conditions accompagnant la demande de dérogation mineure visant l'installation d'une clôture dans la bande de protection du milieu humide déposée lors de la rencontre du 19 août 2019 restent les mêmes;
- une servitude de passage doit être enregistrée sur le lot 2 635 578 en faveur du lot 2 635 577 avant l'émission du permis de construction de l'allée d'accès.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

La conseillère Kay Kerman demande le vote :

POUR :

- Jean-Paul Leduc
- Greg McGuire

CONTRE :

- Kay Kerman
- Kimberly Chan
- Simon Joubarne

REJETÉE À LA MAJORITÉ

SESSION ORDINAIRE – 1 DÉCEMBRE 2020

390-20

DÉROGATION MINEURE – MARGE LATÉRALE POUR UNE REMISE, UNE ENTRÉE CHARRETIÈRE ET DES MURETS ET ESCALIERS – 20, CHEMIN KEEWATIN

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 031 094 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 20, chemin Keewatin, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de :

- permettre la construction d'une remise à 2,95 m de la ligne de propriété latérale;
- régulariser une entrée charretière située à la ligne de propriété;
- régulariser un muret situé à la ligne de propriété;
- régulariser un muret et des escaliers situés à 0,5 m de la ligne de propriété latérale;
- le tout, plutôt qu'à 4,5 m tel que requis au règlement de zonage numéro 636-05;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 4 novembre 2020;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 11 novembre 2020, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur lot 3 031 094 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 20, chemin Keewatin, afin de :

- permettre la construction d'une remise à 2,95 m de la ligne de propriété latérale;
- régulariser une entrée charretière située à la ligne de propriété;
- régulariser un muret situé à la ligne de propriété;
- régulariser un muret et des escaliers situés à 0,5 m de la ligne de propriété latérale;
- le tout, plutôt qu'à 4,5 m tel que requis au règlement de zonage numéro 636-05.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 1 DÉCEMBRE 2020

391-20

DÉROGATION MINEURE – DISTANCE AVEC LA ROUTE 105 ET L'ANCIENNE VOIE FERRÉE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL, D'UN BÂTIMENT SECONDAIRE, D'UN PATIO ET D'UN ESCALIER – LOT 2 636 106, ROUTE 105

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 636 106 au cadastre du Québec, propriété également située sur la route 105, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction :

- d'un bâtiment principal et secondaire à 6 m de la route 105, plutôt que 20 mètres;
- des corniches d'un bâtiment principal à 5,7 m de la route 105, plutôt qu'à 20 mètres;
- des corniches d'un bâtiment secondaire à 5,4 m de la route 105, plutôt qu'à 20 mètres;
- d'un bâtiment principal et secondaire à 4,5 m de l'ancienne voie ferrée plutôt que 20 mètres;
- des corniches d'un bâtiment secondaire à 3,9 m de l'ancienne voie ferrée plutôt que 20 mètres;
- des corniches d'un bâtiment principal à 3 m de l'ancienne voie ferrée plutôt que 20 mètres;
- d'un patio à 2 mètres de l'ancienne voie ferrée, plutôt que 10 mètres;
- d'un escalier à 3,2 m de l'ancienne voie ferrée, plutôt que 10 mètres;
- Le tout, tel que stipulé au règlement de zonage 636-05;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 4 novembre 2020;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 11 novembre 2020, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur lot 2 636 106 au cadastre du Québec, propriété situé sur la route 105, afin de permettre la construction:

- d'un bâtiment principal et secondaire à 6 m de la route 105, plutôt que 20 mètres;
- des corniches d'un bâtiment principal à 5,7 m de la route 105, plutôt qu'à 20 mètres;
- des corniches d'un bâtiment secondaire à 5,4 m de la route 105, plutôt qu'à 20 mètres;

SESSION ORDINAIRE – 1 DÉCEMBRE 2020

391-20 (suite)

- d'un bâtiment principal et secondaire à 4,5 m de l'ancienne voie ferrée plutôt que 20 mètres;
- des corniches d'un bâtiment secondaire à 3,9 m de l'ancienne voie ferrée plutôt que 20 mètres;
- des corniches d'un bâtiment principal à 3 m de l'ancienne voie ferrée plutôt que 20 mètres;
- d'un patio à 2 mètres de l'ancienne voie ferrée, plutôt que 10 mètres;
- d'un escalier à 3,2 m de l'ancienne voie ferrée, plutôt que 10 mètres;
- le tout, tel que stipulé au règlement de zonage 636-05.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

392-20

DÉROGATION MINEURE – DISTANCE D'UNE ENTRÉE CHARRETIÈRE AVEC L'ANCIENNE VOIE FERRÉE – 8, CHEMIN PROF-BURT

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 031 041 au cadastre du Québec, propriété également comme étant le 8, chemin Prof-Burt, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre d'aménager une entrée charretière à une distance de moins de 10 mètres de l'ancienne voie ferrée, alors que le règlement de zonage 636-05 ne le permet pas;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 4 novembre 2020;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 11 novembre 2020, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure afin de permettre d'aménager une entrée charretière à une distance de moins de 10 mètres de l'ancienne voie ferrée, alors que le règlement de zonage 636-05 ne le permet pas, et ce, sur le lot 3 031 041 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 8, chemin Prof-Burt, et ce, conditionnellement à ce que toutes les mesures nécessaires soient prises pour préserver le plus d'arbres possible.

SESSION ORDINAIRE – 1 DÉCEMBRE 2020

392-20 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

393-20

DÉROGATION MINEURE – DISTANCE D'UNE ENTRÉE CHARRETIÈRE AVEC L'ANCIENNE VOIE FERRÉE ET MARGE LATÉRALE – 12, CHEMIN PROF-BURT

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 031 040 au cadastre du Québec, propriété également comme étant le 12, chemin Prof-Burt, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre d'aménager une entrée charretière à une distance de moins de 10 mètres de l'ancienne voie ferrée et à moins de 4.5 mètres de la ligne latérale, alors que le règlement de zonage 636-05 ne le permet pas;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 4 novembre 2020;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 11 novembre 2020, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure afin de permettre d'aménager une entrée charretière à une distance de moins de 10 mètres de l'ancienne voie ferrée et à moins de 4.5 mètres de la ligne latérale, alors que le règlement de zonage 636-05 ne le permet pas, et ce, sur le lot 3 031 040 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 12, chemin Prof-Burt, et ce, conditionnellement à ce que toutes les mesures nécessaires soient prises pour préserver le plus d'arbres possible.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 1 DÉCEMBRE 2020

394-20

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – HABITATION MULTIFAMILIALE – 81, CHEMIN DU RELAIS

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 277 797 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 81, chemin du Relais, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment mixte composé d'une habitation multifamiliale de huit (8) logements et d'un local commercial;

ATTENDU QUE le toit sera en bardeaux d'acier et les murs seront couverts d'un revêtement de clin de fibrociment, de panneaux d'acier et de pierre, que les garde-corps seront en aluminium et que chacun des logements aura son propre balcon;

ATTENDU QUE la hauteur du bâtiment et son gabarit seront similaires aussi à ceux des bâtiments multifamiliaux et non résidentiels avoisinants;

ATTENDU QUE les matériaux proposés, de même que leur couleur, sont similaires à ceux du projet Quartier Meredith;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 3 novembre 2020 et recommande d'approuver la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution, et le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA sur le lot 6 277 797 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 81, chemin du Relais, conformément :

- à la demande numéro 2020-00073;
- aux plans de l'architecte Sophie Lamothe, dossier 19-601, révisés le 14 octobre 2020, 10 pages.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 1 DÉCEMBRE 2020

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1169-20 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT
RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 639-05 –
DISPOSITIONS RELATIVES AUX TARIFS APPLICABLES AUX DEMANDES
DE MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES, DE PERMIS ET CERTIFICATS,
DE PIIA ET AUX DÉPÔTS DE GARANTIE**

Le conseiller Simon Joubarne présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement intitulé, « Règlement numéro 1169-20 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de relatif aux permis et certificats numéro 639-05 – Dispositions relatives aux tarifs applicables aux demandes de modifications réglementaires, de permis et certificats, de PIIA et aux dépôts de garantie » sera présenté pour adoption.

L'objectif est de modifier le règlement relatif aux permis et certificats afin d'inclure les frais payables par la Municipalité lorsque le requérant s'acquitte des frais liés à une demande de permis, de PIIA ou de modification réglementaire par carte de crédit.

Simon Joubarne

395-20

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1169-20 –
RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT
RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 639-05 –
DISPOSITIONS RELATIVES AUX TARIFS APPLICABLES AUX DEMANDES
DE MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES, DE PERMIS ET CERTIFICATS,
DE PIIA ET AUX DÉPÔTS DE GARANTIE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement relatif aux permis et certificats portant le numéro 639-05 le 19 avril 2005 le quel est entré en vigueur le 28 juin 2005;

ATTENDU QUE la Municipalité autorisera bientôt le paiement des frais par carte de crédit et que des frais de crédit seront applicables et payables par la Municipalité;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement relatif aux permis et certificats afin d'augmenter les tarifs applicables aux demandes de modifications réglementaires, de permis et certificats, de PIIA et aux dépôts de garantie afin d'absorber les frais de crédit;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 1^{er} décembre 2020, et le projet a été présenté et déposé;

SESSION ORDINAIRE – 1 DÉCEMBRE 2020

395-20 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le « Projet de règlement numéro 1169-20 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement relatif aux permis et certificats numéro 639-05 – Dispositions relatives aux tarifs applicables aux demandes de modifications réglementaires, de permis et certificats, de PIIA et aux dépôts de garantie » soit et est par la présente adopté.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1170-20 ET AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT RÉGISSANT LES DÉROGATIONS MINEURES NUMÉRO 366-91 – DISPOSITIONS VISANT LA TARIFICATION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseiller Simon Joubarne présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, le règlement intitulé « Règlement numéro 1170-20 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement régissant les dérogations mineures numéro 366-91 - Dispositions visant la tarification d'une demande de dérogation mineure » sera présenté pour adoption.

L'objectif est de modifier le règlement régissant les demandes de dérogations mineures afin d'inclure les frais payables par la Municipalité lorsque le requérant s'acquitte des frais liés à une demande par carte de crédit.

Simon Joubarne

396-20

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1170-20 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT RÉGISSANT LES DÉROGATIONS MINEURES NUMÉRO 366-91 – DISPOSITIONS VISANT LA TARIFICATION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un règlement relatif aux dérogations mineures aux fins de prévoir une procédure d'exception pour autoriser la réalisation de travaux projetés ou la régularisation de travaux en cours ou terminés, lesquels ne satisfont pas à toutes les dispositions du règlement de zonage ou de lotissement;

SESSION ORDINAIRE – 1 DÉCEMBRE 2020

396-20 (suite)

ATTENDU QUE les demandes de dérogation mineures doivent être accompagnées des frais exigés selon la tarification énoncée au règlement;

ATTENDU QUE la Municipalité autorisera bientôt le paiement des frais par carte de crédit et que des frais de crédit seront applicables et payables par la Municipalité;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'augmenter les frais applicables aux demandes de dérogations mineures afin de tenir compte des frais applicables;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de sa séance du conseil tenue le 1^{er} décembre 2020 et que le projet a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que le « Projet de règlement numéro 1170-20 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement régissant les dérogations mineures numéro 366-91– Dispositions visant la tarification d'une demande de dérogation mineure » soit et est par la présente adopté.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

397-20

ACCEPTATION PROVISOIRE DU PROJET DOMICILIAIRE DE LA FERME HENDRICK PHASE 3A ET CESSION DES CHEMINS LAMOILLE ET PANTON, ET D'UN PARC

ATTENDU QUE par la résolution numéro 237-12 adoptée par le conseil lors de la séance tenue le 1^{er} octobre 2012, le conseil autorisait la signature du protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité de Chelsea et 6994962 Inc., représenté par M. Sean McAdam pour le projet domiciliaire de la Ferme Hendrick Phase 1;

ATTENDU QUE suite à la signature du protocole d'entente du 29 octobre 2015, le promoteur était autorisé à entreprendre les travaux de construction des chemins;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 87-19 adoptée par le conseil lors de la séance tenue le 12 mars 2019, le conseil autorisait la signature du protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité de Chelsea et 6994962 Inc., représenté par M. Sean McAdam pour le projet domiciliaire de la Ferme Hendrick Phase 3;

SESSION ORDINAIRE – 1 DÉCEMBRE 2020

397-20 (suite)

ATTENDU QUE suite à la signature du protocole d'entente au mois de janvier 2020, le promoteur était autorisé à entreprendre les travaux de construction des chemins;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à une inspection provisoire partielle des travaux de la phase 3A en date du 24 février 2020 conjointement avec la firme de services professionnels attitrée au projet, EXP;

ATTENDU QUE le 26 février 2020, la Municipalité recevait une lettre d'attestation de conformité des travaux de la part de M. Stéphane Godin, ingénieur, et ce, selon les exigences du règlement numéro 949-15;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à une inspection provisoire de la phase 3A des travaux en date du 5 octobre 2020 conjointement avec la firme de services professionnels attitrée au projet, EXP;

ATTENDU QUE le 14 octobre 2020, la Municipalité recevait une lettre d'attestation de conformité des travaux de la part de M. Stéphane Godin, ingénieur, et ce, selon les exigences du règlement numéro 949-15;

ATTENDU QUE l'entrepreneur responsable des travaux, Les Constructions BGP, devra corriger les déficiences indiquées sur la liste de déficiences reçue de EXP en date du 14 octobre 2020 et que ces corrections devront être apportées d'ici l'inspection finale pour la phase 3A;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures recommande de procéder à la cession des chemins à la Municipalité selon les exigences du règlement 949-15 ainsi que d'un parc et d'une servitude temporaire pour cul-de-sac tel que décrit par le projet de lotissement préparé par Mme. Tremblay (Dossier : 94354-3 minute 1853);

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le conseil, sur recommandation de M. Frédéric Rioux, directeur du Service des infrastructures et travaux publics, autorise l'acceptation provisoire du projet domiciliaire de la Ferme Hendrick phase 3A constituant l'emprise des chemins Lamoille (lot 6 289 494) et Panton (lot 6 289 496) ainsi que de l'emprise du parc (lots 6 289 492 et 6 289 493).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil mandate Me Megan Throop, Notaire, à préparer tous les documents nécessaires à la cession des chemins et autres immeubles ci-avant mentionnés.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 1 DÉCEMBRE 2020

398-20

RENOUVELLEMENT D'UN MANDAT AU COMITÉ CONSULTATIF DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES – MADAME CATHERINE BARRETTE

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement numéro 1044-17 constituant le comité consultatif des travaux publics et des infrastructures, lequel doit recommander au conseil municipal des décisions sur des matières reliées aux travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le mandat de Madame Catherine Barrette est arrivé à terme;

ATTENDU QU'ELLE a accepté de poursuivre son mandat sur le comité;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de renouveler le mandat du membre susmentionné;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que le mandat de Madame Catherine Barrette soit renouvelé, et ce, pour un terme additionnel et successif de deux (2) ans.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et le Secrétaire-trésorier, ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

399-20

AUTORISATION POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX INTERDISANT LE STATIONNEMENT SUR LE CHEMIN NOTCH

ATTENDU QU'UN enjeu pour la sécurité des usagers du sentier 15 de la CCN a été observé en raison de nombreux véhicules se stationnant le long du chemin Notch à l'approche de la traverse pour activités sportives de ce sentier;

ATTENDU QUE le stationnement en bordure du chemin Notch aux approches de la traverse du sentier 15 nuit à la circulation et la visibilité des usagers et à la sécurité de ceux-ci;

ATTENDU QUE cette situation a été présentée au comité consultatif des travaux publics et des infrastructures du mois de septembre ainsi qu'au mois de novembre et que celui-ci recommande l'installation de panneaux afin d'interdire le stationnement sur le chemin Notch, aux approches de la traverse du sentier 15, afin d'assurer la sécurité des usagers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Simon Joubarne et résolu d'approuver l'installation de panneaux de « stationnement interdit » (P-150) sur le chemin Notch aux approches du sentier 15.

SESSION ORDINAIRE – 1 DÉCEMBRE 2020

399-20 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et le Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-355-00-649 (pièces et accessoires autres).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

400-20

FÉLICITATIONS À MONSIEUR CHARLES-ANTOINE HALLÉ, LAURÉAT DU PRIX RECONNAISSANCE JEUNESSE DU QUÉBEC 2020

ATTENDU QUE M. Charles-Antoine Hallé est un jeune entrepreneur, enseignant et étudiant de 21 ans originaire de Chelsea;

ATTENDU QUE M. Hallé a fondé en 2017 l'entreprise « Apprends et Entreprends » prônant la mise en pratique des valeurs entrepreneuriales en éducation, une entreprise qui inspire, provoque et appuie le développement de la jeunesse, tout en dynamisant le monde de l'éducation;

ATTENDU QUE l'entreprise de M. Hallé a accompagné plus de 800 étudiants à ce jour, qui ont à leur tour contribué à la fondation de 160 microentreprises, au Canada, en France et en République Démocratique du Congo;

ATTENDU QUE M. Hallé travaille aujourd'hui avec de nombreuses organisations d'envergure, dont l'Organisation des Nations Unies;

ATTENDU QUE M. Hallé se distingue non seulement par ses aptitudes en entrepreneuriat, son dynamisme et sa volonté de faire profiter aux autres de son expérience, mais également par son audace et son engagement envers la société;

ATTENDU QUE M. Hallé est devenu, à 20 ans, le plus jeune enseignant au secondaire en Outaouais, tout en poursuivant lui-même ses études;

ATTENDU QUE M. Hallé a remporté un prix Excellor dans la catégorie Startup de l'année décerné par la Chambre de Commerce de Gatineau et une bourse d'honneur du Ministère de l'Économie et de l'Innovation, et a récemment lancé une nouvelle entreprise, soit celle de Cotreen Games, développant des jeux de satire sociale et politique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu de reconnaître et féliciter M. Charles-Antoine Hallé pour s'être vu décerner le lauréat du prix Reconnaissance jeunesse du Québec 2020 dans l'axe Éducation de même que pour ses nombreux accomplissements.

SESSION ORDINAIRE – 1 DÉCEMBRE 2020

400-20 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

401-20

DÉPART D'UN POMPIER – MONSIEUR PATRICK PERRIER

ATTENDU QUE le directeur du Service de sécurité incendie, M. Charles Ethier, a reçu un courriel annonçant la démission du pompier Patrick Perrier, datant du 17 novembre 2020;

ATTENDU QUE M. Perrier était à l'emploi su Service de sécurité incendie depuis 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Simon Joubarne, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que ce conseil accepte la démission de M. Patrick Perrier et le remercie pour les 8 années passées au service de la communauté de Chelsea.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

402-20

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que cette session ordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

John-David McFaul
Directeur général et Secrétaire-trésorier

Caryl Green
Mairesse

SESSION EXTRAORDINAIRE – 15 DÉCEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL de la session extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 15 décembre 2020 à 19 h exceptionnellement et uniquement par vidéoconférence en raison de la pandémie de la COVID-19, et en vertu de l'arrêté numéro 2020-029 du 26 avril 2020 de la Ministre de la Santé et des services sociaux.

ÉTAIENT PRÉSENTS les conseillères Kay Kerman et Kimberly Chan et les conseillers Simon Joubarne, Pierre Guénard, Greg McGuire et Jean-Paul Leduc sous la présidence de la Mairesse Caryl Green.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT Me John-David McFaul, Directeur général et Secrétaire-trésorier.

Une période de questions fut tenue, à laquelle aucune question ne fut posée.

CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

La Mairesse ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, la Mairesse se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* ([LRQ, c C-27.1](#)) en s'abstenant de voter.

403-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

404-20

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que les prévisions budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021 soient adoptées comme suit :

SESSION EXTRAORDINAIRE – 15 DÉCEMBRE 2020

404-20 (suite)

	Budget 2021
	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	
Revenus	
Taxes	15 635 269
Compensation tenant lieu de taxes	1 283 842
Transferts	509 434
Services rendus	1 234 911
Imposition de droits	2 022 725
Amendes et pénalités	71 040
Intérêts	232 000
Autres revenus	348 394
	<u>21 337 615</u>
Charges	
Administration générale	(3 094 014)
Sécurité publique	(3 751 356)
Transport	(6 166 825)
Hygiène du milieu	(3 451 012)
Santé et bien-être	(43 192)
Aménagement, urbanisme et développement	(1 123 731)
Loisirs et culture	(3 726 032)
Frais de financement	(1 231 475)
	<u>(22 587 637)</u>
Conciliation à des fins fiscales	
Amortissement	2 683 858
Produit de cession / Gain sur disposition	75 000
Remboursement ou produit de cession	0
Placement – réduction de valeur	0
Financement à long terme des activités de fonctionnement	503 125
Remboursement de la dette à long terme	(2 720 124)
Affectation – activités d'investissement	(171 250)
Affectation – excédent de fonctionnement non affecté	216 875
Affectation – excédent de fonctionnement affecté	902 003
Affectation – réserves financières et fonds réservés	(229 882)
Affectation – dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	(9 583)
	<u>1 250 022</u>
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales	
	<u>-----</u>

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION EXTRAORDINAIRE – 15 DÉCEMBRE 2020

405-20

DISTRIBUTION DU RÉSUMÉ DU BUDGET 2021

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que conformément à l'article 957 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), un document explicatif du Budget 2021 et du Programme triennal d'immobilisations de la Municipalité soit distribué à chaque adresse civique lors de l'envoi des comptes de taxes 2021.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

406-20

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que cette session extraordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

John-David McFaul
Directeur général et Secrétaire-trésorier

Caryl Green
Mairesse

SESSION EXTRAORDINAIRE – 15 DÉCEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL de la session extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 15 décembre 2020 à 19 h 30 exceptionnellement et uniquement par vidéoconférence en raison de la pandémie de la COVID-19, et en vertu de l'arrêté numéro 2020-029 du 26 avril 2020 de la Ministre de la Santé et des services sociaux.

ÉTAIENT PRÉSENTS les conseillères Kay Kerman et Kimberly Chan et les conseillers Simon Joubarne, Pierre Guénard, Greg McGuire et Jean-Paul Leduc sous la présidence de la Mairesse Caryl Green.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT Me John-David McFaul, Directeur général et Secrétaire-trésorier.

Une période de questions fut tenue, laquelle a duré environ 20 minutes.

CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

La Mairesse ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, la Mairesse se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* ([LRQ, c C-27.1](#)) en s'abstenant de voter.

407-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

408-20

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1171-20 – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXE FONCIÈRE ET LA TARIFICATION DES DIVERS SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

ATTENDU QUE la Municipalité désire établir les taux de taxe foncière et la tarification des divers services pour l'exercice financier 2021 par règlement;

SESSION EXTRAORDINAIRE – 15 DÉCEMBRE 2020

408-20 (suite)

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné et le projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance du conseil tenue le 1 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que le « Règlement numéro 1171-20 – Règlement établissant les taux de taxe foncière et la tarification des divers services pour l'exercice financier 2021 » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1172-20 ET AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE ET D'INFRASTRUCTURES AINSI QUE L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE

Le conseiller Jean-Paul Leduc présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente de ce conseil, le règlement portant le numéro 1172-20 intitulé « Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt nécessaire à la réalisation de travaux de voirie et d'infrastructures ainsi que l'acquisition d'un véhicule » sera présenté pour adoption. Le but de ce règlement est d'obtenir le financement nécessaire pour la réalisation des travaux de voirie et d'infrastructures ainsi que l'acquisition d'un véhicule prévus pour 2021.

Jean-Paul Leduc

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1175-20 ET AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT POUR FINANCER LES SERVICES PROFESSIONNELS 2021

Le conseiller Jean-Paul Leduc présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente de ce conseil, le règlement portant le numéro 1175-20 intitulé « Règlement d'emprunt décrétant des dépenses et un emprunt pour financer les services professionnels pour 2021 » sera présenté pour adoption. Le but de ce règlement est d'obtenir le financement pour les services professionnels nécessaires à la réalisation des projets à venir.

Jean-Paul Leduc

SESSION EXTRAORDINAIRE – 15 DÉCEMBRE 2020

409-20

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE REMORQUE POUR LA DÉGELEUSE À PONCEAUX / MACHINE LAVER HAUTE PRESSION

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2020, l'achat d'une dégeleuse à ponceaux / machine à laver haute pression avec remorque a été approuvé et un montant de 25 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 65-20, le conseil a octroyé un contrat à la compagnie 4533011 Canada inc. (Hydro-Pompe) au montant de 24 810,66\$, incluant les taxes, pour l'achat d'une dégeleuse à ponceaux / machine à laver haute pression ainsi qu'un contrat de 4 800,00 \$, plus les taxes applicables, à Monsieur Jean Lagacé pour l'achat d'une remorque usagée;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures n'a pu conclure l'achat de la remorque usagée;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à une demande de prix pour l'achat d'une remorque neuve auprès de la compagnie 3373738 Canada inc. (Attache-Remorque Gatineau);

ATTENDU QUE la compagnie 3373738 Canada inc. (Attache-Remorque Gatineau) a soumis un prix de 20 493,01 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie 3373738 Canada inc. (Attache-Remorque Gatineau) est conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le coût d'achat de la remorque sera financé par le fonds de roulement déjà engagé pour un montant de 5 039,40 \$ par la résolution numéro 65-20 ainsi que le solde disponible de 9 000,00 \$ au règlement d'emprunt numéro 1154-20 et la différence sera payée avec le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat de la remorque pour la dégeleuse à ponceaux / machine à laver haute pression au montant de 20 493,01 \$, incluant les taxes, à la compagnie 3373738 Canada inc. (Attache-Remorque Gatineau).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-725 (Machinerie, outillage et équipement - Transport), règlement d'emprunt numéro 1154-20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION EXTRAORDINAIRE – 15 DÉCEMBRE 2020

410-20

AUTORISATION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES POUR LA MISE EN FORME DE LA FONDATION SUPÉRIEURE DU SENTIER COMMUNAUTAIRE À LA COMPAGNIE LES PAVAGES LAFLEUR ET FILS LTÉE

ATTENDU QU'UN montant net de 940 000,00 \$ a été prévu pour ces travaux au plan triennal d'immobilisations (PTI) 2020;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 139-20, le conseil a octroyé un contrat à la compagnie Les Pavages Lafleur et Fils Ltée au montant de 952 075,55 \$, incluant les taxes, ce qui représente un montant net de 869 371,88 \$ pour des travaux de mise en forme de la fondation supérieure du sentier communautaire;

ATTENDU QUE des quantités supplémentaires de matériaux granulaires ont été nécessaires pour les raisons suivantes :

- assurer une meilleure transition aux intersections entre le sentier et les chemins privés et publics existants ainsi que les entrées privées;
- corriger l'épaisseur existante à certains endroits, car la fondation du sentier présentait une faible capacité portante;
- rajouter une fondation pour créer un accès au sentier à la limite nord de la Municipalité;
- la largeur du sentier, incluant les accotements, était légèrement supérieure au devis;

ATTENDU QUE ces modifications se sont avérées nécessaires pour assurer une largeur minimale sécuritaire de 3 mètres en tout temps sur le sentier et ainsi permettre un espace de circulation adéquat pour les usagers;

ATTENDU QU'À ce jour, aucun montant n'a été autorisé pour des travaux supplémentaires pour ce projet;

ATTENDU QUE la compagnie Les Pavages Lafleur et Fils Ltée a soumis un prix de 115 415,02 \$, incluant les taxes, pour ces travaux supplémentaires, ce qui représente un montant net de 105 389,30 \$;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a analysé et recommande le paiement de ces travaux supplémentaires;

ATTENDU QU'UNE partie des travaux supplémentaires pour la mise en forme de la fondation supérieure du sentier communautaire sera financée par le règlement d'emprunt numéro 1154-20 et le solde sera financé par le règlement d'emprunt numéro 1051-18;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Greg McGuire, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le conseil autorise les travaux supplémentaires pour la mise en forme de la fondation supérieure du sentier communautaire pour un montant de 115 415,02 \$, incluant les taxes, à la compagnie Les Pavages Lafleur et Fils Ltée.

SESSION EXTRAORDINAIRE – 15 DÉCEMBRE 2020

410-20 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-50-721 (Infrastructures – Sentier communautaire), règlements d'emprunt numéro 1051-18 et 1154-20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

411-20

PAIEMENT DES DÉPENSES POUR LA CORRECTION DE LA COURBE À L'INTERSECTION DES CHEMINS ARTHUR ET FERGUSON

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2020, le projet de correction de la courbe à l'intersection des chemins Arthur et Ferguson a été approuvé et un montant de 35 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE des travaux de correction sont requis à l'intersection des chemins Arthur et Ferguson afin d'améliorer la sécurité des usagers;

ATTENDU QUE des activités d'arpentage et d'ingénierie sont nécessaires à la réalisation des travaux de correction de la courbe et de terrassement afin d'améliorer la visibilité à l'intersection des chemins Arthur et Ferguson;

ATTENDU QUE les travaux seront réalisés en régie et que les dépenses seront financées par le fonds de roulement et remboursables sur une période de cinq (5) ans pour un montant maximum de 35 000,00 \$, taxes nettes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le conseil autorise le paiement des différentes dépenses pour les travaux de correction de la courbe à l'intersection des chemins Arthur et Ferguson pour un montant maximum de 35 000,00 \$, taxes nettes, à même le fonds de roulement.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 35 000,00 \$ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-721 (Infrastructures chemins – Pavage, réfection, glissières (20 ans)).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION EXTRAORDINAIRE – 15 DÉCEMBRE 2020

412-20

OCTROI D'UNE D'AIDE FINANCIÈRE AU CENTRE MEREDITH

ATTENDU QU'IL y a eu une baisse significative des revenus d'opération du Centre Meredith à cause de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QU'IL y a eu une demande d'aide financière comprenant les frais d'électricité à partir du mois de mars à décembre 2020 et pour l'année 2021;

ATTENDU QUE le comité des finances et suivi budgétaire a recommandé d'octroyer une aide financière à partir du mois de mars 2020 et que cette aide se poursuive jusqu'à ce que les opérations complètes du Centre Meredith reprennent;

ATTENDU QUE le conseil considère opportun d'aider le centre à cet égard dans le contexte actuel de la pandémie de la COVID-19;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que le conseil octroie une aide financière au Centre Meredith comprenant les frais d'électricité à partir du mois de mars 2020 et que cette aide se poursuive jusqu'à ce que les opérations complètes du Centre Meredith reprennent.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

* Le conseiller Simon Joubarne quitte son siège à 20 h et le reprend à 20 h 01.

413-20

AFFECTATION D'UN MONTANT DE 450 044,00 \$ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020

ATTENDU QUE le budget 2020 prévoyait un montant de 450 044,00 \$ pour diverses dépenses décrites dans le tableau ci-dessous :

ATTENDU QUE ces dépenses n'ont pu être réalisées ou terminées au cours de l'exercice se terminant au 31 décembre 2020;

DESCRIPTION	POSTE COMPTABLE	MONTANT
Frais déplacement – Conseil municipal	02-110-00-310	750,00 \$
Nourriture – Repas conseil municipal	02-110-00-610	2 500,00 \$
Formation – Greffe et application de la loi	02-120-00-454	750,00 \$
Services juridiques – Administration	02-130-00-412	15 000,00 \$
Nourriture – Administration	02-130-00-610	400,00 \$
Fourniture de bureau – Administration	02-130-00-670	2 500,00 \$
Équipements bureau – Administration	02-130-00-726	500,00 \$
Frais déplacement – Communication	02-141-00-310	500,00 \$

SESSION EXTRAORDINAIRE – 15 DÉCEMBRE 2020

413-20 (suite)

DESCRIPTION	POSTE COMPTABLE	MONTANT
Campagne vitesse – Communication	02-141-01-459	3 250,00 \$
Services juridiques – Gestion personnel	02-160-00-412	4 500,00 \$
Consultant ressources humaines	02-160-00-415	2 800,00 \$
Soirée reconnaissance – Gestion personnel	02-160-00-493	1 000,00 \$
Frais déplacement – Sécurité incendie	02-220-00-310	1 200,00 \$
Services juridiques – Sécurité incendie	02-220-00-412	1 500,00 \$
Services techniques – Sécurité incendie	02-220-00-442	2 000,00 \$
Formation – Sécurité incendie	02-220-00-454	5 000,00 \$
Réceptions – Sécurité incendie	02-220-00-493	2 300,00 \$
Entretien bâtiments – Sécurité incendie	02-220-00-522	3 500,00 \$
Entretien machineries – Sécurité incendie	02-220-00-526	4 500,00 \$
Nourriture – Sécurité incendie	02-220-00-610	2 000,00 \$
Cellulaires – Sécurité incendie	02-220-01-331	5 000,00 \$
Diesel – Sécurité incendie	02-220-02-631	5 000,00 \$
Formation Croix- Rouge – Sécurité civile	02-230-00-454	1 000,00 \$
Nourriture – Sécurité civile	02-230-00-610	1 250,00 \$
Publicité et information – Voirie municipale	02-320-00-341	1 200,00 \$
Étude hydrologique et hydrique	02-412-30-411	2 200,00 \$
Formation – Voirie municipale	02-320-00-454	2 000,00 \$
Ensemencement – Voirie municipale	02-320-00-629	13 000,00 \$
Essence – Voirie municipale	02-320-01-631	3 500,00 \$
Diesel – Voirie municipale	02-320-02-631	2 350,00 \$
Diesel – Déneigement	02-330-02-631	7 500,00 \$
Étude circulation et stationnement centre-village	02-355-00-411	11 680,00 \$
Campagne sensibilisation – Circulation	02-355-00-649	1 500,00 \$
Matériel informatique – Entretien	02-390-00-726	1 000,00 \$
Essence – Entretien	02-390-01-631	4 000,00 \$
Analyse vulnérabilité eau potable – Eau potable	02-412-30-411	10 998,00 \$
Plan directeur eaux usées – Égout centre-village	02-414-30-411	14 061,00 \$
Vidange bassins – Égout Farm Point	02-415-20-522	15 000,00 \$
Salaires – Environnement	02-470-00-141	12 450,00 \$
Frais déplacement – Environnement	02-470-00-310	350,00 \$
Frais poste – Environnement	02-470-00-321	3 430,00 \$
Fret et messagerie – Environnement	02-470-00-322	100,00 \$
Publications – Environnement	02-470-00-345	1 800,00 \$
Services juridiques – Environnement	02-470-00-412	2 000,00 \$
Formation – Environnement	02-470-00-454	400,00 \$
Cotisations et abonnements – Environnement	02-470-00-494	250,00 \$
Nourriture – Environnement	02-470-00-610	165,00 \$
Projet verdissement – Environnement	02-470-00-629	30 000,00 \$
Biens durables – Environnement	02-470-00-725	350,00 \$
Services techniques – Environnement	02-470-01-459	2 000,00 \$
Essence – Environnement	02-470-01-631	800,00 \$
Contrat émissions GES – Environnement	02-470-02-459	14 000,00 \$
Contrat vidange fosses septiques – PVFS	02-490-00-446	13 000,00 \$
Location véhicule – PVFS	02-490-00-515	1 600,00 \$
Vêtements – PVFS	02-490-00-650	750,00 \$
Frais déplacement – Urbanisme	02-610-00-310	2 500,00 \$
Frais juridiques – Urbanisme	02-610-00-412	20 000,00 \$
Services professionnels autres – Urbanisme	02-610-00-419	12 500,00 \$
Formation – Urbanisme	02-610-00-454	2 000,00 \$

SESSION EXTRAORDINAIRE – 15 DÉCEMBRE 2020

413-20 (suite)

DESCRIPTION	POSTE COMPTABLE	MONTANT
Nourriture – Urbanisme	02-610-00-610	1 000,00 \$
Contrat révision plan urbanisme	02-610-01-419	61 500,00 \$
Formation – Loisirs	02-701-10-454	1 000,00 \$
Nourriture – Loisirs	02-701-10-610	260,00 \$
Frais poste – Loisirs	02-701-20-321	1 350,00 \$
Publications – Loisirs	02-701-20-345	4 000,00 \$
Location bâtiments – Loisirs	02-701-20-511	2 200,00 \$
Location véhicules – Loisirs	02-701-20-515	2 000,00 \$
Frais juridique – Centre Meredith	02-701-27-412	20 000,00 \$
Entretien bâtiments – Centre Meredith	02-701-27-522	6 000,00 \$
Biens durables – Activités récréatives	02-701-30-721	6 000,00 \$
Contributions – Activités récréatives	02-701-30-970	2 000,00 \$
Services professionnels – Activités récréatives	02-701-50-411	3 800,00 \$
Location toilettes/nacelle – Activités récréatives	02-701-50-516	2 800,00 \$
Émondage parcs – Activités récréatives	02-701-50-522	2 000,00 \$
Publications – Activités récréatives	02-701-70-345	1 700,00 \$
Services techniques – Activités récréatives	02-701-70-447	3 000,00 \$
Location véhicules – Activités récréatives	02-701-70-515	1 000,00 \$
Location autres – Activités récréatives	02-701-70-519	2 500,00 \$
Nourriture – Activités récréatives	02-701-70-610	1 595,00 \$
Matériaux – Activités récréatives	02-701-70-639	850,00 \$
Vêtements – Activités récréatives	02-701-70-650	1 000,00 \$
Frais déplacement – Bibliothèque	02-702-30-310	2 000,00 \$
Frais poste – Bibliothèque	02-702-30-321	1 600,00 \$
Formation – Bibliothèque	02-702-30-454	1 455,00 \$
Cotisation et abonnements – Bibliothèque	02-702-30-494	2 000,00 \$
Autres cachets – Bibliothèque	02-702-30-499	1 150,00 \$
Location véhicules – Bibliothèque	02-702-30-515	1 100,00 \$
Nourriture – Bibliothèque	02-702-30-610	650,00 \$
Biens durables – Bibliothèque	02-702-30-726	2 800,00 \$
Livres – Bibliothèque	02-702-30-729	15 000,00 \$
Contributions organismes – Activités culturelles	02-702-59-970	500,00 \$
Services techniques – Activités culturelles	02-702-90-447	15 000,00 \$
Matériaux – Activités culturelles	02-702-90-639	100,00 \$
	TOTAL	450 044,00 \$

ATTENDU QUE les contribuables ont déjà été taxés pour ces dépenses;

ATTENDU QUE ces dépenses seront réalisées en 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que le conseil autorise d'affecter au 31 décembre 2020 un montant de 450 044,00 \$ du poste 59-110-00-000 (Excédent de fonctionnement non affecté) au poste 59-131-00-000 (Excédent de fonctionnement affecté / Exercice suivant).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'utilisation de cet excédent de fonctionnement affecté - Exercice suivant en 2021.

SESSION EXTRAORDINAIRE – 15 DÉCEMBRE 2020

413-20 (suite)

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

414-20

DÉSENGAGEMENT DU FONDS DE ROULEMENT POUR 2020

ATTENDU QUE le conseil a engagé des montants du fonds de roulement au cours des exercices 2019 et 2020 pour le financement de différents projets;

ATTENDU QUE ces projets ont été réalisés, mais que les sommes engagées sont supérieures aux coûts réels;

ATTENDU QU'IL y a lieu de désengager le fonds de roulement pour les montants suivants :

SERVICE	MONTANT À DÉSENGAGER
Administration générale	19 624,98 \$
Sécurité publique	2 698,30 \$
Transport	3 139,68 \$
TOTAL	25 462,96 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que le conseil autorise le désengagement du fonds de roulement pour un montant total de 25 462,96 \$ et le transfert du solde engagé de 25 462,96 \$ du poste budgétaire 59-151-00-000 (Fonds de roulement engagé) au poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

415-20

AFFECTATION D'UN MONTANT DE 457 250,00 \$ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020 POUR L'AIDE FINANCIÈRE RELIÉE À LA COVID-19

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a annoncé l'octroi d'une aide financière aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur les finances des municipalités;

SESSION EXTRAORDINAIRE – 15 DÉCEMBRE 2020

415-20 (suite)

ATTENDU QUE la Municipalité recevra une aide financière au montant de 615 847,00 \$ et pourra être utilisée autant en 2020 qu'en 2021;

ATTENDU QU'UN montant de 158 597,00 \$ sera utilisé pour l'année financière 2020 et que le solde, soit 457 250,00 \$ sera utilisé en 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que le conseil autorise d'affecter au 31 décembre 2020 un montant de 457 250,00 \$ du poste 59-110-00-000 (Excédent de fonctionnement non affecté) au poste 59-131-00-000 (Excédent de fonctionnement affecté / Exercice suivant).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'utilisation de cet excédent de fonctionnement affecté - exercice suivant en 2021.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

416-20

AFFECTATION D'UN MONTANT DE 55 980,11 \$ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020 POUR LES REDEVANCES 2020 DE GAZIFÈRE INC.

ATTENDU QUE par la résolution numéro 229-20, le conseil a autorisé la Municipalité à signer une entente avec Gazifère inc. afin de déterminer les responsabilités de chacun, le partage des coûts, les conditions d'installation d'entretien et d'exploitation du réseau, les interventions et travaux requis sur son territoire, etc.;

ATTENDU QUE l'entente stipule que Gazifère inc. doit verser un montant forfaitaire annuel de 2,5 % des coûts totaux des travaux d'implantation ou d'amélioration effectués par Gazifère inc. sur le territoire de la Municipalité et ce, à compter du 1 janvier 2020;

ATTENDU QUE ce montant forfaitaire est de 55 980,11 \$ pour l'année 2020;

ATTENDU QUE ce montant sera affecté à l'excédent affecté dédié au soutien d'initiatives environnementales, de développement durable et de transport actif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Greg McGuire, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que le conseil autorise d'affecter au 31 décembre 2020 un montant de 55 980,11 \$ du poste 59-110-00-000 (Excédent de fonctionnement non affecté) au poste 59-131-11-000 (Excédent fonctionnement affecté / Fonds environnemental et transport actif).

SESSION EXTRAORDINAIRE – 15 DÉCEMBRE 2020

416-20 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

417-20

RÉSOLUTION POUR ENTÉRINER LA SIGNATURE DE L'ENTENTE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES CADRES DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

ATTENDU QUE les termes de l'entente sur les conditions de travail des cadres de la Municipalité de Chelsea ont été recommandés par le comité des ressources humaines lors de la rencontre du 27 novembre 2020;

ATTENDU QUE les cadres se sont entendus sur les termes de l'entente sur les conditions de travail des cadres de la Municipalité de Chelsea lors de la rencontre du 3 décembre 2020;

ATTENDU QU'IL est dans l'intérêt de la Municipalité de conclure cette entente jusqu'au 31 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que le conseil entérine l'entente sur les conditions de travail des cadres de la Municipalité de Chelsea, telle que présentée et approuvée, couvrant la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

418-20

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que cette session extraordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

John-David McFaul
Directeur général et Secrétaire-trésorier

Caryl Green
Mairesse

**5) DÉPÔT DE DOCUMENTS /
TABLING OF DOCUMENTS**

Liste des paiements

Sommaire par service

	141 207.26 \$
Administration Générale	-47 564.92 \$
COMMUNICATIONS	704.42 \$
Entretien	32 997.41 \$
Environnement et Urbanisme	2 877.49 \$
Loisirs et Culture	44 810.46 \$
Ressources Humaines	4.52 \$
Sécurité Publique	3 022.15 \$
Travaux Publics et Infrastructure	783 238.01 \$
	<hr/>
	961 296.80 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2020-11-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2020-12-07

Liste des paiements

Liste des chèques annulés

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
19438	2020-11-11	Louis-Charles Ayotte	2018-00131	Cautionnement, . Inook \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	-1 000.00 \$	-1 000.00 \$
20009	2020-11-11	Susan Riley	D2018-00440	Cautionner 7 Dépôt - Démolition - 300 \$	55-136-45-000	-300.00 \$	-300.00 \$
20467	2020-11-11	Lafrance Amanda	4988/19	Prise de photo Noel magique CLSC \ Prise de photo Noel magique CLSC	02-701-20-499	-100.00 \$	-100.00 \$
20594	2020-11-11	CAROLINE JEAN	dec-19	remboursement dépenses soirée noel employés \ Réceptions	02-160-00-493	-15.96 \$	-84.98 \$
				Réceptions	02-160-00-493	-9.13 \$	
				Réceptions	02-160-00-493	-9.19 \$	
				Réceptions	02-160-00-493	-14.91 \$	
				Réceptions	02-160-00-493	-20.86 \$	
				Réceptions	02-160-00-493	-14.93 \$	
20662	2020-11-11	Benoit Delage	2019/12/13	Allocation présence 2019 CCRN \ Allocation aux commissaires	02-470-00-192	-40.00 \$	-40.00 \$
20727	2020-11-11	Rita Jain	06/12/19	Allocation 2019 présence comité loisirs \ Allocation aux commissaires	02-701-10-192	-70.00 \$	-70.00 \$
21065	2020-11-11	SANIGEAR	3967	NETTOYAGE DE 2 HABITS COMBAT + RÉPARATIONS \ NETTOYAGE 2 HABITS DE COMBAT+réparations	02-220-00-650	-385.25 \$	-385.25 \$
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	36.60 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	-18.30 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-220-00-650	-18.30 \$	
21087	2020-11-11	BATTERIES EXPERT	200207-11	PILES POUR APRIA - AAA ET AA \ PILES POUR APRIA - AAA ET AA	02-220-00-690	-155.63 \$	-155.63 \$
21186	2020-11-11	Excavation Allen	AVRIL-20	Contrat location camion 10 roues déneigement / avril 2020 \ Location camion 10 roues déneigement/Janvier à avril 2020	02-330-00-515	-9 945.34 \$	-9 945.34 \$
						-12 081.20 \$	-12 081.20 \$

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
22386	2020-11-16	9254-8783 QUEBEC INC (LIGNES MASKA)	4898	Contrat scellement fissures 2020 \ Contrat scellement fissures 2020	02-320-00-521	15 002.34 \$	15 002.34 \$
22387	2020-11-16	9668837 CANADA INC, SOLUTIOS	20-162	Télemétrie - Barrage Hollow Glen \ Télemétrie - Barrage Hollow Glen Écriture 03-510-00-000 Écriture 59-131-00-000	02-460-00-414 03-510-00-000 59-131-00-000	554.12 \$ -505.98 \$ 505.98 \$	554.12 \$
22388	2020-11-16	AMC Groupe Conseil Normand Chevalier	1908008-09 190201-18	Chargé projet - Conception chemin Rivière / Août et sept. 2020 \ Chargé projet - Conception chemin Rivière / Août et sept. 20 Chargé projet - Conception chemin du Lac-Meech / Août et sept. 2020 \ Chargé projet - Conception ch. Lac-Meech / Août et sept. 20	23-040-00-721 23-040-00-721	1 681.51 \$ 871.34 \$	2 552.85 \$
22389	2020-11-16	Anglocom	83938 83937	Traduction \ Services techniques autres traduction \ Services techniques autres	02-141-01-459 02-141-01-459	201.21 \$ 86.23 \$	287.44 \$
22390	2020-11-16	Aquasphera Conseil inc.	202006-01 202010-03	Mandat pour dimensionnement 2 ponceau Meech \ Dimensionnement 2 ponceau Meech Mandat pour dimensionnement 2 ponceaux Meech \ Dimensionnement 2 ponceaux Meech	23-040-30-721 23-040-30-721	561.00 \$ 99.01 \$	660.01 \$
22391	2020-11-16	BATTERIES EXPERT	200207-11	PILES POUR APRIA - AAA ET AA \ PILES POUR APRIA - AAA ET AA	02-220-00-690	155.63 \$	155.63 \$
22392	2020-11-16	Benoit Delage	2019/12/13	Allocation présence 2019 CCRN \ Allocation aux commissaires	02-470-00-192	40.00 \$	40.00 \$
22393	2020-11-16	BMR QUINCAILLERIE TOURAINÉ	271302 271450 271634 271581 270982 271011 270560	rouleau, pinceau, tremclad \ Accessoires de peinture rouleau, cage à rouleau, pinceau, tremclad \ Accessoires pour le garage cable, broche, cosse de cable, manchons, serre-cable \ F.0271634 - Pièces mécaniques epinette, raccord boyau \ F.0271581 - Bois ruban mesur. \ F.0270982 - Ruban à mesurer protectant, cadenas \ F.0271011 - Accessoires Peinture de marquage et petits outils \ Peinture de marquage Petits outils	02-320-00-649 02-320-00-649 02-320-03-525 02-320-00-624 02-320-00-643 02-320-00-649 02-355-00-649 02-320-00-643	94.79 \$ 87.07 \$ 58.11 \$ 92.31 \$ 119.55 \$ 51.71 \$ 96.43 \$ 142.54 \$	742.51 \$
22394	2020-11-16	Boone Plumbing	8993326 9065512 9047153 9054000	Filtres - Centre Meredith \ Filtres - Centre Meredith Remplacement filtres - Centre Meredith \ Remplacement filtres - Centre Meredith Réparation urinoire - LCCHOL \ Réparation urinoire - LCCHOL Réparation urinoire - LCCHOL \ Réparation urinoire - LCCHOL F.9054000	02-701-27-522 02-701-27-522 02-701-20-522 02-701-20-522	14.84 \$ 466.67 \$ 138.39 \$ 3.64 \$	623.54 \$
22395	2020-11-16	Carle Ford Inc.	205228 FCCS249963 205139 205305-1 FCCS250191	Réparations - CAM123 \ Réparations - CAM123 Réparations - CAM123 \ F.FCCS250191 / FCCS249963 CABLE - CAM123 \ F.205139 Pièces mécaniques - CAM123 \ F.205305-1 Réparations - CAM123 \ F.FCCS250191 / FCCS249963	02-320-01-525 02-320-01-525 02-320-03-525 02-320-03-525 02-320-01-525	871.41 \$ 298.76 \$ 52.87 \$ 139.26 \$ 158.53 \$	2 453.14 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Dépôts Débit direct

Du : 2020-11-07

Au : 2020-12-07

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			205373	Pièces - CAM131 \ Pièces - CAM131	02-320-03-525	346.83 \$	
			CMR204690	RETOUR CORECAM122 \ F.CMF204690 - Crédit CORE	02-320-03-525	-103.48 \$	
			204885	Pièces mécaniques et réparations - CAM123 \ F.204885 - CAM123	02-320-01-525	688.96 \$	
22396	2020-11-16	CAROLINE JEAN	dec-19	remboursement dépenses soirée noel employés \ Réceptions	02-160-00-493	15.96 \$	84.98 \$
				Réceptions	02-160-00-493	9.13 \$	
				Réceptions	02-160-00-493	9.19 \$	
				Réceptions	02-160-00-493	14.91 \$	
				Réceptions	02-160-00-493	20.86 \$	
				Réceptions	02-160-00-493	14.93 \$	
22397	2020-11-16	CENTRAL PRECAST INC	340048	Bordures de béton - Chemin Notch \ Bordures de béton - Chemin Notch	23-040-00-721	48 289.50 \$	48 289.50 \$
22398	2020-11-16	CERTIFIED LABORATORIES	680946	Lubrifiant pour réseau \ Lubrifiant pour réseau	02-412-30-635	227.31 \$	227.31 \$
22399	2020-11-16	Cima	22014429	Activités de surveillance pour le Barrage Hollow Glen (2x/an) \ Activités de surveillance pour le Barrage Hollow Glen 2x/an	02-460-00-411	3 707.94 \$	19 011.11 \$
			22014084	Services professionnels - Réfection chemin de la Rivière \ Serv. prof. - Réfection ch. de la Rivière REG956-16 (15 ans)	23-040-00-721	10 377.64 \$	
				Serv. prof. - Réfection ch. de la Rivière REG1009-17(10 ans)	23-040-00-721	4 925.53 \$	
22400	2020-11-16	COMAQ	1017973	Formation accès document \ Services de formation	02-120-00-454	425.41 \$	425.41 \$
22401	2020-11-16	Commtech	68130	impression biblio 26/08 au 28/09 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-702-30-527	23.64 \$	493.30 \$
			68127	Impression mairie 22/09 au 22/10 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	69.79 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-120-00-527	104.68 \$	
			68129	Impression finances 26/08 au 28/09 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	69.86 \$	
			68128	Impression caserne 26/08 au 28/09 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-220-00-527	225.33 \$	
22402	2020-11-16	Construction Djl Inc. Region Outaouais	18056872	Asphalte - Réparations temporaires - Chemin du Lac-Meech \ Asphalte - Réparations temporaires - Chemin du Lac-Meech	02-320-00-625	445.71 \$	4 375.38 \$
			18053663	Asphalte - Réparations temporaires - Chemin du Lac-Meech \ Asphalte - Réparations temporaires - Chemin du Lac-Meech	02-320-00-625	882.14 \$	
			18053661	Asphalte - Réparations temporaires - Chemin du Lac-Meech \ Asphalte - Réparations temporaires - Chemin du Lac-Meech	02-320-00-625	718.63 \$	
			18053662	Asphalte - Réparations temporaires - Chemin du Lac-Meech \ Asphalte - Réparations temporaires - Chemin du Lac-Meech	02-320-00-625	1 065.80 \$	
			18053660	Asphalte - Réparations temporaires - Chemin du Lac-Meech \ Asphalte - Réparations temporaires - Chemin du Lac-Meech	02-320-00-625	1 263.10 \$	
22403	2020-11-16	Construction DJL, Agence Wakefield	3206	22.54 tonnes 4-8" - Drainage sentier communautaire \ 60 tonnes 4-8" - Drainage sentier communautaire	23-040-50-721	431.51 \$	9 742.50 \$
			2434	31.68 to 300-500 mm \ Infrastructures - Sentier communautaire	23-040-50-721	759.43 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2020-11-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2020-12-07

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			2284	11.6 to MG-20B \ Infrastructures - Sentier communautaire	23-040-50-721	135.37 \$	
			3302	11.8 tonnes MG20 \ 75 tonnes MG20	02-320-00-621	137.71 \$	
			3474	709.38 tonnes MG20B - Rechargement chemin Kirk's Ferry \ 753.83 tonnes MG20B - Rechargement chemin Kirk's Ferry	02-320-00-621	8 278.48 \$	
22404	2020-11-16	Consultants JMJ inc.	473	Achat d'un compteur de trafic routier mobile \ Achat d'un compteur de trafic routier mobile	23-040-00-725	6 409.86 \$	6 409.86 \$
				Écriture 23-920-00-000 / Compteur de trafic routier mobile	23-920-00-000	-5 853.05 \$	
				Écriture 59-151-10-000 / Compteur de trafic routier mobile	59-151-10-000	5 853.05 \$	
22405	2020-11-16	CURRENT SYSTEMS SERVICE, INC	11678	Réparation du lift - Garage municipal \ Réparation du lift - Garage municipal	02-320-00-526	943.27 \$	943.27 \$
22406	2020-11-16	Daniel Gagnon	D2020-00738	Remboursement permis et cautionnement \ Dépôt - Correctif complet septique - 500 \$	55-136-41-000	500.00 \$	600.00 \$
				Permis installation septique	01-241-00-006	100.00 \$	
22407	2020-11-16	Dicom Express	4204395	Envoi de pièces \ F.04204395	02-320-00-322	8.66 \$	21.61 \$
			4104716	Envoi de pièces \ F.04104716	02-320-00-322	12.95 \$	
22408	2020-11-16	Douglas Morrison Ltee	6990	Boyau pour essence \ Boyau pour essence	02-320-01-631	91.87 \$	91.87 \$
22409	2020-11-16	Entreprise Ployard 2000 Inc.	8572	Contrat 2020 pour achat et installation de glissières de sécurité \ Contrat 2020 glissières sécurité - Route 105 face ch. Reid	02-320-01-649	454.15 \$	42 717.58 \$
			8574	Contrat 2020 pour achat et installation de glissières de sécurité \ Contrat 2020 glissières sécurité - 387 chemin de la Rivière	02-320-01-649	2 431.72 \$	
			8569	Contrat 2020 pour achat et installation de glissières de sécurité \ Contrat 2020 glissières sécurité - Chemin Mullen	02-320-01-649	5 030.16 \$	
			8570	Contrat 2020 pour achat et installation de glissières de sécurité \ Contrat 2020 glissières sécurité - Chemin Mullen	02-320-01-649	126.47 \$	
				Contrat 2020 glissières sécurité - 607, Route 105	02-320-01-649	6 375.94 \$	
				Contrat 2020 glissières sécurité - 623 Route 105	02-320-01-649	114.46 \$	
			8571	Contrat 2020 pour achat et installation de glissières de sécurité \ Contrat 2020 glissières sécurité - 623 Route 105	02-320-01-649	19 151.22 \$	
				Contrat 2020 glissières sécurité - Rte 105 après ch. Croissa	02-320-01-649	540.38 \$	
				Contrat 2020 glissières sécurité - Pont ch. de la Rivière	02-320-01-649	474.29 \$	
			8573	Contrat 2020 pour achat et installation de glissières de sécurité \ Contrat 2020 glissières sécurité - Pont ch. de la Rivière	02-320-01-649	8 018.79 \$	
22410	2020-11-16	EPURSOL	88569	Contrat vidange fosses septiques 2020 \ Contrat vidange fosses septiques 2020	02-490-00-446	6 115.52 \$	10 358.10 \$
			88688	Vidange boues septiques à l'usine d'eaux usées - Juillet à décembre 2020 \ Vidange des chambres des vannes - Juillet à décembre 2020	02-415-30-522	4 242.58 \$	
22411	2020-11-16	EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC	18000948	libération retenue \ Depots de garantie - autres	55-136-31-000	3 071.13 \$	406 433.54 \$
			#6	libération retenue \ Depots de garantie - autres	55-136-31-000	54 581.81 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2020-11-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2020-12-07

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			E-1079	Réhabilitation partielle Route 105, entre Scott et Meredith \ Réhabilitation partielle Route 105, entre Scott et Meredith	23-040-00-721	274 612.04 \$	
				Enlèvement trottoirs enrobé bitumineux Route 105/REG1154-20	23-040-00-721	21 073.17 \$	
				Enlèvement trottoirs enrobé bitumineux Route 105/REG923-15	23-040-00-721	62 535.50 \$	
				OC-01 / Augmentation des quantités granulats	23-040-00-721	24 781.90 \$	
				OC-02 / Ajustement bitume	23-040-00-721	4 531.39 \$	
				Depots de garantie - autres	55-136-31-000	-38 753.40 \$	
22412	2020-11-16	FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES	FAC0020522	Recueil de reg. municipaux, recueil abonne.membre \ Associations et abonnements	02-120-00-494	346.50 \$	346.50 \$
22413	2020-11-16	Francis Canada Truck Center Inc.	9499	Réparations DEF pump - CAM122 \ Réparations DEF pump - CAM122 - Pièces	02-320-03-525	1 441.77 \$	2 492.11 \$
				Réparations DEF pump - CAM122 - Main d'oeuvre	02-320-01-525	1 050.34 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-176.43 \$	
				Ent. et réparation véhicules	02-320-01-525	74.36 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	102.07 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-219.99 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	110.00 \$	
				Ent. et réparation véhicules	02-320-01-525	46.36 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	63.63 \$	
22414	2020-11-16	François Fasquelle	D2019-00636	Cautionnement, \ Dépôt - Correctif complet septique - 500 \$	55-136-41-000	500.00 \$	500.00 \$
22415	2020-11-16	GASCON ÉQUIPEMENTS ENR.	12857	Location toilette sèche LPAFAP - 18/10 au 18/11 \ Location toilette sèche LPAFAP - 2020	02-701-50-516	172.46 \$	172.46 \$
22416	2020-11-16	GAUVREAU TRANSPORT,7289243 CANADA INC	12464	Roches et poussiere de roche sentier Sara-Du roct oest \ Roches et poussiere de roche sentier Sara-Du roct oest	02-701-50-621	596.85 \$	894.99 \$
				Poussiere de roche sentier Sara	02-701-50-622	298.14 \$	
22417	2020-11-16	Guillevin International Cie/Co.	2011-541479	Remplacement de prise - Bureaux administratifs \ Remplacement de prise - Bureaux administratifs	02-130-00-522	87.10 \$	87.10 \$
22418	2020-11-16	Hamilton Chevrolet Pontiac Buick Gmc Ltee	64060	Pièces mécaniques - CAM104 \ Pièces mécaniques - CAM104	02-320-03-525	847.45 \$	847.45 \$
22419	2020-11-16	Imprimerie Vincent Ltée	171274	500 extrait de délibération conseil \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-110-00-670	332.28 \$	332.28 \$
22420	2020-11-16	LA MAISON DU PEINTRE	401029480	Peinture pour porte d'accès du centre à la remise extérieur \ Peinture pour porte d'accès du centre à la remise extérieur	02-701-27-522	117.23 \$	117.23 \$
22421	2020-11-16	Laboratoire Micro B	894	Différents tests d'eau pour l'eau potable - Saison 2020 \ Différents tests d'eau pour l'eau potable - Saison 2020	02-412-30-444	64.39 \$	810.03 \$
			4392	Différents tests d'eau pour l'eau usée - Saison 2020 (suite) \ Différents tests d'eau pour l'eau usée - Saison 2020 (suite)	02-414-30-444	80.48 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2020-11-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2020-12-07

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			4456	Différents tests d'eau pour l'eau usée - Saison 2020 (suite) \ Différents tests d'eau pour l'eau usée - Saison 2020 (suite)	02-414-30-444	40.24 \$	
			4298	Différents tests d'eau pour l'eau potable - Saison 2020 \ Différents tests d'eau pour l'eau potable - Saison 2020	02-412-30-444	277.11 \$	
			4391	Différents tests d'eau pour l'eau potable - Saison 2020 \ Différents tests d'eau pour l'eau potable - Saison 2020	02-412-30-444	64.39 \$	
			4534	Différents tests d'eau pour l'eau potable - Saison 2020 \ Différents tests d'eau pour l'eau potable - Saison 2020	02-412-30-444	64.39 \$	
			4190	Différents tests d'eau pour l'eau usée - Saison 2020 (suite) \ Différents tests d'eau pour l'eau usée - Saison 2020 (suite)	02-414-30-444	219.03 \$	
22422	2020-11-16	Lafrance Amanda	4988/19	Prise de photo Noel magique CLSC \ Prise de photo Noel magique CLSC	02-701-20-499	100.00 \$	100.00 \$
22423	2020-11-16	Les Industries Cd	299040. 1-308751	correction facture en double \ Pieces et accessoires - autres Savon pour laver les véhicules \ Savon pour laver les véhicules	02-330-00-649 02-320-00-660	-143.07 \$ 194.80 \$	51.83 \$
22424	2020-11-16	LES SERVICES EXP INC.	573651	Contrat pour le contrôle des matériaux - Réfection partielle Route 105 \ Contrat contrôle des matériaux - Réfection partielle Rte 105	23-040-00-721	6 323.63 \$	6 323.63 \$
22425	2020-11-16	LOCATION BATTLEFIELD	340008483 340008478	Accessoire pour niveau laser \ Accessoire pour niveau laser Location rouleau asphalte - Réparation temporaire Lac-Meech \ Location rouleau asphalte - Réparation temporaire Lac-Meech	02-320-00-643 02-320-00-516	168.03 \$ 2 536.09 \$	2 704.12 \$
22426	2020-11-16	Louis-Charles Ayotte	2018-00131	Cautionnement Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	1 000.00 \$	1 000.00 \$
22427	2020-11-16	Marie-Eve Dubois	361	Affiche parc sentier comm., bannières web \ Services techniques autres	02-141-01-459	155.22 \$	155.22 \$
22428	2020-11-16	Materiaux de Construction Beausoleil Ltee	579860	Petits outils - Douilles \ Petits outils - Douilles	02-390-00-643	22.97 \$	22.97 \$
22429	2020-11-16	Maxime Lacoix	D2019-00034	Cautionnement, 000 \$ \ Dépôt - Nouvelle construction - 1	55-136-40-000	2 000.00 \$	2 000.00 \$
22430	2020-11-16	MÉLANIE LACROIX	05-11-20	remboursement adhésion association biologistes qc \ Cotisations à des associations et abonnements	02-470-00-494	149.47 \$	149.47 \$
22431	2020-11-16	Messer Canada inc	2102169548 2102889165	Buse de contact pour propane - Remboursement \ Buse de contact pour propane - Remboursement Acétylène et oxygen K - Saison hivernale \ Acétylène et oxygen K	02-330-01-639 02-330-01-639	-314.80 \$ 722.37 \$	407.57 \$
22432	2020-11-16	NOUVELLE TECHNOLOGIE (TEKNO) INC	28201	Achat 50 compteurs d'eau 0.75 pouce \ Achat 50 compteurs d'eau 0.75 pouce	02-412-30-725	9 541.78 \$	9 541.78 \$
22433	2020-11-16	Petro-Canada Fuels	973794 970608	2911.8L diesel \ Diesel Diesel Diesel Diesel 146.3L diesel \ Diesel Diesel	02-220-02-631 02-320-02-631 02-330-02-631 02-390-02-631 02-220-02-631 02-320-02-631	69.39 \$ 1 008.07 \$ 1 354.73 \$ 81.70 \$ 3.60 \$ 52.37 \$	11 243.98 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2020-11-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2020-12-07

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Diesel	02-330-02-631	70.38 \$	
				Diesel	02-390-02-631	4.24 \$	
			974238	999L essence \ Essence	02-220-01-631	96.43 \$	
				Essence	02-320-01-631	138.46 \$	
				Essence	02-330-01-631	266.64 \$	
				Essence	02-390-01-631	405.57 \$	
				Essence	02-610-01-631	20.97 \$	
			972816	2119.6L diesel \ Diesel	02-220-02-631	51.14 \$	
				Diesel	02-320-02-631	743.10 \$	
				Diesel	02-330-02-631	998.64 \$	
				Diesel	02-390-02-631	60.22 \$	
			972815	523.9L essence \ Essence	02-220-01-631	50.54 \$	
				Essence	02-320-01-631	72.58 \$	
				Essence	02-330-01-631	139.74 \$	
				Essence	02-390-01-631	212.55 \$	
				Essence	02-610-01-631	10.99 \$	
			969805	352.9L diesel \ Diesel	02-220-02-631	8.50 \$	
				Diesel	02-320-02-631	123.48 \$	
				Diesel	02-330-02-631	165.95 \$	
				Diesel	02-390-02-631	10.01 \$	
			972102	2439.5L diesel \ Diesel	02-220-02-631	59.80 \$	
				Diesel	02-320-02-631	868.74 \$	
				Diesel	02-330-02-631	1 167.49 \$	
				Diesel	02-390-02-631	70.41 \$	
			972103	Mazout 250L \ Huile à chauffage	02-220-00-632	163.44 \$	
			975068	1499.5L diesel \ Diesel	02-220-02-631	36.92 \$	
				Diesel	02-320-02-631	536.42 \$	
				Diesel	02-330-02-631	720.88 \$	
				Diesel	02-390-02-631	43.47 \$	
			975067	1500L essence \ Essence	02-220-01-631	140.93 \$	
				Essence	02-320-01-631	202.38 \$	
				Essence	02-330-01-631	389.70 \$	
				Essence	02-390-01-631	592.76 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2020-11-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2020-12-07

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Essence	02-610-01-631	30.65 \$	
22434	2020-11-16	PIÈCE COURCHESNE	646008	Pièces mécaniques - CAM122 \ F.932-646008	02-320-03-525	3.13 \$	240.73 \$
			645949	Pièces mécaniques - CAM122 \ F.932-645949	02-320-03-525	10.62 \$	
			649434	Accessoires pour garage municipal \ Accessoires pour garage municipal	02-320-00-649	112.81 \$	
			649268	Régulateur d'air \ Régulateur d'air	02-320-00-649	10.63 \$	
			647657	Boyau réfrigérant pour remorque à asphalte chaude \ Boyau réfrigérant pour remorque à asphalte chaude	02-320-03-525	103.54 \$	
22435	2020-11-16	PIECES D'AUTOS M & JEAN-GUY ANDRE LTEE	L67576	Accessoires (torchons) \ Accessoires (torchons)	02-320-00-649	79.47 \$	667.49 \$
			M65578	Liquide anti-rouille + pièces mécaniques \ F.M65578 - Stock	02-320-03-525	66.59 \$	
			M65060	Liquide anti-rouille + pièces mécaniques \ F.M65060 - CAM121	02-320-03-525	38.84 \$	
			M65539	Liquide anti-rouille + pièces mécaniques \ F.M65539 Liquide anti-rouille (3)	02-330-00-633	432.44 \$	
			M52931	Pièces pour réparation - CAM118 \ F.M52931 - CAM118	02-390-03-525	42.50 \$	
			M52978	Pièces pour réparation - CAM118 \ F.M52978 - CAM118	02-390-03-525	7.65 \$	
22436	2020-11-16	PNEUS BELISLE OUTAOUAIS INC.	F0065126	Pneus - CAM130 \ Pneus - CAM130	02-320-02-525	2 936.46 \$	3 705.01 \$
			F00864872	Appels de service divers - Travaux publics \ F.0064872 - CAM130	02-320-02-525	94.28 \$	
			F0064836	Appels de service divers - Travaux publics \ F.0064836 - CAM130	02-320-02-525	94.28 \$	
			F0064889	Appels de service divers - Travaux publics \ F.0064889 - CAM120	02-320-02-525	91.98 \$	
			F0064844	Appels de service divers - Travaux publics \ F.0064844 - VOL160	02-320-02-525	265.02 \$	
			F0065085	Appels de service divers - Travaux publics \ F.0065085 - CAM119	02-320-02-525	129.92 \$	
			F0064839	Appels de service divers - Travaux publics \ F.0064836 - CAM122	02-320-02-525	44.84 \$	
			F0065125	Appel de service - Crevaison CAM123 \ Appel de service - Crevaison CAM123	02-320-02-525	48.23 \$	
22437	2020-11-16	Portes Interprovincial Inc.	262280	Appel de service - Garage municipal \ Appel de service - Garage municipal	02-320-00-522	1 803.96 \$	1 803.96 \$
22438	2020-11-16	Ray A. Thompson Trucking Ltd.	1546	Remorqueuse - Niveleuse \ Remorqueuse - Niveleuse	02-320-00-516	563.38 \$	563.38 \$
22439	2020-11-16	Richer Julien	547675	Trappage castor \ Trappage castor	02-320-01-499	312.00 \$	312.00 \$
22440	2020-11-16	Riobec Securite Inc.	296100	Bottes \ Bottes	02-320-00-650	167.78 \$	552.45 \$
			296254	Bottes + accessoires \ F.296254	02-320-00-650	21.77 \$	
			296439	Bottes + accessoires \ F.296439 - Bottes	02-320-00-650	258.41 \$	
			296695	Respirateur masque + filtres \ Respirateur masque + filtres	02-320-00-650	24.49 \$	
			295720	Gant cuir vache + masques jetables - COVID19 \ F.295720 - Masques - COVID19	02-320-00-650	30.88 \$	
				F.295720 - Gant	02-320-00-650	49.12 \$	
22441	2020-11-16	Rita Jain	06/12/19	Allocation 2019 présence comité loisirs \ Allocation aux commissaires	02-701-10-192	70.00 \$	70.00 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2020-11-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2020-12-07

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
22442	2020-11-16	RONA QUINCAILLERIE CHELSEA - 7165196 CANADA INC	201109108	scellant clair \ F.201109108 - Réparations HDV	02-130-00-522	9.48 \$	71.75 \$
			201108163	manchon \ F.201108163 - Réparation garage municipal	02-320-00-522	30.56 \$	
			201109976	Réparation tapis - Administration \ Réparation tapis - Administration	02-130-00-522	13.32 \$	
			201108159	Pièces CAM118 / Réparation garage municipal / Réparation HDV \ F.201108159 - Pièce CAM118	02-390-03-525	18.39 \$	
22443	2020-11-16	RONALD O'CONNOR CONSTRUCTION INC.	3078	Drainage sentier communautaire - 23.6 tonnes pierres de rivière \ Drainage sentier communautaire - 23.6 tonnes pierres de rivi	23-040-50-721	265.13 \$	3 039.37 \$
			3079	69.54tonnes de sable à compaction - Sentier communautaire \ 120 tonnes de sable - Sentier communautaire	23-040-50-721	519.70 \$	
			3077	84.53 tonnes - Pit run - Drainage sentier communautaire \ 200 tonnes - Pit run - Drainage sentier communautaire	23-040-50-721	485.94 \$	
			3080	307.65 tonnes - Pit run - Drainage sentier communautaire \ 150 tonnes - Pit run - Drainage sentier communautaire	23-040-50-721	1 768.60 \$	
22444	2020-11-16	Sable Marco	118898	Sel à déglacer - Saison hivernale 2020-2021 - 37.05 tonnes \ Sel à déglacer - Saison hivernale 2020-2021 - 1095 tonnes	02-330-00-635	4 094.12 \$	24 995.66 \$
			118897	Sel à déglacer - Saison hivernale 2020-2021 - 37.58 tonnes \ Sel à déglacer - Saison hivernale 2020-2021 - 1095 tonnes	02-330-00-635	4 152.68 \$	
			118586	Sel à déglacer - Saison hivernale 2020-2021 - 37.5 tonnes \ Sel à déglacer - Saison hivernale 2020-2021 - 1095 tonnes	02-330-00-635	4 143.85 \$	
			118479	Sel à déglacer - Saison hivernale 2020-2021 - 1095 tonnes \ Sel à déglacer - Saison hivernale 2020-2021 - 1095 tonnes	02-330-00-635	4 193.57 \$	
			118287	Sel à déglacer - Saison hivernale 2020-2021 - 38.09 tonnes \ Sel à déglacer - Saison hivernale 2020-2021 - 1095 tonnes	02-330-00-635	4 209.04 \$	
			118288	Sel à déglacer - Saison hivernale 2020-2021 - 38.03 tonnes \ Sel à déglacer - Saison hivernale 2020-2021 - 1095 tonnes	02-330-00-635	4 202.40 \$	
22445	2020-11-16	SANIGEAR	3967	NETTOYAGE DE 2 HABITS COMBAT + RÉPARATIONS \ NETTOYAGE 2 HABITS DE COMBAT+réparations	02-220-00-650	385.25 \$	385.25 \$
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-36.60 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	18.30 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-220-00-650	18.30 \$	
22446	2020-11-16	Service Routier Ben inc	D2018-00375	Cautionnement, \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	750.00 \$	750.00 \$
22447	2020-11-16	Services de sécurité ADT CANADA INC.	19192183	Télésurveillance CM 13/11 au 12/02 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	52.77 \$	79.16 \$
				02-701-27-522	58-291-10-000	26.39 \$	
22448	2020-11-16	STELEM (Canada) INC.	85645	VANNE GUILLOTINE 2.5" PYRO. FILETS QUÉBEC \ VANNE GUILLOTINE 2.5" PYRO. FILETS QUÉBEC	02-320-00-643	373.67 \$	373.67 \$
22449	2020-11-16	Sylvain Vaillant nivelage	1430	Location niveleuse - 16/19/20 octobre \ Location niveleuse - 16/19/20 octobre	02-320-00-516	3 782.68 \$	3 782.68 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2020-11-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2020-12-07

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
22450	2020-11-16	The Folder Factory inc (Lowespace)	231016	Chemises légales \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-610-00-670	115.26 \$	115.26 \$
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-10.17 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	5.09 \$	
				Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-610-00-670	5.08 \$	
22451	2020-11-16	Thibault Demolition Ltée	547352617	Disposition - Drainage - Sentier communautaire \ Disposition - Drainage - Sentier communautaire	23-040-50-721	993.17 \$	993.17 \$
22452	2020-11-16	Thomson Reuters Canada	843325204	loi aménagement urbanisme annoté maj 49 \ Cotisations à des associations et abonnements	02-610-00-494	152.25 \$	152.25 \$
22453	2020-11-16	UNIVAR CANADA LTD	1800301034	Produits chimiques - EP \ Crédit - 16 barils	02-412-30-635	-1 379.70 \$	4 506.01 \$
			1800845186	Superfloc A110 (32 sacs de 25 kg) \ Superfloc A110 (32 sacs de 25 kg)	02-414-30-635	5 885.71 \$	
22454	2020-11-16	VAPOREL EAU PURE	83789	Eau pour garage municipal / (9 X 18L) \ Eau pour garage municipal / juin - septembre 2020 (18L)	02-320-00-610	33.75 \$	67.50 \$
				Eau pour garage municipal / juin - septembre 2020 (18L)	02-390-00-650	33.75 \$	
22455	2020-11-16	VBL VALLEY BLADES LIMITED	SV034505	Lames \ Lames	02-320-04-525	2 412.92 \$	2 412.92 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-170.83 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Lames niveleuse	02-320-04-525	170.83 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-213.00 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	106.50 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Lames niveleuse	02-320-04-525	106.50 \$	
22456	2020-11-16	Würth Canada Limited	24072181	Gel de protection pour soudure \ Gel de protection pour soudure	02-320-00-649	82.10 \$	82.10 \$
22457	2020-11-16	XEROX CANADA LTEE	F56461674	Impression réception 25/08 au 27/09 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-141-00-527	14.84 \$	108.02 \$
			L19833832	Location imprimante réception \ Location - Ameublement et équipement de bureau	02-141-00-517	93.18 \$	
22458	2020-11-25	9206-9467 QUEBEC INC (SEPTIK ALLEN)	NOV-2020.	Contrat location camion 10 roues déneigement/Nov.. 2020 \ Contrat location camion 10 roues déneigement/Nov.& déc. 2020	02-330-00-515	9 956.84 \$	9 084.49 \$
			7767017	facture pneu michelin \ À recevoir-entrepreneurs en déneigement	54-139-60-000	-872.35 \$	
22459	2020-11-25	Acklands Grainger Inc.	9440658558	CAPTEUR POUR APPAREIL 4 GAZ \ CAPTEUR POUR APPAREIL 4 GAZ	02-220-01-526	357.93 \$	357.93 \$
22460	2020-11-25	Anglocom	83936	Traduction - Politique modération à la circulation \ Traduction - Politique modération à la circulation	02-320-00-459	1 391.20 \$	1 391.20 \$
22461	2020-11-25	Association des Chefs En Securite Incendie Du Québec	28715	FORMATION ICARIUM #6 - 11 DEC.2020 \ FORMATION ICARIUM #6 ; 2020	02-220-00-454	178.21 \$	178.21 \$
22462	2020-11-25	BENSON AUTO PARTS	41564584	Montant magnétique - Accessoire \ Montant magnétique - Accessoire	02-320-00-649	17.06 \$	320.59 \$
			9635	Remplacement bench griid 6" \ Remplacement bench griid 6"	02-320-00-725	303.53 \$	
22463	2020-11-25	BIBLIOPRESTO.CA	3473	frais vérou numérique \ Cotisations à des associations et abonnements	02-702-30-494	3.41 \$	11.81 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2020-11-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2020-12-07

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			3613	Frais d'utilisation verrou numérique 2e semestre 2020 \ Cotisations à des associations et abonnements	02-702-30-494	8.40 \$	
22464	2020-11-25	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	272031	Pièces mécaniques - CAM130 \ F.0272031	02-330-03-525	35.05 \$	76.40 \$
			272032	Pièces mécaniques - CAM130 \ F.0272032	02-330-03-525	6.89 \$	
			271802	Foret à béton - bordures chemin Notch \ Foret à béton - bordures chemin Notch	02-320-00-643	34.46 \$	
22465	2020-11-25	Bouquinart	101435	crédit 1 livre \ Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	02-702-30-729	-36.70 \$	562.89 \$
			101471	3 Livre fr \ Livre fr	02-702-30-729	83.88 \$	
			101482	2 Livre fr \ Livre fr	02-702-30-729	52.44 \$	
			101483	2 Livre fr \ Livre fr	02-702-30-729	60.80 \$	
			101470	14 Livre fr \ Livre fr	02-702-30-729	402.47 \$	
22466	2020-11-25	Carle Ford Inc.	205659	Pièces mécaniques - CAM131 \ Pièces mécaniques - CAM131	02-320-03-525	552.94 \$	2 297.81 \$
			205877	Pièces mécaniques pour réparation - CAM131 \ Pièces mécaniques pour réparation - CAM131	02-330-03-525	1 744.87 \$	
22467	2020-11-25	Centre de Verification Technique Outaouais	206644	Vérification mécanique - CAM127/131 \ F.206644 - CAM131	02-320-05-459	206.96 \$	420.59 \$
			202107	Vérification mécanique - CAM127/131 \ F.202107 - CAM127	02-320-05-459	213.63 \$	
22468	2020-11-25	Centre des arts, de la culture et du patrimoine de Chelsea	po9616	Financement groupes reconnus 10eme anniversaire \ Financement groupes reconnus 10eme anniversaire	02-701-20-970	3 000.00 \$	3 000.00 \$
22469	2020-11-25	CENTRE MEREDITH	65228	Mardi en Musique 11 août 2020 \ Mardi en Musique 11 août 2020	02-702-90-499	216.97 \$	216.97 \$
22470	2020-11-25	Chelsea Freshmart 2993678 Canada Inc.	232693	cafe caserne \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-220-00-610	50.57 \$	55.16 \$
			232124	crème caserne \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-220-00-610	4.59 \$	
22471	2020-11-25	Cima	22014999	Comptage additionnel - Étude de circulation Centre village \ Comptage additionnel - Étude de circulation Centre village	02-355-00-411	8 393.18 \$	8 393.18 \$
22472	2020-11-25	Club des bons compagnons de Farm Point	po9608	demande financement fonds loisirs panier Noel \ demande financement fonds loisirs panier Noel	02-701-20-970	3 000.00 \$	3 000.00 \$
22473	2020-11-25	Construction DJL, Agence Wakefield	2807	Drainage 60 chemin Fleury - 12.06 tonnes MG20 \ Drainage 60 chemin Fleury - 60 tonnes MG20	02-320-00-621	140.74 \$	1 928.16 \$
			2806	46.46 to 100-200mm, \ Infrastructures Ch. - Drainage/ponceaux (20 ans)	23-040-30-721	889.40 \$	
			3644	Drainage 2020 - 46.91 tonnes Gabion 4-8" - Chemin Kirk's Ferry \ Drainage 2020 - 200 tonnes Gabion 4-8" - Chemin Kirk's Ferry	02-320-00-621	898.02 \$	
22474	2020-11-25	Copie Conforme	CC04-7485	copie de plan \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-610-00-670	6.76 \$	6.76 \$
22475	2020-11-25	COSMEL	15105	Serv. prof. P&D pour installation lumières terrain baseball \ Serv. prof. P&D pour installation lumières terrain baseball	23-080-00-729	632.36 \$	632.36 \$
				03-310-01-000/P&D installation lumières terrain baseball	03-310-01-000	577.43 \$	
				23-610-00-000/P&D installation lumières terrain baseball	23-610-00-000	-577.43 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2020-11-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2020-12-07

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
22476	2020-11-25	DOUGLAS TAYLOR	po9552	Achat des aerticles de quincaillerie pour sentier \ Achat des aerticles de quincaillerie pour sentier	02-701-50-641	327.84 \$	327.84 \$
22477	2020-11-25	Entreprise d'electricite Rejean Desjardins inc	18370	Électricien - Branchement ancienne pompe - Réseau EP \ Électricien - Branchement ancienne pompe - Réseau EP	02-413-30-522	394.37 \$	394.37 \$
22478	2020-11-25	Excent environnement inc	405	Contrat travaux de stabilisation Welka pour sentier communautaire \ Travaux de stabilisation Welka - Sentier communautaire	23-040-50-721	24 914.11 \$	35 994.29 \$
				Depots de garantie - autres	55-136-31-000	-2 491.41 \$	
				Depots de garantie - autres	55-136-31-000	13 571.59 \$	
22479	2020-11-25	FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES	791	demande avis appels d'offres assurance \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	82.21 \$	369.65 \$
			790	Hono. prof. servitude sentier \ Honoraires prof. - services juridiques	02-701-50-412	287.44 \$	
22480	2020-11-25	FONDATION CHELSEA CENTRE MEREDITH	OCT-2020	Frais de gestion octobre \ Services rendus - centre Meredith	01-234-70-014	-31 257.46 \$	28 973.76 \$
				TPS exigible RT0002	55-132-93-000	-1 481.91 \$	
				TVQ exigible TQ0002	55-133-93-000	-2 953.02 \$	
				A recevoir - Centre Meredith	54-136-93-000	35 692.39 \$	
				Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	02-701-27-447	31 257.46 \$	
				Location Centre comm.Farm Point	01-234-70-016	144.00 \$	
				TPS exigible RT0001	55-132-92-000	7.20 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	14.36 \$	
			HYD-OCT-2020	15% hydro 10/10 au 08/11, centre meredith \ Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	02-701-27-447	-2 449.26 \$	
22481	2020-11-25	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	503285	class. exp. noir \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-130-00-670	11.43 \$	110.65 \$
			577394	ruban magic, punaise, porte-copie, poch, lam \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-220-00-670	99.22 \$	
22482	2020-11-25	Futech Hitech Inc.	FC80043421	Remplacement de pièce - Réseau eau potable \ Remplacement de pièce - Réseau eau potable	02-413-30-522	38.35 \$	38.35 \$
22483	2020-11-25	GASCON ÉQUIPEMENTS ENR.	10684	Location toilette parc \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-701-70-516	143.72 \$	402.41 \$
			10559	Location toilette parc \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-701-70-516	258.69 \$	
22484	2020-11-25	GD PROMO	8723	45 TUQUES AVEC ÉCUSSENS \ 45 TUQUES AVEC ÉCUSSENS	02-220-00-650	863.76 \$	863.76 \$
22485	2020-11-25	GESTION JUSTIN MEUNIER INC	NOV-2020	Location 1 camion 6 roues + équip. déneig. & opérateur/Nov. 2020 \ Location 1 camion 6 roues+équip. déneig.+opérateur/Nov.&déc	02-330-00-443	15 866.55 \$	15 866.55 \$
22486	2020-11-25	Groupe Archambault Inc.	CW23583527	10 DVD + CD \ DVD + CD	02-702-30-729	127.91 \$	447.99 \$
			CW23555424	2 DVD + CD \ DVD + CD	02-702-30-729	89.94 \$	
			CW23543699	8 DVD + CD \ DVD + CD	02-702-30-729	215.20 \$	
			CWQ23543700	1 DVD + CD \ DVD + CD	02-702-30-729	14.94 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2020-11-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2020-12-07

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
22487	2020-11-25	GROUPE CLR/EXEL RADIO	EXL00053	Vérification du répartiteur - Camp Fortune \ Vérification du répartiteur - Camp Fortune	02-330-01-339	310.43 \$	310.43 \$
22488	2020-11-25	H2LAB INC	55825	Analyses d'eau de puits - Octobre \ Analyse d'eau de puits - Octobre	02-470-00-452	1 161.25 \$	1 615.40 \$
			55824	échantillons H2O surface \ échantillons H2O surface	02-470-00-453	454.15 \$	
22489	2020-11-25	Helene Berthiaume	2020-008253	Cautionnement \ Dépôt - Correctif complet septique - 500 \$	55-136-41-000	500.00 \$	500.00 \$
22490	2020-11-25	Imprimerie Vincent Ltée	171925	Livrets pour SPCA \ Livrets pour SPCA	02-290-00-649	246.05 \$	246.05 \$
22491	2020-11-25	Jeannine Cousineau	20/11/2020	Remboursement septique 2019-2020 \ Tarification/vidange des fosses septique	01-212-19-001	283.00 \$	283.00 \$
22492	2020-11-25	John Redmond Watson	D2018-00363..	Cautionnement \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 000.00 \$	2 000.00 \$
22493	2020-11-25	JONATHAN HOLMES	2020060	Remorqueuse - VOL970 \ Remorqueuse - VOL970	02-320-00-516	543.26 \$	543.26 \$
22494	2020-11-25	Judith Allison	16/11/2020	Domages sur clôture, visite de prévention \ Services technique	02-220-00-442	504.00 \$	504.00 \$
22495	2020-11-25	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS	9007243927	Copie octobre 2020 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	29.52 \$	467.22 \$
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-141-00-527	70.09 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-160-00-527	4.52 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-470-00-527	26.47 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-610-00-527	156.20 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-701-10-527	180.42 \$	
22496	2020-11-25	Laboratoire Micro B	3992	Différents tests d'eau pour l'eau usée - Saison 2020 (suite) \ Différents tests d'eau pour l'eau usée - Saison 2020 (suite)	02-414-30-444	80.48 \$	691.00 \$
				Différents tests d'eau pour l'eau potable - Saison 2020 \ Différents tests d'eau pour l'eau potable - Saison 2020	02-412-30-444	64.39 \$	
				Différents tests d'eau pour l'eau usée - Saison 2020 (suite) \ Différents tests d'eau pour l'eau usée - Saison 2020 (suite)	02-414-30-444	505.89 \$	
				Différents tests d'eau pour l'eau usée - Saison 2020 (suite) \ Différents tests d'eau pour l'eau usée - Saison 2020 (suite)	02-414-30-444	40.24 \$	
22497	2020-11-25	LAFARGE CANADA INC.	713684886	82.86 tonnes d'abrasif - Saison hivernale 2020-2021 (7000 + 10%) \ 7 700 tonnes d'abrasif - Saison hivernale 2020-2021	02-330-00-621	666.87 \$	9 095.35 \$
				105.07 tonnes d'abrasif - Saison hivernale 2020-2021 (7000 + 10%) \ 7 700 tonnes d'abrasif - Saison hivernale 2020-2021	02-330-00-621	845.67 \$	
				68.77 tonnes d'abrasif - Saison hivernale 2020-2021 (7000 + 10%) \ 7 700 tonnes d'abrasif - Saison hivernale 2020-2021	02-330-00-621	553.49 \$	
				tonnes d'abrasif - Saison hivernale 2020-2021 (7000 + 10%) \ 7 700 tonnes d'abrasif - Saison hivernale 2020-2021	02-330-00-621	1 231.86 \$	
				90.03 tonnes d'abrasif - Saison hivernale 2020-2021 (7000 + 10%) \ 7 700 tonnes d'abrasif - Saison hivernale 2020-2021	02-330-00-621	724.61 \$	
				67.23 tonnes d'abrasif - Saison hivernale 2020-2021 (7000 + 10%) \ 7 700 tonnes d'abrasif - Saison hivernale 2020-2021	02-330-00-621	541.12 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2020-11-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2020-12-07

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total	
			713716093	316.77 tonnes d'abrasif - Saison hivernale 2020-2021 (7000 + 10%) \ 7 700 tonnes d'abrasif - Saison hivernale 2020-2021	02-330-00-621	2 549.58 \$		
			713764610	127.50 tonnes d'abrasif - Saison hivernale 2020-2021 (7000 + 10%) \ 7 700 tonnes d'abrasif - Saison hivernale 2020-2021	02-330-00-621	1 026.21 \$		
			713769229	84.32 tonnes d'abrasif - Saison hivernale 2020-2021 (7000 + 10%) \ 7 700 tonnes d'abrasif - Saison hivernale 2020-2021	02-330-00-621	678.66 \$		
			713775861	34.45 tonnes d'abrasif - Saison hivernale 2020-2021 (7000 + 10%) \ 7 700 tonnes d'abrasif - Saison hivernale 2020-2021	02-330-00-621	277.26 \$		
22498	2020-11-25	LAVAGE HAUTE-PRESSION OUTAOUAIS	1464	Nettoyage graffiti patinoire \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-30-522	689.85 \$	689.85 \$	
22499	2020-11-25	LES CONSTRUCTIONS B.G.P. (9900667 CANADA INC)	3598	Installation conduite pour fontaine d'eau - Parc du Domaine du Ruisseau \ Installation conduite fontaine d'eau - Parc Domaine Ruisseau	23-080-00-721	14 946.75 \$	14 946.75 \$	
				Écriture 23-920-00-000/Fontaine eau Parc Domaine Ruisseau	23-920-00-000	-13 648.38 \$		
				Écriture 59-151-10-000/Fontaine eau Parc Domaine Ruisseau	59-151-10-000	13 648.38 \$		
22500	2020-11-25	Les Industries Cd	309575	Pièces mécaniques - CAM119 \ Pièces mécaniques - CAM119	02-330-03-525	149.06 \$	149.06 \$	
22501	2020-11-25	LES SERVICES EXP INC.	583915	Mandat contrôle matériaux - Mise en forme sentier communautaire (phase 2) \ Contrôle matériaux - Mise en forme sentier comm. (phase 2)	23-040-50-721	2 937.61 \$	2 937.61 \$	
22502	2020-11-25	LIBRAIRIE DU SOLEIL	P1544303	2 Livre fr Qc \ livre fr Qc	02-702-30-729	44.00 \$	401.56 \$	
			P1544304	5 Livres fr \ Livres fr	02-702-30-729	208.69 \$		
			P1544305	5 Livres fr \ Livres fr	02-702-30-729	133.17 \$		
			P1544313	1 Livre fr \ Livres fr	02-702-30-729	15.70 \$		
22503	2020-11-25	LIBRAIRIE ROSE-MARIE	52413	1 Livre fr. \ livres fr	02-702-30-729	30.40 \$	97.50 \$	
			52336	2 Livres fr. \ livres fr	02-702-30-729	67.10 \$		
22504	2020-11-25	LOCATION BATTLEFIELD	340008748	Location rouleau asphalte - Chemin du Lac-Meech \ Location rouleau asphalte - Chemin du Lac-Meech	02-320-00-516	1 052.25 \$	1 313.99 \$	
			340009361	achat ige de fibre de verre \ Articles de quincaillerie	02-610-00-641	261.74 \$		
22505	2020-11-25	LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	769588-21	Locations et outils \ F.769588-21 - Location aspirateur	02-320-00-516	70.09 \$	165.87 \$	
			879680-21	lame a dent \ F.879680-21 - Lames	02-320-00-643	40.70 \$		
			874400-21	Locations et outils \ Location - Drainage sentier communautaire	23-040-50-721	55.08 \$		
22506	2020-11-25	Manon Proulx	24/11/2020	Café et crème \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-130-00-610	45.42 \$	45.42 \$	
22507	2020-11-25	Marie-Josée Denis	19/11/2020	Remboursement crédit sur taxes	Comptes a payer - autres	55-131-20-000	1 360.48 \$	1 360.48 \$
22508	2020-11-25	Michelin North America (Canada) Inc.	7897358	4 pneus - CAM120 \ 4 pneus - CAM120	02-320-02-525	1 142.53 \$	1 142.53 \$	
22509	2020-11-25	MICRORAMA INFORMATIQUE INC	745780	Rallonge usb \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-130-00-670	6.90 \$	100.51 \$	
			746099	ajout licence exchange online \ Cotisations à des associations et abonnements	02-130-00-494	9.96 \$		
			746110	appel service \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-141-00-414	83.65 \$		

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2020-11-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2020-12-07

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
22510	2020-11-25	PARAGRAPHÉ	209949	3 Livres ang \ Livres ang	02-702-30-729	83.98 \$	1 424.95 \$
			210188	28 Livres ang \ Livres ang	02-702-30-729	900.25 \$	
			210276	1 Live ang \ Livres ang	02-702-30-729	57.75 \$	
			209950	4 Livres ang \ Livres ang	02-702-30-729	151.14 \$	
			209948	2 Livres ang - Don Leacross 2019 \ Livres ang - Don Leacross 2019	02-702-30-729	25.10 \$	
			210079	4 Livres ang \ Livres ang	02-702-30-729	109.16 \$	
			210078	4 Livres ang \ Livres ang	02-702-30-729	97.57 \$	
22511	2020-11-25	Parts for Truck Inc (Malmberg Truck Trailer Equipment)	54008461	Pièces mécaniques / Graisse \ F.54008461 - Général	02-330-03-525	33.21 \$	101.41 \$
			54008457	Pièces mécaniques / Graisse \ F.54008457 - Graisse	02-330-00-633	27.77 \$	
			54008433	Pièces mécaniques / Graisse \ F.54008433 - CAM123	02-330-03-525	40.43 \$	
22512	2020-11-25	Petro-Canada Fuels	976176	500.1L essence \ Essence	02-220-01-631	48.66 \$	468.35 \$
				Essence	02-320-01-631	69.88 \$	
				Essence	02-330-01-631	134.55 \$	
				Essence	02-390-01-631	204.67 \$	
				Essence	02-610-01-631	10.59 \$	
22513	2020-11-25	PIECES D'AUTOS M & JEAN-GUY ANDRE LTEE	669199	Pièces mécaniques - CAM131 / Accessoires \ F.669199 - Accessoires	02-330-00-649	92.41 \$	155.68 \$
			M69320	Pièces mécaniques - CAM131 / Accessoires \ F.M69320 - Pièces CAM131	02-330-03-525	54.58 \$	
			M65433	tareau \ Ent. et réparation véhicules	02-610-01-525	8.69 \$	
22514	2020-11-25	Pierre Valery Wandjl	D2020-00736	Cautionnemen Dépôt - Correctif complet septique - 500 \$	55-136-41-000	500.00 \$	500.00 \$
22515	2020-11-25	PNEUS BELISLE OUTAOUAIS INC.	F0065248	REPARATION CREVAISON \ Ent. et réparation véhicules	02-610-01-525	39.04 \$	39.04 \$
22516	2020-11-25	Pompaction inc.	FV126662	Joint torique - Réseau eau potable \ Joint torique - Réseau eau potable	02-413-30-522	59.62 \$	59.62 \$
22517	2020-11-25	Portes Interprovincial Inc.	26359	Réparation - Porte Centre Meredith \ Réparation - Porte Centre Meredith	02-701-27-522	208.12 \$	208.12 \$
22518	2020-11-25	Ray A. Thompson Trucking Ltd.	NOV-2020	Location 1 camion 6 roues + équip. déneig. & opérateur/Nov. et déc. 2020 \ Location 1 camion 6 roues+équip. déneig.+opérateur/Nov.&dec.	02-330-00-443	18 367.26 \$	18 367.26 \$
22519	2020-11-25	Raymond Belisle cartage enr.	2986	Location camion 12 roues - Chemin Kirk's Ferry \ F.2986	02-320-00-516	1 110.94 \$	1 812.58 \$
			2987	Location camion 12 roues - Chemin Kirk's Ferry \ F.2987	02-320-00-516	701.64 \$	
22520	2020-11-25	Riobec Securite Inc.	297437	Bottes Équipements de sécurité \ F.297437 - Masques et gants	02-330-00-650	99.95 \$	712.53 \$
			297435	Bottes Équipements de sécurité \ F.297435 - Botte	02-330-00-650	244.67 \$	
			299766	Bottes - / Bottes -	02-330-00-650	211.47 \$	
			297563	... , sandail, gant, bandeau.. \ Vetements, chaussures et accessoires	02-610-00-650	156.44 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2020-11-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2020-12-07

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
22521	2020-11-25	RONA QUINCAILLERIE CHELSEA - 7165196 CANADA INC	201109673	Vis pour Centre Meredith \ F.201109673	02-701-27-641	5.98 \$	199.17 \$
			201109181	Piège à souris \ Piège à souris	02-390-00-649	4.59 \$	
			201109894	manchon filtre shop vac \ Articles de quincaillerie	02-220-00-641	9.19 \$	
			201109686	penture courroie \ F.201109686 - Penture	02-701-50-522	14.36 \$	
			201109233	boulon, embout \ F.201109233 - Pièces CAM118	02-390-03-525	27.91 \$	
			201109097	anneau compression, adpt, insert. \ F.201109097 - Remplacement garage municipal	02-320-00-522	7.22 \$	
			201105637	entonnoir \ F.201105637 - Conciergerie	02-390-00-660	7.23 \$	
			201108723	Divers achats \ F.201108723 - Conciergerie	02-390-00-660	16.99 \$	
			201105725	gratte lame, nettoyant, lames, brosse. \ F.201105725 - Divers accessoires	02-390-00-649	29.27 \$	
			201106780	boulons, écrou, rondelle \ F.201106780 - Quincaillerie	02-390-00-641	11.32 \$	
			201107355	Interrupt. \ F.201107355 - Remplacement interrupteur admin	02-130-00-522	13.78 \$	
			201107457	rallonge \ F.201107457 - Remplacement rallonge admin	02-130-00-522	29.88 \$	
			201109795	Vis pour Centre Meredith \ F.201109795	02-701-27-641	9.96 \$	
			201110924	ruban mesurer \ Articles de quincaillerie	02-610-00-641	11.49 \$	
22522	2020-11-25	RONALD O'CONNOR CONSTRUCTION INC.	3123	2 881.27 tonnes sable hivernal \ 2 960 tonnes sable hivernal	02-330-00-621	22 360.99 \$	22 360.99 \$
22523	2020-11-25	Ryan's Garage	15004	Pièces mécaniques - CAM121 \ Pièces mécaniques - CAM121	02-330-03-525	248.35 \$	248.35 \$
22524	2020-11-25	SANI-TEC	183080	Articles de nettoyage - COVID-19 \ F.183080 Articles de nettoyage - COVID-19	02-390-00-660	260.71 \$	723.24 \$
			183080.	Articles de nettoyage divers - Équipe de l'entretien - Juillet - Déc 2020 + \ Surplus	02-390-00-660	362.68 \$	
			184391	Articles de nettoyage divers - Équipe de l'entretien - Juillet - Déc 2020 + \ Articles de nettoyage	02-390-00-660	99.85 \$	
22525	2020-11-25	SERVICE DE PNEUS K&S INC	REP014153	Changeent de pneu - CAM116 \ Changeent de pneu - CAM116	02-390-02-525	101.18 \$	101.18 \$
22526	2020-11-25	Seth Richards	23/11/2020	Remboursement crédit sur taxes, t Comptes a payer - autres	55-131-20-000	4 221.02 \$	4 221.02 \$
22527	2020-11-25	SIGNEBEC	INV-7555	Enseigne nouvelle signalisation - Ch. Lilsam \ F.INV7555 - Enseigne nouvelle signalisation - Ch. Lilsam	02-355-00-649	47.72 \$	47.72 \$
22528	2020-11-25	ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS	FC-276617	Accessoires pour réseau eau potable \ FC-276617	02-413-30-649	329.47 \$	362.24 \$
			FC-276616	Accessoires pour réseau eau potable \ FC-276616	02-413-30-649	32.77 \$	
22529	2020-11-25	TESSIER RECREO-PARC	32,041	Aménagement Parc de Farm Point 2020-LC-005 \ Aménagement Parc de Farm Point 2020-LC-005	23-080-00-721	18 038.43 \$	18 452.34 \$
				Aménagement Parc de Farm Point 2020-LC-005 Transport	23-080-00-721	413.91 \$	
22530	2020-11-25	Wurth Canada Limited	24099496	Quincailleries \ Quincailleries	02-320-00-641	109.08 \$	109.08 \$
22531	2020-11-25	Yvon Robert & Fils - Vente, Service & Location	8895	Réparation - Scie à chaîne \ Réparation - Scie à chaîne	02-390-00-526	17.07 \$	17.07 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2020-11-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2020-12-07

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
22532	2020-11-27	Centre du camion RB	BC40031	Réparations camion 109 (payer à même excédent non affecté) \ Réparations camion 109 - Main d'oeuvre	02-320-01-525	10 507.32 \$	60 951.07 \$
				Réparations camion 109 - Pièces mécaniques	02-320-03-525	29 728.17 \$	
				Écriture 03-410-00-000/Réparations camion109 Rés.334-20	03-410-00-000	-49 324.39 \$	
				Écriture 59-110-00-000/Réparations camion109 Rés.334-20	59-110-00-000	49 324.39 \$	
				Remorquage camion 109	02-320-00-516	461.05 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	0.01 \$	
			BC40092	Réparations camion 109 (payer à même excédent non affecté) \ Réparations camion 109 - Main d'oeuvre	02-320-01-525	13 781.14 \$	
			BC40284	Réparation réservoir d'essence - CAM109 \ Pièces pour réparation du réservoir d'essence - CAM109	02-330-03-525	5 265.86 \$	
				Main d'oeuvre	02-330-01-525	1 207.52 \$	
22533	2020-11-27	Edmond Hetu	15/12/19	Remboursement fianl dépenses électorales \ Autres - remboursement dépenses électorales	02-120-02-999	390.40 \$	390.40 \$
						950 791.79 \$	950 791.79 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2020-11-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2020-12-07

Liste des paiements

Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
690393NOV-2020	HYDRO QUEBEC	2020-11-09	Électricité , Caserne #1, 09/10 AU 08/11 \ Électricité 690 393, Caserne #1, 2020	02-220-00-681	1 131.83 \$	1 131.83 \$
690310NOV-2020	HYDRO QUEBEC	2020-11-09	Électricité , Soccer #2, 09/09 AU 16/11 \ Électricité 690 310, Soccer #2, 2020	02-701-50-681	28.23 \$	28.23 \$
769273NOV-2020	HYDRO QUEBEC	2020-11-09	Électricité , Centre Meredith, 23 ch. Cécil, 10/10 AU 08/11 \ Électricité 769 273, Centre Meredith, 23 ch. Cécil 2020	02-701-27-681	18 773.57 \$	18 773.57 \$
299311NOV-2020	HYDRO QUEBEC	2020-11-13	Électricité , barrage HG, 24 ch. Hollow Glen, 15/09 AU 12/11 \ Électricité 299 311, barrage HG, 24 ch. Hollow Glen, 2020	02-460-00-681	50.09 \$	50.09 \$
690310NOV-2020-	HYDRO QUEBEC	2020-11-12	Électricité , Soccer #2, 07/11 AU 10/11 + paiement en double \ Électricité 690 310, Soccer #2, 2020	02-701-50-681	30.11 \$	30.11 \$
690484NOV-2020	HYDRO QUEBEC	2020-11-10	Électricité , Hôtel de Ville, 60%admin-40% biblio, 09/10 AU 09/11 \ Électricité 690 484, Hôtel de Ville, 60% admin Électricité 690 484, Hôtel de Ville, 40% biblio	02-130-00-681 02-702-30-681	1 543.43 \$ 1 028.95 \$	2 572.38 \$
					22 586.21 \$	22 586.21 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2020-11-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2020-12-07

Liste des paiements

Sommaire

Chèques	950 791.79 \$
Chèques annulés	-12 081.20 \$
Débit direct	22 586.21 \$
	<hr/>
	961 296.80 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2020-11-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2020-12-07

ÉTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Au 31 octobre 2020

	Budget 2020	Réel 2020	Engagement 2020	Réel à même date 2019	
REVENUS					
TRANSFERTS					
Gouvernement du Québec					
21-323-00-010	Subvention sécurité civile	-3582750.00	0.00	0.00	-72300.00
21-332-00-010	Transfert Qc TECQ - Voirie municipale	-292114.00	0.00	0.00	0.00
21-332-01-010	Transfert Qc - Voirie municipale	-32500.00	0.00	0.00	-10715.00
Gouvernement du Canada					
21-332-00-030	Transfert Féd. TECQ - Voirie municipale	-708277.00	0.00	0.00	0.00
21-332-01-030	Transfert fédéral - Voirie municipale	-1591141.00	-4500.00	0.00	0.00
21-371-00-030	Transfert Fédéral - Loisirs	0.00	0.00	0.00	-5871.00
		<u>-6206782.00</u>	<u>-4500.00</u>	<u>0.00</u>	<u>-88886.00</u>
AUTRES REVENUS					
21-410-00-000	Autres revenus- contribution promoteurs	-100000.00	0.00	0.00	-25000.00
21-490-05-000	Autres revenus - autres	-140000.00	0.00	0.00	0.00
21-490-10-000	Revenus fonds parcs et terrains jeux	-75000.00	-47034.40	0.00	-13785.19
		<u>-315000.00</u>	<u>-47034.40</u>	<u>0.00</u>	<u>-38785.19</u>
TOTAL DES REVENUS					
		<u>-6521782.00</u>	<u>-51534.40</u>	<u>0.00</u>	<u>-127671.19</u>

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

IMMOBILISATIONS

23-020-00-722	Bâtiments Administration	22400.00	10836.78	0.00	4724.44
23-020-00-725	Machinerie, outillage & équip - Administration	63000.00	0.00	0.00	0.00
23-020-00-726	Ameublement, équip. bureau Administration	64380.23	40259.01	20304.58	28731.56
23-020-00-729	Biens durables autres	0.00	0.00	0.00	18370.58
23-030-00-721	Infrastructures - Sécurité publique	4637000.00	3284982.87	468484.03	0.00
23-030-00-724	Véhicules Sécurité publique	0.00	0.00	0.00	19373.08
23-030-00-725	Machinerie, outillage & équip. Sécurité publique	91771.38	89593.33	0.00	12575.17
23-030-00-726	Ameublement, équip. bureau - Sécurité publique	5808.00	5807.91	0.00	0.00
23-040-00-721	Infrast. ch. -Pavage,réfection,glissières (20 ans)	6055035.84	761804.61	4446128.34	822884.39
23-040-00-722	Bâtiments - Transport	46000.00	603.68	0.00	2596.96
23-040-00-724	Véhicules - Transport	872519.82	80455.93	0.00	95596.78
23-040-00-725	Machinerie, outillage & équip. - Transport	225000.00	56589.10	22655.44	69188.13
23-040-00-726	Biens durables- Ameublement, équip. bureau	8000.00	7664.08	0.00	0.00

ÉTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Au 31 octobre 2020

	Budget 2020	Réel 2020	Engagement 2020	Réel à même date 2019
23-040-00-729 Biens durables autres - Transport	20194.35	20194.32	0.00	1191.07
23-040-10-721 Infrastructures -traitement surface/fossé (10 ans)	0.00	17.17	0.00	0.00
23-040-30-721 Infrastructures Ch. - Drainage/ponceaux (20 ans)	166161.39	155164.71	7082.71	66701.58
23-040-40-721 Infrastructure-Stabilisation/décontamination(20ans)	100000.00	27.93	0.00	66077.50
23-040-50-721 Infrastructures - Sentier communautaire	1914700.00	964776.50	865355.64	361574.25
23-050-00-721 Infrastructures - Hygiene du milieu	6400.50	5543.34	0.00	0.00
23-050-00-725 Biens durables - Machinerie, outillage & équip	-6563.48	0.00	0.00	14055.52
23-050-00-726 Biens durables- Ameublement, équip. bureau	0.00	0.00	0.00	7480.02
23-050-00-729 Biens durables autres - Hygiène du milieu	0.00	0.00	6170.63	1902.90
23-050-12-721 Infrastructures - Eau potable No.825	0.00	34306.17	0.00	58727.06
23-050-21-721 Infrastructures - Eau potable No. 835	0.00	9812.45	0.00	-12016.16
23-050-31-721 Infrastructures - Eaux usées No.823	70288.00	16705.69	320.84	-6167.83
23-050-41-721 Infrastructures - Eaux usées No. 824	297712.00	22171.82	1358.94	62057.35
23-080-00-721 Infrastructures - Loisirs et culture	237151.09	54318.66	31651.35	33487.45
23-080-00-722 Bâtiments - Loisirs et culture	105648.18	39190.28	22723.00	21690.15
23-080-00-725 Machinerie, outillage & équip- Loisirs et culture	0.00	0.00	0.00	15810.51
23-080-00-729 Biens durables autres - Loisirs et culture	219725.00	11364.89	1758.55	0.00
	<u>15222332.30</u>	<u>5672191.23</u>	<u>5893994.05</u>	<u>1766612.46</u>

PROPRIÉTÉS DESTINÉES À REVENTE

23-110-00-000 Propriété destinées à la revente	0.00	-14219.98	0.00	4450.89
	<u>0.00</u>	<u>-14219.98</u>	<u>0.00</u>	<u>4450.89</u>

PRÊTS, PLACEMENTS ET PARTICIPATIONS

	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
--	-------------	-------------	-------------	-------------

FINANCEMENT

23-510-00-000 Financement l.t. activité investissement	-8337916.81	0.00	0.00	-2501182.00
	<u>-8337916.81</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>-2501182.00</u>

AFFECTATIONS

23-610-00-000 Affectations activités de fonctionnement	-60513.73	-37637.37	0.00	-53176.46
23-710-00-000 Affectations-excédent acc fonct. non-aff	0.00	0.00	0.00	-19044.58
23-810-00-000 Affectations-excédent acc.fonct. affecté	0.00	0.00	0.00	-13750.95
23-920-00-000 Affectations - fonds de roulement	-302119.76	-112060.61	0.00	-97997.44
	<u>-362633.49</u>	<u>-149697.98</u>	<u>0.00</u>	<u>-183969.43</u>

EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

	<u>0.00</u>	<u>5456738.87</u>	<u>5893994.05</u>	<u>-1041759.27</u>
--	-------------	-------------------	-------------------	--------------------

ÉTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Au 31 octobre 2020

<u>Budget</u> 2020	<u>Réel</u> 2020	<u>Engagement</u> 2020	<u>Réel</u> à même date 2019
-----------------------	---------------------	---------------------------	---------------------------------------

Spécifications du rapport

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Au 31 octobre 2020

	<u>Solde actuel 2020</u>	<u>Solde année précédente 2019</u>
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse		
54-111-11-000 BNC - compte général	3 207 820.64	6 095 840.69
54-111-13-000 BNC - Chèques en circulation	(615 793.99)	(440 056.63)
54-111-15-000 BNC - Dépôts TFE	(11 293.70)	0.00
54-111-20-000 Petite caisse - Incendie	500.00	500.00
54-111-21-000 Petite caisse - réception	40.00	40.00
54-111-22-000 Petite caisse - Administration	900.00	900.00
	<u>2 582 172.95</u>	<u>5 657 224.06</u>
Débiteurs		
54-131-10-000 Taxes municipales a recevoir	754 308.02	648 917.73
54-131-11-000 Intérêts courus à recevoir/taxes municip	33 779.24	80 229.75
54-131-12-000 Pénalités courus à recevoir/taxes municipi	9 587.97	20 449.23
54-131-90-000 Provision pour mauvaises creances	(8 047.85)	(8 047.85)
54-133-10-000 Taxes - certificats de vente pour non-pa	38 670.67	39 811.57
54-134-90-000 Autres sommes a recevoir - canada	187 859.88	0.00
54-134-90-010 À recevoir C.C.N.	1 415 005.02	601 809.04
54-134-92-000 TPS intrants RT0001	51 009.90	125 399.35
54-134-93-000 TPS intrants RT0002	436.13	4 884.71
54-134-95-000 Rapport TPS/TVQ à recevoir- Municipalité	409 512.16	0.00
54-135-30-000 Montant a affecter au rembours. dette lt	3 592 095.69	4 070 405.13
54-135-90-000 Débiteurs/gouv. du québec/autres	229 791.04	6 625.00
54-135-90-002 À rec. MTQ (23-050-31-721)	318.36	318.36
54-135-90-003 CSST à recevoir	(1.71)	0.00
54-135-92-000 TVQ intrants TQ0001	51 298.83	123 229.61
54-135-93-000 TVQ intrants TQ0002	859.38	9 738.02
54-136-90-000 A recevoir - mrc des collines de l'outao	(28 915.19)	16 071.01
54-136-90-003 A recevoir - UMQ	0.00	3 433.07
54-136-92-000 A recevoir - Ville de Gatineau	0.00	13 547.84
54-136-93-000 A recevoir - Centre Meredith	304 196.79	49 858.02
54-139-10-000 Droits de mutation immobiliere a recevoi	134 992.84	65 811.46
54-139-11-000 Intérêts courus à recevoir/droits mutat.	7 331.95	3 306.37
54-139-12-000 Pénalités courus à recevoir/droits mutat	2 025.12	885.81
54-139-60-000 À recevoir-entrepreneurs en déneigement	872.35	0.00
54-139-80-001 À recevoir- branchement BoisJoly	36 000.21	36 000.21
54-139-80-005 À recevoir - connections suppl. réseau	(4 538.24)	0.00
54-139-90-000 Autres sommes a recevoir	27 581.40	68 638.83
54-139-91-000 Intérêts et pénalités autres comptes à recevoir	8 383.25	8 383.25
54-139-95-000 Avance à un employé (salaire/dépense)	1 772.12	6 178.05
54-139-99-000 Autres sommes a recevoir - divers	(19.65)	0.00
	<u>7 256 165.68</u>	<u>5 995 883.57</u>
Placements à long terme		
54-161-00-000 Placement à titre d'investissement	0.00	23 351.26
	<u>0.00</u>	<u>23 351.26</u>

TOTAL ACTIFS FINANCIERS

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Au 31 octobre 2020

	<u>Solde actuel 2020</u>	<u>Solde année précédente 2019</u>
	9 838 338.63	11 676 458.89
PASSIFS		
Découvert bancaire		
	0.00	0.00
Emprunts temporaires		
	0.00	0.00
Créditeurs et charges à payer		
55-131-09-000 Comptes a payer - Master Card	0.00	7 350.24
55-131-10-000 Comptes a payer - fournisseurs	(45 090.43)	(161 743.93)
55-131-11-000 Compte à payer - employés	(29.00)	(29.00)
55-131-20-000 Comptes a payer - autres	(1 765.75)	(0.11)
55-132-92-000 TPS exigible RT0001	(285.33)	(3 341.81)
55-132-93-000 TPS exigible RT0002	(1 481.91)	(10 491.60)
55-133-01-000 Dû Revenu Qc - Autres	116.16	116.16
55-133-18-000 C.s.s.t. a payer	(2 656.33)	(3 314.70)
55-133-92-000 TVQ exigible TQ0001	(4 212.84)	(8 115.79)
55-133-93-000 TVQ exigible TQ0002	(2 953.02)	(20 927.39)
55-134-01-000 Comptes à payer - mrc des collines	(306.01)	(306.01)
55-135-10-000 Intérêts courus à payer sur dettes l.t.	(301 990.60)	(297 453.95)
55-136-31-000 Depots de garantie - autres	(1 039 255.67)	(311 178.28)
55-136-40-000 Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	(841 155.64)	(474 810.64)
55-136-41-000 Dépôt - Correctif complet septique - 500 \$	(25 500.00)	(13 000.00)
55-136-42-000 Dépôt - Fosse septique - 300 \$	(6 300.00)	(5 400.00)
55-136-44-000 Dépôt - Puits - 300 \$	(4 800.00)	(3 900.00)
55-136-45-000 Dépôt - Démolition - 300 \$	(3 900.00)	(2 400.00)
55-138-12-000 Assurance collective a payer	(2 093.55)	(1 466.16)
55-138-17-000 Fonds de retraite / ftq	(36 843.22)	(33 387.21)
55-138-17-001 Fonds de retraite - RREM élus	(2 284.58)	(2 358.64)
55-138-19-000 D.a.s. a payer - ass. des pompiers de ch	(853.00)	(2 383.00)
55-138-30-000 Cotisations syndicales à payer	(3 333.00)	(3 113.25)
55-138-40-000 Salaires et avantages sociaux à payer	0.00	(19 753.61)
55-138-51-000 Régie des rentes à payer	(2 967.40)	(3 230.52)
55-138-52-000 Fonds des services de santé à payer	(6 116.73)	(7 418.64)
55-138-53-000 R.q.a.p. à payer	(909.32)	(1 338.10)
55-138-61-000 Assurance-emploi à payer	(971.69)	(1 044.44)
55-139-90-000 Journées de maladies cumulées	(84 909.01)	(80 158.67)
55-139-90-003 Vacances accumulées à payer	(58 676.39)	(66 508.26)
55-139-90-004 Fonds comité social - employés	(2 766.82)	(1 955.24)
55-139-90-006 Allocation départ - transition à payer	(97 077.00)	(82 874.00)
55-139-91-001 Taxes scolaires à payer - ventes pour taxes	(2 199.32)	(2 199.32)
55-139-91-002 Frais ventes pour taxes à payer	(427.69)	(427.69)
55-701-00-000 Provision pour contestation d'évaluation	(707 502.51)	(300 904.52)
	<u>(3 291 497.60)</u>	<u>(1 919 468.08)</u>
Revenus reportés		
55-162-00-000 Revenus reportés - fonds parcs et terrains de jeux	(119 339.47)	(151 820.13)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Au 31 octobre 2020

	<u>Solde actuel 2020</u>	<u>Solde année précédente 2019</u>
55-169-10-000 Revenus reportés - autres	(72 438.04)	(89 776.25)
55-169-20-010 Subvention reportées MSP Québec	(2 800 000.00)	(1 000 000.00)
55-169-40-000 Revenus reportés - usine Farm Point	(107 046.00)	0.00
55-169-50-000 Revenus reportés- Cimetière protestant	(245 043.78)	0.00
55-169-60-000 Revenus reportés - stationnements	(3 600.00)	0.00
	<u>(3 347 467.29)</u>	<u>(1 241 596.38)</u>

Dettes à long terme

55-511-14-001 Dû BNC - Financement 135 800\$	(111 100.00)	(135 800.00)
55-511-15-001 Dû RBC - Financement 1 649 00\$	(509 500.00)	(748 900.00)
55-511-15-002 Dû Banque Laurentienne - Financement 3 464 00\$	(2 087 000.00)	(2 446 000.00)
55-511-15-003 Dû Mackie Research Capital Corp. 3 920 000\$	(3 670 000.00)	(3 920 000.00)
55-511-16-000 Dû BNC - Financement 20 000 000\$	(17 687 000.00)	(18 287 000.00)
55-511-16-001 Dû Desjardins - Financement 3 000 000\$	(2 069 000.00)	(2 386 000.00)
55-511-17-000 Dû Banque Laurentienne 7 701 000 \$	(6 643 000.00)	(7 179 000.00)
55-511-17-001 Desjardins - Financement 10 297 000\$	(8 790 000.00)	(9 555 000.00)
55-593-00-000 Organismes municipaux	(44.57)	(317.24)
55-593-00-001 Dû MRC - radios incendie	(45 431.78)	(71 320.64)
55-594-00-001 Crédit-bail HSBC- Silverado 2015	(0.24)	(1 145.10)
55-594-00-002 Crédit-bail Roynat- F550 2015 + équip.neige	(0.10)	(8 803.95)
55-599-00-000 Frais reportés dette à long terme	445 999.44	541 437.59
	<u>(41 166 077.25)</u>	<u>(44 197 849.34)</u>

TOTAL PASSIFS

<u>(47 805 042.14)</u>	<u>(47 358 913.80)</u>
------------------------	------------------------

ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)

<u>(37 966 703.51)</u>	<u>(35 682 454.91)</u>
------------------------	------------------------

ACTIFS NON FINANCIERS
Immobilisations

58-210-10-000 Eau potable	10 820 020.92	10 819 702.78
58-210-20-000 Eaux usées	15 619 268.39	15 619 000.48
58-210-50-000 Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels	27 428 064.87	27 352 235.03
58-210-90-000 Infrastructures - Autres	2 954 687.10	2 818 656.39
58-212-10-000 Bâtiments	15 883 166.79	15 883 166.79
58-214-01-000 Véhicules	3 868 147.08	3 856 493.66
58-215-10-000 Ameublement et équipements de bureau	800 294.49	785 593.09
58-216-00-000 Machinerie, outillage et équipements	1 612 111.08	1 571 846.08
58-217-00-000 Terrains	2 737 620.46	2 725 758.32
58-219-10-000 Immobilisations en cours	3 691 992.48	1 525 885.56
58-220-10-000 A.C. eau potable	(852 590.14)	(807 340.04)
58-220-20-000 A.C. eaux usées	(2 129 810.00)	(2 064 571.93)
58-220-50-000 A.C. chemins, rues, trottoirs	(10 608 667.47)	(10 356 041.51)
58-220-90-000 A.C. Infrastructures - autres	(1 171 076.78)	(1 140 902.29)
58-222-10-000 A.C. Bâtiments	(4 448 220.12)	(4 374 094.88)
58-224-01-000 A.C. Véhicules	(2 202 236.78)	(2 161 578.67)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Au 31 octobre 2020

	<u>Solde actuel 2020</u>	<u>Solde année précédente 2019</u>
58-225-10-000 A.C. Ameublement et équipements de bureau	(675 620.19)	(669 505.54)
58-226-00-000 A.C. machinerie, outillage et équipements	(869 672.82)	(846 316.59)
	<u>62 457 479.36</u>	<u>60 537 986.73</u>
Propriétés destinées à la revente		
58-234-00-000 Propriétés destinées revente ind. mun.	220 000.00	224 205.05
58-239-00-000 Propriétés destinées à revente - autres	0.00	4 450.89
58-239-00-001 Propriétés pour revente - vente pour taxes	122 283.09	59 750.57
	<u>342 283.09</u>	<u>288 406.51</u>
Stocks de fourniture		
58-250-00-000 Stocks	134 385.91	118 620.57
	<u>134 385.91</u>	<u>118 620.57</u>
Autres actifs non financiers		
58-291-10-000 Frais payés d'avance	4 392.38	9 353.87
58-291-10-010 Honoraires juridiques payés d'avance	16 629.96	8 608.12
	<u>21 022.34</u>	<u>17 961.99</u>
TOTAL ACTIFS NON FINANCIERS		
	<u>62 955 170.70</u>	<u>60 962 975.80</u>
Excédent (déficit) accumulé		
	<u>24 988 467.19</u>	<u>25 280 520.89</u>

DÉTAIL DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

59-110-00-000 Excédent (déficit) non affecté	(1 556 026.21)	(406 849.08)
59-110-10-000 Redressement aux années antérieures	8 500.00	0.00
Excédent (déficit) accumulé année courante	(3 950 514.84)	(2 981 583.92)
	<u>(5 498 041.05)</u>	<u>(3 388 433.00)</u>

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS EN COURS

59-120-00-000 Financement des investissements en cours	853 672.55	428 599.43
59-120-00-001 Redressement invest. en cours antérieurs	(184 544.36)	(184 544.36)
	<u>669 128.19</u>	<u>244 055.07</u>
Excédent (déficit) d'investissement année courante	5 456 738.87	(1 041 759.27)
	<u>6 125 867.06</u>	<u>(797 704.20)</u>

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ

59-131-00-000 Excédent de fonct affecté/exercice suiv.	(360 101.89)	(96 433.15)
59-131-03-000 Surplus acc. affecté - Mill	(36 408.17)	(39 135.11)
59-131-05-000 Surplus acc. affecté - Patrick, Wright, Vallée	(57 113.53)	(55 542.93)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Au 31 octobre 2020

	<u>Solde actuel 2020</u>	<u>Solde année précédente 2019</u>
59-131-07-000 Surplus acc. affecté - Centre Village	0.00	(4 766.17)
59-131-08-000 Surplus acc. affecté / Réseau Farm Point	0.00	(53 523.00)
	<u>(453 623.59)</u>	<u>(249 400.36)</u>
RÉSERVES FINANCIÈRES ET FONDS RÉSERVÉS		
59-151-00-000 Fonds de roulement - engagé	(23 054.30)	(22 794.27)
59-151-10-000 Fonds de roulement non engagé	(67 907.08)	(188 181.79)
59-154-00-000 Solde disp règlements d'emprunt fermés	(46 176.85)	(57 976.01)
	<u>(137 138.23)</u>	<u>(268 952.07)</u>
DÉPENSES CONSTATÉES À TAXER OU POURVOIR		
59-163-30-000 Financement activités fonctionnement	(528 984.08)	(702 691.87)
59-168-10-000 Dépenses à pourvoir -Fin.l-terme act.focionnement	528 984.08	702 691.87
	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
INVESTISSEMENT NET DANS LES IMMOBILISATIONS ET AUTRES ACTIFS		
59-180-00-000 Investissement net dans les actifs à l.t	(25 025 531.38)	(20 576 031.26)
Excédent (déficit) accumulé	<u>(24 988 467.19)</u>	<u>(25 280 520.89)</u>

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 octobre 2020

<u>Solde actuel</u> 2020	<u>Solde année</u> précédente 2019
-----------------------------	--

Spécifications du rapport

État des activités de fonctionnement

Au 31 octobre 2020

	Budget Révisé 2020	Réel Actuel 2020	Montant Engagé 2020	Solde Disponible 2020	Budget Révisé 2019	Réel à même date 2019
REVENUS						
TAXES						
Taxes sur la valeur foncière						
Taxes foncières générales	(9 739 474)	(9 716 581)	0	(22 893)	(9 021 143)	(8 818 456)
Taxes foncière générale - Location CCN art. 208	(44 476)	(63 428)	0	18 952	(28 749)	(71 172)
Taxes foncière générale - Location MTQ	(2 504)	0	0	(2 504)	(2 422)	0
Taxes spéciales pour le service de la dette						
Taxes spéciales dettes - Barrage Hollow Glen (MRC)	(74 576)	(75 981)	0	1 405	(86 606)	(87 458)
Taxes spéciales dettes - Centre Village (ensemble)	(132 656)	(136 423)	0	3 767	(141 085)	(142 279)
Taxes spéciales dettes - Dettes autres	(2 449 632)	(2 520 353)	0	70 721	(2 433 032)	(2 459 408)
Taxes spéciales dettes - Communication 911 (MRC)	(51 649)	(13 953)	0	(37 695)	(53 026)	(14 797)
Taxes spéciales activités de fonctionnement						
Taxes fonct. eau potable C.V. - Ensemble	(38 610)	(40 264)	0	1 654	(21 060)	(22 229)
Taxes fonct. eaux usées C.V. - Ensemble	(24 360)	(24 796)	0	436	(22 680)	(22 227)
Total 01211 - Taxes sur la valeur foncière	(12 557 937)	(12 591 779)	0	33 843	(11 809 803)	(11 638 026)
TAXES SUR UNE AUTRE BASE						
Eau						
Non utilisé	0	(55)	0	55	0	0
Tarification fonct. - Eau potable Centre Village	(406 839)	(435 161)	0	28 322	(227 799)	(222 978)
Traitement des eaux usées						
Tarification fonct. - Assainissement Farm Point	(88 000)	(78 876)	0	(9 124)	(63 427)	(55 276)
Tarification fonct. - Assainissement Centre Village	(262 755)	(280 100)	0	17 345	(251 222)	(245 760)
Autres						
Tarification/vidange des fosses septique	(419 755)	(410 614)	0	(9 141)	(442 307)	(448 099)
Tarification-Entretien Bionest et autres	(70 000)	(66 623)	0	(3 377)	(65 000)	(48 177)
Tarification tertiaires	(29 848)	(27 500)	0	(2 348)	0	0
Service de la dette						
Tarification dette - Pavage Patrick-Wright-Vallée	(14 558)	(14 558)	0	0	(15 790)	(15 790)
Tarification dette - Assainissement Mill	(32 020)	(32 020)	0	0	(29 021)	(26 094)
Tarification dette - Assainissement Farm Point	(113 300)	(101 604)	0	(11 696)	(102 050)	(88 935)
Tarification dette - Projet Centre Village	(814 891)	(856 464)	0	41 573	(785 812)	(785 563)
Total 01212 - TAXES SUR UNE AUTRE BASE	(2 251 966)	(2 303 575)	0	51 609	(1 982 428)	(1 936 672)
Total 0121 - TAXES	(14 809 903)	(14 895 354)	0	85 452	(13 792 231)	(13 574 698)

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES

État des activités de fonctionnement
Au 31 octobre 2020

	Budget Révisé 2020	Réel Actuel 2020	Montant Engagé 2020	Solde Disponible 2020	Budget Révisé 2019	Réel à même date 2019
Compensations pour les terres publiques						
Excedent d'expropriation / MTQ	0	0	0	0	(34)	0
Santé et services sociaux						
Centres de la petite enfance	(9 012)	(11 406)	0	2 394	(8 602)	(10 641)
Écoles primaires et secondaires						
Ecoles primaires	(46 626)	(60 757)	0	14 131	(45 096)	(58 079)
Total 01221 - GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES	(55 638)	(72 163)	0	16 525	(53 732)	(68 720)
GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES						
Taxes sur la valeur foncière						
Commission de la capitale nationale	(1 204 893)	(904 005)	0	(300 888)	(1 047 587)	(882 923)
Bureau de poste	(5 211)	(5 211)	0	0	(4 711)	(5 040)
Société radio canada	(18 333)	(12 976)	0	(5 357)	(12 489)	(12 548)
Taxes, compensations et tarification						
Tarification CCN - eau potable/eaux usées	(6 480)	(13 424)	0	6 944	(4 320)	(10 227)
Tarification Poste Canada - eau potable/eaux usées	0	(2 827)	0	2 827	0	(2 259)
Total 01222 - GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES	(1 234 917)	(938 443)	0	(296 474)	(1 069 107)	(912 997)
Organismes municipaux						
Taxes, compensations et tarification						
Tarification MRC - eau potable/eaux usées	(7 290)	(10 739)	0	3 449	(4 860)	(8 182)
Total 01223 - Organismes municipaux	(7 290)	(10 739)	0	3 449	(4 860)	(8 182)
Total 0122 - COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES	(1 297 845)	(1 021 345)	0	(276 500)	(1 127 699)	(989 899)
SERVICES RENDUS						
Services rendus aux organismes municipaux						
ADMINISTRATION GÉNÉRALE						
Autres						
Recettes / cour municipale	(5 000)	0	0	(5 000)	(5 000)	0
Services rendus / Administration	0	(130)	0	130	0	0
Application de la loi						
Excédent recettes sur dépenses cour municipale	(194 802)	(162 350)	0	(32 452)	(159 986)	(133 330)
SÉCURITÉ PUBLIQUE						
Sécurité incendie						
Protection contre les incendies	(3 000)	(7 962)	0	4 962	(3 000)	(3 669)
TRANSPORT						

État des activités de fonctionnement
Au 31 octobre 2020

	Budget Révisé 2020	Réel Actuel 2020	Montant Engagé 2020	Solde Disponible 2020	Budget Révisé 2019	Réel à même date 2019
Voirie municipale						
Services rendus - Voirie chemins	(13 825)	(14 317)	0	492	(13 505)	(13 548)
Enlèvement de la neige						
Services rendus - déneigement	(1 794)	(1 644)	0	(150)	(1 660)	(1 659)
Réseau routier - Autres						
Services rendus - Réseau routier Autres	(10 737)	(11 905)	0	1 168	0	0
HYGIÈNE DU MILIEU						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable						
Ventes compteurs d'eau	(33 859)	(27 312)	0	(6 547)	(27 135)	(16 689)
Réseaux d'égouts						
Frais raccordement Réseau Farm Point	0	0	0	0	0	(1 200)
Total 01231 - Services rendus aux organismes municipaux	(263 017)	(225 620)	0	(37 397)	(210 286)	(170 095)
AUTRES SERVICES RENDUS						
Administration générale						
Certificats de taxes, recherches et phot	(7 000)	(10 483)	0	3 483	(10 000)	(9 492)
Sécurité publique						
Autres serv. rendus - Sécurité publique	(19 400)	0	0	(19 400)	(21 304)	(6 970)
Circulation- Vente panneaux numériques civiques	(1 375)	(220)	0	(1 155)	(1 375)	(1 100)
Circulation - vente enseignes	0	0	0	0	(2 240)	(365)
Circulation - Services de Signaleurs	(19 173)	0	0	(19 173)	(5 376)	0
Réseau routier						
Services rendus-Entretien chemins/ponceaux privés	0	(179)	0	179	0	0
Transport collectif						
Maintenant 0123426001	0	(1 100)	0	1 100	0	0
Transport- vente ponceaux, gravier etc.	0	(658)	0	658	0	0
Transport autre						
Autres serv. rendus - Transport	0	0	0	0	0	(200)
Hygiène du milieu						
Autres serv. - Tests d'eau	(12 000)	(13 372)	0	1 372	(20 102)	(13 655)
Autres serv. rendus - Bacs matières résiduelles	(21 520)	(18 606)	0	(2 914)	(25 140)	(8 508)
Autres serv. rendus - Dem. de rens. inst. septique	(250)	(50)	0	(200)	(500)	(50)
Dépenses exécution jugement- insalubrité	0	0	0	0	(33 610)	(29 278)
Maintenant 0123440004	0	(50)	0	50	0	(50)
Déchets domestiques - commerces	(1 998)	(1 998)	0	0	(10 668)	(5 370)
Recyclages - commerces	(2 656)	(2 456)	0	(200)	(11 001)	(5 780)
Loisirs et culture						
Autres services rendus - Loisirs et Culture	0	0	0	0	0	(3 312)

État des activités de fonctionnement
Au 31 octobre 2020

	Budget Révisé 2020	Réel Actuel 2020	Montant Engagé 2020	Solde Disponible 2020	Budget Révisé 2019	Réel à même date 2019
Programmation automne	(500)	0	0	(500)	(500)	(337)
Programmation hiver	(500)	(760)	0	260	(500)	(435)
Programmation printemps	(500)	0	0	(500)	(500)	0
Services rendus - centre Meredith	(875 000)	(435 322)	0	(439 678)	(875 000)	(623 603)
Revenus de location	(1 000)	0	0	(1 000)	(1 000)	(50)
Location Centre comm.Farm Point	(2 000)	(1 333)	0	(667)	(1 500)	(2 194)
Location Centre comm. Hollow Glen	(2 500)	62	0	(2 562)	(2 500)	(1 792)
Bibliothèque - photocopies	0	(258)	0	258	0	0
Total 01234 - AUTRES SERVICES RENDUS	(967 372)	(486 783)	0	(480 589)	(1 022 816)	(712 541)
Total 0123 - SERVICES RENDUS	(1 230 389)	(712 403)	0	(517 986)	(1 233 102)	(882 636)
IMPOSITION DE DROITS						
Licences et permis						
Licence de chiens	(15 000)	(14 510)	0	(490)	(15 000)	(14 295)
Demandes de modification de zonage	(5 550)	(3 450)	0	(2 100)	(7 400)	(8 700)
Permis de lotissement	(18 050)	(19 700)	0	1 650	(18 050)	(14 537)
Permis constr. chemins / ponceaux	(3 000)	(9 223)	0	6 223	(7 399)	(12 000)
Permis de construction	(311 360)	(138 883)	0	(172 477)	(325 326)	(154 037)
Permis installation septique	(7 000)	(12 850)	0	5 850	(6 800)	(9 550)
Dérogation mineure	(18 750)	(25 800)	0	7 050	(24 000)	(27 100)
Certificat d'autorisation	(9 425)	(7 275)	0	(2 150)	(9 750)	(7 775)
Permis de branchements	(29 700)	(43 200)	0	13 500	(35 100)	(28 450)
Approbation / modification PIIA	0	(1 200)	0	1 200	0	0
Maintenant 0124100005	0	(25)	0	25	0	(10)
Droits de mutation immobilière	(1 100 000)	(710 999)	0	(389 001)	(1 133 618)	(616 416)
Autres droits	(400)	0	0	(400)	(400)	0
Total 0124 - IMPOSITION DE DROITS	(1 518 235)	(987 115)	0	(531 120)	(1 582 843)	(892 870)
AMENDES ET PÉNALITÉS						
Amendes et pénalités - Taxes	(60 000)	(20 497)	0	(39 503)	(60 000)	(56 299)
Amendes et pénalités - Hygiène du milieu	(1 540)	0	0	(1 540)	(1 540)	0
Amendes et pénalités - Loisirs et culture	(4 500)	(1 578)	0	(2 922)	(4 500)	(4 543)
Frais administratifs de recouvrement	(5 000)	(7 318)	0	2 318	(5 000)	(8 541)
Total 0125 - AMENDES ET PÉNALITÉS	(71 040)	(29 393)	0	(41 647)	(71 040)	(69 383)
INTÉRÊTS						
Banques et autres institutions						
Intérêts - banques et autres institutions	(2 000)	(6 671)	0	4 671	(2 000)	(8 441)
Arriérés de taxes						
Intérêts - arriérés de taxes	(230 000)	(78 826)	0	(151 174)	(230 000)	(206 690)

État des activités de fonctionnement
Au 31 octobre 2020

	Budget Révisé 2020	Réel Actuel 2020	Montant Engagé 2020	Solde Disponible 2020	Budget Révisé 2019	Réel à même date 2019
Total 0126 - INTÉRÊTS	(232 000)	(85 497)	0	(146 503)	(232 000)	(215 131)
AUTRES REVENUS						
Gain (perte) sur cession d'immobilisation						
(Gain) perte sur cession d'immobilisation	(10 000)	0	0	(10 000)	0	(870)
Autres contributions						
Autres contributions	0	(5 000)	0	5 000	(5 000)	0
Autres contributions Org. - Commandites Loisirs	(16 411)	(5 411)	0	(11 000)	(16 944)	(6 882)
Contributions des organismes municipaux						
Autres Revenus - Loisirs contributions organismes	(21 596)	0	0	(21 596)	(13 398)	(6 500)
Autres revenus - autres						
Vente d'articles promotionnels	(2 000)	(5)	0	(1 995)	(200)	0
Mettre dans 55-162-00-000	0	0	0	0	0	(33)
Autres revenus - Remboursement assurances	(18 131)	(18 131)	0	0	0	0
Autres revenus - Don Bibliothèque	(37 025)	0	0	(37 025)	(28 725)	(4 007)
Autres revenus - Dons	0	0	0	0	(190)	0
Autres revenus / Autres	(7 200)	(6 157)	0	(1 043)	(7 200)	(8 000)
Autres Revenus - Loisirs Autres	(6 700)	0	0	(6 700)	(12 798)	(19 866)
Autres revenus- vente métal, ponceaux voirie	(1 500)	(437)	0	(1 063)	(4 341)	(1 294)
Ventes tests radon	(4 175)	(3 303)	0	(872)	(4 150)	(3 166)
Total 0127 - AUTRES REVENUS	(124 738)	(38 444)	0	(86 294)	(92 946)	(50 618)
TRANSFERT DE DROIT						
Redevances Nouveau pacte fiscal	(58 501)	(58 405)	0	(96)	0	0
Total 0137 - TRANSFERT DE DROIT	(58 501)	(58 405)	0	(96)	0	0
TRANSFERT RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE						
Administration générale						
Déchets domestiques et assimilés						
Transfert Québec - Matières résiduelles MDDEP	(75 000)	0	0	(75 000)	(75 000)	0
Collecte sélective						
Transfert Québec - Matières résiduelles Recyc QC	(160 435)	0	0	(160 435)	(105 000)	0
Sécurité publique						
Sécurité incendie						
Transfert Québec - Sécurité incendie	(5 000)	(4 283)	0	(717)	(10 000)	(4 500)
Autres						
Transfert Canada - Transport réseau routier Autres	(86 698)	(6 698)	0	(80 000)	(17 050)	0
Hygiène du milieu						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable						

État des activités de fonctionnement

Au 31 octobre 2020

	Budget Révisé 2020	Réel Actuel 2020	Montant Engagé 2020	Solde Disponible 2020	Budget Révisé 2019	Réel à même date 2019
Trnsfert Qc - approvisionnement eau potable	0	(6 973)	0	6 973	0	0
Traitement des eaux usées						
Transfert Qué. FIRM Farm Point (intérêts)	(10 738)	(1 169)	0	(9 569)	(13 205)	(1 387)
Transfert Qc.-TECQ 2010-2013 CV (intérêts)	(14 572)	(14 572)	0	0	(15 288)	(15 288)
Transfert Qc - FCCQ CV (intérêts)	(24 735)	(25 566)	0	831	(25 819)	(25 846)
Protection de l'environnement						
Transfert Québec - Protection de l'environnement	(37 500)	0	0	(37 500)	(30 000)	0
Transfert fédéral - Environnement	(46 383)	(41 976)	0	(4 407)	(52 103)	(16 975)
Activités récréatives						
Transfert Qué. SOFIL Meredith (intérêts)	(30 562)	(5 834)	0	(24 728)	(44 200)	(6 922)
Transfert Québec - Activités récréatives	(32 444)	(3 300)	0	(29 144)	(16 806)	(9 395)
Bibliothèques						
Transfert Québec - bibliothèque	(27 623)	(28 255)	0	631	(18 499)	(30 445)
Transfert Canada - Bibliothèque	(1 400)	0	0	(1 400)	(7 180)	(6 250)
Autres						
Transfert Québec - Cultures Autres	(14 700)	0	0	(14 700)	(16 200)	(5 500)
Voirie municipale						
Transfert Qc - TECQ+ RIRL (int. seulement)	(15 397)	(23 826)	0	8 429	(15 285)	(15 285)
Autres						
Subvention études de circulation	0	0	0	0	(5 500)	(5 500)
Subvention FCM - Gestion des actifs	0	0	0	0	(26 300)	0
Subvention études de circulation	0	0	0	0	(10 000)	0
Total 0138 - TRANSFERT RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE	(583 187)	(162 452)	0	(420 736)	(503 435)	(143 293)
Total 01 - REVENUS	(19 925 838)	(17 990 408)	0	(1 935 430)	(18 635 296)	(16 818 528)

CHARGES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Conseil

Rémunération de base	115 028	93 118	0	21 910	123 251	97 062
Allocation de dépenses	53 516	44 056	0	9 460	38 538	30 580
Allocations de départ	2 708	0	0	2 708	2 708	0
Allocation de transition	6 118	0	0	6 118	6 118	0
Cot. de l'employeur - Régimes de retraite - Élus	28 230	25 789	0	2 441	26 739	22 570
RRQ - Élus	5 689	4 184	0	1 505	5 994	4 363
FSS - élus	4 923	3 999	0	924	5 281	4 175
RQAP - élus	1 031	949	0	82	1 095	940
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - ÉLUS	1 218	1 011	0	207	1 136	944
Frais de déplacement du personnel	1 000	50	0	950	3 600	2 126
Téléphonie- Bell téléconférence	1 350	107	0	1 243	0	0

État des activités de fonctionnement
Au 31 octobre 2020

	Budget Révisé 2020	Réel Actuel 2020	Montant Engagé 2020	Solde Disponible 2020	Budget Révisé 2019	Réel à même date 2019
Honoraires prof. - services juridiques	0	241	0	(241)	0	0
Serv. tech. ass. autres - élus	818	818	0	0	530	1 500
Services de formation	9 800	8 871	0	929	2 750	31
Aliments, cafe, eau, etc.	3 325	570	0	2 755	4 075	2 104
Fournitures de bureau, imprimés et livres	250	82	0	168	250	31
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	57 918	48 270	0	9 648	58 144	48 450
Assistance aux indigents	0	0	0	0	100	0
Communication - Cellulaire	676	428	0	248	594	429
Total 0211 - Conseil	293 598	232 543	0	61 055	280 903	215 305
Greffe et Application de la loi						
Salaire régulier	112 224	106 785	0	5 439	105 929	94 083
Salaire supplémentaires	0	22	0	(22)	970	935
Congés de maladies	518	0	0	518	0	0
Régimes de retraite - employés	6 061	4 980	0	1 081	4 754	3 237
RRQ - employés	6 428	5 192	0	1 236	5 335	4 480
Assurance-emploi - employés	1 907	1 541	0	366	1 743	1 413
FSS - employés	5 583	4 618	0	965	5 594	4 062
CSST - employés	1 867	1 705	0	162	2 235	1 737
RQAP - employés	661	711	0	(50)	899	700
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2 600	2 295	0	305	1 811	646
Déplacement du personnel	250	0	0	250	750	45
Poste	0	0	0	0	4 000	0
Fret et messagerie	0	4	0	(4)	0	0
Communication - Téléphonie	1 380	2 147	0	(767)	1 300	1 169
Journaux et revues	811	0	0	811	850	0
Honoraires prof. - services juridiques	5 000	6 938	0	(1 938)	5 000	3 196
Honoraires prof. autres - Services archives	36 000	30 225	0	5 775	24 210	21 270
Services de formation	1 750	0	1 008	742	6 395	5 978
Associations et abonnements	10 029	15 844	959	(6 773)	10 082	8 274
Location - Ameublement et équipement de bureau	1 824	818	0	1 006	2 506	2 187
Location autres -Couts d'utilisation / cour munic	1 000	0	0	1 000	1 000	0
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	1 260	866	0	394	1 185	902
Aliments, cafe, eau, etc.	100	0	0	100	100	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	3 010	2 652	287	71	3 510	1 189
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	0	0	0	0	300	300
Biens durables- Ameublement, équip. bureau	1 148	0	1 226	(77)	0	0
Salaire régulier- Élections	0	0	0	0	15 000	0
Autres - remboursement dépenses électorales	1 500	743	0	757	619	619
Services techniques autres - Recherches	200	240	21	(61)	350	194
Total 0212 - Greffe et Application de la loi	203 111	188 326	3 501	11 286	206 427	156 616
Gestion financière et administrative						
Salaire régulier	485 131	365 575	0	119 556	538 580	438 280
Heures supplémentaires	5 000	22	0	4 978	2 000	1 276
Congés de maladies	4 313	661	0	3 652	4 208	0
Régimes de retraite - employés	26 369	18 339	0	8 030	25 615	19 379

État des activités de fonctionnement
Au 31 octobre 2020

	Budget Révisé 2020	Réel Actuel 2020	Montant Engagé 2020	Solde Disponible 2020	Budget Révisé 2019	Réel à même date 2019
RRQ - employés	21 391	16 127	0	5 264	21 901	19 743
Assurance-emploi - employés	5 973	4 769	0	1 204	6 717	6 286
FSS - employés	22 995	16 327	0	6 668	23 618	19 397
CSST - employés	8 281	5 311	0	2 970	10 072	7 768
RQAP - employés	3 109	2 320	0	789	3 509	3 118
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	12 412	6 720	0	5 692	12 420	8 256
Frais de déplacement du personnel	636	317	0	319	936	208
Frais de poste	14 325	12 324	0	2 001	13 300	10 501
Fret et messagerie	5 500	89	0	5 411	5 500	4 557
Communication - Téléphonie	10 620	7 761	0	2 859	10 350	8 515
Communication - internet	2 340	1 858	93	389	2 256	1 858
Hon.prof-scientifique et genie/bornage judiciaire	20 000	2 483	4 227	13 290	0	0
Honoraires prof. - services juridiques	65 000	26 656	0	38 344	65 995	50 652
Honoraires prof. - Compt. et vérification	16 400	14 698	0	1 702	19 423	19 423
Honoraires prof. - administration et informatique	22 822	11 256	855	10 710	21 582	11 073
Serv. tech. assurances - Incendie	4 607	4 607	0	0	4 332	4 332
Serv. tech. ass. - Responsabilité civile générale	33 071	33 073	0	(2)	30 728	30 700
Traitement des données- Paies	10 000	8 772	0	1 228	9 800	8 469
Services de formation	2 200	772	0	1 428	2 100	551
Services techniques autres -	4 200	2 908	0	1 292	3 956	3 956
Cotisations à des associations et abonnements	61 735	49 019	42	12 674	50 244	49 675
Location - Ameublement et équipement de bureau	5 340	4 183	101	1 057	5 959	4 514
Ent. & rép.-infrastructures	3 200	1 216	0	1 984	3 200	2 432
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	18 979	7 245	5 887	5 847	27 166	13 483
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	2 960	2 125	0	835	5 823	5 467
Aliments, cafe, eau, etc.	1 060	556	0	504	1 291	574
Pieces et accessoires - autres	510	852	0	(342)	510	0
Vetements, chaussures et accessoires	0	41	0	(41)	0	0
Articles ménagers et articles de cuisine	0	0	0	0	605	605
Fournitures de bureau, imprimés et livres	10 682	4 385	1 276	5 021	10 790	3 777
Electricité	18 950	12 990	2 694	3 266	18 500	13 465
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	300	0	0	300	300	0
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	451	451	0	0	1 790	448
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	184 650	153 880	0	30 770	197 661	164 720
Amortissement des immo. - Administration	86 370	0	0	86 370	86 370	69 216
Autres dépenses	50	0	0	50	50	0
Communication - Cellulaire	1 420	881	0	539	1 095	752
Serv. tech. ass. - Resp. civile complementaire	1 635	1 635	0	0	1 635	1 635
Serv. tech. assurances autres - Biens divers	2 079	2 079	0	0	1 959	1 959
Serv. tech. assurances Autres - Resp. administrate	10 792	10 792	0	0	11 296	9 796
Total 0213 - Gestion financière et administrative	1 217 858	816 075	15 175	386 608	1 265 142	1 020 816
Communications						
Salaire régulier	119 923	94 931	0	24 992	108 102	83 525
Congés de maladies	927	0	0	927	300	0
Jours de vacances	700	213	0	487	0	0
Libération syndicale	0	0	0	0	13	13
Régimes de retraite - employés	4 960	4 368	0	592	3 360	2 797

État des activités de fonctionnement
Au 31 octobre 2020

	Budget Révisé 2020	Réel Actuel 2020	Montant Engagé 2020	Solde Disponible 2020	Budget Révisé 2019	Réel à même date 2019
RRQ - employés	6 782	5 173	0	1 609	5 241	4 479
Assurance-emploi - employés	1 768	1 561	0	207	1 671	1 438
FSS - employés	5 188	4 142	0	1 046	4 646	3 617
CSST - employés	1 988	1 553	0	435	1 976	1 529
RQAP - employés	833	657	0	176	795	614
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2 610	2 152	0	458	1 450	1 284
Frais de déplacement du personnel	500	0	0	500	1 000	347
Frais de poste	3 053	811	0	2 242	2 090	409
Communication - Téléphonie	4 020	2 147	0	1 873	3 880	3 096
Publicité et information - journaux et revues	3 820	2 788	0	1 032	3 630	467
Publicité et information - publications	14 200	7 933	0	6 267	10 935	7 759
Publicité et information - Site Web	390	382	0	8	571	387
Publicité et information - autres	750	202	144	405	650	510
Honoraires prof. - administration et informatique	4 025	3 675	0	350	1 804	1 470
Services de formation	400	0	0	400	300	290
Cotisations à des associations et abonnements	19 000	17 278	45	1 677	6 290	1 915
Autres services	0	0	0	0	12 890	12 541
Location - Ameublement et équipement de bureau	1 218	964	0	254	1 080	1 097
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	1 056	773	0	283	1 050	747
Aliments, café, eau, etc.	130	0	0	130	400	88
Fournitures de bureau, imprimés et livres	650	603	0	48	750	522
Biens non durables - Autres équipements divers	3 095	1 394	0	1 701	1 210	1 148
Biens durables- ameublement, équip. bureau	535	533	0	2	1 650	254
Amortissement des immo. - Communication	220	0	0	220	220	2 396
Communication - Cellulaire	660	441	0	219	600	453
Honoraires professionnelles - autres	0	0	0	0	5 625	5 621
Services techniques autres	22 175	14 542	199	7 434	21 275	11 551
Total 02141 - Communications	225 576	169 216	388	55 974	205 454	152 364
Évaluation						
Honoraires prof. - services juridiques	46 000	12 070	0	33 930	14 500	9 060
Hon. professionnel -Évaluation municipale	8 000	0	0	8 000	10 500	0
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	401 481	334 570	0	66 911	383 818	319 850
Total 0215 - Évaluation	455 481	346 640	0	108 841	408 818	328 910
Gestion du personnel						
Salaire régulier	71 541	44 292	0	27 249	39 408	27 516
Congés de maladies	1 119	0	0	1 119	611	0
Régimes de retraite - employés	3 633	1 630	0	2 003	1 707	326
RRQ - employés	3 562	2 231	0	1 331	2 559	1 265
Assurance-emploi - employés	1 123	678	0	445	827	438
FSS - employés	3 224	1 960	0	1 264	2 389	1 172
CSST - employés	1 303	763	0	540	935	508
RQAP - employés	496	295	0	201	365	201
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	3 036	1 488	0	1 548	214	197
Frais de déplacement du personnel	200	0	0	200	0	0
Communication - Téléphonie	0	1 073	0	(1 073)	0	103

État des activités de fonctionnement
Au 31 octobre 2020

	Budget Révisé 2020	Réel Actuel 2020	Montant Engagé 2020	Solde Disponible 2020	Budget Révisé 2019	Réel à même date 2019
Publicité et information - journaux et revues	500	987	0	(487)	300	198
Honoraires prof. - services juridiques	5 000	239	0	4 761	3 512	3 512
Honoraires prof. - Consultant RH	2 847	0	0	2 847	8 955	10 088
Relations de travail - Mutuelle de prévention	10 000	9 305	0	695	14 000	7 883
Services de formation	653	0	0	653	0	0
Réceptions	5 200	0	0	5 200	4 950	1 741
Cotisations à des associations et abonnements	6 085	6 080	0	5	6 080	6 080
Location - Ameublement et équipement de bureau	192	136	0	56	360	83
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	180	44	0	136	120	26
Aliments, café, eau, etc.	65	0	0	65	0	87
Fournitures de bureau, imprimés et livres	200	71	0	129	400	480
Biens non durables - Autres équipements divers	1 050	0	0	1 050	1 300	0
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	94 208	78 510	0	15 698	92 062	76 720
Associations et abonnements	3 835	3 832	0	3	3 835	3 832
Vêtements, chaussures et accessoires	0	6 297	0	(6 297)	0	0
Médicaments et fournitures médicales	500	151	0	349	500	0
Total 0216 - Gestion du personnel	219 752	160 062	0	59 690	185 389	142 456
Autres						
Baisse valeur fonds UMQ	3 500	0	0	3 500	3 500	0
Réclamations de dommages-intérêts	3 000	0	0	3 000	670	157
Total 0219 - Autres	6 500	0	0	6 500	4 170	157
Total 021 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	2 621 876	1 912 862	19 064	689 954	2 556 303	2 016 624
SÉCURITÉ PUBLIQUE						
Police						
Centre d'urgence 911	38 000	0	0	38 000	38 000	0
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	2 347 983	1 956 650	0	391 333	2 199 202	1 832 670
Total 0221 - Police	2 385 983	1 956 650	0	429 333	2 237 202	1 832 670
Sécurité incendie						
Salaire régulier - employes temps plein	161 002	130 378	0	30 624	156 306	127 783
Congés de maladies	343	0	0	343	337	0
Jours de vacances	22 544	19 533	0	3 011	15 976	9 440
Régimes de retraite - employés	8 050	6 519	0	1 531	7 007	5 569
RRQ - employés	21 304	17 279	0	4 025	18 679	10 970
Assurance-emploi - employés	7 840	6 979	0	861	7 135	5 218
FSS - employés	19 926	16 661	0	3 265	19 699	11 730
CSST - employés	7 604	6 235	0	1 369	7 506	4 909
RQAP - employés	3 261	2 964	0	297	3 267	2 318
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	4 639	3 843	0	796	4 025	3 231
Frais de déplacement du personnel	2 200	0	0	2 200	2 200	1 904
Frais de poste	200	38	0	162	200	36
Fret et messagerie	400	342	47	10	500	483
Communication - Téléphonie	6 156	4 971	99	1 086	5 792	4 796

État des activités de fonctionnement
Au 31 octobre 2020

	Budget Révisé 2020	Réel Actuel 2020	Montant Engagé 2020	Solde Disponible 2020	Budget Révisé 2019	Réel à même date 2019
Communication - internet	390	160	75	156	390	131
Publicité et information - journaux et revues	600	0	0	600	400	100
Publicité et information - publications	400	0	0	400	0	0
Publicité et information - autres	3 000	2 819	0	181	3 400	3 260
Honoraires prof. - services juridiques	2 500	0	0	2 500	0	0
Honoraires prof. - administration et informatique	150	0	0	150	1 700	0
Honoraires professionnels - Autres	500	0	0	500	0	0
Serv. tech. assurances - Incendie	5 432	5 432	0	0	5 111	5 111
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	7 565	7 790	0	(225)	6 649	6 649
Serv. tech. ass. autres	1 876	1 876	0	0	1 876	1 876
Services technique	5 000	301	0	4 699	3 538	495
Égouts	245	0	0	245	245	0
Services de formation	18 200	5 507	0	12 693	25 354	12 951
Immatriculation des véhicules	6 450	6 396	0	54	6 450	6 284
Receptions	2 300	0	0	2 300	2 300	1 441
Cotisations à des associations et abonnements	2 704	1 559	0	1 145	1 600	1 592
Location - Véhicules	134 400	111 334	0	23 066	134 850	110 561
Location - Machineries, outillage et équipement	350	0	0	350	50	0
Location - Ameublement et équipement de bureau	1 152	894	67	191	1 135	880
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	48 921	24 994	269	23 659	35 269	24 664
Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	24 695	10 477	719	13 499	14 960	13 158
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	2 400	1 641	0	759	1 980	1 475
Aliments, cafe, eau, etc.	5 000	1 060	201	3 738	4 611	1 459
Bois	500	220	45	235	500	314
Huile à chauffage	2 450	901	0	1 549	2 450	1 922
Articles de quincaillerie	1 100	1 403	0	(303)	930	547
Petits outils	1 900	1 101	3	796	1 000	947
Pièces et accessoires autres	1 400	514	681	205	500	0
Vetements, chaussures et accessoires	18 600	5 951	11 273	1 377	9 676	5 054
Articles de nettoyage	1 000	861	0	139	1 000	693
Articles ménagers et articles de cuisine	400	335	0	65	400	156
Fournitures de bureau, imprimés et livres	4 325	3 244	315	766	4 325	2 332
Médicaments et fournitures médicales	1 850	1 503	0	347	900	0
Electricité	22 665	14 234	5 165	3 266	20 050	14 798
Serv. publics autre - Câblodistribution / Satellit	756	646	35	75	660	666
Biens non durables - Autres équipements divers	3 600	2 889	565	146	2 600	1 397
Immob. / machineries, outillage & équip	12 200	8 510	1 318	2 372	10 800	2 219
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	992	750	0	242	500	0
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	31 090	38 430	0	(7 340)	60 504	37 900
Contribution - Don	500	0	0	500	500	0
Amortissement des immo. - Sécurité incendie	139 246	0	0	139 246	139 246	102 960
Salaire régulier - Pompier volontaire	296 246	244 910	0	51 336	277 232	177 075
Communication - Cellulaire	14 516	4 808	0	9 708	11 680	4 662
Communication autres - pagettes, radio, etc.	22 108	7 958	0	14 150	22 670	4 962
Serv. tech. assurances autres - Biens divers	2 138	2 138	0	0	2 108	2 108
Autres services - Autres	675	0	0	675	675	0
Ent. et réparation véhicules	40 358	31 343	3 893	5 122	23 500	13 076
Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	2 500	108	105	2 287	2 000	1 788

État des activités de fonctionnement
Au 31 octobre 2020

	Budget Révisé 2020	Réel Actuel 2020	Montant Engagé 2020	Solde Disponible 2020	Budget Révisé 2019	Réel à même date 2019
Essence	7 000	3 214	0	3 786	6 700	5 464
Entretien et réparation - Véhicules pneus	3 600	2 689	0	911	1 200	108
Diesel	12 000	2 377	0	9 623	9 000	6 034
Ent. et réparation - Véhicules pièces mécaniques	5 500	3 314	39	2 147	5 500	615
Services tech. Autres - Vérification, recherche	720	472	0	248	720	478
Total 0222 - Sécurité incendie	1 191 634	782 805	24 914	383 916	1 120 023	768 749
Sécurité civile						
Services de formation	4 000	0	0	4 000	3 000	0
Cotisations à des associations et abonnements	1 192	1 093	0	99	1 127	1 036
Aliments, café, eau, etc.	1 250	0	0	1 250	0	0
Amortissement des immo. - Sécurité Publique	18 757	0	0	18 757	18 757	15 631
Total 0223 - Sécurité civile	25 199	1 093	0	24 106	22 884	16 667
Sécurité publique - Autres						
Pieces et accessoires - autres	424	200	0	225	0	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	0	0	0	0	212	212
Services techniques Autres - SPCA	30 905	24 400	0	6 505	29 795	24 258
Total 0229 - Sécurité publique - Autres	31 329	24 600	0	6 730	30 007	24 470
Total 022 - SÉCURITÉ PUBLIQUE	3 634 145	2 765 148	24 914	844 085	3 410 116	2 642 556
TRANSPORT						
Voirie municipale						
Salaire régulier	706 412	679 721	0	26 691	582 190	580 153
Heures suppl.	19 678	20 344	0	(666)	17 000	14 207
Congés de maladies - employés	15 033	5 940	0	9 093	5 546	0
Jours de vacances	6 011	6 049	0	(38)	5 513	5 355
Libération syndicale	175	0	0	175	175	0
Régimes de retraite - employés	28 446	26 966	0	1 480	20 377	19 619
RRQ - employés	31 837	31 661	0	176	24 381	23 719
Assurance-emploi - employés	9 477	9 244	0	233	7 721	7 523
FSS - employés	29 562	29 985	0	(423)	25 325	25 479
CSST - employés	12 128	11 354	0	774	10 839	10 220
RQAP - employés	4 761	4 673	0	88	4 331	4 065
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	11 975	12 293	0	(318)	10 028	9 976
Frais de déplacement du personnel	375	0	0	375	142	142
Fret et messagerie	400	86	0	314	222	195
Communication - Téléphonie	4 044	3 299	0	745	3 890	3 219
Publicité et information - journaux et revues	1 800	13	0	1 787	80	80
Honoraires prof. - scientifiques et génie	34 842	12 624	20 643	1 575	12 362	11 547
Honoraires prof. - services juridiques	10 500	236	1 279	8 985	2 000	423
Honoraires prof. - administration et informatique	450	147	0	303	0	0
Serv. tech. assurances - Incendie	2 035	2 035	0	0	1 917	1 917
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	4 077	3 510	0	568	4 010	3 519
Services de formation	6 300	121	0	6 179	3 290	2 895
Immatriculation des véhicules	11 190	9 544	0	1 646	8 716	8 716

État des activités de fonctionnement

Au 31 octobre 2020

	Budget Révisé 2020	Réel Actuel 2020	Montant Engagé 2020	Solde Disponible 2020	Budget Révisé 2019	Réel à même date 2019
Services techniques autres - Traduction	1 270	0	0	1 270	0	0
Cotisations à des associations et abonnements	7 465	6 530	0	935	2 500	1 991
Location - Machineries, outillage et équipement	83 314	68 162	0	15 152	48 446	43 551
Location - Ameublement et équipement de bureau	720	574	0	146	790	24
Entr. & rép - infrastructures	77 700	63 573	0	14 127	82 501	78 001
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	8 591	4 111	1 340	3 140	11 206	7 565
Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	1 177	207	0	970	1 041	1 041
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	1 640	202	0	1 438	140	51
Aliments, cafe, eau, etc.	2 025	1 135	83	807	1 814	1 470
Pierre, concasse, gravier	24 600	996	1 060	22 544	20 000	14 976
Bois	500	0	0	500	270	111
Asphalte	19 777	7 558	7 055	5 164	23 606	21 371
Biens non durables autres	13 259	42	0	13 217	0	0
Huile, graisse	5 250	4 461	0	789	6 411	5 474
Produits chimiques	48 808	48 808	0	0	53 961	53 961
Articles de quincaillerie	2 400	1 743	0	657	2 000	1 558
Petits outils	3 900	2 102	152	1 646	3 800	3 055
Pieces et accessoires - autres	7 000	6 012	0	988	8 735	7 637
Vetements, chaussures et accessoires	8 325	7 485	0	840	6 536	6 536
Articles de nettoyage	850	604	0	246	1 113	854
Articles ménagers et articles de cuisine	886	886	0	0	0	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	2 224	2 059	105	61	2 452	1 522
Médicaments et fournitures médicales	1 228	93	309	825	186	186
Electricite	13 750	13 570	79	102	12 900	11 308
Biens durables - infrastructures	0	0	0	0	2 000	0
Biens durables - machineries, outillage & équip	15 960	14 972	0	988	4 216	3 350
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	500	0	273	227	1 134	1 134
Amortissement des immo. - Voirie	1 312 056	0	0	1 312 056	1 312 056	1 296 705
Autres	0	0	0	0	829	829
Communication - Cellulaire	3 467	3 045	0	421	3 540	2 422
Communication autres - pagettes, radio, etc.	1 178	1 178	0	0	2 460	1 948
Serv. tech. assurances autres - Biens divers	7 406	7 406	0	0	7 185	7 185
Autres services - Trappages	1 050	490	0	560	243	243
Ent. et réparation véhicules	77 843	13 442	1 154	63 247	18 000	14 693
Essence	11 500	4 428	0	7 072	10 414	6 716
Oxygène, propane, acétylène.	2 240	1 794	39	407	1 675	919
Pièces et accessoires autres - Glissières sécurité	50 850	0	2 194	48 656	21 722	0
Entretien et réparation véhicules - Pneus	5 011	587	0	4 425	17 837	15 904
Diesel	58 350	35 795	0	22 555	55 886	51 170
Pièces et accessoires autres - Ponceaux	7 665	5 398	2 172	95	16 232	16 232
Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	57 501	25 814	1 947	29 739	29 398	26 105
Serv. tech. ass. autres - Équipements entrepreneur	2 814	2 814	0	0	2 670	2 671
Ent. et réparation véhicules - Lames niveleuse	2 413	0	0	2 413	5 927	5 927
Services techniques autres - Verification	3 371	2 756	0	616	2 072	2 072
Services techniques Autres - Émondages	11 000	3 675	892	6 433	13 717	8 963
Total 0232 - Voirie municipale	2 920 342	1 234 352	40 776	1 645 216	2 569 676	2 460 400

État des activités de fonctionnement
Au 31 octobre 2020

	Budget Révisé 2020	Réel Actuel 2020	Montant Engagé 2020	Solde Disponible 2020	Budget Révisé 2019	Réel à même date 2019
Enlèvement de la neige						
Salaire régulier	580 098	370 632	0	209 466	470 945	291 652
Heures suppl.	92 170	58 625	0	33 545	99 812	69 412
Congés de maladies - employés	15 034	5 940	0	9 094	5 546	0
Jours de vacances	2 167	1 318	0	849	1 753	927
Libération syndicale	175	0	0	175	0	0
Régimes de retraite - employés	28 549	17 343	0	11 206	23 696	13 536
RRQ - employés	32 861	24 684	0	8 177	26 464	20 313
Assurance-emploi - employés	9 768	7 492	0	2 276	8 552	6 606
FSS - employés	27 462	18 246	0	9 216	25 009	15 599
CSST - employés	13 337	6 977	0	6 360	10 874	6 787
RQAP - employés	4 869	2 992	0	1 878	4 344	2 717
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	12 700	8 532	0	4 168	9 134	5 214
Frais de déplacement du personnel	300	6	0	294	42	0
Fret et messagerie	300	82	0	218	300	19
Communication - Téléphonie	4 008	3 253	0	755	3 880	3 199
Publicité et information - journaux et revues	100	0	0	100	477	449
Honoraires prof. - services juridiques	0	0	0	0	21 000	880
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	4 077	3 510	0	568	3 520	3 519
Enlèvement de la neige	162 050	87 449	0	74 601	299 000	225 172
Immatriculation des véhicules	10 950	9 546	0	1 404	8 575	8 575
Location - Véhicules	45 428	36 326	0	9 102	18 163	0
Location - Machineries, outillage et équipement	84 409	59 867	3 913	20 629	49 427	24 438
Location - Ameublement et équipement de bureau	720	574	0	146	440	24
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	560	202	0	358	140	51
Aliments, boissons	5 280	2 898	0	2 382	5 280	4 284
Pierre, concasse, gravier	85 328	36 350	9 317	39 662	112 240	29 435
Asphalte	11 900	9 204	0	2 696	11 900	11 150
Huile, graisse	4 959	2 325	0	2 634	1 996	1 996
Lubrifiants	900	0	0	900	600	430
Produits chimiques	236 940	126 315	76 116	34 510	236 940	155 178
Pieces et accessoires - autres	12 000	8 469	0	3 531	9 000	4 674
Vetements, chaussures et accessoires	6 825	3 273	0	3 552	5 500	2 860
Fournitures de bureau, imprimés et livres	500	94	0	406	162	20
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	0	0	0	0	4 934	4 934
Amortissement des immo. - Enlèvement neige	128 832	0	0	128 832	128 832	195 847
Réclamations de dommages-intérêts	0	0	0	0	2 330	2 330
Communication - Cellulaire	3 140	2 038	0	1 102	3 140	1 628
Communication autres - pagettes, radio, etc.	3 720	1 367	0	2 353	2 460	1 153
Ent. et réparation véhicules	68 098	53 098	0	15 000	64 318	10 860
Essence	10 000	8 648	0	1 352	12 250	9 858
Oxygène, propane, acétylène.	17 420	11 682	42	5 696	17 437	14 625
Ent. et réparation véhicules - Pneus	21 600	4 614	3 238	13 749	18 578	6 017
Diesel	82 500	49 161	0	33 339	82 500	62 784
Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	47 000	32 668	0	14 332	30 000	22 150
Serv. tech. ass. autres - Équipements entrepreneur	2 814	2 814	0	0	2 671	2 671
Ent. et réparation véhicules - Lames niveleuse	10 000	7 362	0	2 638	10 000	5 992

État des activités de fonctionnement
Au 31 octobre 2020

	Budget Révisé 2020	Réel Actuel 2020	Montant Engagé 2020	Solde Disponible 2020	Budget Révisé 2019	Réel à même date 2019
Total 0233 - Enlèvement de la neige	1 891 848	1 085 976	92 626	713 251	1 854 161	1 249 965
Éclairage des rues						
Ent. & rép. - reseau d'eclairage	8 190	1 084	6 929	177	8 190	5 801
Electricite	26 027	13 308	5 511	7 208	18 100	13 021
Amortissement des immo. - Éclairage des rues	345	0	0	345	345	269
Serv. tech. assurances autres - Biens divers	1 678	1 678	0	0	1 678	1 678
Total 0234 - Éclairage des rues	36 240	16 070	12 440	7 730	28 313	20 769
Circulation et stationnement						
Heures suppl.	0	0	0	0	4 075	0
Jours de vacances	0	0	0	0	483	0
RRQ - employés	0	0	0	0	695	0
Assurance-emploi - employés	0	0	0	0	225	0
FSS - employés	0	0	0	0	546	0
CSST - employés	0	0	0	0	244	0
RQAP - employés	0	0	0	0	95	0
Honoraires prof. - services scientifiques et génie	45 040	11 680	11 680	21 680	46 719	0
Services techniques autres - signaleurs	63 180	26 943	0	36 237	16 064	6 267
Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	700	0	0	700	110	110
Pièces et accessoires autres -	20 526	14 637	446	5 443	20 240	18 687
Vêtements, chaussures et accessoires	600	95	0	505	303	303
Biens durables autres	3 000	0	0	3 000	0	0
Total 0235 - Circulation et stationnement	133 046	53 355	12 126	67 565	89 799	25 367
Transport en commun						
Location - Terrains	2 000	2 000	0	0	2 000	2 000
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	45 629	38 020	0	7 609	20 914	17 099
Contributions organismes-TransColline + Adapté	235 835	211 630	0	24 204	202 074	202 247
Total 02370 - Transport en commun	283 464	251 650	0	31 813	224 988	221 346
Service de l'entretien						
Salaire régulier	447 014	363 127	0	83 887	423 001	346 304
Heures suppl	15 469	3 025	0	12 444	16 700	12 907
Congés de maladies - employés	7 428	0	0	7 428	5 540	0
Jours de vacances	2 075	2 055	0	20	2 249	2 119
Régimes de retraite - employés	21 611	17 520	0	4 091	18 366	14 820
RRQ - employés	23 795	19 662	0	4 133	23 849	19 682
Assurance-emploi - employés	7 298	5 963	0	1 335	7 678	6 392
FSS - employés	20 413	16 126	0	4 287	19 742	15 709
CSST - employés	7 793	6 114	0	1 679	8 579	7 092
RQAP - employés	3 258	2 544	0	714	3 414	2 782
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	15 971	11 403	0	4 568	14 718	8 182
Frais de déplacement du personnel	73	0	0	73	491	0
Fret et messagerie	130	4	0	126	130	14
Communication - Téléphonie	1 260	2 147	0	(887)	1 260	1 170
Publicité et information - journaux et revues	100	0	0	100	0	0

État des activités de fonctionnement
Au 31 octobre 2020

	Budget Révisé 2020	Réel Actuel 2020	Montant Engagé 2020	Solde Disponible 2020	Budget Révisé 2019	Réel à même date 2019
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	2 400	3 307	0	(907)	2 310	2 309
Services de formation	1 144	1 144	0	0	1 000	812
Immatriculation des véhicules	3 271	3 271	0	0	3 430	3 263
Associations et abonnements	4 215	4 215	0	0	0	0
Autres services - Services d'agence	5 247	5 247	0	0	0	0
Location - Machineries, outillage et équipement	1 996	262	0	1 733	0	0
Location - Ameublement et équipement de bureau	300	0	0	300	300	0
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	1 217	599	92	526	886	709
Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	750	717	0	33	553	547
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	60	0	0	60	60	0
Aliments, cafe, eau, etc.	790	490	0	300	1 450	1 038
Bois	800	0	0	800	90	58
Huile, graisse	356	69	0	287	250	218
Articles de quincaillerie	600	366	0	234	600	521
Petits outils	3 911	3 596	95	221	4 730	4 528
Pieces et accessoires - autres	2 350	2 055	0	295	1 900	965
Vetements, chaussures et accessoires	7 700	3 705	157	3 838	7 500	4 794
Articles de nettoyage	11 503	8 820	93	2 590	7 000	5 993
Fournitures de bureau, imprimés et livres	450	320	0	130	300	248
Médicaments et fournitures médicales	833	348	0	485	271	271
Electricite	2 625	1 641	625	359	2 625	1 912
Biens durables - machineries, outillage & équip	3 358	1 207	0	2 151	885	219
Biens durables- ameublement, équip. bureau	2 000	83	511	1 407	447	0
Communication - Cellulaire	4 480	3 474	174	831	4 330	3 657
Ent. et réparation véhicules	6 382	4 519	0	1 863	3 000	751
Essence	23 000	12 823	0	10 177	21 400	15 521
Oxygène, propane et acétylène	370	86	0	284	100	0
Ent. et réparation véhicules - Pneus	4 950	3 171	0	1 780	2 697	551
Diesel	3 200	2 835	0	365	2 400	1 432
Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	8 900	5 085	384	3 432	7 500	4 197
Serv. tech. ass. autres - Équipements entrepreneur	450	389	0	61	389	389
Services techniques autres - Vérification dossier	138	115	0	23	125	125
Total 0239 - Service de l'entretien	683 434	523 649	2 131	157 656	624 245	492 201
Total 023 - TRANSPORT	5 948 374	3 165 052	160 099	2 623 231	5 391 182	4 470 048

HYGIÈNE DU MILIEU
Approvisionnement et traitement de l'eau potable

Salaire régulier	21 925	14 174	0	7 751	17 438	13 482
Jours de vacances	100	0	0	100	4	4
Régimes de retraite - employés	890	651	0	239	515	205
RRQ - employés	966	712	0	254	947	632
Assurance-emploi - employés	291	205	0	86	305	199
FSS - employés	967	657	0	310	719	555
CSST - employés	392	246	0	146	329	257
RQAP - employés	153	99	0	54	128	99
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	662	658	0	4	662	662

État des activités de fonctionnement
Au 31 octobre 2020

	Budget Révisé 2020	Réel Actuel 2020	Montant Engagé 2020	Solde Disponible 2020	Budget Révisé 2019	Réel à même date 2019
Communication - Téléphonie	8 100	3 342	1 029	3 729	6 030	2 220
Communication - internet	1 380	1 806	24	(451)	2 880	2 331
Honoraires prof. - services scientifiques et génie	21 995	8 798	10 997	2 200	0	0
Honoraires prof. - services juridiques	10 000	0	0	10 000	0	0
Honoraires prof. - administration et informatique	0	0	0	0	600	0
Serv. tech. assurances - Incendie	5 900	5 893	0	7	5 557	5 557
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	232	232	0	0	223	223
Services techniques	51 532	38 534	3 869	9 129	50 400	37 728
Services de formation	1 155	1 155	0	0	0	0
Associations et abonnements	8 475	1 406	4 913	2 156	7 950	6 294
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	50 551	45 733	3 763	1 055	93 865	22 849
Huile, graisse	125	0	0	125	125	0
Produits chimiques	21 215	15 663	5 298	253	21 173	20 635
Petits outils	265	265	0	0	0	0
Pièces et accessoires autres -	2 996	2 493	0	503	903	141
Articles de nettoyage	150	0	0	150	150	55
Électricité	47 500	37 512	9 733	255	46 900	41 609
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	45 249	33 083	916	11 250	15 350	5 904
Biens durables- Ameublement, équip. bureau	2 048	604	0	1 444	0	0
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	155 520	0	0	155 520	155 520	138 669
Total 02412 - Approvisionnement et traitement de l'eau potable	460 734	213 921	40 542	206 269	428 673	300 310
Réseau de distribution de l'eau potable						
Serv. tech. ass. autres - Biens divers	243	243	0	0	243	243
Salaire régulier	58 565	28 516	0	30 049	31 883	25 297
Régimes de retraite - employés	2 641	1 254	0	1 387	1 062	205
RRQ - employés	2 602	1 499	0	1 103	1 723	1 259
Assurance-emploi - employés	841	433	0	408	558	405
FSS - employés	2 583	1 260	0	1 323	1 456	1 095
CSST - employés	1 076	533	0	543	624	482
RQAP - employés	412	198	0	214	251	186
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	1 974	1 327	0	647	1 312	1 312
Communication - Téléphonie	0	750	0	(750)	1 020	753
Communication - internet	0	795	0	(795)	1 440	1 218
Serv. tech. assurances - Incendie	1 488	1 488	0	0	1 400	1 399
Services de formation	6 356	0	2 619	3 737	5 800	0
Associations et abonnements	351	351	0	0	286	0
Location autres	650	0	0	650	645	625
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	13 200	5 006	105	8 089	11 379	3 075
Petits outils	1 000	975	0	25	4 975	3 173
Pièces et accessoires autres -	1 315	779	0	536	975	626
Vêtements, chaussures et accessoires	425	70	30	325	400	238
Fournitures de bureau, imprimés et livres	420	0	0	420	0	0
Électricité	7 500	6 311	642	547	9 300	5 733
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	97 436	0	0	97 436	97 436	87 022
Total 02413 - Réseau de distribution de l'eau potable	201 078	51 788	3 396	145 894	174 168	134 346

État des activités de fonctionnement
Au 31 octobre 2020

	Budget Révisé 2020	Réel Actuel 2020	Montant Engagé 2020	Solde Disponible 2020	Budget Révisé 2019	Réel à même date 2019
Traitement des eaux usées						
Secteur Farm Point						
Salaire régulier	11 497	8 926	0	2 571	10 692	7 981
Régimes de retraite - employés	542	390	0	152	336	137
RRQ - employés	491	433	0	58	552	379
Assurance-emploi - employés	166	125	0	41	178	120
FSS - employés	507	377	0	130	471	347
CSST - employés	206	156	0	50	196	153
RQAP - employés	81	60	0	21	81	59
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	400	398	0	2	400	400
Communication - Téléphonie	1 020	751	30	239	1 020	826
Honoraires prof. - services juridiques	10 000	5 066	0	4 934	14 665	12 561
Serv. tech. assurances - Incendie	1 927	1 927	0	0	1 816	1 816
Services techniques - Test d'eau	8 526	5 785	1 472	1 269	8 454	5 922
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	1 231	1 005	0	226	472	472
Produits chimiques	0	0	0	0	250	0
Petits outils	0	0	0	0	1 100	0
Pièces et accessoires autres	0	0	0	0	350	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	0	0	0	0	100	0
Électricité	5 550	3 199	1 496	855	5 385	4 320
Amortissement des immo. - Traitement eaux usées FP	127 343	0	0	127 343	127 343	106 119
Total 024142 - Secteur Farm Point	169 487	28 598	2 998	137 891	173 861	141 612
Secteur Centre Village						
Salaire régulier	14 787	14 174	0	613	17 658	13 702
Jours de vacances	100	0	0	100	208	4
Régimes de retraite - employés	890	651	0	239	838	205
RRQ - employés	966	712	0	254	1 038	643
Assurance-emploi - employés	290	205	0	85	334	203
FSS - employés	967	595	0	372	926	594
CSST - employés	392	259	0	133	436	262
RQAP - employés	153	99	0	54	179	101
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	662	658	0	4	662	662
Communication - Téléphonie	1 080	803	103	174	1 080	805
Honoraires prof. - services scientifiques et génie	18 898	2 559	16 339	0	0	0
Honoraires prof. - services juridiques	10 000	15 597	0	(5 597)	1 005	0
Serv. tech. assurances - Incendie	3 791	3 791	0	0	3 576	3 576
Serv. tech. assurances - Cautionnement	2 050	0	0	2 050	2 050	0
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	232	232	0	0	223	223
Services techniques	38 000	26 068	2 832	9 100	32 947	24 235
Location - Machineries, outillage et équipement	0	0	0	0	3 373	854
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	21 845	13 578	1 329	6 939	6 332	5 023
Produits chimiques	28 730	12 739	0	15 991	25 289	16 574
Petits outils	130	70	0	60	150	147
Pièces et accessoires autres -	4 035	1 885	0	2 150	500	285
Articles de nettoyage	150	0	0	150	150	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	0	0	0	0	100	100

État des activités de fonctionnement
Au 31 octobre 2020

	Budget Révisé 2020	Réel Actuel 2020	Montant Engagé 2020	Solde Disponible 2020	Budget Révisé 2019	Réel à même date 2019
Électricité	37 000	21 623	13 791	1 586	36 000	30 347
Biens durables - Infrastructures	0	0	0	0	1 200	1 119
Biens durables - Bâtiments	4 200	4 200	0	0	0	0
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	163	163	0	0	0	0
Biens durables- Ameublement, équip. bureau	2 259	2 259	0	0	0	0
Amortissement des immo. - Traitement eaux usées CV	117 426	0	0	117 426	117 426	104 691
Total 024143 - Secteur Centre Village	309 196	122 920	34 394	151 883	253 680	204 355
Total 02414 - Traitement des eaux usées	478 683	151 518	37 392	289 774	427 541	345 967
Réseaux d'égout						
Secteur Mills						
Amortissement des immo. - Reseaux égout Mill	21 854	0	0	21 854	21 854	26 545
Total 024151 - Secteur Mills	21 854	0	0	21 854	21 854	26 545
Secteur Farm Point						
Salaire régulier	11 497	8 135	0	3 362	10 692	7 871
Régimes de retraite - employés	542	390	0	152	382	137
RRQ - employés	491	433	0	58	546	373
Assurance-emploi - employés	166	125	0	41	176	118
FSS - employés	507	377	0	130	432	342
CSST - employés	206	156	0	50	196	151
RQAP - employés	81	60	0	21	81	58
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	400	398	0	2	400	400
Communication - Téléphonie	1 920	1 505	247	169	2 040	1 506
Honoraires prof. - Programmation, contrôle procédé	160	0	0	160	160	0
Serv. tech. assurances - Incendie	781	781	0	0	737	737
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	27 084	1 858	1 312	23 913	12 194	5 747
Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	0	0	0	0	600	0
Petits outils	130	0	0	130	0	0
Pièces et accessoires - Autres	0	0	0	0	100	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	0	0	0	0	100	0
Électricité	1 325	945	155	225	1 300	1 036
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	1 470	0	0	1 470	1 100	0
Amortissement des immo. - Reseaux égout FP	2 646	0	0	2 646	2 646	3 114
Total 024152 - Secteur Farm Point	49 406	15 163	1 714	32 529	33 882	21 590
Secteur Centre Village						
Salaire régulier	22 202	17 042	0	5 160	21 154	15 758
Régimes de retraite - employés	1 029	771	0	258	750	205
RRQ - employés	982	869	0	113	1 098	754
Assurance-emploi - employés	321	251	0	70	341	226
FSS - employés	967	753	0	214	960	713
CSST - employés	411	311	0	100	392	313
RQAP - employés	166	119	0	47	167	116

État des activités de fonctionnement
Au 31 octobre 2020

	Budget Révisé 2020	Réel Actuel 2020	Montant Engagé 2020	Solde Disponible 2020	Budget Révisé 2019	Réel à même date 2019
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	792	791	0	1	792	792
Communication - Téléphonie	2 520	2 052	267	201	2 040	1 503
Serv. tech. assurances - Incendie	810	809	0	1	760	760
Location - Machineries, outillage et équipement	0	0	0	0	500	0
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	97 543	63 325	14 642	19 575	90 711	58 291
Petits outils	0	0	0	0	175	168
Vêtements, chaussures et accessoires	238	70	30	138	400	238
Fournitures de bureau, imprimés et livres	0	0	0	0	100	0
Électricité	1 375	1 936	140	(701)	1 400	1 172
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	7 008	7 008	0	0	0	0
Amortissement des immo. - Réseaux égout CV	95 596	0	0	95 596	95 596	85 195
Total 024153 - Secteur Centre Village	231 960	96 107	15 079	120 773	217 336	166 204
Total 02415 - Réseaux d'égout	303 220	111 270	16 793	175 156	273 072	214 339
Matières résiduelles						
Déchets domestiques						
Cueillette et transport						
Publicité et information - journaux et revues	175	0	0	175	206	0
Contrat de cueillette / Déchets domestique	255 619	210 017	0	45 602	300 189	253 170
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	7 040	7 013	0	27	0	0
Org.municipaux - Quotes-parts MRC transport Déchet	49 544	41 290	0	8 254	83 725	66 475
Élimination						
Org.municipaux-Quotes-parts MRC Élimination déchet	89 585	74 650	0	14 935	107 372	93 254
Quote-part site Cook, Gatineau	3 200	0	0	3 200	5 000	0
Total 02451 - Déchets domestiques	405 163	332 970	0	72 193	496 492	412 899
Matières recyclables						
Collecte et transport						
Publicité et information - journaux et revues	175	0	0	175	206	0
Contrat de cueillette / Matières recyclables	210 872	173 838	0	37 034	215 790	176 510
Biens non durables - Autres équipements divers	0	0	365	(365)	0	0
Biens durables - machinerie, outillage & équip	7 140	7 013	0	127	7 738	7 738
Amortissement des immo.- Matières résiduelles	898	0	0	898	898	748
Tri et conditionnement						
Org.municipaux - Quotes-parts MRC Recyclage	33 822	28 190	0	5 632	0	0
Collecte et transport						
Contrat de cueillette / Matières compostables	234 056	192 791	0	41 266	230 124	192 336
Biens durables - bacs compostage	7 340	6 913	0	427	16 319	16 109
Traitement						
Org.municipaux - Quotes-parts MRC Compost	49 192	40 990	0	8 202	71 650	35 991
Contrat cueillette / Gros meubles et RDD	33 468	28 388	0	5 079	36 011	30 155

État des activités de fonctionnement

Au 31 octobre 2020

	Budget Révisé 2020	Réel Actuel 2020	Montant Engagé 2020	Solde Disponible 2020	Budget Révisé 2019	Réel à même date 2019
Total 02452 - Matières recyclables	576 963	478 123	365	98 475	578 736	459 587
Matériaux secs						
Disposition de matériaux secs	4 000	1 312	0	2 688	8 171	4 816
Total 02453 - Matériaux secs	4 000	1 312	0	2 688	8 171	4 816
Total 0245 - Matières résiduelles	986 126	812 405	365	173 356	1 083 399	877 302
Cours d'eau						
Communication - Téléphonie	600	397	152	51	660	429
Honoraires prof. - services scientifiques et génie	6 800	3 386	0	3 414	6 185	4 866
Honoraires prof. - administration et informatique	506	0	0	506	2 000	0
Droit annuel - barrages	250	243	0	7	250	238
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	0	0	0	0	44 341	40 905
Pièces et accessoires autres	100	0	0	100	100	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	0	0	0	0	100	0
Électricité	950	425	474	51	950	618
Quotes-parts MRC - Barrage Hollow Glen	74 576	13 897	0	60 679	86 606	28 826
Total 02460 - Cours d'eau	83 782	18 348	626	64 808	141 192	75 882
Protection de l'environnement						
Salaire régulier	113 531	77 783	0	35 748	109 532	82 827
Congés de maladies	500	0	0	500	1 179	0
Jours de vacances	4 555	3 071	0	1 484	2 203	623
Allocation aux commissaires	400	0	0	400	300	(10)
Régimes de retraite - employés	4 006	3 486	0	520	2 787	1 891
RRQ - employés	7 541	4 244	0	3 297	6 712	4 384
Assurance-emploi - employés	1 698	1 341	0	357	1 858	1 459
FSS - employés	5 517	3 410	0	2 107	4 920	3 603
CSST - employés	2 460	1 302	0	1 158	2 194	1 557
RQAP - employés	896	552	0	344	851	614
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	307	219	0	88	2 480	1 347
Frais de déplacement du personnel	350	0	0	350	500	0
Frais de poste	3 430	0	0	3 430	440	409
Fret et messagerie	100	0	0	100	100	0
Communication - Téléphonie	2 700	2 147	0	553	2 590	2 133
Publicité et information - publications	2 000	179	0	1 821	3 860	3 758
Honoraires prof. - scientifiques et génie	2 500	2 500	0	0	1 696	0
Honoraires prof. - services juridiques	2 000	0	0	2 000	111	191
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	374	393	0	(19)	374	374
Traitement des données	13 300	12 146	0	1 154	39 954	25 736
Serv. tech. - services scientifiques et de génie	51 000	11 017	1 367	38 616	50 000	6 211
Services de formation	600	172	0	428	800	186
Immatriculation des véhicules	315	298	0	17	315	292
Contrat entretien Bionest et autres	70 000	15 935	0	54 065	65 000	27 736
Cotisations à des associations et abonnements	250	0	0	250	400	373
Location - Ameublement et équipement de bureau	600	497	0	103	600	478

État des activités de fonctionnement
Au 31 octobre 2020

	Budget Révisé 2020	Réel Actuel 2020	Montant Engagé 2020	Solde Disponible 2020	Budget Révisé 2019	Réel à même date 2019
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	396	252	0	144	410	280
Aliments, boissons	165	0	0	165	300	33
Biens non durables - autres	30 000	0	0	30 000	15 000	0
Articles de quincaillerie	500	407	0	93	300	151
Vêtements, chaussures et accessoires	300	30	0	270	500	434
Fournitures de bureau, imprimés et livres	500	123	0	377	333	206
Médicaments et fournitures médicales	50	0	0	50	50	0
Tests de radon	4 175	2 463	0	1 712	4 150	3 673
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	500	106	0	394	500	333
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	69 707	58 090	0	11 617	17 512	14 590
Amortissement des immo. - Environnement	3 876	0	0	3 876	3 876	3 230
Traitement des données	25 028	15 429	4 377	5 222	0	0
Services techniques - Certificat autorisation	2 000	0	0	2 000	680	679
Ent. et réparation véhicules	520	0	169	351	520	0
Essence	800	0	0	800	400	84
Services techniques autres -	30 000	0	13 911	16 089	0	0
Total 02470 - Protection de l'environnement	459 447	217 592	19 824	222 031	346 287	189 865
Vidange des fosses septiques						
Salairé régulier	57 249	44 888	0	12 361	58 463	50 599
Heures suppl.	4 701	3 592	0	1 109	2 864	2 395
Jours de vacances	1 820	2 035	0	(215)	947	1 021
Régimes de retraite - employés	1 305	916	0	389	1 739	1 303
RRQ - employés	3 273	2 809	0	464	3 202	2 879
Assurance-emploi - employés	1 127	863	0	264	1 049	945
FSS - employés	2 859	2 192	0	667	2 569	2 348
CSST - employés	1 275	805	0	470	1 139	1 001
RQAP - employés	465	349	0	116	441	398
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	1 243	0	0	1 243	1 518	0
Fret et messagerie	410	0	0	410	0	0
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	370	0	0	370	363	0
Contrat de vidange des fosses septiques	230 880	211 737	7 601	11 542	229 880	191 481
Location - Véhicules	6 000	3 643	0	2 357	5 632	4 224
Pièces et accessoires autres -	200	33	0	167	0	0
Vêtements, chaussures et accessoires	750	0	0	750	478	478
Fournitures de bureau, imprimés et livres	1 350	1 250	0	100	1 166	1 166
Communication - Cellulaire	373	276	0	98	300	178
Essence	1 400	19	0	1 381	1 200	731
Total 02490 - Vidange des fosses septiques	317 050	275 407	7 601	34 043	312 950	261 147
Total 024 - HYGIÈNE DU MILIEU	3 290 120	1 852 249	126 539	1 311 331	3 187 282	2 399 158
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE						
Logement social						
Contributions à des organismes autres que municipa	43 192	9 750	0	33 442	43 192	9 750

État des activités de fonctionnement
Au 31 octobre 2020

	Budget Révisé 2020	Réel Actuel 2020	Montant Engagé 2020	Solde Disponible 2020	Budget Révisé 2019	Réel à même date 2019
Total 025 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	43 192	9 750	0	33 442	43 192	9 750
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT						
Aménagement, urbanisme et zonage						
Salaire régulier	510 725	405 041	0	105 684	427 971	335 720
Congés de maladies	2 806	0	0	2 806	2 659	0
Jours de vacances	2 479	1 689	0	790	586	0
Libération syndicale	364	300	0	64	184	25
Allocation de dépenses	840	0	0	840	840	(60)
Régimes de retraite - employés	22 614	18 193	0	4 421	20 591	15 639
RRQ - employés	22 904	19 747	0	3 157	19 556	17 450
Assurance-emploi - employés	6 663	5 885	0	778	6 120	5 511
FSS - employés	22 478	17 693	0	4 785	18 338	14 246
CSST - employés	9 032	6 698	0	2 334	7 812	6 040
RQAP - employés	3 534	2 836	0	698	3 124	2 407
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	10 912	8 411	0	2 501	10 489	8 793
Frais de déplacement du personnel	2 850	274	0	2 576	3 000	448
Frais de poste	0	0	0	0	28	0
Communication - Téléphonie	8 040	7 515	0	525	7 760	6 501
Publicité et information - journaux et revues	5 990	974	0	5 016	7 400	5
Honoraires prof. - scientifiques et génie	13 000	0	0	13 000	13 000	0
Honoraires prof. - services juridiques	30 000	4 159	0	25 841	39 000	26 207
Honoraires prof. - administration et informatique	210	210	0	0	0	0
Honoraires prof. autres	16 000	2 572	0	13 428	16 000	1 073
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	342	358	0	(16)	342	342
Services de formation	5 935	2 340	599	2 996	5 986	4 609
Immatriculation des véhicules	325	298	0	27	325	292
Cotisations à des associations et abonnements	21 402	19 957	373	1 072	20 000	19 011
Location - Ameublement et équipement de bureau	1 908	1 586	0	322	1 766	1 449
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	1 944	1 492	0	452	2 440	1 632
Aliments, cafe, eau, etc.	2 485	838	60	1 587	3 051	1 788
Articles de quincaillerie	301	39	44	218	200	0
Vetements, chaussures et accessoires	499	13	0	486	846	213
Articles ménagers et articles de cuisine	1	0	0	1	199	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	2 429	1 977	0	453	2 224	1 644
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	6 435	5 535	45	855	4 757	2 767
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	16 956	14 130	0	2 826	0	0
Amortissement des immo. - Urbanisme	5 653	0	0	5 653	5 653	4 634
Dépenses exécution jugement-insalubrité	0	0	0	0	33 610	30 720
Communication - Cellulaire	960	2 091	0	(1 131)	960	654
Révision plan urbanisme / REG concordance	145 350	64 751	78 189	2 410	80 000	0
Services techniques autres - Traduction	4 214	0	0	4 214	3 005	0
Ent. et réparation véhicules	520	0	169	351	520	199
Essence	1 200	663	0	537	1 000	883
Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	1 000	477	0	523	1 000	0
Services techniques autres - Verification	90	0	0	90	90	0
Total 0261 - Aménagement, urbanisme et zonage	911 390	618 742	79 479	213 170	772 432	510 842

État des activités de fonctionnement

Au 31 octobre 2020

	Budget Révisé 2020	Réel Actuel 2020	Montant Engagé 2020	Solde Disponible 2020	Budget Révisé 2019	Réel à même date 2019
Promotion et développement économique						
Industries et commerces						
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	6 787	5 660	0	1 127	0	0
Total 0262 - Promotion et développement économique	6 787	5 660	0	1 127	0	0
Rénovation urbaine						
Biens patrimoniaux						
Honoraires prof. - services juridiques	0	0	0	0	1 087	1 086
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	3 200	582	228	2 390	3 200	3 000
Total 0263 - Rénovation urbaine	3 200	582	228	2 390	4 287	4 086
Total 026 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	921 377	624 984	79 707	216 687	776 719	514 928
LOISIRS ET CULTURE						
Activités récréatives						
Administration						
Salaire régulier	270 370	190 259	0	80 111	275 917	230 299
Heures suppl.	3 000	1 498	0	1 502	3 000	2 450
Congés de maladies	2 494	0	0	2 494	1 059	0
Allocation aux commissaires	600	0	0	600	600	0
Régimes de retraite - employés	12 211	9 322	0	2 889	12 813	11 400
RRQ - employés	13 088	9 359	0	3 729	13 027	11 410
Assurance-emploi - employés	3 717	2 804	0	913	4 160	3 625
FSS - employés	11 926	8 398	0	3 528	12 044	10 184
CSST - employés	4 816	2 986	0	1 830	5 180	4 271
RQAP - employés	1 778	1 309	0	469	2 059	1 707
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	7 090	5 353	0	1 737	7 120	6 224
Frais de déplacement du personnel	1 850	0	0	1 850	2 100	1 564
Communication - Téléphonie	5 340	4 294	0	1 046	5 175	4 265
Publicité et information - journaux et revues	500	50	0	450	95	94
Publicité et information - publications	800	0	0	800	800	759
Honoraires prof. - services juridiques	0	0	0	0	3 075	3 075
Honoraires prof. - administration. et informatique	0	0	0	0	234	234
Assurances - Organismes but non lucratif	1 850	1 120	0	730	1 850	0
Services technique -Loisirs et culture	3 954	1 470	52	2 432	0	0
Services de formation	2 500	858	128	1 514	3 300	1 359
Receptions	1 000	0	0	1 000	1 000	0
Cotisations à des associations et abonnements	10 678	9 334	0	1 344	9 352	9 352
Location - Ameublement et équipement de bureau	1 863	1 549	0	314	1 670	1 360
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	2 421	1 733	0	688	3 180	2 191
Aliments, cafe, eau, etc.	260	0	0	260	69	69
Vêtements, chaussures et accessoires	0	14	0	(14)	0	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	946	457	0	489	1 241	942

État des activités de fonctionnement
Au 31 octobre 2020

	Budget Révisé 2020	Réel Actuel 2020	Montant Engagé 2020	Solde Disponible 2020	Budget Révisé 2019	Réel à même date 2019
Amortissement des immo. - Activités récréatives	452	0	0	452	452	2 203
Subventions et dons	1 500	0	0	1 500	1 500	0
Communication - Cellulaire	1 980	1 225	0	755	1 260	948
Services techniques autres - Traduction	2 500	157	0	2 343	2 000	1 753
Total 027011 - Administration	371 484	253 549	180	117 755	375 332	311 738

Centre communautaire / Loisirs et vie communautaire

Salaire régulier	10 965	6 188	0	4 777	20 090	10 876
Jours de vacances	836	248	0	589	800	423
RRQ - employés	1 238	328	0	910	1 125	540
Assurance-emploi - employés	365	108	0	257	364	197
FSS - employés	925	274	0	651	886	478
CSST - employés	413	113	0	300	395	209
RQAP - employés	151	45	0	106	153	83
Frais de déplacement du personnel	200	0	0	200	201	88
Frais de poste	1 350	0	0	1 350	892	892
Communication - Téléphonie	2 280	2 050	0	230	2 260	1 686
Communication - internet	240	102	91	47	240	131
Publicité et information - journaux et revues	500	0	0	500	898	535
Publications	12 150	1 885	453	9 812	14 448	10 352
Serv. tech. assurances - Incendie	2 333	2 268	0	65	2 142	2 142
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	191	179	0	13	15	14
Services techniques - Test d'eau	8 160	5 239	1 746	1 175	7 920	4 657
Services techniques autre - Loisirs et culture	2 300	300	0	2 000	1 137	775
Services de formation	0	0	0	0	380	0
Immatriculation des véhicules	650	0	0	650	250	182
Services techniques - Autres	0	0	0	0	1 050	1 050
Cotisations à des associations et abonnements	0	0	0	0	100	0
Autres services - cachets	1 500	0	0	1 500	4 500	3 126
Location bâtiments	8 450	822	0	7 628	3 550	840
Location - Véhicules	2 000	0	0	2 000	2 685	462
Location - Machineries, outillage et équipement	1 600	0	0	1 600	1 530	740
Location - Ameublement et équipement de bureau	816	626	67	122	672	537
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	6 193	5 238	192	762	14 127	9 635
Aliments, café, eau, etc.	1 200	44	0	1 156	3 728	3 433
Matériaux - Autres	0	0	0	0	190	0
Articles de quincaillerie	150	0	0	150	150	51
Pieces et accessoires - autres	560	319	0	241	560	204
Vêtements, chaussures et accessoires	2 011	407	337	1 266	800	468
Articles de nettoyage	0	362	0	(362)	0	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	55	0	0	55	55	0
Electricite	12 000	6 914	4 280	806	9 500	8 052
Biens non durables - Autres équipements divers	2 000	0	0	2 000	2 395	1 395
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	14 800	817	4 784	9 199	460	374
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	1 400	263	0	1 137	5 500	2 907
Contibutions à des organismes - Autres organismes	25 000	48 243	200	(23 443)	49 550	46 325
Amortissement des immo. - Centre Communautaire	19 643	0	0	19 643	19 643	16 840

État des activités de fonctionnement
Au 31 octobre 2020

	Budget Révisé 2020	Réel Actuel 2020	Montant Engagé 2020	Solde Disponible 2020	Budget Révisé 2019	Réel à même date 2019
Autres	5 600	5 200	0	400	6 000	3 800
Communication - Cellulaire	240	156	0	84	240	156
Internet	1 104	942	0	162	1 020	889
Serv. tech. ass. autres - Biens divers	180	180	0	0	170	169
Essence	750	0	0	750	0	0
Centre communautaire Meredith						
Publicité et information - journaux et revues	329	329	0	0	0	0
Honoraires prof. - services scientifiques et génie	10 330	9 830	500	0	2 725	1 225
Honoraires prof. - services juridiques	40 000	10 601	0	29 399	18 750	15 644
Serv. tech. assurances - Incendie	37 297	37 297	0	0	35 071	35 071
Serv. tech. assurances autres - Biens divers	1 959	1 959	0	0	1 883	1 883
Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	842 750	413 686	0	429 064	858 800	610 512
Services techniques autres	3 123	3 123	0	0	4 153	1 603
Cotisations à des associations et abonnements	2 698	1 254	1 444	0	2 220	0
Location - Machineries, outillage et équipement	0	0	0	0	700	260
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	50 292	28 469	1 673	20 150	47 961	26 597
Entretien et réparation - Travaux correctifs	161 241	500	0	160 741	281 589	111 190
Oxygène, propane, acétylène.	408	408	0	0	250	125
Articles de quincaillerie	100	0	0	100	100	60
Petits outils	500	0	0	500	500	0
Pièces et accessoires - Autres	500	150	0	350	600	43
Fournitures de bureau, imprimés et livres	95	0	0	95	95	0
Électricité	215 000	108 712	43 589	62 699	210 000	154 482
Amortissement des immo.- Centre Meredith	72 532	0	0	72 532	72 532	66 755
Total 0270127 - Centre communautaire Meredith	1 439 154	616 318	47 206	775 630	1 537 929	1 025 450
Total 027012 - Centre communautaire / Loisirs et vie communautaire	1 591 653	706 178	59 356	826 118	1 720 700	1 161 163
Patinoires / Loisirs et vie communautaire						
Salaire régulier	32 701	23 359	0	9 343	31 827	22 484
Heures suppl.	3 000	1 832	0	1 168	3 198	3 198
Jours de vacances	1 208	1 161	0	47	1 208	834
Régimes de retraite - employés	403	174	0	229	0	0
RRQ - employés	1 986	1 383	0	603	1 606	1 085
Assurance-emploi - employés	624	441	0	183	532	367
FSS - employés	1 542	1 123	0	419	1 317	903
CSST - employés	707	305	0	401	584	404
RQAP - employés	260	181	0	79	219	147
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	439	0	0	439	0	0
Communication - Téléphonie	960	752	118	90	960	946
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	699	0	0	699	700	352
Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	400	129	0	271	256	256
Bois	0	0	0	0	100	68
Articles de quincaillerie	0	0	0	0	60	26
Petits outils	300	44	0	256	75	16
Pieces et accessoires - autres	715	0	714	1	575	28
Vêtements, chaussures et accessoires	750	6	0	744	1 400	100

État des activités de fonctionnement
Au 31 octobre 2020

	Budget Révisé 2020	Réel Actuel 2020	Montant Engagé 2020	Solde Disponible 2020	Budget Révisé 2019	Réel à même date 2019
Biens durables - Infrastructures	6 000	0	0	6 000	2 048	2 048
Biens durables - machinerie, outillage & équip	600	516	0	84	4 000	3 998
Contributions à des organismes - Autres organismes	14 705	12 544	0	2 161	12 422	12 420
Amortissement des immo. - Patinoires	207 986	0	0	207 986	207 986	172 155
Total 027013 - Patinoires / Loisirs et vie communautaire	275 985	43 950	832	231 203	271 073	221 835
Parcs, terrains de jeux - quartier et sentiers						
Publicité et information - journaux et revues	412	412	0	0	42	42
Honoraires prof. - services scientifiques et génie	61 875	1 575	48 854	11 446	21 460	2 785
Honoraires prof. autres - Plan stratégiques	5 407	2 362	100	2 945	10 200	0
Serv. tech. assurances - Incendie	2 658	2 658	0	0	2 590	2 584
Services technique - Balisage sentier hivernal	44 130	32 557	0	11 573	44 635	30 179
Serv. tech. - services scientifiques et de génie	9 102	2 731	1 820	4 551	0	0
Location bâtiments	955	0	0	955	0	0
Location - Terrains	1 365	1 411	0	(46)	1 383	1 383
Location - Machineries, outillage et équipement	5 151	1 642	157	3 352	8 262	2 983
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	26 901	17 623	0	9 278	27 701	24 411
Aliments, boissons	300	0	0	300	300	0
Pierre, concasse, gravier	1 000	455	0	545	0	0
Sable	4 736	0	0	4 736	7 139	6 744
Bois	4 000	2 113	364	1 523	4 500	860
Articles de quincaillerie	549	49	0	500	498	123
Petits outils	580	38	541	1	463	230
Pieces et accessoires - autres	2 655	2 651	0	3	1 000	497
Electricite	7 365	4 629	2 131	605	7 000	5 474
Biens non durables - Autres équipements divers	0	0	0	0	795	0
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	1 725	0	661	1 064	0	0
Biens durables autres	6 000	4 793	568	640	15 500	4 474
Amortissement des immo. - Parcs et terrains	37 425	0	0	37 425	37 425	118 640
Serv. tech. ass. autres - Biens divers	172	172	0	0	161	161
Total 027015 - Parcs, terrains de jeux - quartier et sentiers	224 463	77 871	55 196	91 396	191 054	201 570
Expositions et foires / Loisirs et vie communautai						
Frais de poste	100	0	0	100	1 035	775
Publications	2 300	329	237	1 734	6 461	5 939
Services techniques autre - Loisirs et culture	5 600	382	0	5 218	9 198	8 025
Autres services - Cachets	10 100	912	0	9 188	10 917	9 392
Location - Véhicules	1 000	0	0	1 000	330	330
Location - Machineries, outillage et équipement	4 300	157	0	4 143	3 718	3 254
Location autres	2 500	0	0	2 500	2 126	1 890
Aliments, boissons	2 700	1 026	77	1 597	753	695
Matériaux autres	1 240	0	0	1 240	0	0
Pièces et accessoires autres -	0	0	0	0	51	50
Vêtements, chaussures et accessoires	1 000	0	0	1 000	670	603
Total 027017 - Expositions et foires / Loisirs et vie communautai	30 840	2 806	314	27 720	35 259	30 953

État des activités de fonctionnement
Au 31 octobre 2020

	Budget Révisé 2020	Réel Actuel 2020	Montant Engagé 2020	Solde Disponible 2020	Budget Révisé 2019	Réel à même date 2019
Autres activités / Loisirs et vie communautaire						
Location - Véhicules	2 000	1 130	0	870	1 846	1 611
Total 027019 - Autres activités / Loisirs et vie communautaire	2 000	1 130	0	870	1 846	1 611
Total 02701 - Activités récréatives	2 496 425	1 085 484	115 878	1 295 062	2 595 264	1 928 870
Activités culturelles						
Bibliothèque						
Salaire régulier	151 050	116 184	0	34 866	153 659	119 319
Heures suppl.	13 703	909	0	12 794	0	354
Congés de maladies - employés	1 604	0	0	1 604	1 605	0
Jours de vacances	1 438	240	0	1 198	1 438	778
Libération syndicale	591	540	0	51	525	642
Régimes de retraite - employés	7 508	5 582	0	1 926	6 639	5 318
RRQ - employés	8 675	6 146	0	2 529	7 822	6 336
Assurance-emploi - employés	2 487	1 885	0	602	2 513	2 127
FSS - employés	7 317	5 123	0	2 194	7 188	5 493
CSST - employés	3 388	2 084	0	1 304	3 328	2 356
RQAP - employés	1 239	814	0	425	1 303	930
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2 976	2 337	0	639	3 178	2 377
Frais de déplacement du personnel	2 480	195	0	2 285	2 970	2 251
Frais de poste	2 070	323	47	1 700	800	340
Communication - Téléphonie	2 772	2 147	0	625	2 640	2 132
Communication - internet	120	63	36	21	120	53
Publicité et information - publications	3 900	3 543	0	357	8 100	2 120
Honoraires prof. - administration et informatique	1 720	0	0	1 720	540	0
Serv. tech. assurances - Incendie	3 072	3 072	0	0	2 890	2 888
Services de formation	1 550	92	0	1 458	1 285	1 250
Réceptions	900	0	0	900	800	47
Cotisations à des associations et abonnements	14 990	11 373	0	3 617	11 225	11 043
Autres services - cachets	20 800	0	0	20 800	17 850	8 468
Location - Véhicules	1 100	0	0	1 100	400	367
Location - Ameublement et équipement de bureau	1 260	1 046	0	214	1 640	1 046
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	1 500	1 331	57	112	4 700	4 700
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	1 740	589	0	1 151	4 780	1 456
Aliments, café, eau, etc.	790	43	0	747	855	387
Vêtements, chaussures et accessoires	0	13	0	(13)	0	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	4 200	3 115	452	632	7 350	2 612
Electricité	12 500	8 660	1 667	2 173	12 300	8 977
Serv. publics autre - Câblodistribution / Satellit	780	668	0	112	780	686
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	3 151	0	0	3 151	7 370	0
Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	74 723	40 159	5 340	29 224	58 700	22 091
Amortissement des immo. - Bibliothèque	31 748	0	0	31 748	31 748	23 065
Serv. tech. ass. autres - Biens divers	1 342	1 342	0	0	1 265	1 262
Autres services - Reliures	3 900	2 353	587	960	2 250	1 869
Total 027023 - Bibliothèque	395 084	221 971	8 186	164 926	372 556	245 140

État des activités de fonctionnement
Au 31 octobre 2020

	Budget Révisé 2020	Réel Actuel 2020	Montant Engagé 2020	Solde Disponible 2020	Budget Révisé 2019	Réel à même date 2019
Patrimoine						
Activités / Patrimoine						
Publications	0	0	0	0	342	314
Autres services - cachets	0	0	0	0	1 750	1 745
Location - Véhicules	0	0	0	0	550	0
Aliments, boissons	0	0	0	0	958	874
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	17 000	0	0	17 000	17 000	0
Contributions à des organismes - Autres organismes	500	0	0	500	1 500	0
Total 027025 - Patrimoine	17 500	0	0	17 500	22 100	2 933
Autres activités / Culturelles						
Frais de poste	0	0	0	0	450	393
Publicité et information - journaux et revues	378	378	0	0	210	205
Publicité et information - publications	2 987	1 996	113	879	2 700	1 699
Services techniques autres - Loisirs et culture	15 000	0	0	15 000	10 000	2 000
Cotisations à des associations et abonnements	920	529	0	391	920	667
Autres services - Cachets	12 885	9 036	347	3 501	11 000	9 129
Aliments, café, eau, etc.	160	0	0	160	160	0
Matériaux - Autres	100	0	0	100	100	91
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	8 547	7 120	0	1 427	8 470	7 060
Subventions et dons	6 230	3 230	0	3 000	6 230	6 225
Total 027029 - Autres activités / Culturelles	47 207	22 289	460	24 458	40 240	27 469
Total 02702 - Activités culturelles	459 791	244 260	8 646	206 884	434 896	275 542
Total 027 - LOISIRS ET CULTURE	2 956 216	1 329 744	124 524	1 501 946	3 030 160	2 204 412
FRAIS DE FINANCEMENT						
Dettes à long terme						
Intérêts						
Intérêts dette LT/charge à l'ensemble	569 061	439 119	0	129 942	555 639	436 378
Intérêt dette LT/charge partie des contribuables	419 673	407 597	0	12 076	422 435	407 573
Intérêts dette LT/organismes municipaux	15	0	0	15	20	0
Intérêts dette LT/gouv. Québec/Canada	90 506	84 467	0	6 039	99 873	92 223
Intérêts dette LT MRC- Radios incendie	2 598	703	0	1 896	0	0
Intérêts contrats location-acquisition	103	113	0	(10)	1 064	970
Autres frais						
Autres frais dette LT/frais escomptes	97 328	0	0	97 328	106 115	0
Total 0292 - Dette à long terme	1 179 284	931 999	0	247 286	1 185 146	937 144
Autres frais de financement						
Autres						
Int. emprunt temp. fonctionnement	2 500	0	0	2 500	3 000	0

État des activités de fonctionnement
Au 31 octobre 2020

	Budget Révisé 2020	Réel Actuel 2020	Montant Engagé 2020	Solde Disponible 2020	Budget Révisé 2019	Réel à même date 2019
Frais de fin. autres - Frais de banque / Intérêts	4 493	2 433	0	2 060	4 800	3 098
Total 0299 - Autres frais de financement	6 993	2 433	0	4 560	7 800	3 098
Total 029 - FRAIS DE FINANCEMENT	1 186 277	934 432	0	251 846	1 192 946	940 242
Total 02 - CHARGES	20 601 577	12 594 221	534 847	7 472 522	19 587 900	15 197 718

Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales

	(40 527 415)	(30 584 629)	(534 847)	(9 407 952)	(38 223 196)	(32 016 246)
--	--------------	--------------	-----------	-------------	--------------	--------------

CONCILIATION À DES FINS FISCALES
Produit de cession

Produit de cession	(10 000)	0	0	(10 000)	(10 000)	(870)
Total 03011 - Produit de cession	(10 000)	0	0	(10 000)	(10 000)	(870)

Amortissement

Amortissement	(2 693 858)	0	0	(2 693 858)	(2 693 858)	(2 642 647)
Total 03013 - Amortissement	(2 693 858)	0	0	(2 693 858)	(2 693 858)	(2 642 647)

(Gain) Perte sur cession

Gain (perte) sur cession	10 000	0	0	10 000	0	870
Total 03015 - (Gain) Perte sur cession	10 000	0	0	10 000	0	870

Remboursement ou produit de cession

Remboursement ou produit de cession	(3 000)	(9 423)	0	6 423	(3 000)	0
Total 03051 - Remboursement ou produit de cession	(3 000)	(9 423)	0	6 423	(3 000)	0

Provision moins value / réduction de valeur

Placement - réduction de valeur	(3 500)	0	0	(3 500)	(3 500)	0
Total 03053 - Provision moins value / réduction de valeur	(3 500)	0	0	(3 500)	(3 500)	0

Financement à long terme des act.fonct

Financement LT des act. fonctionnement	(221 000)	0	0	(221 000)	(160 000)	(49 818)
Financement LT -travaux correctifs Centre Meredith	(176 890)	0	0	(176 890)	(285 917)	0
Total 03110 - Financement à long terme des act.fonct	(397 890)	0	0	(397 890)	(445 917)	(49 818)

Remboursement de la dette à long terme

Remboursement de la dette à long terme	2 655 432	1 451 000	0	1 204 432	2 595 196	1 486 500
Remb. Dette L-terme Site Cook Gatineau	350	0	0	350	350	0
Remb. dette MRC--équipements incendie	12 428	12 428	0	0	0	0

État des activités de fonctionnement
Au 31 octobre 2020

	Budget Révisé 2020	Réel Actuel 2020	Montant Engagé 2020	Solde Disponible 2020	Budget Révisé 2019	Réel à même date 2019
Remboursement location-acquisition	20 095	6 324	0	13 771	21 250	17 625
Total 03210 - Remboursement de la dette à long terme	2 688 305	1 469 752	0	1 218 553	2 616 796	1 504 125
Affectation activités d'investissement						
Affectation activités d'investissement	0	21 024	0	(21 024)	0	2 903
Affect. activités investissement- loisirs	13 725	11 352	1 771	602	21 174	15 319
Affect. activités investissement- incendie	14 608	14 627	0	(19)	15 135	12 732
Affect. activités investissement - transport	6 401	5 543	0	857	26 424	0
Affect. activités d'investissement -administration	25 780	(14 909)	0	40 690	13 460	14 742
Affect. activités investissement - Hygiène milieu	0	0	0	0	7 480	7 480
Total 03310 - Affectation activités d'investissement	60 514	37 637	1 771	21 106	83 673	53 176
Affectation Excédent (déficit) de font. non affect						
Affectations Excédent acc. de fonct. non-affecté	(73 172)	(40 602)	(18 018)	(14 552)	(175 602)	(109 274)
Total 03410 - Affectation Excédent (déficit) de font. non affect	(73 172)	(40 602)	(18 018)	(14 552)	(175 602)	(109 274)
Affectation excédent de fonct. affecté,						
Affectation - Excédent de fonctionnement affecté	(364 126)	(11 680)	(1 774)	(350 672)	(446 132)	(335 948)
Affectation - Excédent affecté Secteur Mill	(4 510)	0	0	(4 510)	(7 141)	(7 141)
Affectation-Excédent affecté Patrick,Wright,Vallée	(8 751)	0	0	(8 751)	(6 591)	(6 591)
Total 03510 - Affectation excédent de fonct. affecté,	(377 387)	(11 680)	(1 774)	(363 933)	(459 864)	(349 680)
Affectations Réserves financières et fonds réservé						
Affectation - fonds de roulement	204 905	0	0	204 905	181 349	184 631
Affectation -Solde disp. de REG fermé	(37 988)	0	0	(37 988)	(1 100)	(1 100)
Total 03610 - Affectations Réserves financières et fonds réservé	166 917	0	0	166 917	180 249	183 531
Montant à pouvoir dans le futur						
Affect. dép. à taxer-frais esc. financés l-terme	(42 666)	0	0	(42 666)	(41 581)	49 818
	(42 666)	0	0	(42 666)	(41 581)	49 818
Total 03700 - Montant à pouvoir dans le futur	(42 666)	0	0	(42 666)	(41 581)	49 818
Total 03 - CONCILIATION À DES FINS FISCALES	(675 737)	1 445 684	(18 021)	(2 103 400)	(952 604)	(1 360 769)
Excédent (déficit) de fonctionnement						
	2	(3 950 503)	516 826	3 433 692	0	(2 981 579)

État des activités de fonctionnement

Au 31 octobre 2020

<u>Budget</u> <u>Révisé</u> <u>2020</u>	<u>Réel</u> <u>Actuel</u> <u>2020</u>	<u>Montant</u> <u>Engagé</u> <u>2020</u>	<u>Solde</u> <u>Disponible</u> <u>2020</u>	<u>Budget</u> <u>Révisé</u> <u>2019</u>	<u>Réel</u> <u>à même</u> <u>date</u> <u>2019</u>
---	---	--	--	---	--

Spécifications du rapport



AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES

NOVEMBRE 2020

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Poste comptable	Description poste comptable	Date	Description	Augmentation	Diminution
02-320-01-525	Ent. et réparation véhicules	2020-11-03	Comblant déficit pour réparations diverses	417.56 \$	
02-451-10-446	Contrat de cueillette / Déchets domestiques	2020-11-03	Comblant déficit pour réparations diverses		417.56 \$
02-160-00-454	Services de formation	2020-11-03	3 formations pour la nouvelle responsable des ressources humaines	153.02 \$	
02-160-00-415	Honoraires prof. - Consultant RH	2020-11-03	3 formations pour la nouvelle responsable des ressources humaines		153.02 \$
02-610-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	2020-11-06	Achat fourniture / Service de l'urbanisme	500.00 \$	
02-610-01-459	Services techniques autres - Traduction	2020-11-06	Achat fourniture / Service de l'urbanisme		500.00 \$
02-701-20-516	Location - Machineries, outillage et équipement	2020-11-10	Noël magique	1 600.00 \$	
02-701-20-725	Biens durables - Machinerie, outillage & équip	2020-11-10	Noël magique	2 300.00 \$	
02-702-90-499	Autres services - Cachets	2020-11-10	Noël magique	1 100.00 \$	
02-701-50-729	Biens durables autres	2020-11-10	Noël magique		5 000.00 \$
02-330-00-443	Enlèvement de la neige	2020-11-11	Couvrir location des camions de déneigement	20 885.00 \$	
02-330-00-515	Location - Véhicules	2020-11-11	Couvrir location des camions de déneigement	9 100.10 \$	
02-320-00-521	Entr. & rép - infrastructures	2020-11-11	Couvrir location des camions de déneigement		14 000.00 \$
02-320-02-649	Pièces et accessoires autres - Ponceaux	2020-11-11	Couvrir location des camions de déneigement		14 000.00 \$
02-330-00-621	Pierre, concasse, gravier	2020-11-11	Couvrir location des camions de déneigement		1 985.10 \$
02-320-00-459	Services techniques autres - Traduction	2020-11-12	Estimations fin d'année - Travaux publics	1 270.35 \$	
02-320-00-516	Location - Machineries, outillage et équipement	2020-11-12	Estimations fin d'année - Travaux publics	4 603.65 \$	
02-320-00-641	Articles de quincaillerie	2020-11-12	Estimations fin d'année - Travaux publics	400.00 \$	
02-320-00-675	Médicaments et fournitures médicales	2020-11-12	Estimations fin d'année - Travaux publics	327.51 \$	
02-330-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	2020-11-12	Estimations fin d'année - Travaux publics	350.00 \$	
02-330-01-339	Communication autres - pagettes, radio, etc.	2020-11-12	Estimations fin d'année - Travaux publics	1 520.00 \$	
02-330-01-525	Ent. et réparation véhicules	2020-11-12	Estimations fin d'année - Travaux publics	27 368.74 \$	
02-355-00-459	Services techniques autres - signaleurs	2020-11-12	Estimations fin d'année - Travaux publics	26 628.77 \$	
02-490-00-650	Vêtements, chaussures et accessoires	2020-11-12	Estimations fin d'année - Travaux publics	750.00 \$	
02-320-00-411	Honoraires prof. - scientifiques et génie	2020-11-12	Estimations fin d'année - Travaux publics		4 553.36 \$
02-320-00-521	Entr. & rép - infrastructures	2020-11-12	Estimations fin d'année - Travaux publics		10 000.00 \$
02-320-00-526	Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	2020-11-12	Estimations fin d'année - Travaux publics		1 523.10 \$
02-320-00-621	Pierre, concasse, gravier	2020-11-12	Estimations fin d'année - Travaux publics		17 300.00 \$
02-320-00-625	Asphalte	2020-11-12	Estimations fin d'année - Travaux publics		5 222.65 \$
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	2020-11-12	Estimations fin d'année - Travaux publics		2 175.52 \$
02-320-01-339	Communication autres - pagettes, radio, etc.	2020-11-12	Estimations fin d'année - Travaux publics		1 522.18 \$
02-320-02-525	Entretien et réparation véhicules - Pneus	2020-11-12	Estimations fin d'année - Travaux publics		5 588.58 \$
02-320-02-649	Pièces et accessoires autres - Ponceaux	2020-11-12	Estimations fin d'année - Travaux publics		11 575.46 \$
02-320-04-525	Ent. et réparation véhicules - Lames niveleuse	2020-11-12	Estimations fin d'année - Travaux publics		3 758.17 \$
02-390-00-516	Location - Machineries, outillage et équipement	2020-11-12	Estimations fin d'année - Entretien	248.81 \$	
02-390-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	2020-11-12	Estimations fin d'année - Entretien	500.00 \$	
02-390-00-624	Bois	2020-11-12	Estimations fin d'année - Entretien	800.00 \$	
02-390-00-643	Petits outils	2020-11-12	Estimations fin d'année - Entretien	111.03 \$	
02-390-00-675	Médicaments et fournitures médicales	2020-11-12	Estimations fin d'année - Entretien	313.15 \$	
02-390-00-725	Biens durables - machineries, outillage & équip	2020-11-12	Estimations fin d'année - Entretien	1 308.46 \$	
02-390-01-639	Oxygène, propane et acétylène	2020-11-12	Estimations fin d'année - Entretien	220.00 \$	
02-412-30-649	Pièces et accessoires autres -	2020-11-12	Estimations fin d'année - Entretien	280.99 \$	
02-412-30-726	Biens durables- Ameublement, équip. bureau	2020-11-12	Estimations fin d'année - Entretien	42.72 \$	
02-413-30-454	Services de formation	2020-11-12	Estimations fin d'année - Entretien	556.07 \$	
02-413-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	2020-11-12	Estimations fin d'année - Entretien	420.00 \$	
02-414-30-444	Services techniques	2020-11-12	Estimations fin d'année - Entretien	2 500.00 \$	
02-414-30-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	2020-11-12	Estimations fin d'année - Entretien	4 504.11 \$	
02-330-00-621	Pierre, concasse, gravier	2020-11-12	Estimations fin d'année - Entretien		3 028.24 \$
02-390-00-341	Publicité et information - journaux et revues	2020-11-12	Estimations fin d'année - Entretien		200.00 \$
02-390-00-454	Services de formation	2020-11-12	Estimations fin d'année - Entretien		1 255.64 \$
02-390-00-610	Aliments, café, eau, etc.	2020-11-12	Estimations fin d'année - Entretien		209.93 \$
02-390-00-650	Vêtements, chaussures et accessoires	2020-11-12	Estimations fin d'année - Entretien		1 000.00 \$
02-412-30-414	Honoraires prof. - administration et informatique	2020-11-12	Estimations fin d'année - Entretien		235.00 \$
02-413-30-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	2020-11-12	Estimations fin d'année - Entretien		2 000.00 \$
02-414-20-635	Produits chimiques	2020-11-12	Estimations fin d'année - Entretien		210.00 \$
02-414-30-635	Produits chimiques	2020-11-12	Estimations fin d'année - Entretien		1 112.80 \$
02-415-20-649	Pièces et accessoires - Autres	2020-11-12	Estimations fin d'année - Entretien		215.00 \$
02-415-20-725	Biens durables - Machinerie, outillage & équip	2020-11-12	Estimations fin d'année - Entretien		660.18 \$
02-701-27-516	Location - Machineries, outillage et équipement	2020-11-12	Estimations fin d'année - Entretien		500.00 \$
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	2020-11-12	Estimations fin d'année - Entretien		703.49 \$
02-701-27-639	Oxygène, propane, acétylène.	2020-11-12	Estimations fin d'année - Entretien		249.36 \$
02-701-50-641	Articles de quincaillerie	2020-11-12	Estimations fin d'année - Entretien		225.70 \$
02-320-00-643	Petits outils	2020-11-18	Estimations fin d'année - Travaux publics	400.00 \$	
02-320-00-675	Médicaments et fournitures médicales	2020-11-18	Estimations fin d'année - Travaux publics	340.02 \$	
02-320-01-525	Ent. et réparation véhicules	2020-11-18	Estimations fin d'année - Travaux publics	204.64 \$	
02-320-03-525	Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	2020-11-18	Estimations fin d'année - Travaux publics	355.15 \$	
02-320-04-525	Ent. et réparation véhicules - Lames niveleuse	2020-11-18	Estimations fin d'année - Travaux publics	170.83 \$	
02-320-05-459	Services techniques autres - Vérification	2020-11-18	Estimations fin d'année - Travaux publics	25.49 \$	
02-330-00-633	Huile, graisse	2020-11-18	Estimations fin d'année - Travaux publics	769.21 \$	
02-330-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	2020-11-18	Estimations fin d'année - Travaux publics	7 000.00 \$	
02-330-00-621	Pierre, concasse, gravier	2020-11-18	Estimations fin d'année - Travaux publics		9 265.34 \$
02-390-00-633	Huile, graisse	2020-11-18	Estimations fin d'année - Entretien	105.83 \$	
02-701-50-516	Location - Machineries, outillage et équipement	2020-11-18	Estimations fin d'année - Entretien	81.16 \$	
02-415-30-650	Vêtements, chaussures et accessoires	2020-11-18	Estimations fin d'année - Entretien		186.99 \$
02-610-00-641	Articles de quincaillerie	2020-11-20	Achat d'une règle d'arpentage - Urbanisme	101.00 \$	
02-610-00-650	Vêtements, chaussures et accessoires	2020-11-20	Achat d'une règle d'arpentage - Urbanisme		101.00 \$
02-701-30-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	2020-11-25	Nettoyage graffiti sur bandes patinoires Farm Point	698.87 \$	
02-701-50-622	Sable	2020-11-25	Nettoyage graffiti sur bandes patinoires Farm Point		698.87 \$
23-040-00-724	Véhicules - Transport	2020-11-25	Transfert entre les sous-projets 13, 14 et 15 REG1154-24 pour camions déneigement	44 000.00 \$	
23-040-00-724	Véhicules - Transport	2020-11-25	Transfert entre les sous-projets 13, 14 et 15 REG1154-24 pour camions déneigement		22 000.00 \$
23-040-00-724	Véhicules - Transport	2020-11-25	Transfert entre les sous-projets 13, 14 et 15 REG1154-24 pour camions déneigement		22 000.00 \$
REVENUS SUPPLÉMENTAIRES / AFFECTATIONS					
Poste comptable	Description poste comptable	Date	Description	Augmentation	Augmentation
01-231-41-001	Ventes compteurs d'eau	2020-11-06	Augmentation ventes compteurs d'eau	1 859.00 \$	
02-412-30-725	Biens durables - Machinerie, outillage & équip	2020-11-06	Augmentation ventes compteurs d'eau		1 859.00 \$
23-920-00-000	Affectations - fonds de roulement	2020-11-10	Fontaine d'eau dans Parc du Domaine du Ruisseau (résolution no. 267-20)	13 648.38 \$	
23-080-00-721	Infrastructures - Loisirs et culture	2020-11-10			13 648.38 \$
23-510-00-000	Financement l.t. activité investissement	2020-11-25	Ajout fonds 23-040-00-724 REG1154-20.13 / Achat camions déneigement	22 342.00 \$	
23-040-00-724	Véhicules - Transport	2020-11-25	Ajout fonds 23-040-00-724 REG1154-20.13 / Achat camions déneigement		23 342.00 \$

01-000-00-000	Revenus	02-340-00-000	Transport - éclairage des rues
01-279-00-000	Autres revenus - autres	02-390-00-000	Transport - Autres
01-381-00-000	Autres transferts - fonctionnement	02-412-00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, approvisionnement et traitement de l'eau potable
02-000-00-000	Charges	02-413-00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, réseau de distribution de l'eau potable
02-110-00-000	Conseil	02-414-00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, traitement des eaux usées
02-120-00-000	Grefe et application de la loi	02-415-00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, réseau d'égout
02-130-00-000	Gestion financière et administrative	02-451-00-000	Hygiène de milieu - déchets domestiques et assimilés
02-141-00-000	Communications	02-490-00-000	Hygiène de milieu - autres
02-160-00-000	Gestion du personnel	02-610-00-000	Santé & bien être - aménagement, urbanisme et zonage
02-220-00-000	Sécurité incendie	02-631-00-000	Santé & bien être - biens patrimoniaux
02-320-00-000	Transport - voirie municipale	02-701-00-000	Loisirs & culture - activités récréatives
02-330-00-000	Transport - enlèvement de la neige	02-702-00-000	Loisirs & culture - activités culturelles
23-000-00-000	Investissement	03-110-00-000	Financement à long term des activités de fonctionnement
23-020-00-000	Administration générale	03-310-00-000	Affectation - activités d'investissement
23-030-00-000	Sécurité publique	21-000-00-000	Revenus
23-040-00-000	Transport	21-490-00-000	Autres revenus - autres
23-050-00-000	Hygiène de milieu	23-910-00-000	Affectation - réserves financières et fonds réservés
23-080-00-000	Loisirs & culture	23-920-00-000	Affectation - fond de roulement
23-610-00-000	Affectation - activités de fonctionnement	03-000-00-000	Conciliation à des fins fiscales
23-510-00-000	Financement à long term des activités d'investissement		



Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire

Municipalité de Chelsea
100, chemin Old Chelsea, Chelsea QC J9B 1C1
Téléphone : 819 827-1124 | Télécopieur : 819 827-2672
www.chelsea.ca

(Réf. n° 114.205)

COMITÉ CONSULTATIF DES LOISIRS, DU SPORT, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Procès-verbal de la réunion du jeudi 29 octobre 2020.

RECREATION, SPORTS, CULTURE AND COMMUNITY LIFE ADVISORY COMMITTEE

Minutes of the meeting held on Thursday October 29, 2020.

Constatant qu'il y a quorum, monsieur Pierre Guénard, président cette réunion vidéoconférence, déclare la présente séance du Comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire ouverte à 19h03.

Having noticed there is quorum, Mr. Pierre Guénard, presiding over this videoconference meeting, declares this sitting of the Recreation, Sports, Culture and Community life Advisory Committee open at 7:03 pm.

PRÉSENTS

PRESENT

Pierre Guénard (Conseiller / Councillor) ~ Kay Kerman (Conseillère/Councillor) ~ Ronald Rojas (directeur du Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire) ~ Rita Jain (membre du comité) ~ Catherine Knight (membre) ~ David Marchesseault (membre) ~ Christine Butt ~ Sophie Hubert (adjointe administrative).

INVITÉS

GUESTS

Christopher Blais, résident et membre non officiel du comité

ABSENTS

REGRETS

Elisabeth Veyrat (membre du comité)

1.0

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Kay Kerman, appuyé par Rita Jain et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette réunion soit et est par la présente adopté tel que présenté avec l'ajout suivant au point 6 (autre) :

Résolution pour une subvention PSPPA (Ronald Rojas)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1.0

ADOPTION OF THE AGENDA

IT IS PROPOSED by Kay Kerman seconded by Rita Jain and resolved that the agenda governing this meeting be and is hereby adopted as presented.

Resolution for a grant with PSPPA

ADOPTED UNANIMOUSLY

2.0

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} OCTOBRE 2020

Adopté tel que présenté

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADOPTION OF THE OCTOBER 1ST, 2020 MINUTES

Adopted as presented.

ADOPTED UNANIMOUSLY

3.0

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEPTEMBRE 2020

Nomination Christine Butt;

Adhésion éthique en sport;

Demande financement la Fab.

3.0

FEEDBACK FROM MUNICIPAL COUNCIL FOR SEPTEMBER 2020

Nomination Christine Butt

Ethics in sports

Request for financial support la Fab.

Voir au point 3.0

See item 3.0

**Présentation de la Politique et du Plan d'action de la famille et des aînés
(Manon Lafontaine)**

En 2017, le mouvement Municipalité amie des aînés (MADA) s'est uni à la Politique familiale pour devenir la Politique familiale et des aînés de la Municipalité de Chelsea. L'adoption d'une telle politique souligne l'engagement de « penser et agir famille » par la Municipalité de Chelsea, ainsi que de promouvoir et maintenir une culture d'inclusion sociale des aînés et ce, dans l'ensemble de ses activités opérationnelles et stratégiques, à court et à long terme.

La nouvelle politique familiale se veut donc respectueuse de tous les citoyens de la Municipalité de Chelsea et de leurs besoins. Le plan d'action afférent à cette politique propose plusieurs axes d'intervention précis tels : habitation, loisirs culture et vie communautaire, santé et bien-être, transport et mobilité et sécurité.

La réalisation des activités décrites au plan d'action s'échelonne sur une période d'un à trois ans; chacune d'entre elles identifiant les différents acteurs qui en sont imputables ainsi que les échéanciers prévus. Le comité des loisirs sera appelé à veiller sur certaines actions et la planification stratégique.

Le comité propose certaines modifications aux priorisations présentés afin de les intégrer dans l'exercice de planifications globale.

Période de questions, la présentation et les questions se terminent à 20h30.

Demande d'appui financier Les bons compagnons

Étant dans une période d'incertitude et sans précédent, le groupe communautaire désire offrir un panier de Noël sous forme de repas traditionnel de Noël individuel est un geste solidaire durant ce moment précaire. À l'origine le souper de Noël des Bons Compagnons était un moment de réjouissance et d'échange entre les membres sous un repas traditionnel préparé par certains membres adeptes de la cuisine.

Les membres ont sollicité leur intérêt à avoir un repas traditionnel de Noël afin d'apporter du réconfort aux moments difficiles qu'ils vivent, mais pas en dépit de leur santé. Donc le CA ainsi que les adeptes de la cuisine se sont concertés afin d'offrir du bonheur en panier cette année afin de garder les membres motivés et de démontrer leur solidarité les uns envers les autres.

Le groupe demande un montant de 3000 \$ pour financer cette activité.

Le comité recommande en faveur de cette demande de financement.

**Presentation of the Family and Seniors Policy and its action plan
(Manon Lafontaine)**

In 2017, the Municipalité amie des aînés movement (MADA) movement joined forces with the Family Policy to become the Municipality of Chelsea's Family and Seniors Policy. The adoption of such a policy underscores the Municipality of Chelsea's commitment to "think and act family" and to promote and maintain a culture of social inclusion for seniors in all of its operational and strategic activities, in the short and long term.

The new family policy is intended to be respectful of all citizens of the Municipality of Chelsea and their needs. The action plan related to this policy proposes several specific areas of intervention such as: housing, recreation, culture and community life, health and well-being, transportation and mobility, and safety.

The activities described in the action plan are to be carried out over a period of one to three years; each of these activities will identify the various players who are responsible for them, as well as the anticipated timelines. The Recreation Committee will be called upon to oversee certain actions and strategic planning.

Question period, presentation and questions end at 8:30 pm.

The committee proposes certain modifications to the prioritization presented in order to integrate them into the overall planning exercise.

Request for funding Les bons compagnons

Being in a period of uncertainty and unprecedented times, the group wants to offer members a moment of comfort! Offering a Christmas basket in the form of a traditional individual Christmas meal is a gesture of solidarity during this precarious time. Originally, the Good Companions Christmas Dinner was a moment of joy and exchange between members under a traditional meal prepared by some members who are adept at cooking.

The members solicited their interest in having a traditional Christmas meal in order to bring comfort during the difficult times they were going through, but not in spite of their health. So the Board and the cooking enthusiasts worked together to offer happiness in a basket this year in order to keep the members motivated and to show their solidarity with each other.

The group is requesting an amount of \$3000 to finance this activity.

The committee recommends in favour of this funding request.

Adopté à l'unanimité.

Demande d'appui financier Vrai nature

La patinoire du Centre Village est un projet qui est sur pied depuis maintenant 3 ans. Elle est maintenant considérée comme un ajout considérable et bien apprécié au village. La patinoire contribuera encore une fois à enrichir le village de Chelsea et ajoutera à son offre touristique. Le projet rejoint autant les résidents de Chelsea et Gatineau que les touristes (dans le cas où il y aurait des touristes)

Favoriser la participation et l'implication des résidents au niveau du développement de l'organisation et du maintien des activités ayant lieu sur leur territoire et poursuivre le développement d'une complicité et de liens formels avec les représentants des différents organismes œuvrant sur son territoire afin de favoriser une complémentarité au niveau des services et activités offerts aux résidents de la municipalité de Chelsea et pour encourager, susciter et soutenir les initiatives du milieu dans les domaines du loisir, de la culture et de la vie communautaire.

Le comité n'est pas en faveur de cette demande de financement, car la municipalité aide déjà avec l'installation et l'entretien de la patinoire annuellement.

Adopté à l'unanimité.

Adopted unanimously.

Vrai nature Request for funding

The Centre Village skating rink is a project that has been in operation for 3 years now. It is now considered a considerable and well appreciated addition to the village. The skating rink will once again contribute to enriching the village of Chelsea and will add to its tourism offer. The project reaches both Chelsea and Gatineau residents as well as tourists (if there are any tourists).

To encourage the participation and involvement of residents in the development of the organization and maintenance of activities taking place on their territory and to pursue the development of complicity and formal links with representatives of various organizations working on its territory in order to promote complementarity in the services and activities offered to the residents of the Municipality of Chelsea and to encourage, stimulate and support local initiatives in the areas of recreation, culture and community life.

The committee is not in favour of this funding request as the Municipality already contributes to the set up and maintenance of the skating rink annually.

Adopted unanimously.

6.0 AUTRE

6.0 OTHER

Demande de subvention PSSPA (Ronald)

La Municipalité désire présenter le projet d'amélioration du sentier au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du « Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA) pour le développement du sentier du secteur ouest de l'autoroute 5 entre le projet immobilier de la ferme Hendrick et la rue Marie Burger et s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier. La présentation du projet d'amélioration du sentier au Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activité de plein air.

Le comité recommande en faveur de cette demande de financement.

Adopté à l'unanimité.

Sondages en ligne sur le transport actif :

Les deux plateformes pour le sondage ont reçu :

Cocoriko: par vote, 4351 votes pour un total de 27 propositions dont 9 du service des loisirs. La population en a émis 12.

Survey Monkey : 150 répondants anglophones et 119 répondants francophones.

L'équipe de loisirs est en train de faire l'analyse des résultats et la prochaine rencontre ils seront présentés au comité de loisirs

PSSPA Grant Application (Ronald)

The Municipality wishes to submit the trail improvement project to the Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur as part of the "Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA) for development of a trail West of highway 5 and the Hendrick Farm residential development Marie Burger street. The Municipality undertakes to pay its share of the eligible costs of the project and to cover the ongoing operating costs of the project. The submission of the trail improvement project to the Trail Upgrading and Improvement Support Program.

The Committee recommends in favour of this funding request.

Adopted unanimously.

Active Transportation Online Surveys:

Both survey platforms received:

Cocoriko: by vote, 4351 votes for a total of 27 proposals including 9 from the recreation department. The population cast 12.

Survey Monkey: 150 English-speaking respondents, 119 respondents.

The recreation team is currently analyzing the results and at the next meeting they will be presented to the recreation committee.

7.0 LEVÉE DE LA RÉUNION	7.0 ADJOURNMENT
IL EST PROPOSÉ par Rita Jain, appuyé par Christine Butt et résolu que cette rencontre soit levée à 21h10. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	IT IS PROPOSED by Rita Jain seconded by Christine Butt and resolved that this meeting be adjourned at 9:10pm. ADOPTED UNANIMOUSLY

PROCÈS VERBAL PRÉPARÉ PAR <p style="text-align: center;">..... Sophie Hubert</p>	MINUTES SUBMITTED BY
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL <p style="text-align: center;">..... Pierre Guénard, Président</p>	MINUTES APPROVED BY



**COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME ET DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Procès-verbal de la réunion du 4 novembre 2020

**PLANNING AND SUSTAINABLE
DEVELOPMENT ADVISORY
COMMITTEE**

Minutes of the November 4th, 2020 Meeting

Constatant qu'il y a quorum, M. Simon Joubarne, président cette réunion extraordinaire virtuelle, déclare la présente séance du Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable (CCUDD) ouverte à 18 heures.

Having noticed that there is quorum, Mr. Simon Joubarne, presiding over this virtual extraordinary meeting, declares this sitting of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee (PSDAC) open at 6 p.m.

PRÉSENTS

PRESENT

Simon Joubarne & Kay Kerman (conseillers / Councillors)
George Claydon ~ Benoit Delage ~ Hervé Lemaire ~ David Maloney ~ Marc Monette ~ David Stansen ~ Nicole Desroches
Nicolas Falardeau, Caroline Jean & Michel Beaulne (employés municipaux / Municipal Officers)

ABSENTS

REGRETS

Nicolas Falardeau ~ Hélène Cyr (employés municipaux / Municipal Officers)

AUTRES

OTHERS

Nil

None

1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IL EST PROPOSÉ par M. Hervé Lemaire, appuyé par Mme Nicole Desroches et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit par la présente adopté,

IT IS PROPOSED by Mr. Herve Lemaire, seconded by Ms. Nicole Desroches and resolved that the agenda governing this meeting be and is hereby adopted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

2.0 ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES

2.1 Réunion ordinaire du 7 octobre 2020

2.1 Ordinary meeting held October 7th, 2020

IL EST PROPOSÉ par M. David Stansen, appuyé par M. Marc Monette et résolu que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 7 octobre 2020 soit par la présente adopté.

IT IS PROPOSED by Mr. David Stansen, seconded by Mr. Marc Monette and resolved that the minutes of the ordinary meeting held October 7th, 2020, be and are hereby adopted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

3.0 PÉRIODE DES QUESTIONS

3.0 QUESTION PERIOD

Un membre du CCUDD demande s'il serait possible que le nouveau Plan directeur de la CCN pour le Parc de la Gatineau leur soit présenté. Un membre demande aussi une mise-à-jour de l'étude de circulation du Centre-village.

A member of the PSDAC asks if it would be possible that the NCC'S Master Plan for the Gatineau Park be presented. A member also asks that for an update on the Centre-Village traffic study.

4.0 DEMANDES MULTIPLES	4.0 MULTIPLE REQUESTS
Nil	None
5.0 DÉROGATION MINEURE	5.0 MINOR EXEMPTION
<p>5.1 2020-00041 Lot 2 635 578 au cadastre du Québec 31, chemin des Hauts-Bois / suivi</p>	<p>5.1 2020-00041 Lot 2 635 578 of the Quebec cadastre 31 Hauts-Bois Road / follow-up</p>
<p>ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 635 578 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 31, chemin des Hauts-Bois, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure visant la construction d'une entrée charretière passant au travers d'un milieu humide à l'aide de ponceaux et dans la bande de protection de 15 mètres, alors que le règlement de zonage ne le permet pas;</p>	<p>WHEREAS the owner of the property known as lot 2 635 578 of the Quebec cadastre, property also known as 31 Hauts-Bois Road, has submitted to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption to allow the construction of a driveway entrance crossing through a wetland with the use of culverts and in the 15-meter protective strip, when the Zoning By-law does not allow it;</p>
<p>ATTENDU QUE le Comité consultatif sur les ressources naturelles a effectué une recommandation lors de sa séance du 26 octobre 2020 et a recommandé d'approuver la demande en les greffant les conditions suivantes :</p>	<p>WHEREAS the Natural Resource Advisory Committee has issued a recommendation during a meeting held on October 26, 2020 and recommends granting this request along with the following conditions:</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Aucune machinerie ne sera tolérée à l'intérieur de la zone humide ou dans la bande de protection lors de la construction de la résidence; • L'entrée charretière devra respecter une largeur de 9 mètres maximum, tel qu'indiqué dans la demande; • Les conditions accompagnant la demande de dérogation mineure visant l'installation d'une clôture dans la bande de protection du milieu humide déposée lors de la rencontre du 19 août 2019 restent les mêmes; 	<ul style="list-style-type: none"> • No machinery will be tolerated inside the wetland or in the protective strip during construction of the residence; • The driveway entrance must respect a maximum width of 9 meters, as indicated in the request; • The conditions accompanying the request for a minor exemption to install a fence in the wetland protection strip submitted at the August 19th, 2019 meeting remain the same;
<p>ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé le 30 octobre 2020 par le Service d'urbanisme et du développement durable et appui la recommandation du Comité consultatif des ressources naturelles;</p>	<p>WHEREAS members have taken into consideration the analysis report prepared on October 30th, 2020 by the Planning and Sustainable Development Services and support the recommendation of the Natural Resources Advisory Committee;</p>
<p>ATTENDU QU'il y a lieu de greffer aussi une condition laquelle consiste à enregistrer une servitude auprès du bureau de publicité des droits du Québec pour un droit de passage sur le lot 2 635 578 en faveur du lot 2 635 577 avant l'émission du permis de construction de l'entrée charretière;</p>	<p>WHEREAS the need to register another condition consisting of registering a right-of-way servitude with the Quebec Registry Office for a right-of-way on lot 2 635 578 in favour of lot 2 635 577 before issuing a construction permit for the driveway entrance;</p>
<p>IL EST DONC PROPOSÉ par M. George Claydon, appuyé par M. David Maloney et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogation mineure, et ce, en faveur du lot 2 635 578 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 31, chemin des Hauts-Bois tout en greffant les conditions énumérées ci-haut à respecter, ainsi qu'une exigence à l'effet qu'une servitude de passage soit enregistrée sur le lot 2 635 578 en faveur du lot 2 635 577 avant l'émission d'un permis.</p>	<p>IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. George Claydon, seconded by Mr. David Maloney and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council to grant this minor exemption request, and this, in favour of Lot 2 635 578 of the Quebec cadastre, property also known as 31 Hauts-Bois Road along with registering the conditions listed here above to comply with, along with the requirement that a servitude of right-of-way be registered on the lot 2 635 578 in favor of lot 2 635 577 before issuing the permit.</p>
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ	ADOPTED UNANIMOUSLY

5.2 2020-00082
Lot 3 031 094 au cadastre du Québec
20, chemin Keewatin

ATTENDU QUE le propriétaire des immeubles connus comme le lot 3 031 094 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 20, chemin Keewatin, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de :

- Permettre la construction d'une remise à 2,95 mètres de la ligne de propriété latérale
- Régulariser une entrée charretière située à la ligne de propriété
- Régulariser un muret situé à la ligne de propriété
- Régulariser un muret et des escaliers situés à 0,5 mètre de la ligne de propriété latérale,

Le tout, plutôt qu'à 4,5 m tel que requis au Règlement de zonage;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé le 30 octobre 2020 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. David Maloney, appuyé par Mme Kay Kerman et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogation mineure, et ce, en faveur du lot 3 031 094 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 20, chemin Keewatin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 2020-00082
Lot 3 031 094 of the Quebec cadastre
20 Keewatin Road

WHEREAS the owner of the properties known as lot 3 031 094 of the Quebec cadastre, property also known as 20 Keewatin Road, has submitted to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption to:

- Allow the construction of a shed 2.95 meters from the side property line;
- Regularize a driveway entrance located at the property line;
- Regularize a low wall located at the property line;
- Regularize a low wall and stairs located 0.5 metre from the side property line,

All of this, rather than 4.5 metres as required in Zoning By-law;

WHEREAS members have taken into consideration the analysis report prepared on October 30th, 2020 by the Planning and Sustainable Development Services;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. David Maloney, seconded by Ms. Kay Kerman and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council to grant this minor exemption request, and this, in favour of Lot 3 031 094 of the Quebec cadastre, property also known as 20 Keewatin Road.

ADOPTED UNANIMOUSLY

5.3 2020-00084
Lot 2 636 106 au cadastre du Québec
Terrain en bordure de la route 105

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 636 106 au cadastre du Québec, propriété également connu comme un terrain en bordure de la route 105, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction :

- D'un bâtiment principal et secondaire à 6 mètres de la route 105, plutôt que 20 mètres;
- Des corniches d'un bâtiment principal à 5,7 mètres de la route 105, plutôt qu'à 20 mètres;
- Des corniches d'un bâtiment secondaire à 5,4 mètres de la route 105, plutôt qu'à 20 mètres;
- D'un bâtiment principal et secondaire à 4,5 mètres de l'ancienne voie ferrée plutôt que 20 mètres;
- Des corniches d'un bâtiment secondaire à 3,9 mètres de l'ancienne voie ferrée plutôt que 20 mètres;
- Des corniches d'un bâtiment principal à 3 mètres de l'ancienne voie ferrée plutôt que 20 mètres;
- D'un patio à 2 mètres de l'ancienne voie ferrée, plutôt que

5.3 2020-00084
Lot 2 636 106 of the Quebec cadastre
Land located on Route 105

WHEREAS the owner of the property known as lot 2 636 106 of the Quebec cadastre, property also known as land located on Route 105, has submitted to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption in order to allow the construction of:

- A main and secondary building 6 metres from Route 105, rather than 20 metres;
- Cornices of a main building 5.7 metres from Route 105, rather than 20 metres;
- Cornices of a secondary building 5.4 metres from Route 105, rather than 20 metres;
- A main and secondary building 4.5 metres from the old railroad corridor rather than 20 metres;
- Cornices of a secondary building 3.9 metres from the old railroad corridor rather than 20 metres;
- Cornices of a main building 3 metres from the old railroad corridor rather than 20 metres;
- A patio 2 meters from the old railroad corridor, rather than

- 10 mètres;
- D'un escalier à 3,2 mètres de l'ancienne voie ferrée, plutôt que 10 mètres;

Le tout, tel que stipulé au Règlement de zonage;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé le 30 octobre 2020 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par Mme Kay Kerman et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogation mineure, et ce, en faveur du lot 2 636 106 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant un terrain en bordure de la route 105.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 10 meters;
- A staircase 3.2 metres from the old railroad corridor, rather than 10 meters;

All of this, as stipulated in the Zoning By-law;

WHEREAS members have taken into consideration the analysis report prepared on October 30th, 2020 by the Planning and Sustainable Development Services;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Ms. Kay Kerman and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council to grant this minor exemption request, and this, in favour of Lot 2 636 106 of the Quebec cadastre, property also known as land located on Route 105.

ADOPTED UNANIMOUSLY

- 5.4 a) 2020-00088
Lot 3 031 041 au cadastre du Québec
8, chemin Prof-Burt

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 031 041 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 8, chemin Prof-Burt, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre d'aménager une entrée charretière à une distance de moins de 10 mètres de l'ancienne voie ferrée, alors que le Règlement de zonage numéro 636-05 ne le permet pas;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé le 30 octobre 2020 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Kay Kerman, appuyé par M. Hervé Lemaire et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogation mineure, et ce, en faveur du lot 3 031 041 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 8, chemin Prof-Burt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5.4 a) 2020-00088
Lot 3 031 041 of the Quebec cadastre
8 Prof-Burt Road

WHEREAS the owner of the property known as lot 3 031 041 of the Quebec cadastre, property also known as 8 Prof-Burt Road, has submitted to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption in order to allow the establishment of a driveway entrance at a distance of less than 10 metres from the old railroad corridor, when the Zoning By-law Number 636-05 does not allow it;

WHEREAS members have taken into consideration the analysis report prepared on October 30th, 2020 by the Planning and Sustainable Development Services;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Ms. Kay Kerman, seconded by Mr. Hervé Lemaire and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council to grant this minor exemption request, and this, in favour of Lot 3 031 041 of the Quebec cadastre, property also known as 8 Prof-Burt Road.

ADOPTED UNANIMOUSLY

- 5.4 b) 2020-00087
Lot 3 031 040 au cadastre du Québec
12, chemin Prof-Burt

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 031 140 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 12, chemin Prof-Burt, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre d'aménager une entrée charretière située à une distance de moins de 10 mètres de l'ancienne voie ferrée et à moins de 4.5 mètres de la ligne latérale, alors que le Règlement de zonage numéro 636-05 ne le permet pas;

- 5.4 b) 2020-00087
Lot 3 031 040 of the Quebec cadastre
12 Prof-Burt Road

WHEREAS the owner of the property known as lot 3 031 041 of the Quebec cadastre, property also known as 8 Prof-Burt Road, has submitted to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption in order to allow the establishment of a driveway entrance located at a distance of less than 10 metres from the old railroad corridor, when the Zoning By-law Number 636-05 does not allow it;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé le 30 octobre 2020 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Kay Kerman, appuyé par M. Hervé Lemaire et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogation mineure, et ce, en faveur du lot 3 031 140 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 12, chemin Prof-Burt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

WHEREAS members have taken into consideration the analysis report prepared on October 30th, 2020 by the Planning and Sustainable Development Services;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Ms. Kay Kerman, seconded by Mr. Hervé Lemaire and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council to grant this minor exemption request, and this, in favour of Lot 3 031 140 of the Quebec cadastre, properties also known as 12 Prof-Burt Road.

ADOPTED UNANIMOUSLY

6.0	PIIA	6.0	SPAIP
------------	-------------	------------	--------------

6.1 **2020-00073**
Lot 6 277 797 au cadastre du Québec
81, chemin du Relais / suite

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 277 797 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 81, chemin du Relais, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour permettre la construction d'un bâtiment mixte composé d'une habitation multifamiliale de huit (8) logements et d'un local commercial;

ATTENDU QUE le toit sera en bardeaux d'acier et les murs seront couverts d'un revêtement de clin de fibrociment, de panneaux d'acier et de pierre, que les garde-corps seront en aluminium et que chacun des logements aura son propre balcon.

ATTENDU QUE la hauteur du bâtiment et son gabarit seront similaires à ceux des bâtiments multifamiliaux et non résidentiels avoisinants;

ATTENDU QUE les matériaux proposés, de même que leur couleur, sont similaires à ceux du projet du Quartier Meredith;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé le 30 octobre 2020 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. David Maloney, appuyé par M. George Claydon et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale, et ce, en faveur du lot 6 277 797 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 81, chemin du Relais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.1 **2020-00073**
Lot 6 277 797 of the Quebec cadastre
81 Relais Road / follow-up

WHEREAS the owner of the property known as lot 6 277 797 of the Quebec cadastre, property also known as 81 Relais Road, has submitted to the Municipality of Chelsea a request for approval of a site planning, and architectural integration programme to allow construction of a mixed-use building consisting of a multi-family dwelling with eight (8) apartments and commercial space;

WHEREAS the roof shall be made of steel shingles and the walls will be covered in a cladding of fiber cement, steel and stone panels, the guardrails shall be in aluminium and each of the apartments shall have its own balcony;

WHEREAS the building's height and its appearance shall be comparable to other neighbouring multi-family and non-residential buildings;

WHEREAS the materials proposed as well as their colors are comparable to those of the Quartier Meredith project;

WHEREAS members have taken into consideration the analysis report prepared on October 30th, 2020 by the Planning and Sustainable Development Services;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. David Maloney, seconded by Mr. George Claydon and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council to grant this request for approval of a site planning, and architectural integration programme, and this, in favour of Lot 6 277 797 of the Quebec cadastre, property also known as 81 Relais Road.

ADOPTED UNANIMOUSLY

7.0	LOTISSEMENT	7.0	SUBDIVISION
------------	--------------------	------------	--------------------

Nil

None

8.0	RÈGLEMENTS D'URBANISME	8.0	PLANNING BY-LAWS
Nil		None	
9.0	INFORMATION DU CONSEIL	9.0	FEEDBACK FROM COUNCIL
9.1	Session spéciale virtuelle du 20 octobre 2020	9.1	October 20 th , 2020 Special virtual sitting
9.2	Session spéciale virtuelle du 3 novembre 2020	9.2	November 3 rd , 2020 Special virtual sitting
9.3	Session ordinaire virtuelle du 3 novembre 2020	9.3	November 3 rd , 2020 Ordinary virtual sitting
10.0	AUTRE	10.0	OTHER
Nil		None	
11.0	LEVÉE DE LA SÉANCE	11.0	ADJOURNMENT
IL EST PROPOSÉ par M. George Claydon, appuyé par Mme. Nicole Desroches et résolu que cette rencontre soit levée à 20 h20.		IT IS PROPOSED by Mr. George Claydon, seconded by Ms. Nicole Desroches and resolved that this meeting be adjourned at 8:20 p.m.	
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ		ADOPTED UNANIMOUSLY	

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR	MINUTES SUBMITTED BY
..... Signature de l'employé municipal / Signature of the Municipal Officer	
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL	MINUTES APPROVED BY
..... Simon Joubarne, Président / Chair	



**COMITÉ CONSULTATIF DES
RESSOURCES NATURELLES**

Procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2020

**NATURAL RESOURCES
ADVISORY COMMITTEE**

Minutes of the October 26, 2020 meeting

Constatant qu'il y a quorum, M. Pierre Guénard, président de cette réunion, déclare la présente séance du Comité consultatif des ressources naturelles (CCRN) ouverte à 19h04.

Having noticed there is quorum, Mr. Pierre Guénard, presiding over this meeting, declares this sitting of the Natural Resources Advisory Committee (NRAC) open at 7:04 pm.

PRÉSENTS

PRESENT

Pierre Guénard (conseiller / counselor) ~ Benoit Delage (membre / member) ~ Jean-Denis Fréchette (membre / member) ~ Gershon Rother (membre / member) ~ Jonathan Lamarre-Régnière (membre / member) ~ Michelle Comeau (membre / member) ~ Melissa Chabot (employée municipale / municipal officer)

ABSENTS

REGRETS

n/a

1.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme Michelle Comeau, appuyé par M. Jonathan Lamarre-Régnière, et résolu que l'ordre du jour proposé soit par la présente adopté.

ADOPTÉ

**2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DES PROCÈS-VERBAUX
DES RENCONTRES DU 21 ET 28 SEPTEMBRE 2020**

IL EST PROPOSÉ par Mme Michelle Comeau, appuyé par M. Jean-Denis Fréchette, et résolu que les procès-verbaux de la réunion du 21 et 28 septembre 2020 soient par la présente approuvés.

ADOPTÉ

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du public discutent de la demande de dérogation mineures présentée au point 4.1.

[Le public quitte à 19h34]

4.0 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**4.1 Dérogation mineure – chemin des Hauts-Bois (lot
2 635 578)**

Le propriétaire du terrain, connu comme le lot 2 635 578 au cadastre du Québec situé sur le chemin des Hauts-Bois, a préalablement présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure visant à construire une entrée charretière au travers d'un milieu humide.

1.0 READING AND ADOPTION OF THE AGENDA

IT IS PROPOSED by Ms. Michelle Comeau, seconded by Mr. Jonathan Lamarre-Régnière, and resolved that the agenda be and is hereby adopted as presented

ADOPTED

**2.0 APPROVAL AND SIGNING OF THE RECORDS OF THE
MINUTES OF THE SEPTEMBER 21 AND 28, 2020 MEETINGS**

IT IS PROPOSED by Ms. Michelle Comeau, seconded by Mr. Jean-Denis Fréchette, and resolved that the minutes of the meetings held on September 21 and 28, 2020, be and are hereby approved.

ADOPTED

3.0 QUESTIONS PERIOD

The members of the public discuss the minor variance presented at point 4.1.

[Le public leaves at 7:34 pm]

4.0 REQUEST FOR MINOR VARIANCE

**4.1 Minor variance – chemin des Hauts-Bois (lot
2 635 578)**

The owner of the land known as lot 2 635 578 of the Quebec cadastre located on chemin des Hauts-Bois, has previously presented to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption for the construction of a driveway through a wetland.

Cette demande avait été présentée à la rencontre du 15 juin 2020 et la recommandation du CCRN avait été favorable à la construction de l'entrée au travers de la partie la plus étroite du milieu humide avec la mise en place de deux ponceaux d'un mètre de diamètre chacun.

Lorsque la demande a été présentée au CCUDD du 5 août 2020, le comité a recommandé de retourner le dossier au CCRN afin d'analyser l'option d'un pont et de la comparer à celle de l'entrée avec ponceaux afin d'évaluer laquelle de ces deux options aura le moins d'impacts environnementaux.

À la suite de l'analyse des documents fournis et des arguments mis de l'avant par le biologiste du demandeur, les membres sont d'avis que la construction d'un pont entraînera des impacts environnementaux importants, tels une plus grande surface de déboisement, une nécessité d'excavation et possiblement de dynamitage, une importante empreinte au sol, un impact sur l'hydrologie du milieu ainsi que l'aménagement d'une traverse temporaire.

Même si la démarche pour la construction d'une entrée avec ponceaux est plus complexe au niveau des autorisations provinciales, le demandeur et son biologiste sont d'avis qu'il s'agit de la meilleure option côté environnemental. De plus, la compensation monétaire exigée par le Ministère (MELCC) dans le cadre de la demande d'autorisation permettra de redistribuer cet argent dans la région pour la réalisation de projets en lien avec la protection des milieux humides.

La construction d'une seule entrée charretière pour desservir aussi bien le lot 2 635 578 et le lot 2 635 577, ainsi que l'affirmation du biologiste qu'une masse forestière appropriée sera gardée autour du milieu humide à la suite des travaux de construction, sont des éléments pris en compte par le comité.

Recommandation :

Les membres du CCRN, ayant pris connaissance des nouvelles informations comparant l'option de la construction d'un pont et l'option de la construction d'une entrée conventionnelle avec ponceaux, sont d'avis que la recommandation émise lors de la rencontre du 15 juin 2020 reste la même.

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Benoit Delage, appuyé par M. Gershon Rother, et résolu que le CCRN recommande d'accorder la demande de dérogation mineure pour la construction d'une entrée charretière avec l'installation de deux ponceaux, tout en greffant les conditions suivantes :

- Aucune machinerie ne sera tolérée à l'intérieur de la zone humide ou dans la bande de protection lors de la construction de la résidence;
- l'entrée charretière devra respecter une largeur de 9 mètres maximum, tel qu'indiqué dans la demande;
- les conditions accompagnant la demande de dérogation mineure visant l'installation d'une clôture dans la bande de protection du milieu humide déposée lors de la rencontre du 19 août 2019 restent les mêmes.

This request was previously submitted at the meeting held on June 15, 2020 and the NRAC recommendation was favorable for the construction of the driveway through the narrowest part of the wetland with the installation of two culverts with a diameter of one meter each.

When this request was submitted to the PSDAC meeting held on August 5, 2020, the committee recommended to submit the request back to the NRAC to analyze the option of a bridge and to compare it to the driveway with culverts to assess which one of these two options will have the fewer impact on the environment.

Following the analysis of the documents and the applicant's biologist's arguments, the members agree that the construction of a bridge will result in significant environmental impacts, such as a greater area of deforestation, a need for excavation and possibly blasting, a large footprint, an impact on the hydrology of the wetland and the construction of a temporary crossing.

Although the process for the construction of a driveway with culverts is more complex in terms of provincial authorizations, the applicant and its biologist agree that it is the best option from an environmental perspective. In addition, the monetary compensation required by the Ministry as part of the authorization request will allow the redistribution of this money in the region for the realization of projects related to the protection of wetlands.

The construction of a single driveway to serve both lot 2 635 578 and lot 2 635 577, as well as the biologist's affirmation that an appropriate forest mass will be kept around the wetland following the construction work, are elements considered by the committee.

Recommendation:

The members of NRAC having taken into consideration the new information comparing the option of the construction of a bridge and the option of the construction of a conventional driveway with culverts, agree that the recommendation made on the meeting held on June 15, 2020 remains the same.

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Benoit Delage, seconded by Mr. Gershon Rother and resolved that the NRAC recommends to grant this minor variance for the construction of a driveway with the installation of two culverts, along with registering the following conditions:

- No machinery will be allowed within the wetland or the protection band during the construction of the residence;
- the driveway must respect a maximum width of 9 metres, as indicated in the application;
- the conditions accompanying the request for a minor variance for the installation of a fence within the protection band submitted at the August 19, 2019 meeting, remain the same.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

[M. Benoit Delage quitte à 19h44]

ADOPTED UNANIMOUSLY

[Mr. Benoit Delage leaves at 19h44]

5.0 INFORMATION DÉCOULANT DU CONSEIL MUNICIPAL**5.0 FEEDBACK ARISING FROM COUNCIL****5.1 Séance ordinaire du 6 octobre 2020****5.1 October 6, 2020 Ordinary sitting of Council**

La dérogation mineure sur le chemin Cercle des Érables visant la réduction de la bande de protection d'un milieu humide et la traverse de celui-ci a été refusée par le Conseil.

The minor variance request on chemin Cercle des Érables to reduce the protection strip of a wetland and to cross the wetland was refused by the Council.

6.0 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DU 21 ET 28 SEPTEMBRE 2020**6.0 BUSINESS ARISING FROM THE MINUTES OF SEPTEMBER 21 AND 28, 2020**

3.1 La dérogation mineure sur le chemin de la Rivière visant à réduire la bande de protection d'un milieu humide a été présentée et approuvée par le Conseil lors d'une séance extraordinaire le 20 octobre 2020.

3.1 The minor variance request on chemin de la Rivière for the reduction of the protection strip of a wetland was presented and approved by the Council on an extraordinary sitting held on October 20, 2020.

7.0 DIVERS**7.0 OTHER**

n/a

n/a

8.0 PROCHAINE RENCONTRE**8.0 NEXT MEETING**

La prochaine rencontre du comité est présentement prévue pour le lundi 16 novembre 2020. Les membres en prennent note.

The next meeting of the Committee is currently planned for Monday November 16, 2020. Members take note.

9.0 LEVÉE DE LA RÉUNION**9.0 ADJOURNMENT**

IL EST PROPOSÉ par M. Jonathan Lamarre-Régnière, appuyé par Mme Michelle Comeau et résolu que cette réunion soit levée à 20h05.

IL IS PROPOSED by Mr. Jonathan Lamarre-Régnière, seconded by Ms. Michelle Comeau and resolved that this meeting be adjourned at 8:05 pm.

ADOPTÉE

ADOPTED

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

MINUTES PREPARED BY

.....
Melissa Chabot

PROCÈS-VERBAL APPROUVÉ PAR

MINUTES APPROVED BY

.....
Pierre Guénard
Président / Chair

Date



Municipalité de Chelsea

100, chemin Old Chelsea, Chelsea, QC J9B 1C1
Tél. : 819 827-1124 Téléc. : 819 827-2672
www.chelsea.ca

Réf. 114-212

COMITÉ CONSULTATIF DES RESSOURCES NATURELLES

Procès-verbal de la réunion du 16 novembre 2020

NATURAL RESOURCES ADVISORY COMMITTEE

Minutes of the November 16, 2020 meeting

Constatant qu'il y a quorum, M. Pierre Guénard, président de cette réunion, déclare la présente séance du Comité consultatif des ressources naturelles (CCRN) ouverte à 19h02.

Having noticed there is quorum, Mr. Pierre Guénard, presiding over this meeting, declares this sitting of the Natural Resources Advisory Committee (NRAC) open at 7:02 pm.

PRÉSENTS

PRESENT

Pierre Guénard (conseiller / counselor) ~ Benoit Delage (membre / member) ~ Jean-Denis Fréchette (membre / member) ~ Gershon Rother (membre / member) ~ Jonathan Lamarre-Régnière (membre / member) ~ Michelle Comeau (membre / member) ~ Mélanie Lacroix (employée municipal / municipal officer)

ABSENTS

REGRETS

n/a

1.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.0 READING AND ADOPTION OF THE AGENDA

IL EST PROPOSÉ par Mme Michelle Comeau, appuyé par M. Gershon Rother, et résolu que l'ordre du jour proposé soit par la présente adopté avec l'ajout suivant :

IT IS PROPOSED by Ms. Michelle Comeau, seconded by Mr. Gershon Rother, and resolved that the agenda be and is hereby adopted with the following addition:

7.1 Mise à jour du Plan d'action en développement durable (PADD)

7.1 Update on the Sustainable Development Action Plan (SDAP)

ADOPTÉ

ADOPTED

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 26 OCTOBRE 2020

2.0 APPROVAL AND SIGNING OF THE RECORDS OF THE MINUTES OF THE OCTOBER 26, 2020 MEETING

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Denis Fréchette, appuyé par Mme Michelle Comeau, et résolu que le procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2020 soit par la présente approuvé.

IT IS PROPOSED by Mr. Jean-Denis Fréchette, seconded by Ms. Michelle Comeau, and resolved that the minutes of the meetings held on October 26, 2020, be and are hereby approved.

ADOPTÉ

ADOPTED

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

3.0 QUESTIONS PERIOD

n/a

4.0 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

4.0 REQUEST FOR MINOR VARIANCE

4.1 Dérogation mineure – 16, Terrasse du domaine (lot 2 924 066)

4.1 Minor variance – 16, Terrasse du domaine (lot 2 924 066)

Le propriétaire du terrain, connu comme le lot 2 924 066 au cadastre du Québec situé au 16, Terrasse du domaine, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure visant à construire une piscine, une terrasse de bois et une remise dans la bande de protection d'un milieu humide.

The owner of the land known as lot 2 924 066 of the Quebec cadastre located at 16, Terrasse du domaine, has presented to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption for the construction of a pool, a wooden deck and a shed in the wetland protection zone.

Les membres ont pris connaissance des demandes de dérogations mineures antérieures pour cette propriété. En 2007, le conseil avait autorisé une dérogation mineure (129-07) afin de permettre la construction de la maison dans la bande de protection de 30 m du milieu humide. En 2019, une seconde dérogation mineure fut accordée par le conseil (118-19) pour le forage d'un puits artésien, l'installation d'une fosse septique et la régularisation d'une entrée charretière dans la bande de protection de 30 m du milieu humide.

À la suite de l'analyse des documents fournis par le demandeur, les membres se disent préoccupés par les impacts cumulatifs sur le milieu humide. Des dérogations mineures furent déjà accordées dans le passé pour des constructions/installations dans la bande de protection du milieu humide donc, en considérant l'effet cumulatif, les nouvelles constructions proposées ne sont pas justifiables.

Recommandation :

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Michelle Comeau, appuyé par M. Jean-Denis Fréchette, et résolu que le CCRN recommande de refuser la demande de dérogation mineure pour la construction d'une piscine, une terrasse de bois et une remise dans la bande de protection du milieu humide.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.0	INFORMATION DÉCOULANT DU CONSEIL MUNICIPAL
5.1	Séance ordinaire du 3 novembre 2020
	Le Conseil s'est engagé par sa résolution 368-20 de réduire la génération d'ordures au sein de son établissement d'ici 2023 dans le cadre du renouvellement de l'attestation ICI on recycle +.
	Le Conseil a résolu de s'adhérer au Fonds des municipalités pour la biodiversité (Fonds MB) pour la réalisation de projets de protection et d'amélioration des milieux naturels (369-20).
	M. Pierre Guénard fait également un retour sur les travaux prévus pour la réfection du chemin du lac Meech.
6.0	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 26 OCTOBRE 2020

The members are aware of the previous requests for minor variances for this property. In 2007 the Council authorized a minor variance (129-07) allowing the construction of the house in the 30 m protection strip of the wetland. In 2019 a second minor variance request was granted by Council (118-19) for a drilled well, the installation of a septic system and to regularize the entryway within the 30 m protection strip of the wetland.

Following the analysis of the documents by the applicant, the members are concerned by the cumulative impacts of the existing constructions/installations on the wetland. Considering the previous minor variances allowing constructions within the protection strip of the wetland and their cumulative effects; the proposed constructions are not justified.

Recommendation:

IT IS THEREFORE PROPOSED by Ms Michelle Comeau, seconded by M. Jean-Denis Fréchette and resolved that the NRAC recommends the denial of this minor variance for the construction of a pool, wooden deck and shed within the protection strip of the wetland.

ADOPTED UNANIMOUSLY

5.0	FEEDBACK ARISING FROM COUNCIL
5.1	November 3, 2020 Ordinary sitting of Council
	The Council has committed to reduce the amount of waste within its establishment by 2023 as part of the renewal of the ICI on recycle + program (resolution 368-20).
	The Council has decided to adhere to the program of the <i>Fonds des municipalités pour la biodiversité</i> . This fund will allow the Municipality to realize projects to protect and improve natural habitats (369-20).
	Mr. Pierre Guénard explains the work that is planned for chemin du lac Meech.
6.0	BUSINESS ARISING FROM THE MINUTES OF OCTOBER 26, 2020

n/a

7.0	DIVERS
7.1	Mise à jour du PADD
	Mme Mélanie Lacroix explique aux membres le progrès des divers projets en cours dans le cadre du PADD.
	Notamment, la publication d'un sondage visant les résidents et les commerces de Chelsea sur les gaz à effet de serre (GES). Cette collecte de donnée servira à la rédaction d'un rapport et de recommandation de réduction des GES sur le territoire de Chelsea

7.0	OTHER
7.1	Update on the SDAP
	Mme Mélanie Lacroix explains the progress of the different projects of the SDAP.
	More specifically, a survey has been published in order to collect data on the greenhouse gas (GHG) emissions of Chelsea residents and businesses. LCL environnement, a firm mandated by the Municipality, will use this database to write a report and

par la firme LCL environnement.

Les membres suggèrent publier un bilan des matières résiduelles ramassées par la collecte municipale cette dernière année afin de démontrer aux résidents le fruit de leurs efforts de tri. Cette publication pourra démontrer le détournement des matières organiques et recyclables de l'enfouissement.

Par ailleurs, les membres sont d'avis qu'une approche de sensibilisation plutôt que de réglementation devrait être privilégiée pour modifier les habitudes des résidents et des employés municipaux quant à la marche au ralenti des véhicules sur le territoire.

recommend ways to reduce GHG within Chelsea's territory.

The members suggest publishing a summary of this year's municipal waste collection to inform residents on the amount of organic material and recycling that does not go to the landfill; showing residents firsthand that their sorting habits are fruitful.

Furthermore, the members are of the opinion that an educative approach would be beneficial to increase awareness about motor vehicle idling and more appropriate to modify residents and municipal staff behaviour than control bylaws.

8.0 PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre du comité est présentement prévue pour le lundi 14 décembre 2020. Les membres en prennent note.

8.0 NEXT MEETING

The next meeting of the Committee is currently planned for Monday December 14, 2020. Members take note.

9.0 LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST PROPOSÉ par M. Gershon Rother, appuyé par M. Benoit Delage et résolu que cette réunion soit levée à 20h45.

9.0 ADJOURNMENT

IL IS PROPOSED by Mr. Gershon Rother, seconded by Mr. Benoit Delage and resolved that this meeting be adjourned at 8:45 pm.

ADOPTÉE

ADOPTED

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

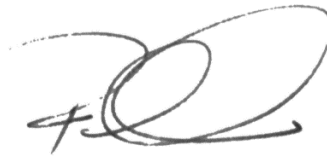
MINUTES PREPARED BY



Mélanie Lacroix

PROCÈS-VERBAL APPROUVÉ PAR

MINUTES APPROVED BY



14 décembre 2020.....

Pierre Guénard
Président / Chair

Date



**COMITÉ CONSULTATIF SUR LES
SERVICES DE SANTÉ À CHELSEA**

Procès-verbal de la vidéoconférence du 15 octobre 2020

**ADVISORY COMMITTEE ON HEALTH
SERVICES IN CHELSEA**

Minutes of the October 15, 2020 videoconference

Constatant qu'il y a quorum, M. Greg McGuire, le président du comité consultatif sur les services de santé à Chelsea ouvre la rencontre, il est 16 h 30.

Having notice there is quorum, Mr. Greg McGuire, the Chair of the Advisory Committee on Health Services in Chelsea declares the meeting open, it is 4:30 p.m.

PRÉSENCES

ATTENDANCE

Étaient présents : / Were present

Greg McGuire, Pierre Guénard, Marcel Chartrand, Margaret Rose Jamieson, Émile Carrier, Louise Killens et
Manon Racine, secrétaire.

ABSENCES

ABSENTS

Étaient absents / Were absent

Amy Ford et François Malouin

AUTRES

OTHERS

Invités / Guests

Me John-David McFaul, Directeur général et Secrétaire-trésorier

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité par les membres.

The agenda is adopted unanimously by the members.

2.0 ADOPTION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

2.0 ADOPTION AND SIGNING OF MINUTES

Le procès-verbal de la rencontre du 17 septembre 2020 est adopté à l'unanimité sans aucune modification.

The minutes of the meeting held on September 17, 2020 are adopted unanimously, without modification.

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

3.0 QUESTION PERIOD

Aucune question.

No question.

4.0 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

4.0 FOLLOW-UP OF THE PREVIOUS MINUTES

- Plan de travail révisé

- Revised work plan

Il est mentionné qu'il y a aucune nouvelle intervention depuis la dernière rencontre.

It is mentioned that there were no new interventions since the last meeting.

- Modification du règlement du comité 1112-18

- Amendment of the 1112-18 Committee's by-laws

Le comité consultatif sur la gouvernance a été mandaté afin d'examiner les changements proposés et émettre une recommandation au comité de travail du conseil (CTC).

The Advisory Committee on Governance was mandated to review the proposed changes and make a recommendation to the Council Working Committee (CWC).

5.0 MAISON DES AINÉS

5.0 SENIORS' HOME

Les membres discutent du dossier.

The members discussed the issue.

Recommandation : Les membres du comité recommandent unanimement que le projet de Maison des aînés déposé en septembre dernier soit présenté au comité de travail du conseil (CTC) pour obtenir l'appui du conseil municipal.

Recommendation: Committee members unanimously recommended that the Seniors' Home project tabled last September be presented to the Council Working Committee (CWC) to obtain Council's support.

6.0 PROMOTION DES SERVICES DU CLSC

6.0 PROMOTION OF CLSC SERVICES

- Fiche de renseignements personnalisée

Les membres comité et le Directeur général discutent des recommandations émises par le comité relativement à la diffusion d'une fiche personnalisée de renseignements quant au CLSC par le biais du site web de la Municipalité et le Chelsea Express.

Recommandation : À la suite des clarifications obtenus de la part directeur général à ce sujet, les membres recommandent unanimement d'utiliser le lien déjà en place sur le site web de la Municipalité qui redirige directement les citoyens à la page du CISSSO considérant que dans le contexte actuel les renseignements sont modifiés fréquemment.

- Renseignements ponctuels à diffuser - Services

Les membres du comité discutent avec le Directeur général des améliorations à apporter en ce qui a trait à la diffusion de renseignements ponctuels quant à la pandémie covid-19 et autres (clinique de vaccination). Le vice-président souligne qu'un partenariat a été établi avec l'adjoint directeur du CLSC quant à la diffusion rapide des modifications des services offerts au CLSC. Par conséquent, les membres du comité demandent que ces renseignements soient acheminés rapidement aux citoyens par le biais de différentes plateformes. On suggère l'ajout du lien <https://www.chelsea.ca/fr/residents/sante/clsc> et l'ajout d'un court message qui informe les citoyens sur la vaccination. Aussi, pour le lien qui traite de la covid-19, on propose d'effectuer une mise à jour afin d'indiquer que le CLSC effectue des tests de dépistage du covid-19 les mardis. Le Directeur général mentionne que ces demandes n'ont pas à être soumises à l'approbation des membres du conseil municipal.

Il est convenu que ces demandes soient directement adressées au Directeur général afin qu'un message soit envoyé aux citoyens.

- Personalized document of information

The committee members and the Director General discussed the recommendations made by the committee regarding the publication of a personalized document of information on the CLSC via the Municipality's website and the Chelsea Express.

Recommendation: Following the clarifications obtained from the Director General on this subject, the members unanimously recommended to use the link that already exists on the Municipality's website that redirects citizens directly to the CISSSO page, considering that in the current context the information is frequently modified.

- Occasional information to be released - Services

Committee members discuss with the Director General on communication improvement during current pandemic covid-19 and other specific information (immunization clinic). The Vice-Chair mentioned that a partnership has been established with the CLSC's Assistant Director for a quick release of any modification to services offered at the CLSC. Consequently, committee members requested that this information be sent quickly to citizens through various platforms. It was suggested that the link <https://www.chelsea.ca/en/residents/health/clsc> be added and that a short message be added that informs citizens about vaccination. Also, for the link that refers to covid-19, it was suggested that an update be made to indicate that the CLSC tests for covid-19 on Tuesdays. The Director General mentioned that those requests do not need to be submitted to municipal Council members for approval.

It was agreed that these requests be addressed directly to the Director General in order that a message be sent to citizens.

7.0 VARIA

7.0 VARIA

Aucun sujet.

No subject.



8.0 DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

8. 0 NEXT MEETING DATE

La prochaine réunion aura lieu le **19 novembre**, à 16 h 30.


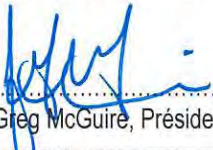
The next meeting will take place **November 19**, at 4:30 p.m.

9.0 LEVÉE DE LA RÉUNION

9.0 ADJOURNMENT

M. Greg McGuire met fin aux discussions, il est 5 h 30.

Mr. Greg McGuire ends discussions; it is 5:30 p.m.

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR	 Manon Racine, Secrétaire	MINUTES SUBMITTED BY
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL	 Greg McGuire, Président	MINUTES APPROVED BY



Municipalité de Chelsea

100, chemin Old Chelsea, Chelsea QC J9B 1C1

Tél. : 819 827-1124 Téléc. : 819 827-2672

www.chelsea.ca

Réf. 114-203

COMITÉ CONSULTATIF DES FINANCES ET SUIVI BUDGÉTAIRE (CCF)

Procès-verbal de la visioconférence du 10 novembre 2020

FINANCE ADVISORY COMMITTEE AND BUDGET MONITORING (FAC)

Minutes of the November 10th, 2020 videoconference

Constant qu'il y a quorum, Mme Caryl Green, la présidente de ce comité, déclare la présente séance du comité consultatif des finances et suivi budgétaire (CCF) ouverte à 10 h 20.

Having notice there is quorum, Mrs. Caryl Green, Chair of this committee, declares the sitting of the Finance Advisory Committee and Budget Monitoring (FAC) opened at 10:20 a.m.

PRÉSENT

PRESENT

Mme Green (Mairesse/Mayor) ~ M. Greg McGuire (Conseiller/Councillor) ~ Mme Kimberly Chan (Conseillère/Councillor)
Mme Céline Gauthier (Directrice des finances/finance Director) ~ Me John-David McFaul (Directeur général et Secrétaire-trésorier)
Mme Manon Racine (employé municipal/municipal staff)

AUTRE

OTHERS

Absent /Absence : Aucun
Invités / Guests : Me Miano

1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DE JOUR

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

Les membres du CCF adoptent l'ordre du jour à l'unanimité sans y avoir de sujet.

The FAC adopted the agenda unanimously without any addition.

ADOPTÉ

ADOPTED

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

2.0 ADOPTION AND SIGNING OF MINUTES

Le procès-verbal de la rencontre tenue le 20 octobre 2020, par visioconférence, est adopté à l'unanimité par les membres, sans aucune modification.

The minutes of the meeting held on October 20, 2020, by videoconference are adopted unanimously by the members without any modification.

3.0 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

3.0 FOLLOW-UP OF PREVIOUS MINUTES

Il est convenu que le suivi du procès-verbal du 20 octobre soit effectué lors de la prochaine rencontre.

It was agreed that the follow-up of the minutes of October 20th, meeting will be realized at the next meeting.

4.0 SUIVI BUDGÉTAIRE / ÉTATS FINANCIERS**4.0 BUDGET MONITORING / FINANCIAL STATEMENTS****4.1 Budget de fonctionnement 2021**

Les membres du comité ont discuté de budget 2021. Les discussions portent sur les points suivants :

- Les ajustements au budget par suite des économies prévues relatives à l'ajout de nouveaux postes de personnel au budget 2021
- Création d'un fonds destiné à la protection de l'environnement et au transport actif
- L'affectation des excédents non affectés selon la politique de gestion de la dette à long terme et des excédents non affectés
- La possibilité d'établir deux taux de taxation pour les immeubles non résidentiels
- La révision des sommes prévues pour les activités par le service des loisirs en considérant que la pandémie persiste en 2021
- L'utilisation des soldes disponibles dans le règlement d'emprunt destiné à l'achat des terrains d'Hydro-Québec
- La planification des améliorations et agrandissements à prévoir pour les usines de traitement des eaux usées et l'eau potable
- Projection globale et planification à long terme pour les 10 prochaines années

Les membres du comité sont d'avis qu'étant donné la pandémie COVID-19, le taux de taxes foncières de 2021 ne devrait pas augmenter (après l'ajustement fait pour tenir compte de l'augmentation moyenne du nouveau rôle d'évaluation triennal).

4.1 Operating budget 2021

Committee members discussed the 2021 budget. Discussions were on the following items:

- The adjustments of the budget after the review of the estimated savings and addition of new positions in the 2021 budget
- Establishment of a local green fund for environmental protection and active transportation
- The affectation of unrestricted surpluses in accordance with the Policy on the Management of Long-term Debt and Accumulated Surpluses
- The possibility to establish two rates of the taxation for non-residential buildings
- The revision of the amounts planned for activities by the Recreation Department considering that the pandemic will continue in 2021
- The use of funds available in the borrowing by-law to purchase Hydro-Québec lands
- Planning of improvements and enlargement of wastewater treatment and potable water treatment plants
- Global projection and long-term planning for the next 10 years

The Committee members agree that given the COVID-19 pandemic, the property-tax rate for 2021 is not expected to increase (after the adjustments which take in consideration the average increase of new triennial evaluation role).

5.0 AUTRES**5.0 OTHERS****6.0 PROCHAINE RÉUNION****6.0 NEXT MEETING**

La date de la prochaine réunion sera déterminée ultérieurement.

The date of the next meeting will be confirmed later.

7.0 LEVÉE DE LA RÉUNION**7.0 ADJOURNMENT**

La réunion est levée à 11 h 25.

The meeting adjourns at 11: 25 a.m.

ADOPTÉ

ADOPTED

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

RECORD OF MINUTES SUBMITTED BY



Manon Racine

PROCÈS-VERBAL SIGNÉ PAR

RECORD OF MINUTES SIGNED BY



Caryl Green



Municipalité de Chelsea

100, chemin Old Chelsea, Chelsea QC J9B 1C1

Tél. : 819 827-1160 Téléc. : 819 827-2672

www.chelsea.ca

COMITÉ CONSULTATIF DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES

Procès-verbal de la réunion du 23 octobre 2020

PUBLIC WORKS AND INFRASTRUCTURES ADVISORY COMMITTEE

Minutes of the October 23, 2020 Meeting

Constatant qu'il y a quorum, M. Greg McGuire, président de cette réunion, déclare la présente séance du Comité consultatif des travaux publics et des infrastructures (CCTPI) ouverte à 8h35.

Having noticed there is quorum, Mr. Greg McGuire, presiding over this meeting, declares this sitting of the Public Works and Infrastructures Advisory Committee (PWIAC) open at 8:35 a.m.

PRÉSENTS

PRESENT

Greg McGuire & Kay Kerman (Conseillers / Councillors)
Frédéric Rioux, Danik Chamberland & Manon Marenger (Employés municipaux / Municipal Officers)
Catherine Barrette, Robert Arnold, Michel Hébert & Dent Harrison (Membres externes / External Members)

ABSENTS

REGRETS

Marc-Antoine Biron (Employé municipal / Municipal Officer)

AUTRES

OTHERS

Ann Rufus & Jessica Birks (Résidentes / Residents)

1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Dent Harrison, appuyé par Madame Catherine Barrette et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit par la présente adopté.

IT IS PROPOSED by Mr. Dent Harrison, seconded by Mrs. Catherine Barrette and resolved that the agenda governing this meeting be and is hereby adopted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

2.0 ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES

- Réunion ordinaire du 25 septembre 2020

- Ordinary meeting of September 25, 2020

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Robert Arnold, appuyé par Madame Kay Kerman et résolu que le procès-verbal de la réunion ci-haut mentionné soit par le présent adopté.

IT IS PROPOSED by Mr. Robert Arnold, seconded by Mrs. Kay Kerman and resolved that the minutes of the above meeting be hereby adopted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

3.1 Dimension des fossés sur le chemin Kirk's Ferry

Une présentation PowerPoint a été faite au comité concernant les inquiétudes des résidents face aux dimensions des fossés sur le chemin Kirk's Ferry.

Le comité informe les résidents qu'une vérification sera effectuée pour voir ce qui pourrait être fait.

3.0 QUESTION PERIOD

3.1 Dimension of ditches on Kirk's Ferry Road

A PowerPoint presentation was made to the committee regarding residents' concerns about the size of the ditches on chemin Kirk's Ferry.

The committee informs residents that a verification will be done to see what could be done.

4.0 SUIVI ET RÉVISION DES COMITÉS PRÉCÉDENTS

Réunion ordinaire du 25 septembre 2020 :

12.0 Politique sur les mesures de modération de la circulation et sur la détermination des limites de vitesse

Le comité est informé que la traduction de la politique sur les mesures de modération de la circulation et sur la détermination des limites de vitesse a été effectuée et qu'elle sera publiée sur le site web de la Municipalité.

La discussion du comité aura donc lieu à la prochaine réunion, soit le 20 novembre 2020.

14.0 Traverse de piétons sur la Route 105

Le comité est informé que des Ped-Zones seront installés au printemps 2021.

15.0 Lumière de circulation à l'intersection de la Route 105 et de la sortie 21 de l'Autoroute 5 – Programmation

Le comité est informé que le ministère des Transports procède présentement à l'étude de la demande.

16.0 Demande de réaménagement du viaduc du chemin Old Chelsea – réponse du MTQ

Le comité est informé que nous sommes en attente d'une réponse du ministère des Transports.

19.1 Stationnement mobilité réduite – chemin Scott

Le comité est informé que le panneau a été installé.

4.0 FOLLOW-UP AND REVIEW OF PREVIOUS COMMITTEES

Ordinary meeting of September 25, 2020:

12.0 Policy on traffic calming measures and speed limit determination

The committee is informed that the translation of the policy on traffic calming measures and speed limit determination has been completed and that it will be published on the Municipality's website.

The committee's discussion will therefore take place at the next meeting, on November 20, 2020.

14.0 Pedestrian crossing on Route 105

The committee is informed that the Ped-Zones will be installed in spring 2021.

15.0 Traffic light at the intersection of Route 105 and exit 21 of Highway 5 – programming

The committee is informed that the ministry of Transport is currently reviewing the request.

16.0 Redevelopment request for the overpass on chemin Old Chelsea – MTQ response

The committee is informed that we are awaiting a response from the Ministry of Transport.

19.1 Reduced Mobility Parking – chemin Scott

The committee is informed that the sign has been installed.

5.0 SUIVI - PRÉSENTATION DES PROJETS 2020 – PTI ET BUDGET

Un suivi des projets 2020 a été fait au comité.

5.0 MONITORING OF 2020 PROJECTS – PUBLIC WORKS AND INFRASTRUCTURES

A follow-up of the 2020 projects has been made to the committee.

6.0 SUIVI - TRAVAUX SUR LE CHEMIN NOTCH

Le comité est informé que :

- L'inspection finale a été effectuée et les travaux sont terminés
- L'installation des bordures de béton est à venir

6.0 MONITORING - WORK ON CHEMIN NOTCH

The committee is informed that:

- The final inspection has been carried out and the work is completed
- The installation of the concrete curbs is to come

7.0 SUIVI - TRAVAUX SUR LE CHEMIN DE LA MINE

Le comité est informé que :

- L'inspection provisoire a été effectuée
- Le marquage a été corrigé et complété
- L'installation des mesures d'atténuation est reportée en 2021

7.0 MONITORING - WORK ON CHEMIN DE LA MINE

The committee is informed that:

- The provisional inspection has been carried out
- The marking has been corrected and completed
- The installation of mitigation measures is postponed to 2021

8.0 SUIVI - TRAVAUX SUR LE CHEMIN DU LAC-MEECH

Le comité est informé de l'avancement des travaux.

Le comité est aussi informé que :

- Le remplacement de deux ponceaux a été effectué
- L'entrepreneur est à planter la ligne de déboisement
- Une rencontre est prévue avec la CCN concernant les travaux de déboisement
- Les travaux de déboisement devraient débuter suite à la rencontre avec la CCN

8.0 MONITORING - WORK ON CHEMIN DU LAC-MEECH

The committee is informed of the progress of the work.

The committee is also informed that:

- The replacement of two culverts was carried out
- The contractor is to install the deforestation line
- A meeting is scheduled with the NCC regarding the tree cutting
- The tree cutting work should begin following the meeting with the NCC

9.0 SUIVI - TRAVAUX SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE

Suite à la discussion des membres du conseil, une orientation devait être prise pour réduire le coût du projet de réfection du chemin de la Rivière.

Les options retenues sont :

Section 1 - De la Route 105 au chemin Campbell

- Réfection partielle avec voies cyclables

Section 2 - Du 138, chemin de la Rivière à la limite nord

- Réfection complète en chaussée désignée

9.0 MONITORING - WORK ON CHEMIN DE LA RIVIÈRE

Following the discussions of the members of council, an orientation had to be taken to reduce the cost of the project to repair chemin de la Rivière.

The options selected are:

Section 1 - From Route 105 to chemin Campbell

- Partial repair with cycle paths

Section 2 - From 138, chemin de la Rivière to the northern limit

- Complete repair on designated roadway

Le comité est aussi informé que nous sommes en attente de l'échéancier révisé.

The committee is also informed that we are awaiting the revised work schedule.

10.0 SUIVI - STABILISATION DU RUISSEAU CHELSEA – DEUX AFFLUENTS

10.0 MONITORING - STABILIZATION OF CHELSEA CREEK – TWO AFFLUENTS

Le comité est informé que l'inspection provisoire a été effectuée en présence du ministère des Transports et le ministère de la Sécurité Publique.

The committee is informed that the provisional inspection was carried out in the presence of the Ministry of Transport and the Ministry of Public Security.

Le comité est aussi informé que la plantation d'arbres sera effectuée en 2021.

The committee is also informed that the tree planting will be carried out in 2021.

11.0 SUIVI - ÉTUDE DE CIRCULATION – CENTRE VILLAGE

11.0 MONITORING - TRAFFIC STUDY - CENTRE VILLAGE

Le comité est informé qu'une consultation sera tenue avec les principaux intervenants.

The committee is informed that a consultation will be held with the main stakeholders.

12.0 TRAVAUX DE DRAINAGE – CHEMIN KIRK'S FERRY

12.0 DRAINAGE WORK – CHEMIN KIRK'S FERRY

Un membre du personnel a procédé à l'explication des travaux.

A staff member explained the work.

Le comité demande aux membres du personnel de fournir une liste des travaux restants, ainsi que les options d'atténuation de l'impact visuelle du fossé qui pourraient être faites.

The committee asks staff members to provide a list of the remaining work, as well as any options to mitigate the visual impact of the gap that could be made.

13.0 REMPLACEMENT DU PONCEAU #69 - CASCADE

13.0 REPLACEMENT OF CULVERT #69 - CASCADE

Un membre du personnel a procédé à l'explication des travaux qui ont été effectués et de l'effet du niveau d'eau de la rivière.

A staff member explained the work that was done and the effect of the water level in the river.

14.0 DEMANDE DE CHANGEMENT DE LIMITE DE VITESSE

14.0 REQUESTS FOR SPEED LIMIT CHANGE

Le comité est informé que des radars ont été installés à différents endroits, suite aux demandes reçues, et qu'un tableau résumant l'état de chacune des demandes sera présenté aux membres du comité à la réunion de novembre.

The committee is informed that radars have been installed at various locations following requests received, and that a table summarizing the status of each request will be presented to the committee members at the November meeting.

15.0 AUTRE

15.0 OTHER

15.1 Stationnement chemin Notch près du sentier #15

15.1 Parking chemin Notch near trail #15

Le comité est informé qu'une résolution sera présentée au conseil de novembre pour autoriser l'installation de panneaux de non-stationnement sur le chemin Notch près du sentier #15.

The committee is informed that the resolution will be presented to the council in November to authorize the installation of no-parking signs on chemin Notch near trail #15.

15.2 Nettoyage de la voie cyclable – Dunnderosa

15.2 Cleaning the cycle path – Dunnderosa

Le comité est informé que la piste cyclable sera nettoyée.

The committee is informed that the cycle path will be cleaned.

15.3 Obstruction des voies cyclables avec signalisation verticale pour identifier les travaux

Le comité est informé que les divers entrepreneurs ont été avisés de porter une attention particulière.

15.4 Suivi – Travaux sur le chemin Arthur

Le comité est informé que les travaux devraient être effectués avant l’hiver.

Le comité est aussi informé que le consultant est en attente des relevés de l’arpenteur-géomètre et que, suite à la réception de ceux-ci, il sera en mesure de préparer les plans pour la réfection de la courbe du chemin Arthur.

15.3 Obstruction of cycle lanes with vertical signage to identify work

The committee is informed that various contractors have been advised to pay special attention.

15.4 Monitoring – Work on chemin Arthur

The committee is informed that the work should be done before winter.

The committee is also informed that the consultant is waiting for the surveys from the land surveyor and following receipt of these, he will be able to prepare plans for the repair of the curve on chemin Arthur.

16.0 LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST PROPOSÉ par Madame Catherine Barrette, appuyé par Monsieur Robert Arnold et résolu que cette rencontre soit levée à 11h15.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

16.0 ADJOURNMENT

IT IS PROPOSED by Mrs. Catherine Barrette, seconded by Mr. Robert Arnold and resolved that this meeting be adjourned at 11:15 a.m.

ADOPTED UNANIMOUSLY

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

MINUTES SUBMITTED BY

.....
Manon Marenger

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

MINUTES APPROVED BY

.....
Greg McGuire, Président / Chair

**6) SERVICES ADMINISTRATIFS /
ADMINISTRATIVE SERVICES**

6.1) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

Session ordinaire du 12 janvier 2021 / January 12, 2021, ordinary sitting

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1172-20 – RÈGLEMENT D’EMPRUNT
DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT
NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE ET
D’INFRASTRUCTURES AINSI QUE L’ACQUISITION D’UN VÉHICULE**

ATTENDU QU’IL est nécessaire d’effectuer un emprunt pour le financement des travaux de voirie et d’infrastructures ainsi que l’acquisition d’un véhicule prévus au plan triennal d’immobilisation 2021-2022-2023;

ATTENDU QU’UN avis de motion a dûment été donné et le projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 15 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le « Règlement numéro 1172-20 – Règlement d’emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt nécessaire à la réalisation de travaux de voirie et d’infrastructures ainsi que l’acquisition d’un véhicule » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1172-20

RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE ET D'INFRASTRUCTURES AINSI QUE L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1063, alinéa 2, du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 15 décembre 2020 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil de la Municipalité de Chelsea est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour un montant total de 1 682 700,00 \$ réparti de la façon suivante :

Immobilisations	10 ans	15 ans	20 ans	Total
Travaux bâtiments	0,00 \$	123 600,00 \$	30 500,00 \$	154 100,00 \$
Travaux voirie	0,00 \$	0,00 \$	535 600,00 \$	535 600,00 \$
Travaux infrastructures	221 500,00 \$	0,00 \$	102 000,00 \$	323 500,00 \$
Acquisition véhicule	0,00 \$	669 500,00 \$	0,00 \$	669 500,00 \$
Total	221 500,00 \$	793 100,00 \$	668 100,00 \$	1 682 700,00 \$

ARTICLE 2

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est donc autorisé à emprunter un montant de 221 500,00 \$ sur une période de 10 ans, un montant de 793 100,00 \$ sur une période de 15 ans et un montant de 668 100,00 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 3

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 5

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, ce 12^e jour du mois de janvier 2021.

Me John-David McFaul
Directeur général et Secrétaire-trésorier

Caryl Green
Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 15 décembre 2020

DATE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT : 12 janvier 2021

NUMÉRO DE RÉOLUTION : -21

APPROUVÉ PAR LES PERSONNES
HABILES À VOTER :

APPROUVÉ PAR LE MINISTÈRE DES
AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION :

Session ordinaire du 12 janvier 2021 / January 12, 2021, ordinary sitting

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1175-20 – RÈGLEMENT D’EMPRUNT
DÉCRÉTANT DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT POUR FINANCER LES
SERVICES PROFESSIONNELS POUR 2021**

ATTENDU QU’IL est nécessaire d’effectuer un emprunt pour le financement des divers services professionnels pour l’année 2021, prévus au plan triennal d’immobilisations 2021, 2022 et 2023;

ATTENDU QU’UN avis de motion a dûment été donné et le projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 15 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Règlement numéro 1175-20 – Règlement d’emprunt décrétant des dépenses et un emprunt pour financer les services professionnels pour 2021 » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1175-20

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT
POUR FINANCER LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR 2021**

ATTENDU QUE le conseil juge nécessaire d'obtenir les services professionnels suivants :

Description	Terme	Coût
Plans et devis – Aménagement réseau égout secteur New Chelsea	5 ans	206 000,00 \$
Contre-expertise géotechnique – Sentier communautaire, secteur de la Vallée	5 ans	77 300,00 \$
Plans et devis – Réfection du chemin du Lac-Meech, entre le chemin Dunlop et le stationnement de la plage O'Brien	5 ans	103 000,00 \$
TOTAL		386 300,00 \$

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 15 décembre 2020 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil de la Municipalité de Chelsea est autorisé à effectuer des dépenses pour les divers services professionnels mentionnés ci-haut, pour un montant total de 386 300,00 \$, réparti tel que décrit aux annexes A à C, lesquelles font partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est donc autorisé à emprunter un montant de 386 300,00 \$ sur une période de 5 ans.

ARTICLE 3

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 5

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, ce 12^e jour du mois de janvier 2021.

Me John-David McFaul
Directeur général et secrétaire-trésorier

Caryl Green
Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 15 décembre 2020

DATE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT : 12 janvier 2021

NUMÉRO DE RÉOLUTION : -21

APPROUVÉ PAR LES PERSONNES
HABILES À VOTER :

APPROUVÉ PAR LE MINISTÈRE DES
AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Honoraires professionnels d'ingénierie pour les plans et devis pour l'aménagement d'un réseau d'égout dans le secteur New Chelsea (5 ans)	190 500,00 \$
	Total honoraires professionnels avant taxes	190 500,00 \$
	TPS 5 %	9 525,00 \$
	TVQ 9,975 %	19 002,38 \$
	Total honoraires professionnels après taxes	219 027,38 \$
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(19 026,19) \$
	Total honoraires professionnels (taxes nettes)	200 001,19 \$
	Frais escompte (2 %) et intérêts (2 % - 6 mois)	5 998,82 \$
	TOTAL HONORAIRES PROFESSIONNELS	206 000,00 \$

Me John-David McFaul
 Directeur général et secrétaire-trésorier
 15 décembre 2020

Caryl Green
 Mairesse

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Honoraires professionnels d'ingénierie pour une contre-expertise géotechnique pour le sentier communautaire, secteur de la Vallée (5 ans)	71 450,00 \$
	Total honoraires professionnels avant taxes	71 450,00 \$
	TPS 5 %	3 572,50 \$
	TVQ 9,975 %	7 127,14 \$
	Total honoraires professionnels après taxes	82 149,64 \$
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(7 136,07) \$
	Total honoraires professionnels (taxes nettes)	75 013,57 \$
	Frais escompte (2 %) et intérêts (2 % - 6 mois)	2 286,43 \$
	TOTAL HONORAIRES PROFESSIONNELS	77 300,00 \$

Me John-David McFaul
 Directeur général et secrétaire-trésorier
 15 décembre 2020

Caryl Green
 Mairesse

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Honoraires professionnels d'ingénierie pour les plans et devis pour la réfection du chemin du Lac-Meech, entre le chemin Dunlop et le stationnement de la plage O'Brian (5 ans)	95 250,00 \$
	Total honoraires professionnels avant taxes	95 250,00 \$
	TPS 5 %	4 762,50 \$
	TVQ 9,975 %	9 501,19 \$
	Total honoraires professionnels après taxes	109 513,69 \$
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(9 513,09) \$
	Total honoraires professionnels (taxes nettes)	100 000,59 \$
	Frais escompte (2 %) et intérêts (2 % - 6 mois)	2 999,41 \$
	TOTAL HONORAIRES PROFESSIONNELS	103 000,00 \$

Me John-David McFaul
 Directeur général et secrétaire-trésorier
 15 décembre 2020

Caryl Green
 Mairesse

Session ordinaire du 12 janvier 2021 / January 12, 2021, ordinary sitting

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1173-20 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN
IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DE
TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE**

La conseillère / le conseiller présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente de ce conseil, le règlement portant le numéro 1173-20 intitulé « Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt nécessaire à la réalisation de travaux de réfection du chemin de la Rivière » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est d'obtenir le financement nécessaire pour la réalisation des travaux de réfection du chemin de la Rivière.

(conseillère/conseiller)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1173-20

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN
IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DE
TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE**

ATTENDU QUE le conseil juge nécessaire de procéder aux travaux de réfection du chemin de la Rivière;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 12 janvier 2021 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil de la Municipalité de Chelsea est autorisé à effectuer les travaux de réfection du chemin de la Rivière, tel qu'il appert des estimations détaillées préparées par la firme d'ingénierie CIMA +, s.e.n.c., lesquelles font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 13 240 000,00 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 13 240 000,00 \$ sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, ce 12^e jour du mois de janvier 2021.

Me John-David McFaul
Directeur général et Secrétaire-trésorier

Caryl Green
Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 12 janvier 2021

DATE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT : 2021

NUMÉRO DE RÉOLUTION : -21

APPROUVÉ PAR LES PERSONNES HABILES À
VOTER :

APPROUVÉ PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES
MUNICIPALES ET DE L'HABITATION :

**ANNEXE A
RÉFECTION CHEMIN DE LA RIVIÈRE**

ART. DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
1. Terrassement et chaussée				
1.1 Déboisement	1	forfaitaire	105 000,00 \$	105 000,00 \$
1.2 Déblai de 1ère classe	2 175	m³	150,00 \$	326 250,00 \$
1.3 Déblai de 2e classe et préparation de l'infrastructure	48 040	m³	18,00 \$	864 720,00 \$
1.4 Matériau granulaire MG 112 pour sous-fondation, 500 mm d'épaisseur	6 640	m²	18,00 \$	119 520,00 \$
1.5 Matériau granulaire MG 112 pour sous-fondation, 555 mm d'épaisseur	36 020	m²	18,00 \$	648 360,00 \$
1.6 Matériau granulaire MG 20 pour fondation, 150 mm d'épaisseur (section +70 mm)	54 760	m²	10,00 \$	584 000,00 \$
1.7 Matériau granulaire MG 20 pour fondation, 220 mm d'épaisseur	7 500	m²	12,00 \$	90 000,00 \$
1.8 Matériau granulaire MG 20 pour rechargement des accotements, 85 mm d'épaisseur	12 840	m²	9,00 \$	115 560,00 \$
1.9 Enrobé bitumineux, couche de base, ESG-14, 60 mm d'épaisseur - Ch. de la Rivière	44 770	m²	19,50 \$	873 015,00 \$
1.10 Enrobé bitumineux, couche de surface, EC-10, 25 mm d'épaisseur - Ch. de la Rivière	44 770	m²	10,00 \$	447 700,00 \$
1.11 Enrobé bitumineux, couche unique, ESG-14, 75 mm d'épaisseur - Rue transversale	1 500	m²	24,00 \$	36 000,00 \$
1.12 Isolant thermique de polystyrène extrudé, 50 mm d'épaisseur	4 130	m²	35,00 \$	144 550,00 \$
1.13 Planage du revêtement du pont, 40 mm d'épaisseur	180	m²	10,00 \$	1 800,00 \$
1.14 Réfection d'entrée résidentielle				- \$
a) en gravier	3 050	m²	25,00 \$	76 250,00 \$
b) asphaltée	620	m²	55,00 \$	34 100,00 \$
1.15 Mur poids de gabion à enlever	290	m²	110,00 \$	31 900,00 \$
Sous-total, 1. Terrassement et chaussée:				4 498 725,00 \$
2. Drainage				
2.1 Ponceau à enlever				
a) sous chaussée (chemin de la Rivière ou rues secondaires)	320	m	80,00 \$	25 600,00 \$
b) sous entrée charretière	420	m	55,00 \$	23 100,00 \$
2.2 Ponceau sous chaussée				
a) 450 mm de diamètre	150	m	650,00 \$	97 500,00 \$
b) 525 mm de diamètre	20	m	800,00 \$	16 000,00 \$
c) 600 mm de diamètre	30	m	950,00 \$	28 500,00 \$
d) 750 mm de diamètre	100	m	1 200,00 \$	120 000,00 \$
e) 900 mm de diamètre	70	m	1 400,00 \$	98 000,00 \$
f) 1 050 mm de diamètre	20	m	1 500,00 \$	30 000,00 \$
g) 1 200 mm de diamètre	20	m	1 800,00 \$	36 000,00 \$
h) 1 500 mm de diamètre	50	m	2 600,00 \$	130 000,00 \$
i) 1 950 mm de diamètre	50	m	4 400,00 \$	220 000,00 \$
2.3 Ponceau d'entrée résidentielle, 450 mm de diamètre	750	m	350,00 \$	262 500,00 \$
2.4 Nettoyage et profilage de fossée existant	880	m	35,00 \$	30 800,00 \$
Sous-total, 2. Drainage:				1 118 000,00 \$
3. Travaux divers				
3.1 Marquage de courte durée				
a) ligne continue, 120 mm de largeur	19 050	m	1,25 \$	23 812,50 \$
b) ligne d'arrêt, 400 mm de largeur	90	m	10,00 \$	900,00 \$

3.2	Signalisation	1	forfaitaire	27 000,00 \$	27 000,00 \$
3.3	Empierrement				
	a) type 3	20 700	m ²	35,00 \$	724 500,00 \$
	b) type 5	2 520	m ²	55,00 \$	138 600,00 \$
3.4	Glissière de sécurité à enlever	3 410	m	16,00 \$	54 560,00 \$
3.5	Glissière de sécurité semi-rigide à installer				
	a) Glissière, incluant lisse et poteau	3 850	m	110,00 \$	423 500,00 \$
	b) Section d'ancrage pour glissière de sécurité semi-rigide, incluant bout rond	40	unité	900,00 \$	36 000,00 \$
3.6	Terre végétale et ensemencement hydraulique	22 670	m ²	6,50 \$	147 355,00 \$
3.7	Maintien de la circulation	1	forfaitaire	250 000,00 \$	250 000,00 \$
3.8	Remise en état des lieux	1	forfaitaire	30 000,00 \$	30 000,00 \$
3.9	Soutènement de poteau	1	forfaitaire	3 000,00 \$	3 000,00 \$
3.10	Borne sèche	1	forfaitaire	28 500,00 \$	28 500,00 \$
				Sous-total, 3. Travaux divers:	1 887 727,50 \$
4.	Travaux hors-contrat				
4.1	Déplacement de poteau de ligne	1	forfaitaire	25 000,00 \$	25 000,00 \$
				Sous-total, 4. Travaux hors-contrat:	25 000,00 \$
5.	Matériaux contaminés				
5.1	Excavation et mise en réserve de matériaux pour analyse	14 580	m ³	35,00 \$	510 300,00 \$
5.2	Disposition de matériaux - plage A-B	23 070	tonne	46,00 \$	1 061 220,00 \$
5.3	Disposition de matériaux - plage B-C	4 700	tonne	50,00 \$	235 000,00 \$
5.4	Disposition de matériaux - plage >C	1 380	tonne	70,00 \$	96 600,00 \$
				Sous-total, 5. Matériaux contaminés:	1 903 120,00 \$
				Sous total avant contingence:	9 432 572,50 \$
				Contingence (20%):	1 886 514,50 \$
6.	Assurance qualité				
		1	Forfaitaire	200 000,00 \$	200 000,00 \$
				Total avant taxes:	<u>11 519 087,00 \$</u>
				TPS 5 %:	<u>575 954,35 \$</u>
				TVQ 9.975 %:	<u>1 149 028,93 \$</u>
				Coût des travaux de réfection du ch. de la Rivière incluant compensation financière (incluant taxes):	<u>13 244 070,28 \$</u>
7.	Compensation financière environnementale				
		1	Forfaitaire	950 000,00 \$	950 000,00 \$
				Coût des travaux de réfection du ch. de la Rivière incluant compensation financière (incluant taxes):	14 194 070,28 \$
8.	Remboursement TPS et TVQ (50%)				<u>(1 150 468,81) \$</u>
				Coût des travaux de réfection du ch. de la Rivière incluant compensation financière (taxes nettes):	13 043 601,46 \$
9.	Frais d'escompte et de financement				<u>196 398,53 \$</u>
				Coût travaux de réfection du ch. de la Rivière incluant compensation, frais d'escompte et de financement (taxes nettes):	<u>13 240 000,00 \$</u>

Me John-David McFaul,
Directeur général et Secrétaire-trésorier

Caryl Green,
Mairesse

Session ordinaire du 12 Janvier 2021 / January 12, 2021, ordinary sitting

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1176-21 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT DÉLÉGUANT À DES FONCTIONNAIRES DE LA
MUNICIPALITÉ LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE
PASSER DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE**

La conseillère/le conseiller présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement intitulé « Règlement numéro 1176-21 – Règlement déléguant à des fonctionnaires de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence » sera présenté pour adoption.

Le but est de mettre à jour les délégations de pouvoirs de certains fonctionnaires.

Conseillère/conseiller

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1176-21

**RÈGLEMENT DÉLÉGUANT À DES FONCTIONNAIRES DE LA
MUNICIPALITÉ LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE
PASSER DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE**

ATTENDU QUE le conseil, en vertu de l'article 961.1 du *Code municipal du Québec (L.R.C.c.C-27.1)* peut adopter un règlement pour déléguer à un ou des fonctionnaires de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité;

ATTENDU QU'UN tel règlement doit indiquer obligatoirement, pour être valide, le champ de compétence auquel s'applique la délégation, les montants dont le ou les fonctionnaires peuvent autoriser la dépense ainsi que toutes autres conditions auxquelles est faite ladite délégation;

ATTENDU QUE le conseil désire se prévaloir de ce pouvoir de déléguer;

ATTENDU QU'UN avis de motion de la présentation du présent règlement pour adoption a été régulièrement donné à la session ordinaire du 12 janvier 2021 et que le projet a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, le présent règlement ordonne, statue et décrète comme suit :

ARTICLE 1. DÉFINITIONS

1.1 Dans le règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots et expressions suivants signifient :

Dépense: signifie le montant effectivement déboursé par la municipalité en tenant compte de la taxe sur les produits et services, de la taxe de vente du Québec, des ristournes, des crédits de taxes sur intrants et des remboursements de taxes sur intrants.

Contrat : signifie une convention par laquelle une ou plusieurs personnes s'obligent envers la Municipalité de Chelsea à donner ou à faire quelque chose. La présente définition comprend également des protocoles d'ententes.

ARTICLE 2. CHAMP DE COMPÉTENCE

2.1 Le conseil délègue à tous les fonctionnaires mentionnés au premier alinéa de l'article 3 le pouvoir d'autoriser des dépenses, de signer des contrats et d'en autoriser le paiement en conformité avec les budgets et financements approuvés par le conseil municipal.

2.2 Malgré la généralité de ce qui précède, les dépenses indiquées ci-dessous sont exclues du champ de compétence des fonctionnaires et doivent faire l'objet d'une autorisation par le conseil :

- a) ententes intermunicipales et toute autre entente avec un palier gouvernemental;
- b) ententes avec des promoteurs ou développeurs qui engagent des dépenses pour la Municipalité;

- c) contrats de location d'une durée supérieure à cinq ans (incluant les renouvellements) de bâtisses ou de terrains appartenant à un tiers ou à la Ville ainsi que tout tel contrat de location pour un montant supérieur à cinq mille dollars (5 000,00) \$ annuellement;
- d) subventions à des organismes sans but lucratif supérieur à cinq mille dollars (5 000,00) \$;
- e) réclamation pour dommage supérieur à dix mille dollars (10 000,00 \$);
- f) pour tout contrat déjà accordé par les autorités municipales compétentes dont l'ensemble cumulatif de travaux supplémentaires ou contingences excède le moindre de dix pourcent (10 %) du contrat accordé ou cinquante mille dollars (50 000,00 \$); advenant l'octroi d'un contrat majeur, le conseil peut par résolution et pour ce contrat seulement augmenter le maximum de cinquante mille dollars (50 000,00 \$);
- g) contrats ou dépenses pouvant engager la responsabilité ou les finances de la Municipalité au-delà des simples montants apparaissant audit contrat et étant supérieurs aux limites de délégation autorisée;
- h) acquisition, servitude et autres droits fonciers.

ARTICLE 3. FONCTIONNAIRES AUTORISÉS

- 3.1 Les fonctionnaires (ou leurs intérimaires ou remplaçants) occupant les postes identifiés ci-dessous peuvent autoriser les dépenses visées au premier alinéa de l'article 2, sous réserve des montants maximums indiqués ci-après et sous réserve des alinéas ci-après :

Directeur général et secrétaire-trésorier	25 000,00 \$
Directeur général et secrétaire-trésorier adjoint	25 000,00 \$
Directeurs de service	15 000,00 \$
Coordonnateur - travaux publics et infrastructures	7 500,00 \$
Chef de division - travaux publics	5 000,00 \$
Chef de division - entretien	5 000,00 \$
Responsable des communications	2 500,00 \$
Bibliothécaire en chef	2 500,00 \$
Chef de division - inspections et permis	5 000,00 \$
Coordonnateur – urbanisme et développement durable	2 500,00 \$
Chef d'équipe – travaux publics	2 500,00 \$
Chef d'équipe - infrastructures	2 500,00 \$
Responsable au greffe	2 500,00 \$
Directrice des finances adjointe	2 500,00 \$
Responsable des ressources humaines	2 500,00 \$
Adjointe exécutive à la Direction générale et au cabinet de la Mairesse	2 500,00 \$

- 3.2 Seul le Directeur général et secrétaire-trésorier ou directeur général adjoint peut engager, sans égard à la limite prescrite, tout employé régulier dont l'objectif est de combler de façon permanente un poste prévu au plan d'effectifs qui est vacant, à l'exception d'un employé qui n'est pas un salarié au sens du Code du travail du Québec.
- 3.3 Seule l'autorisation d'un Directeur (ou intérim) est requise pour engager, sans égard à la limite prescrite, tout employé dont l'objectif est de combler un poste prévu au plan d'effectifs qui est vacant de façon temporaire suite à un mouvement de personnel, absence maladie, ou toute autre raison qui empêche le titulaire régulier d'occuper le poste. Cette exception s'applique également pour un poste normalement occupé par un employé qui n'est pas un salarié au sens du Code du travail du Québec.
- 3.3.1 L'embauche de personnel cadre, professionnel, col blanc, pompier pour du surcroît nécessite au minimum l'autorisation d'un Directeur (ou intérim) dans les limites prescrites dans le présent règlement.

Cependant, dans la mesure où les fonds sont autorisés au budget et disponibles, le Directeur général et secrétaire-trésorier ou le Directeur général et secrétaire-trésorier adjoint peut engager, sans égard à la limite prescrite dans le présent règlement :

- Tout employé temporaire du groupe cols bleus
- Tout employé temporaire du groupe de l'entretien
- Tout salarié de bibliothèque à horaire variable
- Tout employé étudiant pour période estivale

- 3.3.2 Lors de l'absence du Directeur (ou intérim ou remplaçant) d'un service, les pouvoirs conférés en vertu du règlement sont délégués à la personne cadre désignée par ce dernier.
- 3.4 Le Directeur général et secrétaire-trésorier ou le Directeur général et secrétaire-trésorier adjoint sont autorisés à procéder aux paiements des jugements, des réclamations pour dommages ou à accepter une entente hors cour pour laquelle la perte financière ou la dépense n'excède pas dix mille dollars (10 000,00 \$). Ils sont également autorisés à procéder au paiement des réclamations provenant de la cour des petites créances. De plus, ils sont autorisés à procéder aux paiements des jugements issus d'un tribunal administratif ou judiciaire ou à accepter une entente hors cour pour laquelle la perte financière ou la dépense n'excède pas dix mille dollars (10 000,00 \$).
- 3.5 Pour les contrats octroyés par les fonctionnaires municipaux, ceux-ci sont autorisés à approuver des contrats ainsi que des travaux supplémentaires, et ce, jusqu'à l'intérieur des limites prévues au premier alinéa. Pour déterminer le niveau d'autorisation requis, les fonctionnaires doivent considérer le montant initial du contrat ainsi que l'ensemble des travaux supplémentaires reliés au contrat.
- 3.5.1 Tous travaux supplémentaires cumulatifs qui n'excèdent pas le moindre de dix pourcent (10 %) du coût du contrat octroyé par l'autorité compétente ou de cinquante mille dollars (50 000,00 \$) nécessitent, dans les cas indiqués ci-dessous, l'approbation des fonctionnaires suivants :
- 1° lorsque, pour chaque avenant ou modification reliés au contrat, le montant ne dépasse pas dix mille dollars (10 000,00 \$) : le Directeur du Service;
- 2° lorsque, pour chaque avenant ou modification reliés au contrat, le montant dépasse dix mille dollars (10 000,00 \$) : le Directeur du Service et le Directeur général et secrétaire-trésorier ou Directeur général et secrétaire-trésorier adjoint.
- 3.6 Lorsque les travaux supplémentaires reliés à un contrat ont fait l'objet d'une résolution de la part des autorités municipales compétentes, la base de calcul du dix pourcent (10 %) doit considérer l'ensemble des montants ayant fait l'objet d'une résolution. De plus, toute résolution reliée à l'acceptation de travaux supplémentaires permet de bénéficier d'un nouveau dix pourcent (10 %) ou d'un cinquante mille dollars (50 000,00 \$) équivalent à la base de calcul redressée telle que mentionnée précédemment.
- 3.7 Pour les paiements résultant d'une résolution pour des contrats d'honoraires, d'infrastructures, l'autorisation du Directeur du service ou Directeur général et secrétaire-trésorier ou Directeur général et secrétaire-trésorier adjoint est obligatoire sur la pièce de compte à payer préparée par le service concerné.
- 3.8 En situation de sinistre, ou en cas de bris majeurs d'équipements ou d'infrastructures desservant la population, ou pour des fins de sécurité publique, le Directeur général et secrétaire-trésorier, le Directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, le Directeur du service des incendies sont autorisés à effectuer toute dépense utile à la préservation de la vie, la protection des biens publics et privés, ainsi que pour la lutte contre toute action criminelle ou méfait d'ordre public.

- 3.9 Les paiements effectués à la Croix-Rouge suite à l'intervention de cette dernière dans le cadre d'un événement ne nécessitant pas une déclaration des mesures d'urgence ne sont pas sujets aux limites prévues au premier alinéa. Cependant, les paiements doivent être autorisés par le Directeur général et secrétaire-trésorier ou Directeur général et secrétaire-trésorier adjoint.
- 3.10 Le Directeur général et secrétaire-trésorier possède l'autorité nécessaire à former un comité de sélection lorsqu'un système de pondération et d'évaluation des offres est utilisé.
- 3.11 En ce qui concerne les recouvrables de tiers reliés à des dommages à la propriété, le Directeur général et secrétaire-trésorier ou Directeur général et secrétaire-trésorier adjoint est autorisé à négocier toutes modifications de factures pour un montant de quinze pourcent (15 %) avec un maximum de mille cinq cent dollars (1 500,00 \$).

ARTICLE 4. CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Toute dépense de cinq cent dollars (500,00 \$) et plus nécessite au préalable un bon de commande approuvé par le Directeur du service et autorisé par le Directeur des finances ou Directeur général et secrétaire-trésorier attestant qu'il y a des fonds suffisants à l'appropriation budgétaire concernée. Toute dépense inférieure à cinq cent dollars (500,00 \$) doit avoir fait l'objet d'une vérification de la disponibilité des crédits nécessaires par le responsable de l'activité budgétaire avant d'être effectuée.

ARTICLE 5. AUTORISATIONS DÉLÉGUÉES AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

- 5.1 Malgré les montants maximums autorisés en vertu du premier alinéa de l'article 3, le Directeur des général et secrétaire-trésorier est autorisé à procéder au paiement des factures, remboursements ou transactions bancaires suivants :
- a) la rémunération et toutes indemnités aux membres du conseil et aux employés (incluant les contributions de l'employeur);
 - b) les obligations créées par le service de la dette tel que prévu au budget de l'année en cours et tous les autres frais bancaires;
 - c) le paiement des factures mensuelles de compagnies fournissant l'énergie et le combustible pour l'éclairage et le chauffage;
 - d) le paiement des factures pour l'achat de carburant pour les véhicules-moteurs;
 - e) les paiements des factures pour les frais téléphoniques;
 - f) les remises des taxes de vente provinciale et fédérale perçues par la Municipalité;
 - g) l'achat des licences et permis pour les véhicules de la Municipalité, incluant l'assurance automobile du Québec;
 - h) l'achat de timbres-poste et des lettres certifiées ainsi que l'envoi de courrier en lot par le bureau de poste;
 - i) les paiements des frais remboursables au conseiller juridique pour la perception des comptes de taxes foncières en arrérages;
 - j) les versements périodiques ou progressifs aux compagnies, conformément aux documents d'appel d'offres ou demande de prix, à la soumission, au contrat, à l'entente ou à la résolution;
 - k) les commandes, leurs divergences, s'il y a lieu, ainsi que les éléments apparaissant sur les listes de biens non durables;

- l) les paiements reliés aux demandes d'informations à divers paliers gouvernementaux;
- m) les renouvellements des permis de la Régie des alcools du Québec;
- n) le remboursement de la quote-part à la Municipalité Régionale de Comté et Société de transport des Collines;
- o) tous les paiements concernant les remboursements de sommes d'argent n'appartenant pas à la Municipalité (ex. : remboursement d'annulation de cours, remboursement de sommes perçues en trop, remboursement aux promoteurs, remboursement de dépôt sur travaux, plans et autres);
- p) les remboursements aux victimes sur ordonnance de probation;
- q) l'achat de licences, droits ou permis et cotisations obligatoires par une législation fédérale, provinciale ou professionnelle;
- r) les achats de livres, de périodiques et de cédéroms pour les bibliothèques municipales.
- s) les paiements relatifs à tous les décrets gouvernementaux.
- t) le paiement de toutes dépenses déjà autorisées par résolution du conseil.

5.2 De plus, le Directeur général et secrétaire-trésorier ou le Directeur général et secrétaire-trésorier adjoint est autorisé à disposer de biens meubles étant la propriété de la Municipalité dont la valeur marchande n'excède pas vingt mille dollars (20 000,00 \$). Dans le cas de biens disposés par enchère, ceux-ci sont autorisés à procéder à la disposition de biens meubles, peu importe, le montant.

ARTICLE 6. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 6.1 Les fonctionnaires ayant reçu un pouvoir délégué doivent respecter la politique d'approvisionnement en vigueur en ce qui concerne les acquisitions ou locations de biens et de services et l'exécution de travaux, les dispositions du Code Municipal relatives aux règles d'adjudication des contrats.
- 6.2 Les délégataires sont responsables de s'assurer que les dépenses qu'ils autorisent respectent les modalités énoncées dans le règlement ainsi que les pratiques administratives en vigueur à la Municipalité.
- 6.3 Le paiement associé aux dépenses et aux contrats conclus conformément au règlement peut être effectué par le Directeur des finances sans autre autorisation, à même les fonds de la municipalité. À chaque séance régulière du conseil, la liste des dépenses payées doit être déposée.
- 6.4 Le Directeur des finances est responsable de l'application et du contrôle du règlement ainsi que de la fermeture des projets en immobilisations et l'annulation des engagements budgétaires.
- 6.5 Le Directeur général et secrétaire-trésorier ou Directeur des finances approuve, le cas échéant, toute demande de virement de fonds provenant du Directeur du service concerné ayant pour objet de modifier les crédits votés par le conseil dans les limites des budgets directement sous l'autorité de celui-ci, et ce, sans limite de montant.
- 6.6 Durant la période d'un scrutin référendaire ou d'une élection, le président d'élection peut en vertu des dispositions de l'article 70.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LRQ c E-2.2)* accorder tout contrat qui comporte une dépense de 25 000 \$ ou plus après demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs, ou selon le cas, deux fournisseurs.

- 6.6.1 Toutefois, dans le cas où une situation exceptionnelle pouvant mettre en péril la tenue de l'élection survient durant cette période, le président d'élection peut accorder tout contrat sans être tenu de demander des soumissions.
- 6.6.2 Lors de la période référendaire ou électorale, le secrétaire-trésorier est d'office le président d'élection par le biais d'une délégation de pouvoirs accordée par le Directeur général des élections du Québec et en vertu de l'article 70 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Le présent règlement abroge le règlement numéro 1028-17 et remplace toutes les dispositions, résolutions ou directives du conseil inconciliables.

ARTICLE 7. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

DONNÉ À CHELSEA (QUÉBEC) ce 12^e jour du mois de janvier 2021.

John-David McFaul
Directeur général et Secrétaire-trésorier

Caryl Green
Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 12 janvier 2021

DATE DE L'ADOPTION [REDACTED] 2021

N° DE RÉOLUTION [REDACTED]-21

DATE DE PUBLICATION DU RÈGLEMENT : [REDACTED] 2021

6.2) CONTRATS / CONTRACTS

**OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE SOUFFLEUSE À
NEIGE DÉTACHABLE**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2020, l'achat d'une souffleuse à neige détachable a été approuvé et un montant net de 150 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour l'achat d'une souffleuse à neige détachable;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) et dans le journal Constructo, une soumission a été reçue dans les délais prescrits, soit le 18 décembre 2020 :

SOUMISSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)
J.A. Larue inc.	170 111,26 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse de la soumission;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie J.A. Larue inc. est conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie J.A Larue inc. au montant de 170 111,26 \$, incluant les taxes, pour l'achat d'une souffleuse à neige détachable, représente un montant net de 155 334,26 \$, soit un dépassement budgétaire de 5 334,26 \$;

ATTENDU QUE le montant disponible au règlement d'emprunt numéro 1154-20 est suffisant pour combler le financement du dépassement budgétaire, le coût d'achat de la souffleuse à neige détachable sera donc financé par ce règlement d'emprunt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat d'une souffleuse à neige détachable au montant de 170 111,26 \$, incluant les taxes, à la compagnie J.A. Larue inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-725 (Machinerie, outillage & équipement – Transport), règlement d'emprunt numéro 1154-20.

Session ordinaire du 12 janvier 2021 / January 12, 2021, ordinary sitting

**OCTROI DU CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS
D'INGÉNIERIE POUR LE REMPLACEMENT DU PONCEAU SUR LA ROUTE
105 AU NORD DU CHEMIN ENGLER**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2021, le remplacement du ponceau sur la Route 105 au nord du chemin Engler a été approuvé et des services professionnels sont nécessaires pour la réalisation de ces travaux;

ATTENDU QU'UN montant de 300 000,00 \$ a été prévu pour l'ensemble du projet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour des services professionnels d'ingénierie pour le remplacement de ce ponceau;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO), quatre (4) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 22 décembre 2020:

SOUSSIONNAIRES
Les Services exp inc.
CIMA+ s.e.n.c.
7518218 Canada inc. (HKR Consultation)
QDI

ATTENDU QU'UN comité de sélection a été créé par la Municipalité et a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE suite à cette analyse, deux (2) soumissions se sont avérées conformes et ont obtenu le pointage suivant :

SOUSSIONNAIRES	POINTAGE	PRIX (taxes incluses)
7518218 Canada inc. (HKR Consultation)	12,73	94 274,10 \$
Les Services exp inc.	11,32	110 376,00 \$

ATTENDU QUE la soumission déposée par la firme 7518218 Canada inc. (HKR Consultation) est conforme et recommandée par le comité de sélection;

ATTENDU QUE les services professionnels d'ingénierie pour le remplacement du ponceau sur la Route 105 au nord du chemin Engler seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1172-20;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie le contrat pour des services professionnels d'ingénierie pour le remplacement du ponceau sur la Route 105 au nord du chemin Engler, au montant de 94 274,10 \$, incluant les taxes, à la firme 7518218 Canada inc. (HKR Consultation), conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 1172-20 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-30-721 (Infrastructures chemin – Drainage/ponceaux (20 ans)), règlement d'emprunt numéro 1172-20.

Session ordinaire du 12 janvier 2021 / January 12, 2021, ordinary sitting

**OCTROI DU CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS
D'INGÉNIERIE POUR LE REMPLACEMENT DU PONCEAU
AU 1290 ROUTE 105**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2021, le remplacement du ponceau au 1290 Route 105 a été approuvé et un montant de 220 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 89-16, le conseil a autorisé le 7 mars 2016 des services professionnels d'ingénierie au montant 178 412,46 \$, incluant les taxes, à la firme Stantec Experts-conseils ltée pour la réalisation de divers travaux de réfection dont le remplacement des murs de tête du ponceau situé au 1290 Route 105;

ATTENDU QUE les services professionnels d'ingénierie pour le ponceau au 1290 Route 105 n'ont pas été réalisés puisque l'état du ponceau exige maintenant un remplacement complet de celui-ci;

ATTENDU QUE la firme Stantec Experts-conseils ltée était déjà au fait de l'état de la situation du ponceau au 1290 Route 105;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a demandé à la firme Stantec Expert-conseils ltée de fournir un prix pour des services professionnels d'ingénierie pour le remplacement complet du ponceau au 1290 Route 105;

ATTENDU QUE la firme Stantec Expert-conseils ltée a soumis un prix de 53 612,84 \$, incluant les taxes,

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la firme Stantec Expert-conseils ltée est conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE les services professionnels d'ingénierie pour le remplacement du ponceau au 1290 Route 105 seront financés par le règlement d'emprunt numéro 956-16;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie le contrat pour des services professionnels d'ingénierie pour le remplacement du ponceau au 1290 Route 105 au montant de 53 612,84 \$, incluant les taxes, à la firme la firme Stantec Expert-conseils ltée;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-30-721 (Infrastructures chemin – Drainage/ponceaux (20 ans)), règlement d'emprunt numéro 956-16.

Session ordinaire du 12 janvier 2021 / January 12, 2021, ordinary sitting

OCTROI DU CONTRAT POUR LE SERVICE TÉLÉPHONIQUE POUR LES CINQ (5) PROCHAINES ANNÉES À VIDÉOTRON LTÉE

ATTENDU QUE la Municipalité a un contrat avec Bell Canada pour le service téléphonique;

ATTENDU QUE le contrat avec Bell Canada vient à échéance le 22 février 2022 et que le montant mensuel actuel de 3 241,11 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE Vidéotron Ltée offre le même service téléphonique au montant mensuel de 633,56 \$, incluant les taxes, pour une durée de cinq (5) ans;

ATTENDU QUE la Municipalité désire mettre fin au contrat avec Bell Canada pour le service téléphonique;

ATTENDU QUE la soumission déposée par Vidéotron Ltée est conforme et recommandée par le Service des finances;

ATTENDU QUE le coût mensuel pour le service téléphonique sera payé par le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil autorise l'annulation du contrat avec Bell Canada pour le service téléphonique.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'octroi du contrat à Vidéotron Ltée pour le service téléphonique pour une période de cinq (5) au montant mensuel de 633,56 \$, incluant les taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les divers postes budgétaires pour le service téléphonique pour 2021 à 2026.

6.3) AUTORISATIONS, PAIEMENTS / AUTHORIZATIONS, PAYMENTS

Session ordinaire du 12 janvier 2021 / January 12, 2021, ordinary sitting

PAIEMENT DE LA RÉCLAMATION DE LA COMPAGNIE 3990591 CANADA INC. (BEAUDOIN GESTION CONSTRUCTION MANAGEMENT) POUR LE PROJET D'INFRASTRUCTURES POUR LE SECTEUR CENTRE-VILLAGE – LOT #4

ATTENDU QUE par la résolution numéro 218-14, le conseil a octroyé un contrat à la compagnie 3990591 Canada inc. (Beaudoin Gestion Construction Management) au montant de 9 368 939,86 \$, incluant les taxes, pour la construction des usines de traitement de l'eau potable et d'égouts sanitaires;

ATTENDU QUE la compagnie 3990591 Canada inc a institué des procédures judiciaires à l'encontre de la Municipalité le 27 mars 2018, dossier de la Cour supérieure du district judiciaire de Gatineau portant le numéro 550-17-010322-186;

ATTENDU QU'UNE entente de règlement hors cour a eu lieu le 29 mars 2019 en lien avec ces procédures judiciaires;

ATTENDU QUE la compagnie 3990591 Canada inc. s'engageait à exécuter les travaux correctifs et réparations de la problématique H₂S, sans aucune reconnaissance de responsabilité et qu'elle conservait à cet égard l'option de réclamer les coûts de ces travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engageait à libérer la totalité de la retenue contractuelle du contrat initial, dès la fin des travaux correctifs et réparations de la problématique H₂S;

ATTENDU QUE les travaux correctifs et réparations de la problématique H₂S convenus selon l'entente de règlement hors cour ont été complétés et que le solde de la retenue contractuelle que détient la Municipalité au montant de 33 054,00 \$, plus taxes, doit être libérée;

ATTENDU QUE la compagnie 3990591 Canada inc. a institué de nouvelles procédures judiciaires à l'encontre de la Municipalité le 20 septembre 2019, dossier de la Cour supérieure du district judiciaire de Gatineau portant le numéro 550-17-011256-193 pour une réclamation concernant le paiement du solde de la retenue contractuelle au montant de 33 054,00 \$, plus taxes, ainsi que le coût des travaux correctifs et réparation de la problématique H₂S au montant de 160 435,26 \$, plus taxes et intérêts;

ATTENDU QUE suite à des discussions avec la compagnie 3990591 Canada inc. pour conclure le règlement de cette réclamation, la Municipalité a effectué une offre qui a été acceptée par laquelle elle propose de payer sous protêt les montants demandés dans cette nouvelle réclamation de la compagnie 3990591 Canada inc. et que les parties désirent signer une entente;

ATTENDU QUE le paiement sous protêt à la compagnie 3990591 Canada inc. (Beaudoin Gestion Construction Management) sera fait sans préjudice des droits et recours de la Municipalité, dont notamment les différents recours déjà pendants devant la Cour Supérieure, lesquels poursuivront leur cheminement régulier;

ATTENDU QUE la somme totale devant être payée sous protêt à la compagnie 3990591 Canada inc. s'élève à 193 489,26 \$, plus taxes, plus 24 784,96 \$ en intérêts;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par conseillère/le conseiller et résolu que le conseil autorise la signature d'une entente, si nécessaire, et le paiement sous protêt de la nouvelle réclamation de la compagnie 3990591 Canada inc. (Beaudoin Gestion Construction Management) au montant de 193 489,26 \$, plus taxes, plus 24 784,96 \$ en intérêts.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires suivants :

23-050-31-721 (Infrastructures–Eaux usées n° 823), règlement d'emprunt n° 823-12
23-050-41-721 (Infrastructures–Eaux usées n° 824), règlement d'emprunt n° 824-12
23-050-12-721 (Infrastructures–Eau potable n° 825), règlement d'emprunt n° 825-12
23-050-21-721 (Infrastructures–Eau potable n° 835), règlement d'emprunt n° 835-12

6.7) RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES

Session ordinaire du 12 janvier 2021 / January 12, 2021 ordinary sitting

DÉPART DE MADAME HÉLÈNE CYR

ATTENDU QUE Madame Marie Hélène Cyr a annoncé qu'elle quittait ses fonctions au poste d'Adjointe administrative au service de l'Urbanisme et du développement durable;

ATTENDU QUE la dernière journée de travail de Madame Cyr était le vendredi 4 décembre;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil remercie sincèrement Madame Marie Hélène Cyr pour ses 16 années de service auprès de la communauté de Chelsea.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 12 janvier 2021 / January 12, 2021, ordinary sitting

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE
EN DÉCLASSEMENT DES ARCHIVES**

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin de poursuivre le déclasséement des archives, afin d'assurer le bon maintien des archives de la Municipalité;

ATTENDU QUE le contrat de Madame Annick Chauve s'est terminé en décembre 2020;

ATTENDU QUE le contrat prévoit un taux horaire de 30,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu de renouveler le contrat de service en déclasséement des archives avec Mme Annick Chauve pour l'année 2021, au taux horaire de 30,00 \$, pour une dépense nette maximum de 36 000,00 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier, ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-140-00-419 (Honoraires prof. – Service archives).

**7) URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE /
PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT**

7.1) DÉROGATIONS MINEURES / MINOR EXEMPTIONS

Session ordinaire du 12 janvier 2021 / January 12, 2021, ordinary sitting

**DÉROGATION MINEURE – CONSTRUCTION D’UNE PISCINE, D’UN PATIO,
D’UNE CLÔTURE ET D’UNE REMISE DANS LA BANDE DE PROTECTION
D’UN MILIEU HUMIDE – 16, TERRASSE DU DOMAINE**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 924 066 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 16, Terrasse du Domaine, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre l'installation d'une piscine, de sa clôture, de son patio et de la remise pour les pompes à l'intérieur de la bande de protection de 30 mètres d'un milieu humide, alors que le règlement de zonage 636-05 ne le permet pas;

ATTENDU QUE le comité consultatif sur les ressources naturelles a effectué une recommandation lors d'une réunion ordinaire le 16 novembre 2020;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 2 décembre;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 9 décembre 2020, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur lot 2 924 066 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 16, Terrasse du Domaine, afin de permettre l'installation d'une piscine, de sa clôture, de son patio et de la remise pour les pompes à l'intérieur de la bande de protection de 30 mètres d'un milieu humide, alors que le règlement de zonage 636-05 ne le permet pas.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 12 janvier 2021 / January 12, 2021, ordinary sitting

**DÉROGATION MINEURE – MARGE LATÉRALE – ESCALIERS -
2 À 6, CHEMIN DE MONTPELIER**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 350 608 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 2 à 6, chemin de Montpellier, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre l'empiètement d'escaliers dans la marge latérale de 1,5 mètre, alors que le règlement de zonage 636-05 ne le permet pas;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 2 décembre 2020;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 9 décembre 2020, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur lot 6 350 608 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 2 à 6, chemin de Montpellier, afin de permettre l'empiètement d'escaliers dans la marge latérale de 1,5 mètre, alors que le règlement de zonage 636-05 ne le permet pas.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 12 janvier 2021 / January 12, 2021, ordinary sitting

**DÉROGATION MINEURE – SUPERFICIE D'UN LOGEMENT ADDITIONNEL –
49, CHEMIN DE LA SOLITUDE**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 635 697 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 49, chemin de la Solitude, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de régulariser un logement additionnel au sous-sol de 125 m², au lieu de 80 m², tel que stipulé au règlement de zonage numéro 636-05;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 2 décembre 2020;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 9 décembre 2020, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur lot 2 635 697 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 49, chemin de la Solitude, afin de régulariser un logement additionnel au sous-sol de 125 m², au lieu de 80 m², tel que stipulé au règlement de zonage numéro 636-05.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 12 janvier 2021 / January 12, 2021, ordinary sitting

**DÉROGATION MINEURE – SUPERFICIE TOTALE DES BÂTIMENTS
SECONDAIRES ET LEUR DESSERTE EN EAU – 11, CHEMIN NOTCH**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 376 161 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 11, chemin Notch, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin d'autoriser que les bâtiments secondaires aient une superficie au sol de 270 m², plutôt que 95 m² et afin de permettre que le bâtiment secondaire servant de casse-croûte et de crèmerie puisse être desservi en eau, alors que le règlement de zonage numéro 636-05 ne le permet pas;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 2 décembre 2020;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 9 décembre 2020, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur lot 6 376 161 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 11, chemin Notch, afin d'autoriser que les bâtiments secondaires aient une superficie au sol de 270 m², plutôt que 95 m² et afin de permettre que le bâtiment secondaire servant de casse-croûte et de crèmerie puisse être desservi en eau, alors que le règlement de zonage numéro 636-05 ne le permet pas.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 12 janvier 2021 / January 12, 2021, ordinary sitting

**DÉROGATION MINEURE – MARGES LATÉRALES ET ARRIÈRE ET
SUPERFICIE TOTALE DES BÂTIMENTS SECONDAIRES – 16, CHEMIN DES
ARTISANS**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 636 255 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 16, chemin des Artisans, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre un abri d'auto à 4.4 m de la ligne arrière de la propriété et à 3.46 m de la ligne latérale de propriété, plutôt que 4.5 m et de permettre une remise à 3.5 m de la ligne latérale de la propriété (ancienne voie ferrée), plutôt que 20 m, le tout tel que stipulé au règlement de zonage numéro 636-05;

ATTENDU QUE la demande est aussi à l'effet de régulariser une superficie totale au sol de 135 m² pour les bâtiments secondaires, plutôt que 95 m², tel que requis au règlement de zonage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 2 décembre 2020;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 9 décembre 2020, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur lot 2 636 255 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 16, chemin des Artisans, afin de régulariser :

- un abri d'auto à 4.4 m de la ligne arrière de la propriété et à 3.46 m de la ligne latérale de propriété, plutôt que 4.5 m;
- une remise à 3.5 m de la ligne latérale de la propriété (ancienne voie ferrée), plutôt que 20 m;
- une superficie totale au sol de 135 m² pour les bâtiments secondaires, plutôt que 95 m²;
le tout tel que stipulé au règlement de zonage numéro 636-05.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 12 janvier 2021 / January 12, 2021, ordinary sitting

**DÉROGATION MINEURE – SUPERFICIE D'UN LOT – 24, CHEMIN
OLMSTEAD**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 636 035 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 24, chemin Olmstead, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre un lot ayant une superficie de 3 953,6 m², plutôt que 4 000 m² tel que stipulé au règlement de lotissement numéro 637-05;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 2 décembre 2020;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 9 décembre 2020, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur lot 2 636 035 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 24, chemin Olmstead, afin de permettre un lot ayant une superficie de 3 953,6 m², plutôt que 4 000 m² tel que stipulé au règlement de lotissement numéro 637-05.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 12 janvier 2021 / January 12, 2021, ordinary sitting

DÉROGATION MINEURE – SUPERFICIE D'UN LOT – 43, CHEMIN DE CALAIS

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 292 240 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 43, chemin de Calais, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin d'autoriser un lot pour une résidence unifamiliale isolée d'une superficie de 347.9 m², plutôt que 350 m², tel que requis au règlement de lotissement 637-05;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 2 décembre 2020;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 9 décembre 2020, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur lot 6 292 240 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 43, chemin de Calais, afin d'autoriser un lot pour une résidence unifamiliale isolée d'une superficie de 347.9 m², plutôt que 350 m², tel que requis au règlement de lotissement 637-05.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 12 janvier 2021 / January 12, 2021, ordinary sitting

DÉROGATION MINEURE – SUPERFICIE D’UN LOT – 47, CHEMIN DE CALAIS

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 292 239 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 47, chemin de Calais, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin d'autoriser un lot pour une résidence unifamiliale isolée d'une superficie de 302.3 m², plutôt que 350 m², tel que requis au règlement de lotissement 637-05;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 2 décembre 2020;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 9 décembre 2020, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur lot 6 292 239 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 47, chemin de Calais, afin d'autoriser un lot pour une résidence unifamiliale isolée d'une superficie de 302.3 m², plutôt que 350 m², tel que requis au règlement de lotissement 637-05.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**7.2) PLANS D'IMPLANTATION ET
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE /
SITE PLANNING AND ARCHITECTURAL
INTEGRATION PROGRAMS**

Session ordinaire du 12 janvier 2021 / January 12, 2021, ordinary sitting

**PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE –
PROJET DE LA FERME HENDRICK – MODÈLE REID**

ATTENDU QUE le propriétaire de lots variés connus comme le projet de la Ferme Hendrick, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'approuver le nouveau modèle d'habitation unifamiliale isolé Reid;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 2 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour le modèle Reid sur des lots variés connus comme le projet Ferme Hendrick, conformément :

- à la demande numéro 2020-00090;
- aux documents soumis par la Ferme Hendrick le 23 novembre 2020, 5 pages.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

7.4) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

Session ordinaire du 12 janvier 2021 / Janvier 12, 2021, ordinary sitting

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1169-20 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 639-05 – DISPOSITIONS RELATIVES AUX TARIFS APPLICABLES AUX DEMANDES DE MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES, DE PERMIS ET CERTIFICATS, DE PIIA ET AUX DÉPÔTS DE GARANTIE

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement relatif aux permis et certificats portant le numéro 639-05 le 19 avril 2005 lequel est entré en vigueur le 28 juin 2005;

ATTENDU QUE la Municipalité autorisera bientôt le paiement des frais par carte de crédit et que des frais de crédit seront applicables et payables par la Municipalité;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement relatif aux permis et certificats afin d'augmenter les tarifs applicables aux demandes de modifications réglementaires, de permis et certificats, de PIIA et aux dépôts de garantie afin d'absorber les frais de crédit;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 1^{er} décembre 2020 et que le projet a été présenté et déposé;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Règlement numéro 1169-20 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement relatif aux permis et certificats numéro 639-05 – Dispositions relatives aux tarifs applicables aux demandes de modifications réglementaires, de permis et certificats, de PIIA et aux dépôts de garantie » soit et est par la présente adopté.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

RÈGLEMENT NUMÉRO 1169-20

**RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT
RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 639-05 – DISPOSITIONS
RELATIVES AUX TARIFS APPLICABLES AUX DEMANDES DE
MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES, DE PERMIS ET CERTIFICATS, DE PIIA
ET AUX DÉPÔTS DE GARANTIE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement relatif aux permis et certificats portant le numéro 639-05 le 19 avril 2005;

ATTENDU QUE le règlement relatif aux permis et certificats portant le numéro 639-05 est entré en vigueur le 28 juin 2005;

ATTENDU QUE la Municipalité autorisera bientôt le paiement des frais par carte de crédit et que des frais de crédit seront applicables et payables par la Municipalité;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement relatif aux permis et certificats afin d'augmenter les tarifs applicables aux demandes de modifications réglementaires, de permis et certificats, de PIIA et aux dépôts de garantie afin d'absorber les frais de crédit;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 1^{er} décembre 2020 et que le projet a été présenté et déposé;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

La sous-section 1.8.8 intitulée « Tarification d'une demande de modification des règlements d'urbanisme pour un individu ou une corporation » de la section « 1.8 Méthode d'amendement à la réglementation d'urbanisme » est abrogée et remplacée par le texte suivant :

- a. Réception et analyse de la demande et recommandation : 515,00 \$
- b. Préparation des documents afin de procéder à la modification du règlement : 155,00 \$
- c. Préparation des avis publics (français et anglais) : 105,00 \$
- d. Affichage et publication :
 - Avis annonçant de la tenue d'une consultation publique : 415,00 \$
 - Avis annonçant la période des demandes pour la tenue d'un registre : 415,00 \$
- e. Période d'enregistrement et avis annonçant la tenue du registre : 415,00 \$
- f. Validation du nombre de personnes habiles à voter : 105,00 \$
- g. Référendum : 5 150,00 \$
- h. Avis de promulgation : 310,00 \$

Le tarif exigible pour l'item « a », soit 515,00 \$, est payable par le demandeur lors du dépôt de sa demande, et cette somme est non remboursable.

La somme des tarifs exigibles pour les items « b » à « d », soit 1 090,00 \$, est payable à la suite de l'avis de motion donné au conseil qui confirme le début de la procédure d'amendement par le conseil municipal. Cette somme est non remboursable.

La somme des tarifs exigibles pour les items « e » et « f », soit 520,00 \$, est payable par le demandeur lorsque la tenue d'un registre est confirmée. Cette somme est non remboursable.

Lorsqu'une modification, sollicitée par le demandeur, nécessite une publication supplémentaire des avis, les tarifs de l'item « e » seront payables à chaque fois que les avis doivent être republiés.

Le coût réel correspondant à la somme de toutes les dépenses encourues par la municipalité dans le cadre de la préparation et de la gestion d'un référendum devra être payé par le demandeur une fois le processus terminé.

Le tarif exigible pour l'item « g », soit 5 150,00 \$ constitue un dépôt de garantie payable par le demandeur lorsque la tenue d'un référendum est confirmée par le conseil municipal. Suite à la tenue du référendum, le coût réel sera calculé afin de rembourser le demandeur si le coût a été moindre que 5 150,00 \$ ou d'exiger un paiement additionnel du demandeur si les coûts sont plus élevés que 5 150,00 \$.

Le tarif exigible pour l'item « h », soit 310,00 \$ est payable par le demandeur dès l'adoption du Règlement final ou la réception du certificat de conformité de la MRC, le cas échéant.

ARTICLE 2

Les paragraphes a. et b. de la section « 6.1 Permis de lotissement et d'avant-projet de lotissement » sont abrogés et remplacés par le texte suivant :

- a. Dépôt d'une demande d'avant-projet de lotissement : **55,00 \$** par lot qui obtient un nouveau numéro cadastral;
- b. Permis de lotissement : **145,00 \$** par lot qui obtient un nouveau numéro cadastral, à l'exception des lots qui seront cédés à la Municipalité.

ARTICLE 3

Les paragraphes a. à m. du Groupe d'usage résidentiel de la section « 6.2 Permis de construction » sont abrogés et remplacés par le texte suivant :

Groupe d'usage résidentiel

- a. Habitation unifamiliale isolée, jumelée, en rangée : **620 \$**
- b. Habitation unifamiliale isolée avec logement additionnel : **800 \$**
- c. Habitation maison mobile : **360,00 \$**
- d. Habitation multi logement : **\$ 3,35 / \$ 1 000 du coût d'évaluation des travaux**
- e. Habitation collective : **\$ 3,35 / \$ 1 000 du coût d'évaluation des travaux**
- f. Logement additionnel : **260,00 \$**
- g. Bâtiment et construction secondaire :
 - 1. Garage : **80,00 \$**
 - 2. Remise : **80,00 \$**
 - 3. Atelier : **80,00 \$**
 - 4. Abri d'auto : **80,00 \$**
 - 5. Abri temporaire (à l'exception d'un abri hivernal) : **27,00 \$**
 - 6. Abri temporaire hivernale : **Gratuit**
 - 7. Quai : **27,00 \$**
 - 8. Autre : **27,00 \$**
- h. Addition et agrandissement d'un bâtiment principal : **360,00 \$ + 11,00 \$ X (A)**
- i. Rénovation d'un bâtiment principal : **155,00 \$ + 11,00 \$ X (B)**
- j. Clôture : **27,00 \$**
- k. Patio : **45,00 \$**
- l. Addition et agrandissement d'un bâtiment ou construction secondaire : **60,00 \$**

- m. Rénovation d'un bâtiment ou construction secondaire : **60,00 \$**
- n. Piscine creusée et hors terre : **60,00 \$**

(A) Étant chaque portion de 10 000,00 \$ du coût de construction total supérieur à 300 000,00 \$, jusqu'à un maximum de coût total de permis de 620,00 \$.

(B) Étant chaque portion de 10 000,00 \$ du coût des travaux total supérieur à 15 000,00 \$, jusqu'à un maximum de coût total de permis de 620,00 \$.

ARTICLE 4

Les paragraphes a. à f. pour les groupes d'usages non résidentiels à la section « 6.2 Permis de construction » sont abrogés et remplacés par le texte suivant :

- a. Nouvelle construction principale : **415,00 \$ + 11,00 \$ X (C)**
 - b. Rénovation, transformation et agrandissement d'une construction principale: **310,00 \$ + 11,00 \$ X (C)**
 - c. Nouvelle construction secondaire : **210,00 \$ + 11,00 \$ X (C)**
 - d. Modification, addition ou agrandissement d'une construction secondaire : **105,00 \$ + 11,00 \$ X (C)**
 - e. Abri temporaire : **105,00 \$ + 11,00 \$ X (C)**
 - f. Terrain sportif : **310,00 \$**
- (C) Étant chaque portion de 1 000,00 \$ du coût de construction total.

ARTICLE 5

Les paragraphes a. à c. pour une installation septique à la section « 6.2 Permis de construction » sont abrogés et remplacés par le texte suivant :

- a. Nouvelle installation : **260,00 \$**
- b. Correction et modification : **105,00 \$**
- c. Fosse (système primaire) : **105,00 \$**

ARTICLE 6

Les paragraphes situés sous l'expression « installation de prélèvement d'eau » à la section « 6.2 Permis de construction » sont abrogés et remplacés par le texte suivant :

Nouveau puits : **105,00 \$**

Appondissement d'un puits : **105,00 \$**

ARTICLE 7

Les paragraphes situés sous l'expression « démolition » à la section « 6.2 Permis de construction » sont abrogés et remplacés par le texte suivant :

Démolition complète ou partielle d'un bâtiment régi par le règlement régissant les demandes de démolition :
105,00 \$ pour la demande
55,00 \$ pour l'avis public \$

Démolition complète ou partielle d'un bâtiment non régi par le règlement régissant les demandes de démolition :
60,00 \$

ARTICLE 8

Les paragraphes situés sous l'expression « permis d'afficher » à la section « 6.2 Permis de construction » sont abrogés et remplacés par le texte suivant :

- a. Nouvelle enseigne : 115,00 \$
- b. Modification à une enseigne existante : 60,00 \$
- c. Enseigne temporaire : 105,00 \$

ARTICLE 9

Le paragraphe situé sous l'expression « permis de préparation » de site à la section « 6.2 Permis de construction » est abrogé et remplacé par le texte suivant :

Nouveau permis : 60,00 \$

ARTICLE 10

Le tarif prévu pour tout autre type de permis à la section « 6.2 Permis de construction » est abrogé et remplacé par le texte suivant :

Pour tout permis de construction requis par la réglementation d'urbanisme et non énuméré précédemment : 60,00 \$

ARTICLE 11

Les paragraphes a. et b. situés sous l'expression « permis de branchement au système d'aqueduc et au système d'égouts » à la section « 6.2 Permis de construction » sont abrogés et remplacés par le texte suivant :

- a. Travaux sur un terrain privé : **310,00 \$**
- b. Correction et modification : **310,00 \$**

ARTICLE 12

Les paragraphes a. à d. situé sous l'expression « permis de construction de travaux municipaux » à la section « 6.2 Permis de construction » sont abrogés et remplacés par le texte suivant :

- a. Nouveau chemin urbain : **3 100,00 \$ / chemin**
- b. Nouveau chemin rural : **1 050,00 \$ / chemin**
- c. Travaux municipaux urbains (autre qu'un chemin) : **0,1 % des coûts estimés de construction des travaux municipaux**
- d. Travaux municipaux ruraux (autre qu'un chemin) : **0,1 % des coûts estimés de construction des travaux municipaux**

ARTICLE 13

La section 6.3 certificats d'autorisation est abrogée et remplacée par le texte suivant :

- a. Certificat d'autorisation d'usage d'un immeuble : **210,00 \$**
- b. Modification à un certificat d'autorisation d'usage d'un immeuble (agrandissement ou réduction d'un lieu d'affaires, ajout d'un nouvel usage) : **105,00 \$**
- c. Tout changement apporté à l'un des renseignements contenus dans un certificat d'autorisation d'usage ayant été délivré, autre que la validation annuelle, une modification à un lieu d'affaires ou l'ajout d'un usage : **80,00 \$**
- d. Certificat d'autorisation d'usage pour un usage complémentaire : **105,00 \$**
- e. Certificat d'autorisation d'abattage d'arbres : **55,00 \$**
- f. Certificat d'autorisation de déplacement d'un bâtiment principal : **105,00 \$**
- g. Certificat d'autorisation de déplacement d'un bâtiment secondaire ou autre immeuble : **55,00 \$**
- h. Certificat d'autorisation de travaux en milieu riverain : **210,00 \$**
- i. Validation annuelle (renouvellement) d'un certificat d'autorisation d'usage d'un immeuble : **80,00 \$ / an**
- j. Validation annuelle (renouvellement) d'un certificat d'autorisation d'usage pour un usage complémentaire : **27,00 \$ / an**
- k. Certificat d'autorisation pour un usage temporaire, foires, carnivals, spectacles musicaux et usages similaires : **260,00 \$**
- l. Certificat d'autorisation d'arrosage : **25,00 \$**

ARTICLE 14

Le tableau situé après le premier paragraphe de la section « 6.4 Cautionnement de conformité » est abrogé et remplacé par le tableau suivant :

Travaux visés	Cautionnement de conformité requis
Bâtiment principal résidentiel	2 055,00 \$ pour le 1er logement + 1 030,00 \$ par logement supplémentaire
Nouvelle installation septique ou une source d'alimentation en eau	515,00 \$ (à l'exception des structures construites en même temps que le bâtiment principal qu'elles desserviront)
Bâtiment principal non résidentiel ou mixte	0,5 % X (D)
Agrandissement ou addition d'un bâtiment principal résidentiel	0,5 % X (D)
Agrandissement ou addition d'un bâtiment principal commercial, industriel ou mixte	0,5 % X (D)
Correction ou modification à une installation septique seulement	515,00 \$
Fosse septique seulement	310,00 \$
Démolition complète ou partielle d'un bâtiment régi par le règlement régissant les demandes de démolition	montant est établi par le Comité de contrôle des démolitions
Démolition complète ou partielle d'un bâtiment non régi par le règlement régissant les demandes de démolition	310,00 \$
Correction, modification, remplacement ou construction d'une installation de prélèvement d'eau	310,00 \$
Branchement au système d'aqueduc et au système d'égouts	515,00 \$
Piscine	515,00 \$
Travaux municipaux dans un secteur urbain	50 % de la valeur des travaux
Travaux municipaux dans un secteur rural	50 % de la valeur des travaux

(D) Coût estimé de construction (dépôt d'une garantie financière sous forme de lettre de garantie bancaire ou de chèque certifié acceptée, ou en argent comptant).

ARTICLE 15

La section 6.5 intitulée « Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) » est abrogée et remplacée par le texte suivant :

6.5 DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Des frais de 105,00 \$ sont applicables à toute demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

ARTICLE 16

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 12^e jour du mois de janvier 2021.

Me John David McFaul
Directeur général et Secrétaire-trésorier

Caryl Green
Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION :.....	1er décembre 2020
DATE DE L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT :.....	1er décembre 2020
DATE DE L'ADOPTION :.....	12 janvier 2021
NUMÉRO DE RÉOLUTION :.....	...
DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR :.....	...

Session ordinaire du 12 janvier 2021 / January 12, 2021, ordinary sitting

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1170-20 - RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT NUMÉRO 366-91 RÉGISSANT LES DÉROGATIONS MINEURES – DISPOSITIONS VISANT LA TARIFICATION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement relatif aux dérogations mineures aux fins de prévoir une procédure d'exception pour autoriser la réalisation de travaux projetés ou la régularisation de travaux en cours ou terminés, lesquels ne satisfont pas à toutes les dispositions du règlement de zonage ou de lotissement;

ATTENDU QUE les demandes de dérogation mineures doivent être accompagnées des frais exigés selon la tarification énoncée au règlement;

ATTENDU QUE la Municipalité autorisera bientôt le paiement des frais par carte de crédit et que des frais de crédit seront applicables et payables par la Municipalité;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'augmenter les frais applicables aux demandes de dérogations mineures afin de tenir compte des frais applicables;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de sa séance de ce conseil tenue le 1^{er} décembre 2020 et que le projet a été présenté et déposé;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Règlement numéro 1170-20 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement numéro 366-91 régissant les dérogations mineures – Dispositions visant la tarification d'une demande de dérogation mineure » soit et est par la présente adopté.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1170-20

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 366-91 RÉGISSANT LES DÉROGATIONS MINEURES – DISPOSITIONS VISANT LA TARIFICATION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement relatif aux dérogations mineures aux fins de prévoir une procédure d'exception pour autoriser la réalisation de travaux projetés ou la régularisation de travaux en cours ou terminés, lesquels ne satisfont pas à toutes les dispositions du règlement de zonage ou de lotissement;

ATTENDU QUE les demandes de dérogation mineures doivent être accompagnées des frais exigés selon la tarification énoncée au règlement;

ATTENDU QUE la Municipalité autorisera bientôt le paiement des frais par carte de crédit et que des frais de crédit seront applicables et payables par la Municipalité;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'augmenter les frais applicables aux demandes de dérogations mineures afin de tenir compte des frais applicables;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de sa séance de ce conseil tenue le 1^{er} décembre 2020 et que le projet a été présenté et déposé;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 5 est modifié et doit dorénavant se lire comme suit :

« Le requérant doit accompagner sa demande de dérogation mineure des frais exigés selon la tarification suivante :

- Dans le cas d'une demande de dérogation mineure à une disposition réglementaire, les frais sont de 515 \$ pour le bâtiment, la structure ou l'aire à aménager faisant l'objet de la demande.
 - Pour chaque demande additionnelle de dérogation mineure à une autre disposition réglementaire, faite avec celle énumérée ci-dessus, les frais sont de 260 \$.
- Dans le cas d'une situation existante et dérogatoire à une disposition réglementaire, les frais sont de 720 \$ pour le bâtiment, la structure ou pour l'aire aménagée faisant l'objet de la demande.

- Pour chaque demande additionnelle de dérogation mineure à une autre disposition réglementaire, faite avec celle énumérée ci-dessus, les frais sont de 360 \$.

ARTICLE 2

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 12^e jour du mois de janvier 2021.

Me John David McFaul
Directeur général et secrétaire-trésorier

Caryl Green
Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION :..... 1^{er} décembre 2020

DATE DE L'ADOPTION :..... 12 janvier 2021

NUMÉRO DE RÉOLUTION :.....

DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN
VIGUEUR :.....

Session ordinaire du 12 janvier 2021 / January 12, 2021, ordinary sitting

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1148-20 –
RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 636-05 – AJOUT DES DISPOSITIONS DES PROJETS
COMMERCIAUX ET RÉSIDENTIELS INTÉGRÉS À LA ZONE CA-216**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage aux fins de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le règlement de zonage portant le numéro 636-05 a été adopté le 19 avril 2005 et est entré en vigueur le 28 juin 2005;

ATTENDU QU'UNE demande de modification de zonage a été déposée afin d'autoriser les projets commerciaux et résidentiels intégrés à la zone CA-216;

ATTENDU QUE cette modification au règlement de zonage permettrait de construire plusieurs bâtiments sur un seul terrain dans cette zone;

ATTENDU QUE la demande avait aussi pour but de créer une nouvelle disposition particulière applicable à la zone CA-216 concernant les passerelles dans les projets résidentiels intégrés afin que celles-ci ne soient pas comptabilisées dans la superficie du bâtiment et que chaque bâtiment de part et d'autre soit considéré distinct l'un de l'autre;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de procéder à la demande de modification de zonage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 15 janvier 2020;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de sa séance de ce conseil tenue le 4 février 2020 et que le projet a été présenté et déposé;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 4 février 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Second projet de règlement numéro 1148-20 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 636-05 – Ajout des dispositions des projets commerciaux et résidentiels intégrés à la zone CA-216 », soit et est par la présente adopté.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1148-20

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 636-05 – AJOUT DES DISPOSITIONS DES PROJETS COMMERCIAUX ET RÉSIDENTIELS INTÉGRÉS À LA ZONE CA-216

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage aux fins de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le règlement de zonage portant le numéro 636-05 a été adopté le 19 avril 2005 et est entré en vigueur le 28 juin 2005;

ATTENDU QU'UNE demande de modification de zonage a été déposée afin de permettre les projets résidentiels et commerciaux intégrés dans la zone CA-216;

ATTENDU QUE cette modification au règlement de zonage permettrait de construire plus d'un bâtiment sur un même lot dans cette zone;

ATTENDU QUE cette modification vise aussi à créer une nouvelle disposition particulière applicable à la zone CA-216 concernant les passerelles dans les projets résidentiels intégrés afin que celles-ci ne soient pas comptabilisées dans la superficie du bâtiment et que chaque bâtiment de part et d'autre soit considéré distinct l'un de l'autre;

ATTENDU QUE Le conseil juge opportun de procéder à la demande de modification de zonage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 15 janvier 2020;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de sa séance de ce conseil tenue le 4 février 2020 et que le projet a été présenté et déposé;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 4 février 2020;

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 2

Le chapitre 9 intitulé « Grille des spécifications » du règlement de zonage numéro 636-05 est modifié par l'ajout à la grille des spécifications de la zone CA-216 des dispositions particulières six (6) et sept (7) et de la nouvelle disposition particulière cinquante-quatre (54).

ARTICLE 3

Le chapitre 9 intitulé « Grille des spécifications » du règlement de zonage numéro 636-05 est modifié par l'ajout à la page « Légende des dispositions particulières applicables à une zone » de la disposition cinquante-quatre (54) qui doit se lire comme suit :

- (54) Malgré toute autre disposition du présent règlement, dans le cadre d'un projet résidentiel intégré, il est permis de relier les bâtiments au moyen de passerelles ainsi que de relier les fondations des bâtiments pour des raisons fonctionnelles.

ARTICLE 4

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 12^e jour du mois de janvier 2021.

Me John David McFaul
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Caryl Green
Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 4 février 2020

DATE D'ADOPTION DU PROJET
DE RÈGLEMENT : 4 février 2020

DATE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE : 8 décembre 2020

DATE D'ADOPTION DU SECOND PROJET : 12 janvier 2021

DATE D'ADOPTION DU RÈGLEMENT :

NO DE RÉOLUTION :

DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS
D'ENTRÉE EN VIGUEUR :

Session ordinaire du 12 janvier 2021 / January 12, 2021, ordinary sitting

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1163-20 – RÈGLEMENT MODIFIANT
CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 636-05
– DISPOSITIONS RELATIVES À LA COMPENSATION MONÉTAIRE AUX
FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage portant le numéro 636-05 le 19 avril 2005 lequel est entré en vigueur le 28 juin 2005;

ATTENDU QU'EN vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), la Municipalité de Chelsea peut exiger à un propriétaire de céder gratuitement à la Municipalité, à des fins d'aménagement de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, une superficie égale à dix pour cent (10 %) de la superficie d'un terrain visé par une opération cadastrale, ou en lieu de la cession de terrain une compensation monétaire;

ATTENDU QU'EN vertu de la LAU, le règlement de zonage peut, aux mêmes fins, prescrire toute condition préalable à la délivrance d'un permis de construction à l'égard d'un immeuble, dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

1° l'immeuble fait l'objet d'un projet de redéveloppement tel que défini par le règlement;

2° le permis de construction demandé est relatif à la mise en place d'un nouveau bâtiment principal sur un immeuble dont l'immatriculation à titre de lot distinct n'a pas fait l'objet de la délivrance d'un permis de lotissement en raison du fait qu'elle a résulté de la rénovation cadastrale;

3° le permis de construction est relatif à des travaux qui permettront que soient exercées sur l'immeuble de nouvelles activités telles que définies par le règlement ou que soient intensifiées, au sens de ce règlement, des activités existantes;

ATTENDU QUE le produit de ce paiement doit être versé dans un fonds spécial qui ne peut servir qu'à l'achat, l'aménagement, ou l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels;

ATTENDU QUE la Municipalité connaîtra au cours des prochaines années plusieurs projets de développement, de redéveloppement et d'intensification qui augmenteront la population et par conséquent la demande de services en parcs, en terrains de jeux et en espaces naturels de qualité;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'exercer les pouvoirs accordés à la Municipalité en vertu de la LAU pour être en mesure de répondre à cette demande accrue;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement de zonage afin d'assurer une source de revenus au fonds spécial dédié à l'achat, l'aménagement, ou l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 6 octobre 2020 et que le projet a été présenté et déposé;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 6 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Règlement numéro 1163-20 - Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 636-05 - Dispositions relatives à la compensation monétaire aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels », soit et est par la présente adopté.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1163-20

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 636-05 RELATIVES À LA COMPENSATION MONÉTAIRE AUX FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage portant le numéro 636-05 le 19 avril 2005 lequel est entrée en vigueur le 28 juin 2005;

ATTENDU QU'EN vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) la municipalité de Chelsea peut exiger à un propriétaire de céder gratuitement à la Municipalité, à des fins d'aménagement de parc, de terrain de jeux ou d'espace naturel, une superficie égale à dix pour cent (10 %) de la superficie d'un terrain visé par une opération cadastrale, ou en lieu de la cession de terrain une compensation monétaire;

ATTENDU QU'EN vertu de la LAU, le règlement de zonage peut, aux mêmes fins, prescrire toute condition préalable à la délivrance d'un permis de construction à l'égard d'un immeuble, dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

1° l'immeuble fait l'objet d'un projet de redéveloppement ou d'intensification tel que défini par le règlement;

2° le permis de construction demandé est relatif à la mise en place d'un nouveau bâtiment principal sur un immeuble dont l'immatriculation à titre de lot distinct n'a pas fait l'objet de la délivrance d'un permis de lotissement en raison du fait qu'elle a résulté de la rénovation cadastrale;

ATTENDU QUE le produit de ce paiement doit être versé dans un fonds spécial qui ne peut servir qu'à l'achat, l'aménagement, ou l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels;

ATTENDU QUE la Municipalité connaîtra au cours des prochaines années plusieurs projets de développement, de redéveloppement et d'intensification qui augmenteront la population et par conséquent la demande de service en parcs, en terrains de jeux et en espaces naturels de qualités;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'exercer les pouvoirs accordés à la Municipalité en vertu de la LAU pour être en mesure de répondre à cette demande accrue;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement de zonage afin d'assurer une source de revenus au fonds spécial dédié à l'achat, l'aménagement, ou l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 6 octobre 2020 et le projet a été présenté et déposé;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 6 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 2

La section 1.10 intitulée « Terminologie » du règlement de zonage portant le numéro 636-05 est modifiée par l'ajout des définitions suivantes :

REDÉVELOPPEMENT Pour les fins de la contribution aux parcs et terrains de jeux ou au maintien d'un espace naturel, un redéveloppement signifie :

- a) La construction d'un ou de plusieurs bâtiments principaux sur un même terrain faisant suite à la démolition d'un bâtiment principal ou de plusieurs bâtiments principaux et qui a pour effet **d'augmenter la superficie totale de plancher d'au moins deux fois** celle du ou des bâtiments principaux qui étaient présents avant la démolition. Sont exemptés de cette définition la construction, l'addition ou l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée, jumelée ou en rangée.
- b) La construction d'un bâtiment principal sur un terrain qui est vacant depuis plus de trois (3) ans et qui a déjà été occupé par un bâtiment principal. Est exempté de cette définition la construction d'une habitation unifamiliale isolée, jumelée ou en rangée.

INTENSIFICATION Pour les fins de la contribution aux parcs et terrains de jeux ou au maintien d'un espace naturel, une intensification signifie:

- a) Un projet de construction ayant pour but d'ajouter au moins deux (2) logements à un bâtiment existant.
- b) Un projet d'agrandissement ayant pour effet d'augmenter la superficie totale de plancher du ou des bâtiments principaux existants sur le terrain visé d'au moins 50%. Sont exemptés de cette définition l'addition ou l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée, jumelée ou en rangée.
- c) La construction d'un nouveau bâtiment principal sur un terrain où les projets intégrés sont autorisés, lorsque ce bâtiment a une superficie totale de plancher d'au moins 50% celle du ou des bâtiments principaux existants sur le terrain visé.

ARTICLE 3

La section 4.16 intitulée « Dispositions relatives aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels » du règlement de zonage portant le numéro 636-05 est modifiée par l'ajout des sous-sections suivantes qui doivent dorénavant se lire comme suit :

4.16.2 Redéveloppement

Tout permis de construction à l'égard d'un immeuble qui fait l'objet d'un projet de redéveloppement est conditionnel au paiement d'une compensation monétaire devant être versé dans un fonds spécial qui ne peut servir qu'à l'établissement ou à l'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel. Sont exemptés la construction, l'addition ou l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée, jumelée ou en rangée.

4.16.3 Intensification

Tout permis de construction relatif à des travaux qui permettront que soient intensifiées des activités existantes est conditionnel au paiement d'une compensation monétaire devant être versé dans un fonds spécial qui ne peut servir qu'à l'établissement ou à l'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux, ou au maintien d'un espace naturel. Sont exemptés la construction, l'addition ou l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée, jumelée ou en rangée.

ARTICLE 4

La sous-section 4.16.2 actuelle intitulée « Calcul de la compensation monétaire » du règlement de zonage portant le numéro 636-05 est abrogée et remplacée par la sous-section 4.16.4 intitulée « Calcul de la compensation monétaire » qui doit dorénavant se lire comme suit :

La compensation monétaire doit être équivalente à dix pour cent (10%) de la valeur marchande du lot visé par le projet de construction et établie à la date de réception de la demande du permis de construction.

Aux fins de la présente sous-section, la valeur marchande du terrain doit être établie, aux frais du propriétaire, par un évaluateur agréé mandaté par la Municipalité.

ARTICLE 5

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

DONNÉ À CHELSEA (QUÉBEC) ce 12^e jour du mois de janvier 2021.

Me John-David McFaul
Directeur général et Secrétaire-trésorier

Caryl Green
Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 6 octobre 2020

DATE DE L'ADOPTION DU PROJET
DE RÈGLEMENT : 6 octobre 2020

DATE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE : 8 décembre 2020

DATE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT : 12 janvier 2021

NUMÉRO DE RÉOLUTION :

DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE
EN VIGUEUR :

Session ordinaire du 12 janvier 2021 / January 12, 2021, ordinary sitting

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1164-20 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 637-05 – DISPOSITIONS RELATIVES À LA COMPENSATION MONÉTAIRE AUX FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de lotissement portant le numéro 637-05 le 19 avril 2005 lequel est entré en vigueur le 28 juin 2005;

ATTENDU QU'EN vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Chelsea peut exiger à un propriétaire de céder gratuitement à la Municipalité, à des fins d'aménagement de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, une superficie égale à dix pour cent (10 %) de la superficie du terrain visé, ou en lieu de la cession de terrain une compensation monétaire, comme condition préalable à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale;

ATTENDU QUE le produit de ce paiement doit être versé dans un fonds spécial qui ne peut servir qu'à l'achat, l'aménagement, ou l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels;

ATTENDU QUE la valeur du terrain aux fins de perception de cette compensation monétaire est présentement obtenue à partir de la valeur inscrite au rôle d'évaluation de la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour le terrain compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale, multipliée par le facteur du rôle établi par l'article 264 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

ATTENDU QU'EN vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la valeur du terrain aux fins de perception de cette compensation monétaire peut être obtenue à partir de la valeur marchande établie, aux frais du propriétaire, par un évaluateur agréé mandaté par la Municipalité et que la valeur marchande peut s'avérer supérieure à la valeur au rôle d'évaluation;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement de lotissement 637-05 afin d'exiger que la valeur du terrain aux fins de perception de cette compensation monétaire soit obtenue à partir de la valeur marchande du terrain compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale, telle qu'établie aux frais du propriétaire par un évaluateur agréé mandaté par la Municipalité;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 6 octobre 2020 et que le projet a été présenté et déposé;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 6 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Règlement numéro 1164-20 - Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de lotissement numéro 637-05 – Dispositions relatives à la compensation monétaire aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels », soit et est par la présente adopté.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA
MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1164-20
RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT
DE LOTISSEMENT NUMÉRO 637-05 – DISPOSITIONS RELATIVES À LA
COMPENSATION MONÉTAIRE AUX FINS DE PARCS, TERRAINS DE
JEUX ET ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le Règlement de lotissement portant le numéro 637-05 le 19 avril 2005 lequel est entrée en vigueur le 28 juin 2005;

ATTENDU QU'EN vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* la Municipalité de Chelsea peut exiger à un propriétaire de céder gratuitement à la Municipalité, à des fins d'aménagement de parc, de terrain de jeux ou d'espace naturel, une superficie égale à dix pour cent (10 %) de la superficie du terrain visé, ou en lieu de la cession de terrain une compensation monétaire, comme condition préalable à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale;

ATTENDU QUE le produit de ce paiement doit être versé dans un fonds spécial qui ne peut servir qu'à l'achat, l'aménagement, ou l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels;

ATTENDU QUE la valeur du terrain aux fins de perception de cette compensation monétaire est présentement obtenue à partir de la valeur inscrite au rôle d'évaluation de la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour le terrain compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale, multipliée par le facteur du rôle établi par l'article 264 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

ATTENDU QU'EN vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* la valeur du terrain aux fins de perception de cette compensation monétaire peut être obtenue à partir de la valeur marchande établie, aux frais du propriétaire, par un évaluateur agréé mandaté par la Municipalité et que la valeur marchande peut s'avérer supérieure à la valeur au rôle d'évaluation;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement de lotissement 637-05 afin d'exiger que la valeur du terrain aux fins de perception de cette compensation monétaire soit obtenue à partir de la valeur marchande du terrain compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale, telle qu'établie aux frais du propriétaire par un évaluateur agréé mandaté par la Municipalité;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de séance de ce conseil tenue le 6 octobre 2020 et que le projet a été présenté et déposé;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 6 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 2

La section 4.1 intitulée « 4.1 Cession de terrain pour des fins d'aménagement de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels » du règlement de lotissement portant le numéro 637-05 est modifiée par l'ajout du paragraphe suivant qui doit se lire comme suit :

Le terrain que le propriétaire s'engage à céder doit faire partie du site. Toutefois, la municipalité et le propriétaire peuvent convenir que l'engagement porte sur un terrain, faisant partie du territoire de la municipalité, qui n'est pas compris dans le site.

ARTICLE 3

Le premier paragraphe de la section 4.2 intitulée « Compensation financière » du Règlement de lotissement portant le numéro 637-05 est modifié et doit dorénavant se lire comme suit :

En lieu de la cession de terrain ci-avant mentionnée, à la section 4.1, le Conseil municipal peut exiger du propriétaire le paiement d'une somme d'argent équivalente à dix pour cent (10 %) de la valeur marchande du terrain compris dans le plan visé par l'opération cadastrale, à l'exception des lots mentionnés à la section 4.4 du présent règlement. La valeur du terrain pour fin de perception de cette somme est obtenue à partir de la valeur marchande établie, aux frais du propriétaire, par un évaluateur agréé mandaté par la municipalité.

ARTICLE 4

Le second paragraphe de la section 4.2 intitulée « Compensation financière » du règlement de lotissement portant le numéro 637-05 est abrogé.

ARTICLE 5

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

DONNÉ À CHELSEA (QUÉBEC) ce 12^e jour du mois de janvier 2021.

Me John-David McFaul
Directeur général et Secrétaire-trésorier

Caryl Green
Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 6 octobre 2020

DATE DE L'ADOPTION DU PROJET
DE RÈGLEMENT : 6 octobre 2020

DATE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE : 8 décembre 2020

DATE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT : 12 janvier 2021

NUMÉRO DE RÉOLUTION :

DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE
EN VIGUEUR :

Session ordinaire du 12 janvier 2021 / January 12, 2021, ordinary sitting

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1165-20 –
RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 636-05 – DISPOSITIONS MODIFIANT LA GRILLE DES
SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE CB-233 AFIN DE PERMETTRE UNE
MICRODISTILLERIE DANS CETTE ZONE ET MODIFIANT
LA DISPOSITION PARTICULIÈRE 43**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le règlement de zonage portant le numéro 636-05 est entré en vigueur le 28 juin 2005;

ATTENDU QU'UNE demande de modification de zonage a été effectuée afin de permettre une microdistillerie au 244, chemin Old Chelsea, dans la zone CB-233, ce qui nécessite d'ajouter le sous-groupe d'usage « I1 - Industriel léger » à la grille des spécifications de la zone;

ATTENDU QUE l'objectif est d'autoriser une microdistillerie dans cette zone située entre les chemins Padden, Old Chelsea et Scott, où des usages commerciaux et de restauration sont déjà permis;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier la disposition particulière 43 afin de tenir compte des microdistilleries en plus des microbrasseries;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de procéder à cette modification de zonage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion du 2 septembre 2020;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 octobre 2020 et que le projet a été présenté et déposé;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 6 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Second projet de règlement numéro 1165-20 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 636-05 – Dispositions modifiant la grille des spécifications de la zone CB-233 afin de permettre une microdistillerie dans cette zone et modifiant la disposition particulière 43 », soit et est par la présente adopté.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1165-20

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 636-05 – DISPOSITIONS MODIFIANT LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE CB-233 AFIN DE PERMETTRE UNE MICRODISTILLERIE DANS CETTE ZONE ET MODIFIANT LA DISPOSITION PARTICULIÈRE 43

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le règlement de zonage portant le numéro 636-05 est entré en vigueur le 28 juin 2005;

ATTENDU QU'UNE demande de modification de zonage a été effectuée afin de permettre une microdistillerie au 244, chemin Old Chelsea, dans la zone CB-233, ce qui nécessite d'ajouter le sous-groupe d'usage « I1 - Industriel léger » à la grille des spécifications de la zone;

ATTENDU QUE l'objectif est d'autoriser une microdistillerie dans cette zone située entre les chemins Padden, Old Chelsea et Scott, où des usages commerciaux et de restauration sont déjà permis;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier la disposition particulière 43 afin de tenir compte des microdistilleries en plus des microbrasseries;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de procéder à cette modification de zonage;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 6 octobre 2020 et que le projet a été présenté et déposé;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 6 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le Chapitre 9 intitulé « Grilles des spécifications » du règlement de zonage numéro 636-05 est modifié de manière à ajouter le sous-groupe d'usage « I1 - Industriel léger » et la disposition particulière 43 à la grille de spécification de la zone CB-233, tel qu'apparaissant à la grille des spécifications ci-jointe en tant qu'annexe « A » au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2

Le Chapitre 9 intitulé « Grilles des spécifications » du règlement de zonage numéro 636-05 est modifié de manière à :

- Modifier le texte de la disposition particulière numéro (43) à la section « Légende des dispositions particulières applicables à une zone » de façon à ce qu'il se lise dorénavant comme suit :

« Les dispositions spécifiques suivantes s'appliquent et ont préséance sur toute disposition contraire :

1. La production de boissons alcooliques via un système de microbrasserie ou de microdistillerie est l'unique usage de type industriel léger autorisé dans cette zone.
2. La production annuelle totale de boisson alcoolique est limitée à un maximum de 5 000 hectolitres.
3. Un salon de dégustation est autorisé comme usage complémentaire à une microbrasserie et une microdistillerie, à la condition qu'il soit situé à l'intérieur du bâtiment occupé par la microbrasserie ou la microdistillerie.
4. La microbrasserie ou micro-distillerie doit occuper le rez-de-chaussée du bâtiment principal.

ARTICLE 3

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 12^e jour du mois de janvier 2021.

 Me John David McFaul
 Directeur général et Secrétaire-trésorier

 Caryl Green
 Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION :.....	6 octobre 2020
DATE DE L'ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT :.....	6 octobre 2020
DATE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE :.....	9 décembre 2020
DATE DE L'ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT :	12 janvier 2021
DATE DE L'ADOPTION :.....	...
NUMÉRO DE RÉOLUTION :.....	...
DATE DE RÉCEPTION DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ :.....	...
DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR :.....	...

Annexe A
Second projet de règlement numéro 1165-20

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

SOUS-GROUPES D'USAGES	CODE	ZONE
		CB-233
Habitation unifamiliale isolée	R1	x
Habitation maison mobile	R2	
Habitation multi logement	R3	
Habitation collective	R4	
Habitation unifamiliale jumelée	R5	
Commerces et services professionnels	C1	x
Commerces de vente au détail	C2	x
Services personnels, financiers et administratifs	C3	x
Commerces de restauration et d'hébergement	C4	x
Commerces de restauration et d'hébergement avec discothèque et salles de spectacles	C5	x
Commerces touristiques et artisanaux	C6	x
Services de réparation de véhicules et articles divers	C7	
Commerces de rebuts de véhicules	C8	
Commerces de vente de véhicules	C9	
Commerces reliés aux véhicules	C10	
Commerces et services à caractère érotique	C11	
Activités récréatives et touristiques	L1	
Activités culturelles	L2	
Gouvernementaux	P1	
Culte, éducation, santé et social	P2	
Services d'utilité publique	P3	x
Infrastructure de transport	P4	
Parc et terrain de jeu	P5	
Parc naturel	P6	
Industriel léger	I1	x
Industriel axé sur l'environnement	I2	
Para industriel	I3	
Extraction	EX	
Agriculture	AG	
Espace naturel	EN	
Préservation de la nature	EN-PN	
Préservation champêtre	EN-PC	
Zone de mise en valeur	EN-MV	
Enclave résidentielle	EN-R1	
Camp Fortune	EN-L1	
Maisons O'Brien et Wilson	EN-CE	
Domaine Mackenzie King	EN-H1	
Services publics	EN-P3	
Hauteur maximale permise (mètres)		12
Marge avant minimale (mètres)		2
Marge latérale minimale (mètres)		1.5
Marge arrière minimale (mètres)		4.5
Compensation monétaire pour stationnement applicable		
Zone sujette à un P.A.E. (règlement 640-05)		
Zone sujette à un P.I.I.A. (règlement 681-06)		x
Usage complémentaire résidentiel (groupe)		B
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES :		16-21-24-27-31-32-33-43

Me John David McFaul
Directeur général et Secrétaire-trésorier

Caryl Green
Mairesse

7.5) DIVERS / VARIOUS

Session ordinaire du 12 janvier 2021 / January 12, 2021, ordinary sitting

**RENOUVELLEMENT D'UN MANDAT AU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE –
MADAME NICOLE DESROCHES**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement numéro 925-15 constituant le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable, lequel doit recommander au conseil municipal des décisions en matière d'environnement, d'aménagement du territoire et de développement durable;

ATTENDU QUE le mandat de madame Nicole Desroches est arrivé à terme;

ATTENDU QU'ELLE a accepté de poursuivre son mandat sur le comité;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de renouveler le mandat du membre susmentionné;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que Madame Nicole Desroches soit nommée membre du comité consultatif d'urbanisme et de développement durable pour un terme additionnel et successif de deux ans.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

8) TRAVAUX PUBLICS / PUBLIC WORKS

Session ordinaire du 12 janvier 2021 / January 12, 2021, ordinary sitting

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE POUR REMISE EN ÉTAT DE
LA PISTE CYCLABLE – PROJET DOMAINE DE LA MONTAGNE**

ATTENDU QUE par la résolution 143-16, la Municipalité a autorisé le promoteur du projet du Domaine de la Montagne à aller de l'avant avec son projet;

ATTENDU QUE dans le cadre de la construction, le promoteur doit faire passer des ponceaux et conduites pour systèmes de fosses septiques en dessous de la piste cyclable de la Municipalité, aménager des entrées charretières contiguë à la piste cyclable, ce qui aura pour effet d'endommager cette dernière;

ATTENDU QUE la Municipalité requiert du promoteur qu'il remette en état la piste cyclable dans l'état où elle était avant le début des travaux, qu'elle estime que les travaux coûteront la somme approximative de 40 000,00 \$ et qu'il serait approprié de signer une entente à cet égard;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil autorise la signature d'une entente en vertu de laquelle le promoteur s'engage à remettre en état la piste cyclable à ses frais.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**9) LOISIRS, SPORT, CULTURE ET VIE
COMMUNAUTAIRE / RECREATION, SPORTS,
CULTURE AND COMMUNITY LIFE**

Session ordinaire du 12 janvier 2021 / January 12, 2021 ordinary sitting

**DEMANDE D'APPUI FINANCIER AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES
COMMUNICATIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX
INITIATIVES DE PARTENARIAT POUR LES MUNICIPALITÉS
QUI ONT UNE POLITIQUE CULTURELLE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté une politique culturelle en 2005;

ATTENDU QUE la Municipalité fera une mise à jour de sa politique culturelle en 2021-2022, par l'entremise d'un organisme ayant une expertise dans le domaine;

ATTENDU QUE l'estimation pour un contrat de service s'élève à 22 500,00 \$ et que le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire dispose d'un montant de 12 000,00 \$ pour mener à bien la mise à jour de la politique culturelle;

ATTENDU QUE le Ministère de la Culture et des Communications (MCC) subventionne le programme d'aide aux initiatives de partenariat pour les municipalités qui ont une politique culturelle;

ATTENDU QUE pour pallier le manque à gagner, le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire désire déposer une demande d'aide financière de 10 500,00 \$, dans le cadre du programme d'aide aux initiatives de partenariat du MCC;

ATTENDU QU'AFIN de pouvoir soumettre une demande de financement, une résolution doit être entérinée par le conseil municipal;

ATTENDU QUE l'agente de développement et des communautés en charge du volet culturel est la personne ressource de la Municipalité pour soumettre cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil approuve la demande de financement auprès du MCC, afin de pouvoir pallier le manque à gagner de 10 500,00 \$ pour effectuer la mise à jour de la politique culturelle de Chelsea en 2021-2022.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 12 janvier 2021 / January 12, 2021, ordinary sitting

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller _____ ,
appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que cette session
ordinaire soit levée.